



RAPPORT FINANCIER ET DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



2022

	PROFIL DU GROUPE	2
1	PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	13
1.1	Faits Marquants et principales variations de périmètre	14
1.2	Activités et résultat	17
1.3	Responsabilité sociétale de l'entreprise	21
1.4	Événements post-clôture	21
1.5	Perspectives	21
2	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	23
2.1	Vision et engagements	24
2.2	Proposer une offre alimentaire saine et de qualité	34
2.3	S'engager avec des collaborateurs passionnés	38
2.4	Agir pour préserver la planète	51
2.5	Œuvrer pour des relations d'affaires éthiques et responsables	80
2.6	Méthodologie	92
2.7	Tableau récapitulatif des indicateurs	97
2.8	Rapport de l'organisme tiers indépendant	102
	Annexe	105
3	GESTION DES RISQUES	107
3.1	Facteurs de risques	108
3.2	Activités en Russie et en Ukraine	108
3.3	Gestion des risques financiers	109
3.4	Procédures de contrôle interne	111
4	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	113
4.1	Comptes consolidés	114
4.2	Notes annexes aux comptes consolidés	120
4.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	182
4.4	Déclaration du responsable du rapport financier	186

ERRATUM

En raison de données erronées figurant dans la partie "2.4.3 Indicateurs Climat", la déclaration de performance extra-financière publiée le 1^{er} mars 2023 a fait l'objet d'une modification.

Les informations du périmètre *New Immo Holding* incluses dans les tableaux "Consommation d'énergie" (page 60), "Part du renouvelable dans la consommation d'électricité" (page 60), "Intensité des émissions de GES" (page 60) et "Volume des émissions de GES, scopes 1, 2 & 3" (page 61) ont ainsi été corrigées.

Les données corrigées ont fait l'objet d'une vérification. Ainsi, le rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière a été modifié en conséquence.

L'ensemble des corrections sont intégrées dans le présent document, publié le 17 mai 2023.





ELO

| Auchan | Nhood | Oney |

ELO, anciennement Auchan Holding, réunit 2 entreprises qui exercent des métiers complémentaires : Auchan Retail et New Immo Holding. Avec le soutien de ELO, chaque métier renforce ses positions sur son cœur de marché par une approche responsable, en engageant des transformations profondes pour accomplir leur vision, grâce à leurs 161 476 collaborateurs. ELO détient également une participation de 49,9 % dans Oney, qui bénéficie depuis 2019 de l'expertise conjointe de BPCE et ELO pour accélérer sa croissance et de développer sa présence en Europe dans les solutions de paiement, de financement et d'identification digitale.

Auchan | RETAIL

Présent dans 13 pays, **Auchan Retail** réunit tous les formats du commerce alimentaire (hypermarché, supermarché, proximité, drive, digital) avec 2 101 points de vente. Auchan Retail met ses clients au cœur de toutes ses orientations en leur proposant une expérience de courses omnicanale, qui conjugue ses magasins physiques avec son écosystème digital, et des produits exclusifs, de qualité au meilleur prix. Acteur du bon, du sain et du local et engagé pour la planète, Auchan Retail permet par une approche responsable de son métier de distributeur, à ses clients, ses 160 407 collaborateurs, à ses partenaires agricoles comme industriels et à toutes ses parties prenantes, de vivre mieux.

**new
immo**
holding

New Immo Holding désigne la nouvelle holding qui regroupe tous les métiers immobiliers. Sa création en 2021 entérine la séparation des actifs patrimoniaux immobiliers et des activités de services, au sein de deux entités distinctes afin d'élargir ses perspectives de croissance et de développement. D'une part, la Foncière Ceetrus, qui détient un portefeuille d'actifs immobiliers de près de 300 centres commerciaux et 23 projets de développement implantés dans 11 pays à travers l'Europe et l'Afrique de l'Ouest.

D'autre part Nhood, entreprise de services et solutions immobiliers agissant par mandats de prestations de service confiés par des entreprises propriétaires telles que la Foncière Ceetrus, Auchan Retail ou d'autres sociétés, notamment de l'environnement de l'AFM (Association Familiale Mulliez), pour gérer, animer, développer et transformer des sites existants en nouveaux lieux de vie à triple impact positif. Nhood compte 1 069 collaborateurs.

oney

Depuis le 22 octobre 2019, ELO a cédé 50,1 % du capital de **Oney Bank** à BPCE, qui consolide cette entité depuis cette date. Oney conçoit des solutions de paiement, de financement et d'assurances afin de donner à chacun le pouvoir d'améliorer son quotidien et de mieux consommer. Créateur du paiement fractionné il y a 15 ans, Oney est leader sur le marché du BNPL (*Buy Now, Pay Later*) dans plusieurs pays européens avec une offre omnicanale unique sur le marché. Aux côtés de ses 4 400 partenaires commerçants et e-commerçants dans près de 16 000 points de vente physiques ou virtuels, Oney accompagne plus de 7,8 millions de clients en Europe en leur proposant des expériences d'achats digitales, simples et rapides.

CHIFFRES CLÉS

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

CHIFFRE D'AFFAIRES

33 485 M€

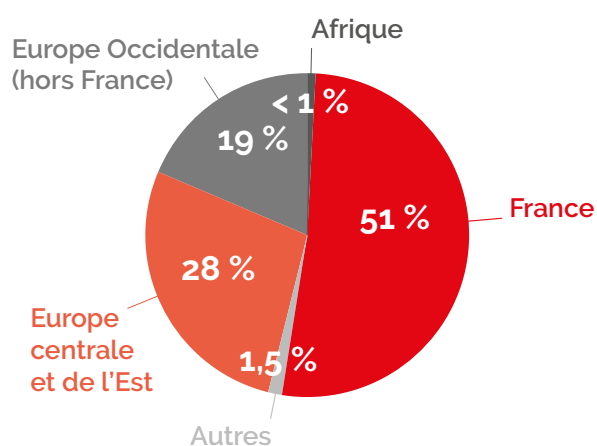
Auchan | RETAIL

98,2 %

**new
immo**
holding

1,8 %

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



**Présence
dans 14 pays**



161 476
COLLABORATEURS

dont **102 999**
collaborateurs actionnaires

AUCHAN RETAIL

160 407

Collaborateurs

Nhood

1 069

Collaborateurs

**RÉSULTAT
D'EXPLOITATION
COURANT**
2022

664 M€

EBITDA :
2022

1 697 M€

**ENDETTEMENT
FINANCIER NET ⁽¹⁾**
2022

2 579 M€

(1) Hors dette IFRS 16

Auchan | RETAIL : LES AMBITIONS

Transformations alimentaire, digitale, environnementale ou économique, la grande distribution connaît depuis plusieurs années des mutations importantes. La multiplication des crises, macro-économiques, géopolitiques ou sanitaires, et leurs conséquences directes sur la chaîne de valeur ont nécessité une adaptation continue des hommes et des processus.

Ainsi, pour répondre plus entièrement aux nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens, Auchan Retail adapte son modèle et ses pratiques afin d'accompagner ses clients, dans tous ses pays d'implantations, et assurer sa mission au plus proche des habitants, celle de leur fournir une alimentation de qualité au plus juste prix.

Auchan Retail lançait ainsi il y a trois ans le projet d'entreprise « **Auchan 2022** »

OBJECTIFS 2022

- être l'acteur référent du bon, du sain et du local, à travers la sélection et la conception d'une offre unique, juste et responsable ;
- être créateur de liens et d'expérience pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Pour poursuivre ce travail, **Auchan Retail** a affirmé, en 2022, sa Vision 2032 :

« **Bien manger et vivre mieux tout en préservant la planète** » afin qu'Auchan redonne tout son sens au métier de commerçant et réaffirme l'engagement porté par sa marque.



Les produits Auchan constituent le cœur du projet. En tant qu'acteur engagé pour le bon, le sain et le local, la priorité est donnée en alimentaire au local et aux métiers de bouche. Les produits filières « **Cultivons le Bon** » incarnent ce projet à travers des engagements fermes pris par l'entreprise en matière de respect de l'environnement ou de bien-être animale, grâce à des partenariats agricoles exigeants, durables, équilibrés et justes en partage de valeur avec les producteurs. Le nombre de filières agricoles responsables est passé de 350 en 2018 à près de **1 176 en 2022** et ce dans tous les pays d'implantation Auchan et malgré les contextes géopolitiques fragilisants. Les produits non alimentaires sont également un fort élément de différenciation.

Auchan propose à ses clients cette offre de manière omnicanal, et conjugue le meilleur de l'expérience physique et digitale, en lui proposant une multiplicité de parcours de course. Plus de 7 % du chiffre d'affaires d'**Auchan Retail** est réalisé via des canaux digitaux en 2022.

Engagé pour la planète, **Auchan Retail** est au rendez-vous de ses engagements et poursuit son travail dans la lutte contre la pollution plastique, le gaspillage alimentaire et pour la promotion de la biodiversité. Un plan climat 2030 engage fermement l'entreprise dans la décarbonation de ses activités (voir ci-après).



**new
immo**
holding

- **New Immo Holding** désigne la nouvelle société holding qui regroupe tous les métiers immobiliers. Sa création en 2021 entérine la séparation des actifs patrimoniaux immobiliers et des activités de services, au sein de deux entités distinctes afin d'élargir ses perspectives de croissance et de développement. D'une part, la Foncière **Ceetrus**, qui détient un portefeuille d'actifs immobiliers.
- D'autre part **Nhood**, entreprise de services et solutions immobiliers agissant par mandats de prestations de service confiés par des entreprises propriétaires. Nhood compte 1 092 collaborateurs.

New Immo Holding, avec ses deux entités distinctes, élargit ses perspectives de croissance et de développement :

- La Foncière Ceetrus détient un portefeuille d'actifs immobiliers constitué de près de 300 centres commerciaux et 23 projets de développement implantés dans 11 pays à travers l'Europe et l'Afrique de l'Ouest. Depuis janvier 2021, la foncière immobilière Ceetrus donne mandat à l'opérateur immobilier mixte Nhood avec une priorité accordée au triple impact positif (people, planet, profit).
- Nhood, entreprise de services et solutions immobiliers agissant par mandats de prestations de service confiés par des entreprises propriétaires telles que la Foncière Ceetrus, Auchan Retail ou d'autres sociétés de l'environnement de l'AFM (Association Familiale Mulliez), pour gérer, animer, développer et transformer des sites existants en nouveaux lieux de vie à triple impact positif. Nhood regroupe toutes les équipes métiers immobilières (commercialisation, gestion d'actifs, aménagement promotion) et désormais un 4^e métier, celui de l'urbanisme transitoire et de la préfiguration qui donnent vie aux sites avant leur livraison. Depuis la création de ces structures, les engagements ont été tenus en matière d'investissements et de recherche de nouveaux mandats au-delà du périmètre de la Foncière Ceetrus.

En 2022, **New Immo Holding** a consolidé l'existant :

- en priorisant ses investissements et sa rotation de portefeuille ;
- en animant, exploitant, commercialisant des sites mixtes ;
- en recherchant l'excellence et l'innovation opérationnelle.

New Immo Holding prépare demain :

- en développant des partenariats investisseurs ;
- en valorisant des actifs sous gestion à triple impact positif People, Planète, Profit ;
- en régénérant des sites en lieux, en mieux, multi-usages plus vivables et plus vivants.

TENDANCES SECTORIELLES



Transformation alimentaire :

Alimentation saine et durable
Traçabilité de la chaîne alimentaire
Nouveaux comportements alimentaires



Transformation digitale :

Digitalisation des modes de consommation
Personnalisation de l'expérience de course
Utilisation des data



Transformation écologique :

Changement climatique
Impact environnemental des activités
Bien-être animale
Protection de la biodiversité



Transformation économique :

Prix accessibles au plus grand nombre dans un contexte inflationniste
Souveraineté alimentaire et soutien à la chaîne amont (producteurs, PME agroalimentaires ...)

ATOUTS

Une présence omnicanale adaptée aux besoins des clients. Des services et applications digitales innovants.

- Une présence dans **13** pays
- **2 101** points de contacts physiques, complétés de services digitaux
- Efficience des modèles data déployés

Une structure économique et financière solide

- Un actionariat familial pérenne et en soutien
- Une notation Standard & Poors Investment Grade « BBB-, perspectives stables »

Des collaborateurs engagés

- **160 402** collaborateurs
- **102 000** collaborateurs actionnaires

Un ancrage local fort. Des relations constructives avec les partenaires (fournisseurs, industriels, etc.) et en particulier avec le monde agricole

- Contractualisation de filières agricoles responsables
- Partenariat avec les PME pour les marques Auchan
- Une offre MDD alimentaire et non-alimentaire, avec des produits exclusifs et reconnus à marque Auchan, déployés dans l'ensemble des pays

Une action RSE intégrée à toutes les décisions stratégiques organisationnelles et opérationnelles

- Plan climat 2030
- Signataire du Pacte plastique
- Prise en compte des impacts carbone dans les décisions d'investissements

Auchan, enseigne emblématique de la démocratisation de la consommation, poursuit sa mission historique :

Sélection et Conception de l'offre

Sélection, conception et éco-conception

ALIMENTAIRE

- Production agro-alimentaire
- Elevage, Pêche, Agriculture, etc.
- Partenariats exclusifs Filières Agricoles Responsables

NON-ALIMENTAIRE

- Fabrication

Produits locaux



Circuits courts



Optimisation continue de la

DISTRIBUTION

PHYSIQUE

- Hypermarchés
- Supermarchés
- Magasins de proximité



Services associés:

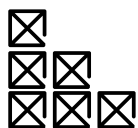
Station-essence, Points retraits, bureau de poste, etc.)

Économie circulaire (2^{de} main, recyclage, etc.)

être utile aux habitants en leur offrant une alimentation de qualité au meilleur prix tout en préservant la planète.

Approvisionnement

ENTREPÔTS



PLATEFORME DE PRÉPARATION DE COMMANDES



chaîne de valeur via la data

OMNISCANALE

DIGITAL

Click & Collect

- Drive
- Points de collecte de centre ville (Auchan Minute, Pick-up points, Easy Auchan, etc.)
- Hypermarché/ supermarché/ Proximité

Livraison à domicile



CRÉATION DE VALEUR

Des résultats financiers 2022 satisfaisants

- Chiffre d'affaires : **32,9 Md€**
- Digital : **7 %** du chiffre d'affaires
- Ebitda : **1,3 Md€**
- Une situation des trésorerie nette **positive pour Auchan Retail**

Un capital social préservé

- Part de CDI sur l'effectif total : **93 %**
- Part des femmes managers : **51,1 %**
- Part des collaborateurs ayant suivi une formation : **88,4 %**
- Taux de promotion interne non-managers devenus managers : **30,6 %**
- Part des salariés en situation de handicap : **4,1 %**

Une offre responsable au service de la satisfaction client

- **1 176** filières agricoles responsables à fin 2022

Des engagements environnementaux renforcés

- Emissions directes des magasins (Scope 1 et 2) : **-8,8 %** vs. 2019
- Consommation d'électricité renouvelable en % de la consommation globale d'électricité : **26 %**
- Ambition Climat 2030
 - Scope 1 et 2 : **-46 %** d'émission de CO2 vs. 2019
 - Scope 3 : **-25 %** vs. 2020

Des progrès reconnus par les agences de notation extra-financières

- Moody's ESG Solutions : Score **62/100** (score 2021 ; + 25 points vs. 2019)
- CDP : Score **B** (C en 2019)

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Promouvoir la bonne alimentation



Lutter contre le gaspillage alimentaire et lutter contre la pollution plastique



Réduire notre empreinte carbone



Nos engagements sociaux



TENDANCE MARCHÉ



TRANSFORMATION
ÉCOLOGIQUE ET SOCIÉTALE



CONTEXTE
GÉOPOLITIQUE



MUTUALISATION
DES SAVOIR-FAIRE



ÉCOUTE
DES TERRITOIRES



ÉVOLUTIONS
NUMÉRIQUES

FORCES

DEUX ENTREPRISES AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION DURABLE
DE L'IMMOBILIER ET DU RETAIL

FONCIÈRE
CEETRUS

225

sites, lieux de vie
et de commerces en propriété

7,5 milliards

d'actifs immobiliers
(juste-valeur)

11

pays d'Europe

nh0od
DES LIEUX
EN MIEUX

450

sites, lieux de vie
et de commerces
en propriété

11

pays d'Europe

1 069

collaborateurs engagés
dont 59 % de femmes

Accélération du
développement des
compétences et de
nos expertises :
650 000 € de formation

Pense et agit « LOCAL »
avec un esprit
entrepreneurs

Une mesure des actions
au prisme du triple
impact positif :
PEOPLE PLANET PROFIT.

MODÈLE D'AFFAIRES



Développer la mixité d'usage sur les sites en propriété, gérés et à transformer



Générer de l'attractivité sur les sites de la Foncière Ceetrus et ceux de ses clients



Conquérir de nouveaux mandats et attirer de nouveaux partenaires



Créer de la valeur à triple impact positif



INVESTIR



ARBITRER



CEDER

UNE TRIPLE RESPONSABILITÉ



PEOPLE

diversité, inclusion, accessibilité



PLANET

régénération, désartificialisation



PROFIT

transparence, responsabilité, profitabilité

CRÉATION DE VALEUR

DES RÉSULTATS FINANCIERS SOLIDE

- Revenus bruts = **591 M€** (+8,8% vs. 2021)
- Ebitda : **369 M€** (+19,4% vs. 2021)
- Juste valeur des actifs = **7,5 Md€** (+3,6% vs. 2021)
- Investissements bruts = **432M€**

DES ACTIFS GÉRÉS DE QUALITÉ :

- plus de **50%** du patrimoine de la Foncière Ceetrus est certifié **BREEAM IN USE** en 2022
- Des plans d'action pour la certification **BREEAM** minimum very good de tous les actifs

INTENSIFICATION DES MESURES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- **20%** des investissements annuels, sont consacrées à des actions réduisant les consommations énergétiques des actifs gérés (7 à 10 millions d'euros par an sur les 5 dernières années).

CRÉATION DU PREMIER RÉFÉRENTIEL DE QUALITÉ URBAINE À USAGE MIXTE MUQI – MIXED-USE QUALITY INDEX

- Une exclusivité Nhood – RQR, un nouveau standard de notation extra financière

DES ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LE CLIMAT

Auchan | RETAIL

Auchan Retail met en œuvre depuis 2015 des mesures et plans d'action pour réduire les émissions directes des magasins dans tous ses pays d'implantation. Lors de la COP21 à Paris, **Auchan Retail** avait pris des engagements de réduction de 20 % de ses consommations énergétiques, engagements tenus avec 1 an d'avance (2019).

En 2022, l'engagement d'**Auchan retail** pour le climat s'est encore accéléré, avec la définition d'une stratégie globale pour l'ensemble des pays où **Auchan retail** est présent. Les travaux issus de la récente cop27 à charm el-cheikh l'ont confortée dans le bien-fondé de l'accélération de sa stratégie.

En 2021, l'entreprise a défini une trajectoire de décarbonation sur l'ensemble de son périmètre d'activité (Scope 1, 2 et 3). Les objectifs ont été déposés auprès de l'Initiative Science-Based Targets pour validation en 2023.

Cette trajectoire repose sur les objectifs suivants :

- **réduire de 46 % d'ici à 2030 les émissions directes de ses magasins** (scopes 1 et 2, vs. 2019).
Le travail engagé se poursuit de manière volontariste autour de l'énergie et des équipements frigorifiques. Les engagements et plans d'action placent **Auchan Retail** sur une trajectoire 1,5° ;
- **réduire les émissions sur l'aval et l'amont de sa chaîne de valeur de 25 % à échéance 2030 (scope 3, vs. 2020)**.
Les engagements et plans d'action mis en œuvre portent sur la décarbonation de la chaîne fournisseurs dans l'alimentaire et le non-alimentaire ainsi que les actions engagées autour de la logistique et du transport de marchandises. **Auchan Retail** travaille collectivement au travers d'initiatives locales et globales afin de partager ses objectifs avec ses pairs, ses partenaires et ses fournisseurs. Les engagements et plans d'action placent **Auchan Retail** sur une trajectoire « well Below 2° ».



NEW IMMO HOLDING **INTENSIFIE SES ACTIONS** POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE **SUR L'ENSEMBLE DE SES ACTIFS COMMERCIAUX.**

Le plan de sobriété instauré en 2010 prévoit qu'en 2025, les consommations d'énergies soient réduites de 40 %, permettant ainsi de réduire à terme l'empreinte carbone de **New Immo Holding** de 50 %.

Une feuille de route a été écrite, ayant pour ambition d'atteindre **100 % des sites neutres en carbone en 2030**.

Par ailleurs, **New Immo Holding** a activé les leviers permettant d'atteindre l'objectif du gouvernement français de réduction de 10 % des consommations dès cette année.

En France, les actions consacrées à la réduction des consommations énergétiques représentent **20 % des investissements annuels**, soit 7 à 10 millions d'euros par an sur les 5 dernières années.

Ces actions ont permis de réduire de 50 % l'empreinte carbone, passant de 40 kg/m² en 2013 à 20 kg/m².

Un tiers des sites ont une consommation d'énergie électrique en baisse de plus de 30 % et certains sites de 60 %.

Concernant les risques climatiques, depuis 2021, **New Immo Holding** évalue tous ses actifs à l'aide d'un outil spécifique pour mieux comprendre les 7 catégories différentes de risques climatiques : tremblements de terre, inondations, stress thermique, ouragans et typhons, élévation du niveau de la mer, stress hydrique et incendies de forêt.

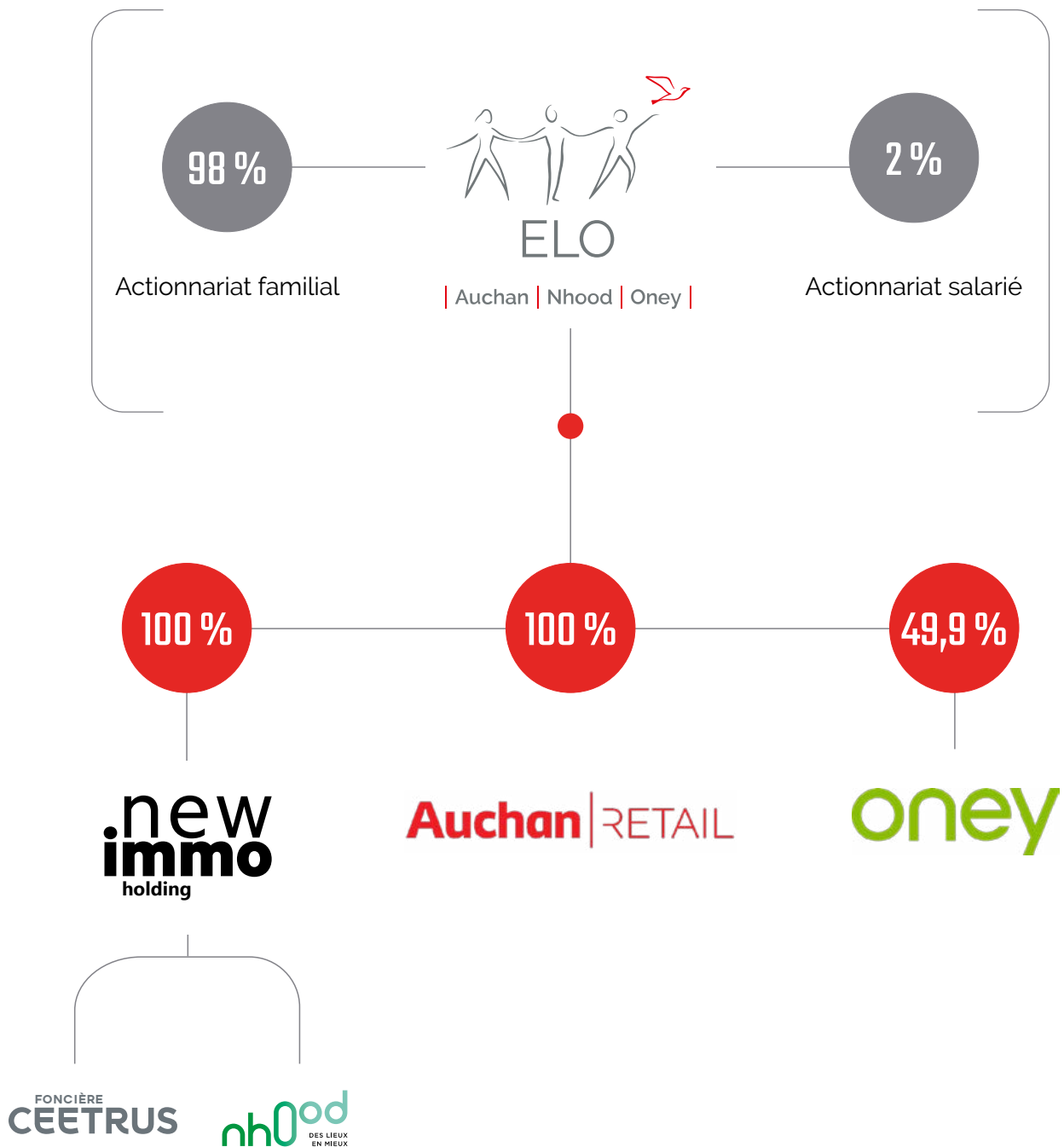
En 2022, l'entreprise a développé une méthodologie pour créer et mettre en œuvre des plans d'action pour les risques climatiques dans la première phase pour 5 sites pilotes. L'ensemble du portefeuille sera concerné en 2023.



En 2022, plus de 50 % du patrimoine de la Foncière **Ceetrus** est certifié **BREEAM IN USE**. Des plans d'action sont en cours pour la certification **BREEAM minimum very good** de tous les actifs

RÉPARTITION DU CAPITAL D'ELO

Entreprise non cotée associant un actionnariat familial et salarié,
ELO réunit 2 entreprises complémentaires, **Auchan Retail** et
New Immo Holding, et détient une participation de 49,9 %
dans Oney Bank aux côtés de BPCE depuis 2019.



NOS IMPLANTATIONS PHYSIQUES **AU 31 DÉCEMBRE 2022**

AUCHAN RETAIL

	Hypermarchés	Supermarchés	Proximité	Click & Collect ⁽²⁾	Livraison à domicile ⁽³⁾	TOTAL	New Immo Holding
FRANCE	136	274	36	276	Oui	722	141
Espagne	76	71	168	3	Oui	318	33
Portugal	31	22	35	35	Oui	123	18
Luxembourg	3		13	4	Oui	20	3
Italie						-	41
EUROPE OCCIDENTALE (HORS FRANCE)	110	93	216	42		461	95
Pologne	72	27	28	-	Oui	127	53
Hongrie	19	5	1	5	Oui	30	18
Roumanie	33	7	398	2	Oui	440	22
Russie	94	136	-	-	Oui	230	130
Ukraine	21	4	-	18	Oui	43	8
Tadjikistan		1				1	
EUROPE CENTRALE ET DE L'EST	239	180	427	25		871	231
Sénégal	1	20	16	1	Oui	38	
Côte d'Ivoire	-	4	5		Oui	9	
Tunisie ⁽⁴⁾							
AFRIQUE	1	24	21	1		47	
TOTAL	486	571	700	344		2 101	467

(1) Yc franchisé.

(2) Drives, Welcome stores, pick-up points.

(3) Yc. quick commerce.

(4) Participation de 10 % dans Magasin Général

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS **ELO 2022**

17 mars 2022

ELO publie son rapport financier annuel et sa déclaration de performance extra-financière 2021

14 juin 2022

Auchan Retail annonce s'implanter en Côte d'Ivoire, après le succès rencontré au Sénégal. À fin 2022, Auchan Retail Côte d'Ivoire comprends **9 magasins et un site de e-commerce** à Abidjan.

2 août 2022

Auchan Retail annonce le renforcement de ses positions en Espagne par l'acquisition de **235 supermarchés** auprès de DIA Group. Cette acquisition renforce la couverture géographique avec une présence dans 16 des 17 communautés autonomes du pays ainsi que le multiformat.

30 août 2022

ELO publie ses résultats semestriels. Dans un contexte incertain, ELO réalise un semestre satisfaisant grâce à la complémentarité de ses métiers.

2 DÉCEMBRE 2022

ELO émet un nouvel emprunt obligataire pour un montant de **650 M€** à échéance décembre 2028, au taux fixe de 4,875 %. Cette émission s'inscrit dans le cadre de la gestion active de la liquidité du Groupe, en permettant le refinancement de sa dette existante.

30 SEPTEMBRE 2022

La foncière **Ceetrus** annonce l'acquisition du centre commercial V2 à Villeneuve d'Ascq (France) auprès d'Unibail Rodamco Westfield. Nhood aura en charge la gestion locative du site et sa transformation.

6 SEPTEMBRE 2022

Auchan Retail cède sa participation de **64,84 %** dans RT-Mart, son activité de distribution à Taïwan, au groupe taïwanais PX-Mart. Cette opération marque le retrait définitif d'Auchan Retail du continent asiatique.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

1

1.1	Faits Marquants et principales variations de périmètre	14
1.2	Activités et résultat	17
1.3	Responsabilité sociétale de l'entreprise	21
1.4	Événements post-clôture	21
1.5	Perspectives	21

Un rapport de gestion sur les comptes annuels de la société ELO S.A. est également établi. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 février 2023.

1.1 FAITS MARQUANTS ET PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

1.1.1 ÉVOLUTION DU PARC DE MAGASINS ET GALERIES COMMERCIALES

Au cours de l'année 2022, le nombre de points de vente intégrés exploités par Auchan Retail a évolué comme suit :

- en Europe de l'Ouest, le nombre de points de vente a augmenté de 51 unités (dont, en net, +39 en France dont 31 Auchan Piéton et 1 Partisan du Goût, +6 en Espagne, +5 au Portugal) ;
- en Europe centrale et de l'Est, le nombre de points de vente a diminué de 4 unités (dont, en net, -1 en Russie, -6 en Roumanie et +3 en Ukraine) ;
- en Afrique, le parc de magasins a augmenté de 11 unités dont 2 au Sénégal et 9 en Côte d'Ivoire.

Le portefeuille de mandats de New Immo Holding a augmenté de 5 sites par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par la signature de nouveaux mandats, (+4 au Portugal, +1 en France).

1.1.2 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Ouverture de l'activité en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire devient le 14^e pays d'implantation d'ELO dans le monde et le 2^e en propre sur le continent africain, après le Sénégal, où Auchan, depuis son lancement en 2015, est devenue le leader de la distribution alimentaire avec ses 38 points de vente en propre et son site marchand couplé à un *drive* et à un service de livraison à domicile. Pour ses premiers pas en Côte d'Ivoire, Auchan a ouvert à Abidjan, en 2022, neuf magasins sur des surfaces adaptées à la vie de quartier (300 à 900 m²). Pensés pour répondre aux besoins de la population ivoirienne, ces magasins proposent une offre variée, essentiellement alimentaire composée de produits locaux et de produits de la marque Auchan. Auchan Côte d'Ivoire s'affirme, dès son démarrage, comme un projet mené pour les Ivoiriens, par les Ivoiriens et avec les Ivoiriens. Dans cette optique, l'enseigne s'engage à proposer à ses clients, ses collaborateurs et ses partenaires une expérience unique autour de trois piliers fondamentaux : offrir une alimentation saine à des prix imbattables, proposer une expérience unique à ses collaborateurs, s'engager socialement pour contribuer à l'économie de la Côte d'Ivoire, notamment auprès des producteurs agricoles locaux et de l'emploi. New Immo

Holding, acteur du développement et de la transformation en Côte d'Ivoire, accompagne des entreprises dont ELO, grâce à une expertise et un savoir-faire, de la conception à la livraison de nouveaux lieux de vie, au travers de projets mixtes.

1.1.3 AUTRES FAITS MARQUANTS

1.1.3.1 Impact du conflit russo-ukrainien

Les entreprises d'ELO, Auchan Retail et New Immo Holding, opèrent en Ukraine et en Russie depuis plus de 15 ans.

Au 31 décembre 2022, Auchan Retail exploite 230 magasins en Russie et 44 magasins en Ukraine et y développe, dans chaque pays, une activité de e-commerce et de livraison à domicile.

L'exposition de New Immo Holding est plus limitée, la Russie et l'Ukraine combinées représentant environ 3 % de la valeur nette totale des actifs et 5 % des revenus locatifs nets de son activité au 31 décembre 2022.

Ces deux pays génèrent environ 13 % du chiffre d'affaires d'Auchan sur l'exercice 2022.

Depuis le début de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, le 24 février 2022, Auchan Retail appelle à la paix entre les deux pays. En parallèle, l'entreprise a fait le choix de poursuivre, malgré les difficultés, son activité dans ces deux pays afin de continuer à y exercer pleinement sa mission, celle de fournir aux habitants une alimentation de qualité au plus juste prix.

Dès le premier jour du conflit, l'entreprise a mis en place une cellule de crise internationale, afin de superviser quotidiennement l'évolution de la situation avec un seul objectif : veiller à la sécurité des employés, des clients et des activités. Dans le même temps, les différents pays d'Auchan se sont mobilisés en s'associant à leurs clients pour apporter aux Ukrainiens, réfugiés comme habitants, une aide importante. Les ONG à l'œuvre dans les pays limitrophes ont ainsi reçu de nombreux dons en nature ou en numéraire. De la même façon, les magasins Auchan en Europe ont accueilli les employés d'Auchan Ukraine ayant fui la guerre et leur ont fourni logement et activité professionnelle. En Ukraine directement et malgré la situation très difficile, Auchan Ukraine a fourni des denrées alimentaires pour les populations déplacées et des soutiens financiers pour ses collaborateurs éprouvés. Un Fonds de Solidarité International doté par le Groupe a également été créé pour abonder les projets de soutien portés par Auchan Ukraine. Au cumul, l'aide financière s'élève au 31 décembre à plus de 5,5 millions d'euros, et plus de 2 300 tonnes de dons en nature (denrées alimentaires et non-alimentaires).

À fin décembre 2022, en Ukraine, 41 magasins sur 44 ainsi que l'activité e-commerce/livraison à domicile restent ouverts; 90 % des hypermarchés et supermarchés sont équipés d'un groupe électrogène. Ils permettent le maintien de la chaîne alimentaire dans le pays et l'accès à l'offre Auchan pour la population ukrainienne. Sur les 3 magasins fermés, deux le sont car ils ont été endommagés à la suite de bombardements (Kharkiv et Odessa). Depuis le début du conflit, jamais plus de trois magasins n'ont été fermés simultanément en Ukraine et l'activité e-commerce a continué de fonctionner, grâce aux efforts des équipes locales, notamment logistiques. Quand l'approvisionnement local a été rendu compliqué par le conflit, Auchan Ukraine a pu s'appuyer sur l'aide des équipes Auchan des pays limitrophes. Une chaîne d'approvisionnement depuis la Pologne, la Roumanie, la Hongrie mais aussi la France a été mise en place pour permettre le maintien de l'offre en produits alimentaires (frais et grande consommation) au bénéfice de la population et un appui aux collaborateurs eux-mêmes. Sur le deuxième semestre 2022, le développement a repris avec l'ouverture de 4 magasins d'ultra-proximité. Les conditions d'activité particulièrement difficiles ont néanmoins un impact très important sur les performances économiques de Auchan en Ukraine.

En Russie, Auchan Retail respecte scrupuleusement les termes des embargos et sanctions internationales. Les équipes d'Auchan Russie opèrent en autonomie maximale et maintiennent l'activité de distributeur alimentaire au service de la population. Auchan Retail a stoppé ses investissements dans sa filiale en Russie dès le premier jour du conflit. D'un point de vue opérationnel, le premier trimestre 2022 a été marqué par une hausse de l'activité liée à un effet de stockage. L'activité a ensuite subi une baisse de trafic importante qui a pesé sur les revenus. Sur l'exercice, ils restent en légère croissance, toutefois significativement inférieure au taux d'inflation.

ELO reste particulièrement prudent sur les impacts du conflit dans les mois à venir (impacts des sanctions, inflation, approvisionnement, moral et pouvoir d'achat des ménages et impact change, etc.).

Les perspectives à ce jour ne remettent pas en cause la situation financière d'ELO dans un contexte d'incertitude élevée quant à l'étendue, à l'issue et aux conséquences du conflit armé qui est toujours en cours.

Financement

Auchan Retail Ukraine se finance principalement auprès de banques locales et bénéficie d'un financement intragroupe.

Auchan Retail Russie dispose d'un niveau de liquidité suffisant à fin décembre (139 millions d'euros) qui lui permet de faire face à ses engagements. Elle bénéficie également d'une ligne de crédit de 10 milliards de roubles avec une banque locale. Conformément aux réglementations européennes en vigueur, Auchan Russie n'a fait l'objet d'aucun nouveau soutien financier (investissements, financement intragroupe...) de sa maison mère depuis le 24 février 2022. Elle n'en bénéficiera pas aussi longtemps que les conditions de l'embargo financier seront en vigueur.

Évaluation des actifs

En Russie

Au 31 décembre 2022, les actifs nets immobilisés relatifs aux activités en Russie représentent 8 % des actifs immobilisés du Groupe.

Après analyse des perspectives de rentabilité, de l'évolution du taux de vacances et d'une liquidité très réduite des actifs détenus en Russie, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur des immeubles de placement.

Le Groupe a également effectué des tests de dépréciation sur les actifs de l'unité génératrice de trésorerie Auchan Retail Russie dont les magasins (le goodwill associé à l'activité Retail en Russie avait déjà été déprécié en totalité au cours de l'exercice 2020).

L'ensemble de ces éléments a été comptabilisé en « autres produits et charges opérationnels » et se répartit comme suit :

- dépréciation des magasins : 35 millions d'euros ;
- dépréciation des immeubles de placement : 61 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, la réserve de conversion affectée à l'activité en Russie correspond à un montant débiteur de 625 millions d'euros.

En Ukraine

Au 31 décembre 2022, les actifs nets immobilisés relatifs aux activités Ukraine représentent 1 % des actifs immobilisés du Groupe.

Des dépréciations ont été constatées sur les magasins et des galeries commerciales qui étaient déjà en difficulté à la clôture de l'exercice 2021 ainsi que sur les magasins ayant subi des dommages significatifs. L'incertitude pesant sur cette activité a également conduit à déprécier la totalité du goodwill qui lui était associé.

L'engagement exceptionnel des collaborateurs a permis de dégager un résultat opérationnel courant à l'équilibre sur l'année 2022 malgré un premier semestre en pertes. L'activité reste cependant affectée par des conditions d'exploitation très compliquées et une baisse de la fréquentation.

L'ensemble des dépréciations, soit 60 millions d'euros a été comptabilisé en « autres produits et charges opérationnels » et se répartit comme suit :

- dépréciation des magasins : 22 millions d'euros ;
- dépréciation des immeubles de placement : 5 millions d'euros ;
- dépréciation du goodwill lié à l'activité retail : 30 millions d'euros.

1.1.3.2 Capital et financement

Opérations de financement

Le 8 décembre 2022, ELO a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un montant de 650 millions d'euros à échéance du 8 décembre 2028, au taux fixe de 4,875 %. Cette émission s'inscrit dans le cadre de la gestion active de la liquidité du Groupe, en permettant le refinancement de sa dette existante.

Par ailleurs, ELO a négocié un nouveau sustainability linked RCF de 850 millions d'euros à échéance décembre 2027 assorti d'une option de prolongation de deux fois un an, en remplacement du RCF de 800 millions d'euros à échéance juin 2024.

Un sustainability linked term loan de 400 millions d'euros a également été mis en place en décembre 2022. Il n'a pas été utilisé au 31 décembre 2022.

1

1.1.3.3 Activités

Acquisition de 235 magasins en Espagne

Alcampo, filiale espagnole d'Auchan Retail, a conclu le 2 août 2022 un accord avec le Groupe DIA pour l'acquisition de 235 supermarchés et d'un entrepôt situés dans les régions de Madrid, Aragon, Asturies, Castille-et-León, Galice, Cantabrie, Navarre et Pays basque. Alcampo sera présente dans 16 des 17 communautés autonomes d'Espagne. La transaction reste soumise à l'approbation des autorités de la concurrence.

Gare du Nord

Gare du Nord 2024, société mise en équivalence, a été placée en liquidation amiable depuis le 21 septembre 2021. New Immo Holding détient une créance sur la société Gare du Nord 2024 qui s'établit à 189 millions d'euros. Par ailleurs, New Immo Holding a reçu une notification au titre de la garantie de bonne fin du projet porté par la société Gare du Nord pour un montant

de 47 millions d'euros. Ces éléments représentent l'exposition maximale pour le Groupe. Sur la base des procédures engagées depuis la fin de l'exercice 2021 et qui se sont poursuivies en 2022, le Groupe a constitué une provision qui correspond à sa meilleure estimation du risque.

1.1.3.4 Cessions d'actifs et activités abandonnées

Cession de l'activité d'Auchan Retail à Taïwan

Annoncée en octobre 2021, la cession des activités d'Auchan Retail à Taïwan a été réalisée le 6 septembre 2022, après le processus de validation par les autorités compétentes. Auchan Retail a ainsi cédé sa participation de 64,83 % dans RT-Mart, son activité de distribution à Taïwan, au groupe taïwanais PX-Mart. Cette opération marque le retrait définitif d'Auchan Retail du continent asiatique.

1.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTAT

Conformément à la norme IFRS 5 et à des fins de comparabilité, les chiffres extraits du compte de résultat qui sont présentés dans cette partie intègrent les reclassements des contributions des activités cédées ou en cours de cession (cf. Note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés), en 2022 et 2021.

1.2.1 ACTIVITÉ AUCHAN RETAIL

Au 31 décembre 2022, Auchan Retail est présent en propre dans 11 pays, où il exploite 467 hypermarchés, 494 supermarchés, 545 magasins de proximité et 320 points de vente digital intégrés.

Le parc de magasins consolidés hors franchises au 31 décembre 2022 se répartit ainsi :

Pays	Hypermarchés	Supermarchés	Proximité	Digital
France	119	235	10	270
Espagne	76	52	57	3
Portugal	31	4	35	35
Luxembourg	3	0	0	4
Pologne	70	27	5	0
Hongrie	19	5	1	5
Roumanie	33	7	398	2
Ukraine	21	4	18	0
Russie	94	136	0	0
Sénégal	1	20	16	1
Côte d'Ivoire	0	4	5	0
TOTAL	467	494	545	320

En incluant le parc de magasins franchisés (275, contre 274 en 2021), le nombre total de points de vente au 31 décembre 2022 est de 2 101.

Les produits des activités ordinaires d'Auchan Retail réalisés en 2022, y compris les cessions de marchandises aux franchisés, s'élèvent à 32,9 milliards d'euros (+ 7,7 % par rapport à 2021). Pour Auchan Retail, les activités hors France représentent 47,8 % du total des produits des activités ordinaires. Le résultat d'exploitation courant d'Auchan Retail se réduit de 18,9 % et s'élève à 518 millions d'euros en 2022, principalement lié au contexte économique dégradé en 2022, accentué par la volonté du groupe de défendre le pouvoir d'achat de ses clients et ainsi de ne pas répercuter l'intégralité de l'inflation dans ses prix.

1.2.2 ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE NEW IMMO HOLDING

Au 31 décembre 2022, l'activité immobilière du Groupe constitué par ELO et ses filiales inclut la gestion par New Immo Holding de 467 sites commerciaux (galeries marchandes et parcs d'activités commerciales), dont 225 en propriété ou en location, 12 en partenariat et 230 en mandat de gestion, dans 10 pays.

Les produits des activités ordinaires de New Immo Holding ont représenté 590 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 8,3 % par rapport à 2021. Les produits des activités ordinaires de New Immo Holding représentent une part de 50,6 % réalisée hors France.

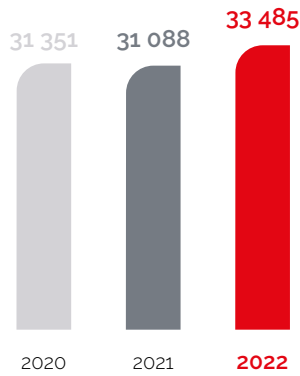
Le résultat d'exploitation courant de New Immo Holding est en hausse de 49 millions d'euros et s'élève à 155 millions d'euros.

1.2.3 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2022

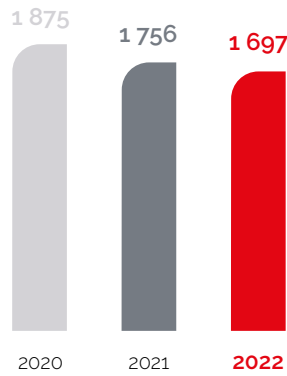
Commentaires sur le compte de résultat

Le produit des activités ordinaires du périmètre de consolidation s'élève à 33,5 milliards d'euros, en progression de 7,7 % par rapport à 2021.

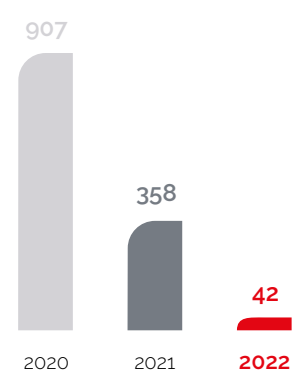
> PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES



> EBITDA



> RÉSULTAT NET

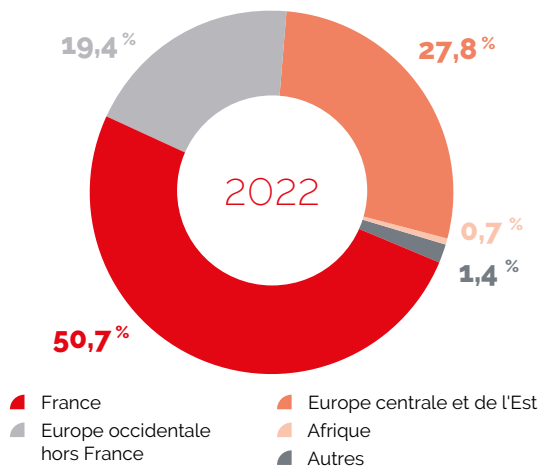


À taux de change constant, le produit des activités ordinaires est en progression de 6,4 %.

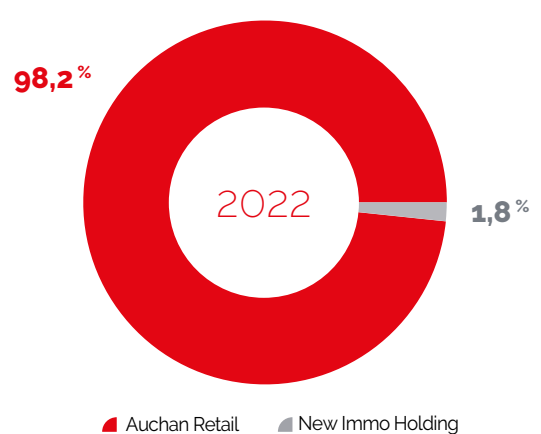
L'activité d'Auchan Retail représente 98,2 % du produit des activités ordinaires tandis que l'activité immobilière représente 1,8 %.

Par zone géographique, le produit des activités ordinaires est réalisé à hauteur de 52,1 % en France, de 19,4 % en Europe occidentale hors France (Espagne, Portugal et Luxembourg) et de 27,8 % en Europe de l'Est (Pologne, Hongrie, Roumanie, Ukraine, Russie), et de 0,7 % en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire).

> PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2022



> PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR ACTIVITÉ EN 2022



La marge commerciale s'améliore de 4,5 % et s'élève à 7 963 millions d'euros ; le taux de marge quant à lui se détériore sensiblement à 23,8% en 2022 contre 24,5% en 2021. Cette détérioration est la conséquence de la volonté du groupe d'accompagner ses clients dans le contexte inflationniste.

Les charges d'exploitation courantes (charges de personnel, charges externes, amortissements, provisions et dépréciations, autres produits et charges d'exploitation) augmentent de 6 % et sont principalement impactées par la hausse des charges de personnel (+4,2%) ainsi que par la hausse du coût de l'énergie (+30%).

Les autres produits et charges d'exploitation constituent un produit de 39 millions d'euros (contre 77 millions d'euros en 2021), et comprennent essentiellement des cessions d'actifs, dont les montants ne sont pas significatifs individuellement, ainsi que des gains de change.

Le résultat d'exploitation courant régresse de 9,8 % à 664 millions d'euros. L'EBITDA résiste mieux avec une diminution de 3,4 % à 1 697 millions d'euros.

Après prise en compte des « Autres produits et charges opérationnels », le résultat d'exploitation régresse fortement de 577 millions d'euros pour atteindre 366 millions d'euros. La variation s'explique principalement par un niveau élevé de dépréciation du *goodwill* de l'activité Retail France en 2022 ainsi que la dépréciation d'actifs russes et ukrainiens.

Les événements non récurrents comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » comprennent ainsi :

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Dépréciations nettes d'actifs (Hors Russie et Ukraine)	(123)	8
• dont dépréciation du goodwill Retail France	(126)	8
• dont dépréciations d'actifs corporels nettes	3	
Cessions d'actifs	22	166
• dont cessions d'actifs de l'activité Retail	20	166
• dont cessions d'actifs de l'activité immobilière	1	
Russie – Ukraine	(156)	0
• dont dépréciations de Goodwill (Ukraine)	(30)	
• dont dépréciations des immobilisations corporelles	(123)	
• dont pertes sur stocks	(3)	
• dont cession Ceetrus Russie	1	
Autres	(41)	34
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(298)	207

Le résultat financier se compose :

- du coût de l'endettement financier net, en baisse à 117 millions d'euros (contre 145 millions d'euros en 2021) ;
- des autres charges et produits financiers, en amélioration de 60 millions d'euros pour revenir à 170 millions d'euros (contre une charge financière de 230 millions d'euros en 2021)

Le résultat avant impôt des sociétés intégrées s'établit à 78 millions d'euros (contre un gain de 568 millions d'euros en 2021). Le taux effectif d'impôt s'élève à 188,4 % en 2022, contre 41,1 % en 2021. Cette dégradation s'explique en partie par des dépréciations d'actifs (Goodwill et immobilisation corporelles) non fiscalisées.

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est une perte de 6 millions d'euros en 2022 contre un profit de 19 millions en 2021.

Le résultat net des activités poursuivies affiche une perte nette de 74 millions d'euros en 2022 contre un bénéfice net de 353 millions d'euros en 2021.

Le résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en vue de la vente est de 117 millions d'euros (contre 5 millions d'euros en 2021). Ce montant comprend principalement le résultat de l'activité des filiales Retail à Taiwan jusqu'à la date de perte de contrôle, ainsi que la plus-value résultant de cette cession (cf. note 3.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

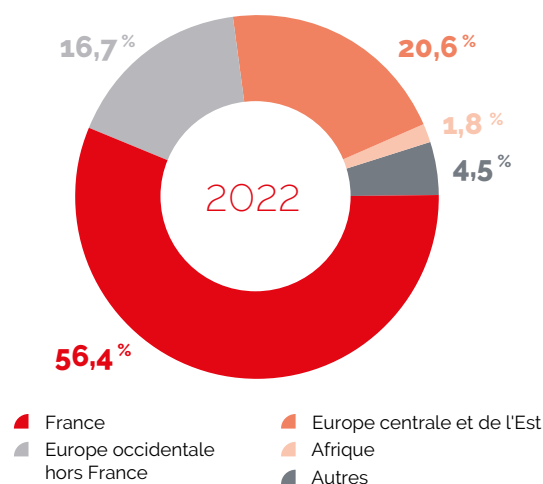
Compte tenu du résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession, le résultat net (part du groupe) s'établit à 33 millions d'euros contre 344 millions d'euros en 2021. La capacité d'autofinancement est globalement stable pour s'établir à 1 261 millions d'euros en 2022 (1 272 millions d'euros en 2021)

Commentaires sur l'état de la situation financière

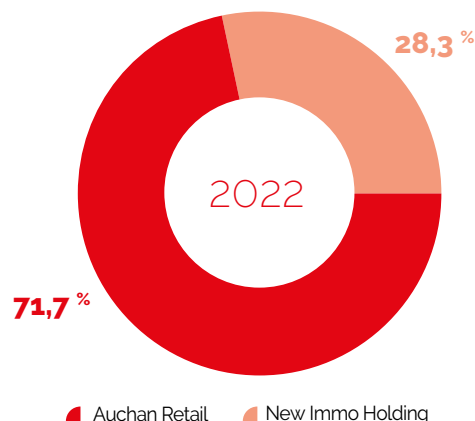
À l'actif :

Les investissements courants hors regroupements d'entreprises (acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'immeubles de placement) s'élèvent à 1 445 millions d'euros (droits d'utilisation inclus). Le volume des investissements courants est en augmentation par rapport à 2021 (1 184 millions d'euros) et illustre entre autres l'engagement pris par le groupe pour le climat et aussi sa volonté de moderniser son parc de magasins.

> INVESTISSEMENTS COURANTS
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2022



> INVESTISSEMENTS COURANTS
PAR ACTIVITÉ EN 2022



Les investissements se répartissent pour 61,0 % en France (39,8 % en 2021), 16,7 % dans les autres pays d'Europe occidentale (33,3 % en 2021) et 20,6 % en Europe centrale et de l'Est (22,6 % en 2021) et 1,8 % en Afrique (1,3 % en 2021).

Au passif :

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2022 à 6 324 millions d'euros, contre 6 454 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les capitaux propres – part du Groupe s'élèvent à 6 130 millions d'euros, en baisse de 118 millions d'euros. Les principales variations sont (en millions d'euros) :

Résultat net 2022	33
Titres autodétenus	(10)
Autres éléments du résultat global	70
Variation de la dette liée aux options de vente de titres accordées et aux engagements de rachat (nette d'impôt différé)	(6)
Variations de périmètre	(4)
Distribution de dividendes	(200)
Autres	(2)

Les intérêts ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 194 millions d'euros, contre 206 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La dette financière nette, telle que définie dans la note 10.1 de l'annexe aux comptes consolidés, s'établit à 2 579 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 2 181 millions d'euros au

31 décembre 2021. Elle ressort à 40,8 % des capitaux propres, contre 33,8 % au 31 décembre 2021, et représente 2 années de capacité d'autofinancement et 1,5 année d'EBITDA (2,4 années en incluant les dettes de loyers IFRS 16)

1.3 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

La performance extra-financière de l'entreprise est décrite dans le chapitre 2 de ce document – Déclaration de Performance Extra-financière.

1.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

1.5 PERSPECTIVES

En 2022, les résultats financiers d'ELO sont satisfaisants. Malgré une situation mondiale difficile, Auchan Retail et New Immo Holding ont été conquérants maintenant une politique d'investissements importante.

Cette politique restera inchangée pour l'année 2023, dans un contexte qui restera instable (inflation alimentaire, prix de l'énergie, situation géopolitique).

Auchan Retail jouera son rôle d'amortisseur d'inflation pour le consommateur et se projettera vers l'avenir dans le cadre de sa Vision 2032. New Immo Holding poursuivra sa stratégie au service d'un immobilier réinventé, renforçant ainsi l'attractivité de ses sites, par une gestion dynamique des actifs qu'elle gère, et en premier lieu ceux partagés avec Auchan.

ELO veillera à garder une solidité financière forte, atout majeur dans ce contexte, qui lui permettra d'accompagner les besoins d'investissements requis par le développement et la transformation de ses métiers.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

2

2.1	Vision et engagements	24
2.2	Proposer une offre alimentaire saine et de qualité	34
2.3	S'engager avec des collaborateurs passionnés	38
2.4	Agir pour préserver la planète	51
2.4.1	Plan climat d'Auchan Retail	51
2.4.2	Plan de sobriété énergétique et carbone New Immo Holding	59
2.4.3	Indicateurs climat	60
2.4.4	Les activités d'ELO en lien avec la Taxinomie Verte de l'Union Européenne	61
2.4.5	Biodiversité	69
2.4.6	Lutte contre la pollution plastique	72
2.4.7	Réduire les déchets et lutter contre le Gaspillage alimentaire et non alimentaire	75
2.4.8	Proposer des produits plus responsables	78
2.5	Œuvrer pour des relations d'affaires éthiques et responsables	80
2.6	Méthodologie	92
2.7	Tableau récapitulatif des indicateurs	97
2.8	Rapport de l'organisme tiers indépendant	102

2.1 VISION ET ENGAGEMENTS

Le périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) 2022 est principalement centré sur les actions et performances d'Auchan Retail qui représentent plus de 98,2 % du chiffre d'affaires de ELO. Le reporting sur les performances et actions de New Immo Holding est donc plus ponctuel dans ce chapitre.

2.1.1 LE BILAN DE LA FEUILLE DE ROUTE D'AUCHAN RETAIL À ÉCHÉANCE 2022

Il y a trois ans, Auchan Retail lançait le projet d'entreprise « **Auchan 2022** ». Objectif : adapter son modèle, son offre et son organisation aux nouvelles attentes des consommateurs et citoyens, s'engager pour un commerce nouvelle génération qui contribue au mieux vivre au quotidien de chacun et au mieux vivre ensemble de tous.

Ce projet repose sur deux piliers stratégiques :

- être l'acteur référent du bon, du sain et du local, à travers la sélection et la conception d'une offre unique, juste et responsable ;
- être créateur de liens et d'expérience pour aider à améliorer la qualité de vie des habitants.

Pour incarner ce projet d'entreprise, les équipes ont formalisé une démarche concrétisée par trois combats dont les principaux résultats sont partagés dans ce document. Les progrès réalisés durant ces trois dernières années ont permis à Auchan Retail de mieux piloter ce projet en mobilisant l'énergie de l'ensemble des collaborateurs autour de ces enjeux.

2019-2022 : Le bilan des trois combats collectifs

> **Combat 1 :**
**promouvoir la bonne
alimentation et lutter contre
le gaspillage alimentaire**



Cet engagement, au plus proche des 2 101 points de vente et des activités digitales d'Auchan Retail, vise à répondre aux besoins d'une alimentation saine et de qualité, et de plus en plus locale. À cet effet, Auchan Retail s'attache à assurer la traçabilité et la qualité de son offre avec des produits locaux et le développement de filières responsables (**voir chapitre 2.5.1**). L'entreprise s'est également attachée à réduire les pertes alimentaires grâce à des partenariats avec des start-up innovantes.

- **Action 1** avec pour objectif de lutter contre le gaspillage alimentaire : la solution Smartway, par exemple, basée sur l'intelligence artificielle digitalise les invendus, détecte les dates courtes de péremption et sélectionne une filière de valorisation (vente avec remise, don à des associations) (**voir chapitre 2.4.4**). Cette initiative conjugue engagement environnemental et sociétal (réduction du gaspillage alimentaire, diminution de l'empreinte carbone des produits) et performance économique (impact positif sur la marge grâce à une baisse importante de la démarque). La solution Smartway est déployée en Roumanie, Russie et France.

- **Action 2** avec pour objectif de garantir à terme la labellisation Nutriscore de 100 % des produits de marque propre : Auchan Retail a été parmi les premiers à déployer le label nutritionnel Nutriscore en France pour ses produits de marque propre. Celui-ci a été introduit en test dans certains pays dans lesquels la démarche légale était en cours de formalisation et ainsi contribué à la prise de conscience européenne. Ainsi, sur les sites digitaux d'Auchan Retail, les descriptifs de produits à marque Auchan comportent le Nutriscore. Ce label est ajouté sur les produits au fur et à mesure des refontes des packagings.

> **Combat 2 :**
**lutter contre la pollution
plastique**



Auchan Retail est conscient des impacts négatifs de l'usage du plastique. La Fondation Ellen MacArthur évaluait pour l'année 2013 à 72 % les emballages plastique qui ne sont jamais récupérés⁽¹⁾ et finissent dans la nature, voire sont déversés directement dans les océans. Depuis, Auchan Retail s'attache à réduire la consommation de plastique sur l'ensemble du cycle de vie des produits de marque propre (de leur fabrication jusqu'à leur commercialisation) et sur l'ensemble de la chaîne logistique pour les produits de marque nationale (transports, emballages, logistique client). Pour combattre la pollution plastique, l'entreprise a priorisé ses actions et formalisé une politique plastique globale à l'échelle internationale⁽²⁾. Si la France impose une réglementation exigeante dans ce domaine, les politiques sont assez hétérogènes d'un pays à l'autre. Pour surmonter cette difficulté et promouvoir de façon uniforme la lutte contre la pollution plastique, des règles communes ont été mises en place dans toutes les filiales d'Auchan Retail. Les équipes produits et achats d'Auchan Retail sont montées en compétence sur la connaissance des enjeux plastique dans les emballages de manière à diffuser dans le Groupe les bonnes pratiques à respecter.

- **Action 1** avec l'objectif de généraliser les emballages réutilisables, recyclables ou compostables pour les produits MDD : Auchan Retail a formalisé sa politique de lutte contre la pollution plastique en mars 2021 et a publié son premier bilan d'utilisation du plastique dans ses emballages au cours de la même année. Fin 2022, le taux d'emballages recyclables a atteint 64,1 % en UE, contre 56,7 % en 2021⁽³⁾ ;
- **Action 2** avec l'objectif de supprimer autant que possible les emballages plastiques pour les métiers de bouche et les fruits et légumes : le poids total de plastique des emballages utilisés en métiers de bouche est de 6 554 tonnes en UE en 2022, soit 1 422 tonnes de moins qu'en 2021.

(1) Issu du rapport *The new plastics economy: rethinking the future of plastics & catalysing action*, p. 21

(2) Politique de lutte contre la pollution plastique Auchan Retail

(3) Périmètre FMCG

> **Combat 3 :**
réduire l'empreinte carbone



Les actions en faveur de la lutte contre le changement climatique ont connu une forte accélération en 2021 et une ambition globale a été définie pour Auchan Retail : ces objectifs posés à échéance 2030 et la trajectoire ont été soumis à l'organisation SBTi (voir chapitre 2.4).

- **Action 1** avec l'objectif de réduire significativement la consommation énergétique : Auchan Retail a été le premier distributeur alimentaire à remplir ses objectifs fixés lors de la COP21 de Paris, avec une consommation énergétique de 20% en 2020 par rapport à 2014.
- **Action 2** avec l'objectif de renforcer l'efficacité énergétique : le programme pluriannuel d'efficacité énergétique dont s'est dotée Auchan Retail poursuit son déploiement multi-pays et multi-sites avec des travaux de remplacement, rénovation et optimisation autour de quatre axes : froid alimentaire (centrale de production de froid et meubles froids), CVC (Chauffage, Ventilation et Climatisation), éclairage (surfaces de vente et arrières), instrumentation (mesure et pilotage à distance des consommations des sites).

Ce qui permet une baisse de consommation énergétique récurrente et en amélioration continue sur les scopes 1 (gaz, fluide frigorigène) et 2 (électricité et réseaux de chaleur).

En 2022, Auchan Retail a réduit de 25 % ses consommations énergétiques des magasins (base 2014 à périmètre constant pays - voir le tableau récapitulatif des indicateurs chapitre 2.9).

Une démarche responsable portée par des collaborateurs engagés et passionnés par leur métier

Le Groupe entend placer la passion du service et l'écoute des clients, mais aussi l'amélioration des conditions de travail et l'épanouissement de ses collaborateurs au centre de ses actions. Plusieurs initiatives locales ou diverses actions solidaires portées par les Fondations d'Auchan Retail et relayées par les équipes s'inscrivent dans cette démarche. Ainsi en 2022, les collaborateurs de plusieurs pays européens ont pu se mobiliser pour apporter une aide matérielle et logistique aux Ukrainiens, sur place comme aux réfugiés (voir chapitre 2.3.8).

2020



- Membre actif du Consumer Good Forum
- Signataire du Pacte dates de consommation (France)



- Signature du European Plastics Pact
- Fin de la vente de vaisselle à emporter en plastique à usage unique (UE)
- Retrait des emballages polystyrènes des fruits/légumes en Espagne
- Déploiement des sachets réutilisables en fruits et légumes



- Programme Efficience Énergétique Auchan Retail International
- Calcul de l'empreinte carbone Auchan Retail : 34 MT CO₂

2021



- Publication de la Politique de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire
- Sensibilisation des collaborateurs sur le gaspillage alimentaire au travers d'une formation
- Co-construction d'un système de Food Waste Management Système entre les équipes magasin et Smartway afin de professionnaliser et faciliter la gestion de la casse. (Roumanie, Russie)
- Installation de zone anti-gaspi (France, Espagne, Portugal et Pologne)
- Publication de la Charte Qualité Auchan



- Publication de la Politique Internationale de Lutte contre la Pollution Plastique
- Premier calcul du tonnage total de plastique utilisé sur nos emballages MDD et du taux de recyclabilité
- Déploiement à grande échelle de la barquette végétale en France
- Revue de la gamme emballage gastronomie de la Roumanie vers une offre en carton
- Arrêt des sacs plastiques en caisse au Sénégal



- Définition d'une ambition globale pour l'ensemble des pays où Auchan Retail est présent
- Publication de la trajectoire de décarbonation sur l'ensemble des périmètres d'activité
- Poursuite du Programme Efficience Énergétique
- Signature du partenariat Auchan/Voltaia-Helexia

2022



- Déploiement de la solution Smartway en France



- Les consommateurs peuvent venir avec leurs contenants : Portugal, Espagne, France, Luxembourg et Pologne
- Mise en place d'outils informatiques de suivi de nos emballages (France, Pologne, Hongrie et Roumanie)
- Premières formations emballages auprès des équipes (France, Portugal)
- Ré-engagement auprès du European Plastics Pact



- Déploiement du Plan Climat de Auchan Retail
- Écriture en cours des feuilles de route climat (Corporate, DPW, France, Hongrie, Portugal, Roumanie et Espagne)
- Poursuite du Programme Efficience Énergétique

2.1.2 LES AMBITIONS À ÉCHÉANCE 2032

2022-2032 : Une feuille de route qui incarne notre vision

La Vision 2032 d'Auchan Retail « Bien manger et vivre mieux tout en préservant la planète » incarne et guide les actions de ses équipes au quotidien et la structuration de la nouvelle feuille de route dont les objectifs sont à 2 ans. Cette démarche repose sur trois piliers - Planète, People et Food - et deux piliers transversaux : un pilotage amélioré de notre performance extra-financière et un dialogue plus nourri avec nos parties prenantes.

Les trois piliers

Planète : lutter pour la préservation de la planète

Pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et à la préservation des ressources naturelles, Auchan Retail a défini les priorités suivantes :

- **climat** : un engagement de réduction de ses émissions carbone et l'intégration des enjeux climat dans les décisions stratégiques ;
- **biodiversité** : face à l'artificialisation des sols et aux menaces pesant sur certaines espèces terrestres et maritimes, la définition en 2023 d'une politique globale de préservation de la biodiversité ;
- **plastique** : une mise en œuvre de la politique du Groupe de lutte contre la pollution plastique, notamment à travers la réduction des emballages plastique parallèlement à l'utilisation de matières recyclées et recyclables ;
- **gaspillage alimentaire** : une accélération des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire menées sur la chaîne de valeur.

People : mettre en place des objectifs sociaux Groupe

Les hommes et les femmes d'Auchan Retail partagent la vision et les valeurs d'un groupe familial mondial fortement engagé depuis 60 ans dans la société. Le Groupe souhaite aujourd'hui nourrir cette expérience collective afin d'imaginer le commerce de demain avec ses collaborateurs dans un climat de respect mutuel :

- **employabilité** : Auchan Retail a le souci de favoriser le développement des compétences des équipes parallèlement à la nécessaire transformation des métiers du Groupe ;
- **diversité** : Auchan Retail veut ancrer une culture d'entreprise bienveillante et porteuse de sens pour tous ses collaborateurs ;
- **santé-sécurité** : Auchan Retail a pour priorité d'assurer un environnement de travail sain et épanouissant à ses équipes, tout en prenant appui sur l'expérience acquise dans l'entreprise au travers des efforts déployés durant la crise Covid-19 ;

- **partage de la valeur économique** : Auchan Retail poursuit son engagement en faveur de l'actionariat salarié ;
- **mécénat et solidarité** : l'engagement des équipes s'est renforcé au travers des actions soutenues par la Fondation Auchan. Le Covid-19 et la guerre en Ukraine ont donné un nouveau sens à certaines de ces actions. Ils ont en outre conduit à la création du Fonds de Solidarité Internationale Auchan. Celui-ci a pour but de développer la solidarité pour et entre les collaborateurs d'Auchan Retail en soutenant celles et ceux qui rencontrent des difficultés graves du fait de crises ou d'événements exceptionnels (pandémie, catastrophe naturelle, catastrophe technologique et industrielle, incendie, attaque terroriste, violence, guerre...).

Food : proposer une alimentation saine, accessible et qui contribue à une meilleure santé

Mieux maîtriser le cycle de l'alimentation de la fourche à la fourchette, entretenir des relations de confiance avec les producteurs locaux, développer des filières agricoles responsables, limiter l'empreinte carbone des produits alimentaires sont l'objet d'efforts quotidiens de la part des collaborateurs d'Auchan Retail dans les différents pays d'implantation. Deux enjeux prioritaires guident ces efforts :

- **bonne alimentation** : ils ont pour préoccupation constante, exprimée par la charte qualité internationale Auchan, de proposer une alimentation saine et de qualité ;
- **éducation des clients** : ils s'attachent à conseiller les clients qui le demandent dans le choix d'une alimentation valorisant les produits de saison et tous les produits comportant des labels nutritionnels.

Les deux piliers transversaux au service de ces objectifs

Pilotage fiabilisé de la performance RSE

Utiliser les nouvelles technologies pour mieux tracer les flux de produits et établir le lien entre le producteur et le consommateur doit permettre à Auchan Retail d'agrèger les données pertinentes remontant des points de vente et ainsi de fiabiliser le reporting interne pour un meilleur pilotage des actions RSE.

Dialogue avec les parties prenantes

Informers les clients, fournisseurs partenaires, actionnaires et investisseurs sur les projets et engagements responsables est une des priorités du Groupe. Celui-ci s'efforce également, et de plus en plus, à communiquer avec les acteurs de son écosystème alimentaire que sont les agriculteurs et industriels, les nutritionnistes, les grands chefs cuisiniers, mais aussi les artisans que sont les bouchers, poissonniers et boulangers dans les magasins Auchan dont les métiers sont au centre de la préoccupation d'une alimentation saine et de qualité pour les consommateurs.

2.1.3 GOUVERNANCE RSE

Auchan Retail a mis en place une gouvernance tant internationale que nationale.

Au niveau international

Depuis septembre 2022, la Direction RSE, rattachée directement au Président-Directeur général d'Auchan Retail, anime :

- le Comité RSE International, qui regroupe les Responsables RSE pays, la Direction Produit Worldwide (DPW⁽¹⁾) et certaines Directions métiers (qualité, technique, éthique, etc.). Il se réunit chaque mois pour piloter les actions à l'international et favoriser les synergies entre pays ;
- le Comité Climat, qui est chargé de suivre les avancées du plan Climat du Groupe.

En 2023 :

- le Comité ESG nouvellement créé au sein du Conseil d'Administration a la mission stratégique de s'assurer de la mise en œuvre de la feuille de route RSE.

Au niveau national

Chaque pays dispose de deux comités :

- le Comité RSE dont l'organisation et les outils peuvent différer selon les moyens et le niveau de maturité des filiales ;
- le Comité Climat, qui est en charge du suivi de la feuille de route Climat spécifique au pays.

Le responsable RSE pays définit une feuille de route à partir des priorités d'Auchan Retail en prenant en compte les problématiques locales telles qu'elles ressortent du dialogue avec les parties prenantes.

2.1.4 PARTAGE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Échanges managériaux réguliers ● Réalisation du baromètre interne dans chaque pays du Groupe ● Partage des résultats avec les employés et définition d'action d'amélioration
Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Animation d'une Commission RSE au Comité d'Entreprise Européen
Enseignes de l'Association Familiale Mulliez (AFM)	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribution aux ateliers de « Acts and Facts », association qui regroupe les enseignes volontaires pour échanger sur les bonnes pratiques et mener des actions communes en faveur de la transition écologique ● Participation au programme Cap 1.5 – Convention des Entreprises pour le Climat – adapté aux enseignes membres de l'Association Familiale Mulliez
Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Partage des évaluations de la performance extra-financière et <i>roadshows</i> réalisés par la Direction financière ● Partage de nos avancées avec diverses institutions bancaires ● Point thématique à l'occasion de la réunion semestrielle de présentation des résultats financiers aux analystes financiers
Associations	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutien à de nombreuses associations pour faire face aux besoins alimentaires de certaines populations, en particulier en Ukraine ● Appel à projets de la Fondation Auchan
Clients/Habitants	<ul style="list-style-type: none"> ● Réunions de « focus groupes » avec des habitants pour tester de nouveaux concepts (nouveaux positionnements de nos marques produits, nouvelles chartes graphiques packaging, communication de marque propre telles que Qilive et Actuel, etc.) ● Poursuite du programme "Tendances et Innovation" via "Les tendances qui comptent" pour faire évoluer les catégories de produits en fonction des attentes des consommateurs ● Co-constructions avec nos consommateurs de certains produits phares (machines à café, aspirateurs, manteaux, sous-vêtements...) ● rencontres locales avec des habitants utilisant nos produits non-alimentaires pour mieux appréhender leurs conditions d'utilisation et les améliorations à apporter ● Évaluation de l'image de nos marques produits via des études d'opinion dans les différents pays en vue d'identifier des voies d'amélioration
Partenaires industriels/acteurs du secteur de la Distribution	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribution aux réflexions sur les enjeux RSE au sein des fédérations nationales et européennes représentant le commerce et la distribution ● Participation aux échanges du <i>European Plastic Pact</i> ● Participation aux groupes de travail du <i>Fashion Pact</i>
Producteurs locaux/agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Déploiement des filières locales dans l'ensemble des pays et développement de la contractualisation de filières agricoles responsables ● Organisation du « Auchan Tour » en France à l'occasion duquel collaborateurs et clients ont pu aller à la rencontre de partenaires locaux, notamment au sein des filières responsables
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Poursuite de la démarche d'évaluation RSE EcoVadis auprès de fournisseurs non-marchands ● Organisation de la Convention des Achats Indirects où ont été invités l'ensemble des fournisseurs ● Organisation d'interviews avec les fournisseurs les plus importants et/ou les plus concernés par les risques relatifs au devoir de vigilance dans le cadre de l'exercice de cartographie des risques dédiée

(1) La DPW regroupe les équipes développant les produits à marque propre non alimentaires dans toutes les filiales (textile, électroménager, bazar), alimentaires Auchan France ainsi que certaines gammes alimentaires internationales (hygiène, café, chocolat...).

Journalistes	<ul style="list-style-type: none"> • Communiqués de presse réguliers sur les enjeux et avancées RSE d'Auchan Retail • Réponses à des demandes d'interviews ou de compléments d'information • Conférence de presse semestrielle de présentation des résultats financiers et point sur des thématiques particulières
Autorités locales et nationales	<ul style="list-style-type: none"> • Information régulière des autorités sur les engagements et réalisations RSE d'Auchan Retail • Participation aux programmes RSE gouvernementaux et locaux sur des thématiques spécifiques telles que la sobriété énergétique

Matrice de matérialité

Auchan Retail

En 2021, **Auchan Retail** a établi une matrice de matérialité à partir d'analyses menées à l'échelle globale et locale (Espagne, France, Hongrie, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Sénégal, Ukraine). Cette matrice sert de référence aux actions RSE.

Les enjeux RSE dans leurs divers aspects ont été appréhendés en collaboration avec les parties prenantes :

- une consultation qualitative a donné lieu à 70 entretiens internes (collaborateurs, partenaires sociaux) et externes (clients et associations de consommateurs, fournisseurs, société civile, actionnaires, fédérations professionnelles...);

- une consultation quantitative a pris la forme d'un questionnaire aux parties prenantes internes et externes qui a permis de recueillir plus de 2 000 réponses.

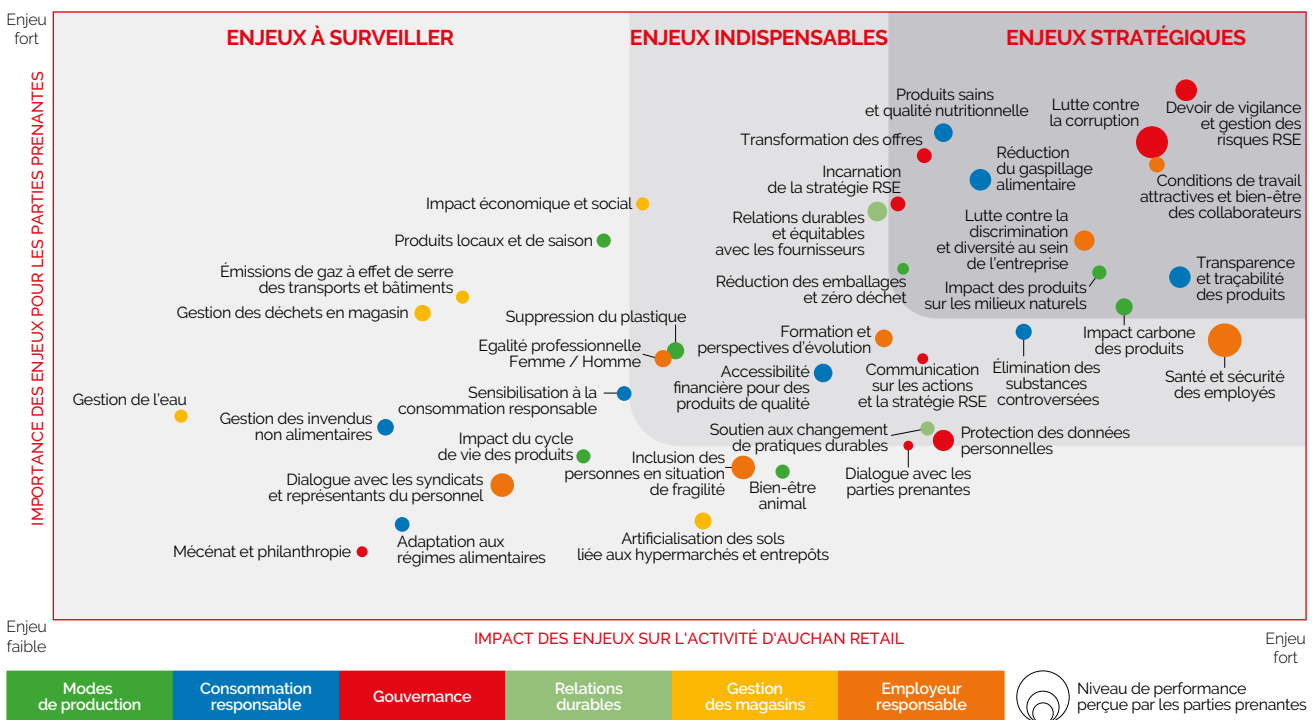
Un atelier, organisé avec le Comité de pilotage RSE et trois membres du Comité de Direction, a permis de mieux apprécier l'impact sur l'activité d'Auchan Retail des trois catégories d'enjeux RSE.

À l'issue de l'ensemble de ces consultations, certains fondamentaux liés aux métiers et aux activités ont été mis en évidence, dont les conditions de travail et le bien-être des collaborateurs, l'inclusion sociale, l'accessibilité aux produits et la lutte contre la corruption.

Ce travail a également alimenté la réflexion sur la nouvelle feuille de route Auchan Retail.



> RÉSULTAT ANALYSE DE MATÉRIALITÉ



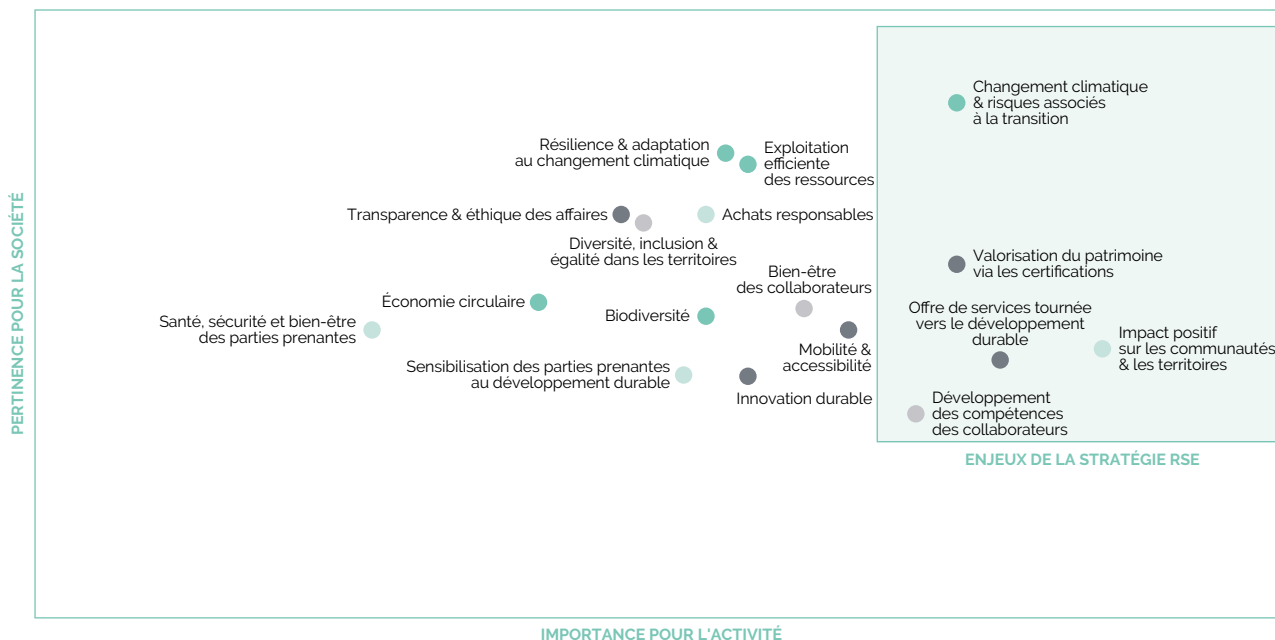
New Immo Holding

En 2022, **Nhood** a établi une matrice de matérialité après consultation des principales parties prenantes dans les différents pays permettant d'identifier les attentes pour le secteur de l'immobilier. Ont ainsi été organisées :



- une consultation interne de collaborateurs de l'entreprise ;
- une consultation externe des parties prenantes ayant permis de recueillir 326 réponses permettant d'affiner l'approche du marché en termes de durabilité.

A partir des réponses à ces consultations, le Comité des directeurs généraux a déterminé l'impact des enjeux RSE sur l'activité de Nhood mettant en évidence certains fondamentaux liés aux métiers et aux activités dont le changement climatique et les risques liés à la transition écologique, l'impact de nos activités sur les communautés locales et les territoires, les conditions de valorisation du portefeuille d'actifs immobiliers par des certifications (BREEAM, ISO...) et le bien-être et l'épanouissement des collaborateurs.

> MATRICE DE MATÉRIALITÉ NHOOD (DOMAINE RSE STRATÉGIQUE)



2.1.5 ÉVALUATIONS EXTRA-FINANCIÈRES ET RECONNAISSANCES OBTENUES EN PAYS

	2022	2021	2020	Commentaires
	B	B	B	Ce score reconnaît le niveau de <i>management</i> avancé sur les enjeux climat au sein d'ELO, notamment sur la baisse des émissions de GES (scopes 1 et 2) Le score A n'est pas atteint, car le plan Climat n'est pas validé par Le SBTi en 2022. Le process de validation est engagé dès janvier 2023.
		62	49	Score non disponible à la date de publication de la DPEF

Parmi les prix obtenus en 2022, on peut citer les suivants :

Auchan Luxembourg

- Label de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber : attribué en raison d'une gestion écologique des déchets, ce label est octroyé aux entités publiques ou privées qui appliquent le concept de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber et contribuent ainsi activement à protéger l'environnement.

Auchan Roumanie

- Trophée « Business sans frontières » : rétribuant la qualité de la formation continue, ce trophée marque la reconnaissance des actions en faveur de l'employabilité des collaborateurs.
- Prix Produit de l'année : ce prix a été attribué, dans la catégorie des articles de cuisine, pour les poêles en aluminium 100 % recyclé de la gamme Actuel, marque exclusive d'Auchan.
- Prix remis lors du gala *Sustainability in Business* organisé par The Diplomat Bucharest : trois prix ont été décernés à raison de la performance et de l'implication de l'entreprise dans le développement de projets durables, à savoir :

- le leadership en matière de durabilité,
- le prix projet de l'année dans la catégorie gestion des déchets et des ressources pour le programme de collecte et de recyclage des huiles comestibles,
- la marque de l'année en matière de durabilité attribuée sur la base des résultats d'un vote en ligne du public.

Auchan Portugal

- Prix RH de l'Institute of Human Resources Information (Institut d'information sur les ressources humaines) attribué au lauréat des HR Awards « Rémunération, compensation et avantages ».

Auchan Ukraine

- Nomination « Bénévolat collectif » Top 3 - 2^e place au concours national « Ukraine Caritatif 2021 » (résultat 2022)
- Prix pour la politique de l'entreprise en matière de ressources humaines (*human to human strategy*)

Auchan Espagne

- Prix du commerce essentiel venant saluer la résilience de l'entreprise face à la pandémie COVID-19
- Prix de la Croix-Rouge de Linares pour l'implication de l'entreprise en faveur de l'égalité des chances
- Reconnaissance TOP Employeur primant la politique des ressources humaines
- Prix de la solidarité/reconnaissance (Croix-Rouge) pour les actions de l'entreprise en faveur de l'employabilité des jeunes.
- Prix AECOC (Association espagnole des fabricants et des distributeurs) pour l'engagement de l'entreprise dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Auchan France

- Trophée « La conso s'engage » pour l'engagement RSE PME-Distributeurs de l'entreprise pour la création par Auchan et les Tissages du Charlieu d'une filière française textile d'économie circulaire et la mise en œuvre d'un projet de substitution du sac-cabas en polypropylène par un sac en textile recyclé, fabriqué en France par Indispensac à partir de déchets textiles revalorisés. Les avantages de cette initiative sont la réduction de l'impact carbone par 7 comparé à un cabas en plastique, la relocalisation de la fabrication du cabas, tissé et confectionné en France et préservant un savoir-faire traditionnel conjugué à la modernisation de l'outil industriel.

- FEEF D'or : ce prix attribué pour le textile made in France grâce aux 10 meilleures collaborations entre PME et distributeurs est destiné à promouvoir l'industrie textile en France à un prix accessible tout en générant des emplois.
- Contrat pluriannuel entre Les Manufactures de Layette et Tricots et Auchan Retail : ce contrat a été conçu pour s'inscrire dans la même ligne pour redynamiser l'industrie textile en France.

Auchan Russie

- Prix de la meilleure MDD : L'équipe MDD Auchan Russie a reçu 5 récompenses :
 - gagnant dans la nomination « Meilleure marque privée dans le segment intermédiaire » - MDD « Krasnaya Ptitsa » (Oiseau rouge),
 - gagnant dans la nomination « Meilleure marque privée dans le segment de la mode » - MDD « InExtenso »,
 - gagnant dans la nomination « La meilleure campagne publicitaire de l'année » - Promo en l'honneur de l'anniversaire d'Auchan Russie,
 - lauréat du premier degré dans la nomination « Approche responsable de la MDD » - le programme de partenariat responsable (Filières)
 - lauréat du deuxième degré dans la nomination « La meilleure marque de distributeur parmi les produits alimentaires » - marque de distributeur « Golden Bird ».

2.1.6 ENJEUX MATÉRIELS ET PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Méthodologie

Pour identifier et hiérarchiser ses risques extra-financiers, Auchan Retail utilise la méthode d'analyse des risques basée sur le COSO ERM (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission Enterprise Risk Management*) afin de garantir que la méthodologie répond à des standards de haute qualité. Les travaux ont été réalisés conjointement entre les équipes RSE et Risque et Contrôle Interne d'Auchan Retail avec la participation active des parties prenantes internes selon leurs domaines d'expertise. Conformément aux principes du *Risk Management* d'Auchan Retail, l'évaluation a été faite en risque brut et en risque résiduel. Et cette évaluation a également pris en compte les fournisseurs et sous-traitants de chacune de ses entités. Les travaux ont été réalisés conjointement entre les équipes RSE et Risque et Contrôle Interne d'Auchan Retail avec la participation active des parties prenantes internes selon leurs domaines d'expertise.

Cette revue a eu pour objectif de recenser l'exposition de chacune des entités aux principaux risques identifiés ainsi que l'ensemble des mesures de mitigation des risques mises en place, parfois localement, afin de les partager, les consolider ou encore les renforcer.

Cette méthodologie permet d'évaluer le risque brut et le risque résiduel (*i.e.* après la mise en œuvre des dispositifs de maîtrise), dans une optique de différenciation des risques et des stratégies et actions à mettre en œuvre pour les prévenir ou les réduire. La criticité d'un risque est déterminée par sa probabilité et l'importance plus ou moins grande de son impact potentiel.

Le monitoring de la performance des actions de mitigation des risques est inclus dans cette démarche. Il peut donner lieu à des contrôles internes, y compris des audits internes. De manière générale, l'identification et l'évaluation des risques relèvent localement des *risks owners* tandis que le pilotage des actions à mettre en œuvre pour les prévenir ou les réduire est localement essentiellement le fait des *actions owners*.

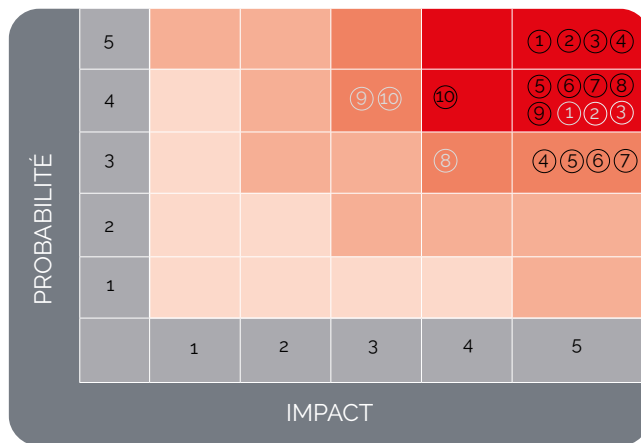
Le plan d'audits internes tient compte de cette approche par les risques en intégrant certaines des thématiques mises en lumière à l'occasion de l'identification des risques les plus importants, en l'occurrence en matière de RSE.

L'analyse des risques est mise à jour annuellement, voire lorsqu'un incident grave conduit l'entreprise à devoir évaluer un risque spécifique.

Cartographie des risques RSE d'Auchan Retail

La cartographie ci-dessous, qui s'appuie sur la méthodologie décrite plus haut, met en exergue les risques principaux qu'Auchan Retail s'attache à maîtriser de la manière la plus efficace possible. Les cinq niveaux répertoriés distinguent les risques très faibles ou nuls, faibles, modérés, forts et critiques.

> LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES RSE 2021



① Risque Brut ① Risque Net

Principales expositions

- ① Maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur
- ② Produits - Impact sur la sécurité et l'hygiène dans la chaîne de transformation des produits alimentaires commercialisés
- ③ Environnement - Pratiques agricoles ou méthodes de production et de sélection des matières premières non pérennes
- ④ Droits humains et libertés fondamentales - Travail forcé / conditions de travail des migrants et travailleurs détachés / Travail des enfants
- ⑤ Environnement - Risque climatique
- ⑥ Environnement - Absence de traçabilité des matières premières et ingrédients entrant dans la composition des produits distribués
- ⑦ Produits - Impact sanitaire associé au stockage, à la gestion dans les entrepôts et à la livraison des produits aux clients
- ⑧ Environnement - Non-respect du bien-être animal
- ⑨ Collaborateurs - Santé et sécurité au travail
- ⑩ Collaborateurs - Non respect de l'équilibre vie professionnelle et privée

Auchan Retail a fait le choix de présenter les risques bruts et nets identifiés pour l'entreprise. Le risque brut est le niveau de risque intrinsèque sans prendre en considération l'application des actions de réduction ou les contrôles en place. Le risque net intègre quant à lui les actions de mitigation déployées par l'entreprise pour réduire l'impact et la probabilité brute identifiée.

Par souci de synthèse, le niveau de risque présenté dans le tableau ci-dessous a été retravaillé à partir du risque net.

Initialement cotés sur une échelle de 1 à 25, les risques ont été classés en trois catégories :

1. Risque de niveau 1 = Risque majeur, cotation nette supérieure ou égale à 16 ;
2. Risque de niveau 2 = Risque modéré, cotation nette entre 11 et 15 ;
3. Risque de niveau 3 = Risque mineur - cotation nette inférieure ou égale à 10.

Risques	Niveau de risque	Enjeux	Politiques	Chapitre DPEF traitant du sujet
Risques de non-conformité de la chaîne de valeur	1	Respect des droits humains et environnementaux au niveau des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales établies. Lutte contre la corruption. Protection des données personnelles. Prévention de la pénurie d'énergie et de matières premières. Sécurité à prendre dans les zones de conflits pouvant avoir un impact significatif sur la chaîne d'approvisionnement.	Code éthique Politique achats responsables Audits qualités, sociaux et environnementaux Plan de vigilance Procédure d'alerte Renouvellement signature <i>Fashion Pact</i> Plan de sobriété énergétique	2.4.1 Feuille de route Plan Climat 2.5.3 Chaînes d'approvisionnement responsable intégrant les dimensions Droits humains et Environnement 2.5.4 Intégrité des affaires 2.5.6.7 Plan de vigilance ELO
Risques relatifs à la sécurité et à l'hygiène dans la chaîne de transformation des produits alimentaires commercialisés	1	Élimination des substances controversées. Traçabilité de l'origine des matières premières et des produits eux-mêmes. Santé-sécurité des clients. Produits sains et qualité nutritionnelle	Charte qualité et Comité qualité Audits qualité et audits externes Plan de maîtrise sanitaire (HACCP) Suppression des additifs et substances controversées (<i>blacklist</i>) Filières responsables	2.2.1 Santé et sécurité des consommateurs 2.2.2 Qualité nutritionnelle des produits 2.2.3 Consommation responsable 2.5.1 Développer les Filières Responsables

Risques	Niveau de risque	Enjeux	Politiques	Chapitre DPEF traitant du sujet
Risques liés aux méthodes de production agricole et à la sélection des matières premières non pérennes	1	Réduction de l'impact des produits et du cycle de vie des produits sur l'environnement.	Filières responsables et ACV produits Feuille de route carbone Groupe et pays Engagement fournisseur Politique groupe déforestation Audits qualités, sociaux et environnementaux Politique achats responsables	2.2.2 Qualité nutritionnelle des produits 2.4.1 Feuille de route Plan Climat 2.4.2 Biodiversité 2.5.1 Développer les Filières Responsables 2.5.3 Chaînes d'approvisionnement responsable intégrant les dimensions Droits humains et Environnement
Risques relatifs au travail forcé/aux conditions de travail des migrants travailleurs détachés/ au travail des enfants	2	Respect des droits humains, notamment dans les pays à risque (chaîne fournisseurs et sous-traitants). Lutte contre la discrimination et promotion de la diversité. Gestion équitable des carrières. Non-discrimination en fonction des opinions politiques ou des appartenances syndicales.	Plan de vigilance Code éthique Dialogue social Politique achats responsables Audits qualités, sociaux et environnementaux des fournisseurs Évaluations RSE EcoVadis Procédure d'alerte	2.3.4 Dialogue social 2.3.6 Diversité et égalité des chances 2.4.1 Feuille de route Plan Climat 2.5.3 Chaînes d'approvisionnement responsable intégrant les dimensions Droits humains et Environnement 2.5.4 Intégrité des affaires
Risque climatique	2	Réduction de l'impact carbone des produits alimentaires et non alimentaires. Arrêt de l'artificialisation des sols. Préservation des ressources naturelles. Lutte contre le gaspillage alimentaire et non alimentaire. Réduction de la consommation énergétique des sites, magasins et entrepôts. Réduction des emballages et zéro déchet	Feuille de route climat/trajectoire carbone (3 scopes) Gouvernance climat et énergie Formation des collaborateurs Eco conception (projet Ecoyoda/DPW) Politique gaspillage alimentaire Politique lutte contre la déforestation Politique lutte contre la pollution plastique Plan de sobriété énergétique dans les magasins	2.4.1 Feuille de route Plan Climat 2.4.4 Réduire les déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire et non alimentaire 2.4.5 Proposer des produits plus responsables
Risques concernant l'insuffisance de traçabilité des matières premières et ingrédients entrant dans la composition des produits	2	Étiquetage et traçabilité des produits, notamment issus de la chaîne de valeur.	Charte qualité responsable Filières responsables et ACV produits Audits qualité et sociaux fournisseurs Formation des fournisseurs Contrôles aléatoires sur sites	2.2.1 Santé et sécurité des consommateurs 2.5.3 Chaînes d'approvisionnement responsable intégrant les dimensions Droits humains et Environnement
Risques sanitaires associés au stockage, à la gestion dans les entrepôts et à la livraison des produits aux clients	2	Étiquetage et traçabilité des produits. Rappel/retrait d'un produit pour garantir la santé-sécurité des clients.	Charte qualité responsable Démarche filière responsable Audits qualité HACCP	2.2.1 Santé et sécurité des consommateurs 2.5.1 Développer les Filières Responsables
Risques liés à la maltraitance animale	2	Mauvais traitements infligés aux animaux.	Engagement Better chicken Démarche filière responsable (section dédiée au bien-être animal) Politique bien-être animal (France, Espagne, Pologne)	2.5.1 Développer les Filières Responsables 2.5.2 Bien-être animal
Risques pour la Santé-sécurité au travail	2	Crise Covid-19. Gestes répétitifs et postures physiques à risque. Accidents du travail.	Suivi et respect des législations en vigueur Formations sécurité Directive sécurité & sûreté du voyageur à l'international	2.3.5 Santé – sécurité et qualité de vie au travail
Risques relatifs aux conditions de travail et à l'environnement de travail	2	Conditions de travail attractives, bien-être des collaborateurs et reconnaissance de leur travail. Respect de l'équilibre vie professionnelle/vie privée.	Entretiens annuels Politique QVT	2.3.3 Recrutement et fidélisation des talents 2.3.5 Santé – sécurité et qualité de vie au travail 2.5.3 Chaînes d'approvisionnement responsable intégrant les dimensions Droits humains et Environnement



2.2 PROPOSER UNE OFFRE ALIMENTAIRE SAIN ET DE QUALITÉ

Auchan Retail a inscrit dans son projet d'entreprise Auchan 2022 une offre alimentaire saine et de qualité répondant aux demandes des parties prenantes de l'entreprise. L'entreprise entend garantir ainsi une offre alimentaire conciliant sécurité, plaisir gustatif et équilibre nutritionnel répondant ainsi aux Objectifs Développement Durable 2 et 3.

2.2.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Contexte

Alors que la sécurité alimentaire, la traçabilité des produits ou encore la qualité des relations avec le monde agricole sont au cœur des préoccupations actuelles, Auchan Retail est déterminée à proposer des services, des produits et tout particulièrement une alimentation de qualité et accessible à tous.

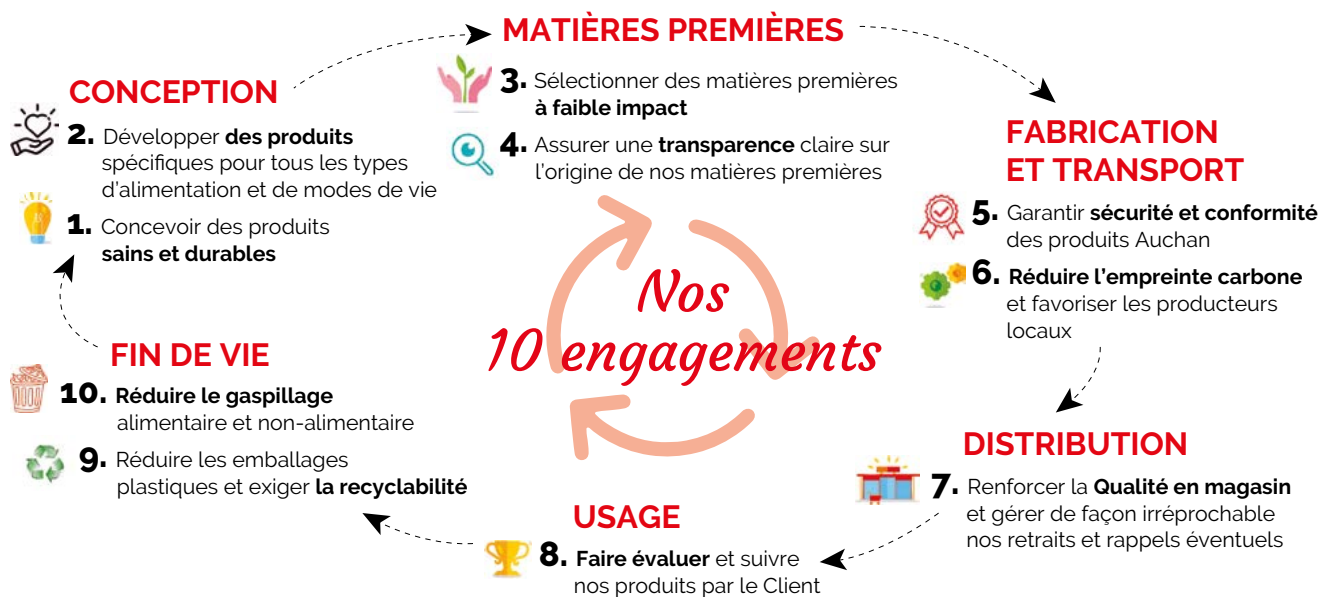
Les risques liés à la qualité, à la conformité et à la sécurité des produits sont intégrés dans le processus d'évaluation des risques (**voir chapitre 2.1.5**), une priorité étant accordée aux processus de qualité du Groupe dans la conception des cahiers des charges, la mise au point de la traçabilité des produits et l'application des normes d'hygiène.

Engagements

Auchan Retail en tant que concepteur et sélectionneur de produits s'attache à :

- améliorer ses marques propres ;
- inciter les marques nationales à faire de même en cohérence avec sa démarche RSE ;
- renforcer l'information des consommateurs sur les produits et les modes de consommation responsables ;
- s'appuyer dans cette démarche de progrès sur des experts internes ou externes ou des organismes partenaires (Atlantic Santé, Earthworm France..).

Auchan Retail a formalisé ces engagements dans une charte engagements qualité Auchan conçue autour de dix axes et qui s'applique aux produits de marque Auchan :



S'agissant de la santé et de la sécurité des consommateurs, la charte comporte trois types d'actions.

1. Garantir la sécurité et la conformité des produits Auchan

Cet objectif de la charte engagement qualité Auchan se traduit par :

- la sélection des fournisseurs visant à minimiser les risques Qualité, Environnementaux, et Sociaux par zone géographique via des cahiers des charges stricts ;
- des audits de chaque site de production en suivant des référentiels Auchan et/ou en s'appuyant sur des standards internationaux :

– des audits qualité réalisés chez les fournisseurs de produits à marque propre,

– des audits sociaux réalisés suivant des méthodes reconnues à l'échelle internationale, Auchan étant membre fondateur de l'ICS (Initiative Clause Social) ainsi que du BSCI (Business Social Compliance Initiative) ;

- le contrôle de la performance des produits et fournisseurs par des tests réguliers réalisés par des prestataires accrédités et des visites techniques.

Ce processus s'appliquant à tous les produits à marque propre dans tous les pays d'implantation est régulièrement contrôlé par l'Audit Interne.

2. Informer le consommateur sur la traçabilité des matières premières

Auchan Retail vise à :

- donner au client l'information requise sur les produits (traçabilité, étiquetage, web, déploiement de la blockchain...);
- informer le client sur le pays de production ;
- informer le client sur l'origine de la matière première ;
- garantir l'absence de substances controversées via notamment la *blacklist* (cf. partie dédiée).

3. Renforcer la qualité en magasin et gérer de façon irréprochable les retraits et rappels

La qualité alimentaire en magasin et sur la chaîne logistique impose à l'ensemble des filiales de :

- avoir un plan de maîtrise sanitaire ou HACCP⁽¹⁾ pour tous les magasins et en logistique ;

- former les collaborateurs de la chaîne (de l'entrepôt au magasin, en passant par la livraison) à la maîtrise de la sécurité alimentaire et aux exigences de qualité alimentaire ;
- évaluer tous leurs sites suivant des modalités uniformes par référence à la norme d'inspection internationale FSQS⁽²⁾ ;
- contrôler l'hygiène et la sécurité des produits (prélèvements microbiologiques réguliers effectués en magasin).
 - En cas de crise grave :
 - être capable de retirer un produit partout dans le monde,
 - être doté des systèmes d'alerte,
 - contacter sans délai les clients en cas de risque pour leur santé ;
 - Développer des programmes de certification ou de sensibilisation du type *Food Safety Culture*.



2.2.2 QUALITÉ NUTRITIONNELLE DES PRODUITS

> Contexte

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à ce qu'ils mangent, à la protection de l'environnement et au respect des conditions de production des aliments. Pour répondre à ces attentes, Auchan Retail mobilise son écosystème : agriculteurs et industriels, nutritionnistes, grands chefs cuisiniers, mais aussi bouchers, poissonniers, boulangers dans ses magasins, chefs de rayon, hôtesse de caisse, et équipes de la logistique et du digital, etc., sans oublier les associations partenaires.

> Engagements

Auchan Retail a pour ambition de :

- **sélectionner et concevoir des produits de marque Auchan sains et de qualité ;**
- **diversifier la gamme de ses produits pour satisfaire aux différents choix d'alimentation et de modes de vie des consommateurs.**

Afin d'animer et de coordonner les directions Qualité de ses filiales, Auchan Retail organise chaque mois un comité qualité. Celui-ci est composé de l'ensemble des directeurs qualité des pays ainsi que de fonctions supports.

Ces réunions sont l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques, les exigences métier et les problématiques émergentes et de réfléchir ensemble aux orientations de la stratégie qualité de l'entreprise. À titre d'exemple, les sujets traités en 2022 ont porté notamment sur :

- la traçabilité avec pour objectif la mise en place d'un outil commun de traçabilité ;
- les catégories d'indicateurs de performance ;

- les engagements internationaux et ceux pris dans la charte (**voir chapitre 2.2.1**) ;
- les référentiels et standards d'audits qualité ;
- les substances et produits controversés dont le soja et l'huile de palme ;
- la cartographie des risques qualité ;
- les procédures qualités (processus, politique, outils...);
- la mise à jour de la *blacklist* des substances controversées...

Sélectionner et concevoir des produits sains et de qualité.

À cet effet, Auchan Retail élabore des cahiers des charges reprenant les engagements formalisés dans ses politiques responsables, à savoir :

- utiliser des ingrédients naturels et sans additifs indésirables (*blacklist*) :
 - pas d'ingrédient issus d'OGM,
 - pas d'ingrédient contribuant à la déforestation (tels que l'huile de palme et le soja),
 - pas de colorant azoïque,
 - pas de glutamate,
 - pas de nanotechnologie,
 - pas d'édulcorant dans les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge ;
- avec une composition étudiée qui nécessite :
 - la recherche d'ingrédients de qualité ;
 - la révision des recettes afin d'améliorer le profil nutritionnel des produits (diminution du sel, du sucre et des matières grasses ainsi que l'augmentation des fibres).

(1) Hazard Analysis Critical Control Point – système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments.

(2) Food Store Quality Standard FSQS porté par la FSQ Association (anciennement IFS FOOD STORE). Le FSQS est un référentiel commun aux enseignes de la grande distribution. Ce référentiel permet de mesurer le niveau de maîtrise des points de vente au regard de la sécurité sanitaire des aliments commercialisés.

Diversifier la gamme des produits pour s'adapter à tous les types d'alimentation et de modes de vie des consommateurs

Auchan Retail s'adapte aux attentes diverses des consommateurs et entend proposer une offre pour tous types de régimes alimentaires.

Dans ce but et compte tenu de la sensibilité sociétale des consommateurs, les filiales valorisent les initiatives agricoles respectueuses de l'environnement et propices à la santé des consommateurs :

- développer des gammes issues de l'agriculture biologique en favorisant les filières d'approvisionnement nationales, voire locales ;
- produits sans résidu de pesticide ;
- produits porteurs de labels tels que celui des Hautes Valeurs Environnementales en France.

Aujourd'hui, une partie de nos clients font le choix de consommer moins ou plus du tout de viande et d'autres produits d'origine animale. C'est pourquoi Auchan Retail

développe des gammes de produits végétariens, voire végétariens à marque propre comme alternative à la consommation de protéines animales.

Des produits sont conçus ou sélectionnés pour d'autres besoins :

- produits sans gluten ;
- produits pauvres en sucre ;
- produits pauvres en sel ;
- produits sans allergène spécifique.

Quand l'espace du magasin le permet, ces produits sont réunis au sein d'un rayon unique afin de faciliter les achats des clients qui viennent spécifiquement pour les trouver.

Par ailleurs, Auchan Retail propose plus de 2 000 produits alimentaires à marque propre avec une étiquette en braille. Cet étiquetage, en place depuis 2015, permet aux déficients visuels de choisir et de reconnaître le produit qu'ils souhaitent consommer sans risque d'erreur.

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
La qualité nutritionnelle des produits	DPW	<ul style="list-style-type: none"> • Les produits à marque propre sont régulièrement « retravaillés » pour réduire les taux de sel, sucre et/ou matières grasses. En 2022, le profil nutritionnel de près de 400 produits a ainsi été amélioré. • Une <i>blacklist</i> a été dressée contenant des substances controversées proscrites des recettes. Cette liste est réactualisée chaque année depuis quinze ans. En 2022, plus de 1 000 recettes ont ainsi été revues pour supprimer ces substances.
	Auchan Retail Hongrie	Un travail systématique d'analyse des ingrédients blacklistés et de la note Nutri-Score est effectué sur les produits à marque propre. Ce qui a concerné 600 produits à marque propre.
	Auchan Retail Espagne	Entre le 01/11/2021 et le 30/09/2022, 36 produits à marque propre ont été repensés, ce qui a permis d'éliminer 5,3 tonnes de matières grasses saturées et 1,8 tonne de sucre.

2.2.3 CONSOMMATION RESPONSABLE

> Contexte

Les consommateurs sont de plus en plus désireux de connaître l'origine des produits qu'ils consomment et de savoir comment, où et par qui ils ont été fabriqués. Le législateur a quant à lui renforcé les obligations légales en matière de traçabilité des produits et de responsabilité dans leurs modes de fabrication. Les produits doivent donc être issus de mode de fabrication plus durables, ce qui doit être précisé via une information facile d'accès et compréhensible pour tous.

> Engagements

Les distributeurs ont un rôle à jouer dans l'éducation nutritionnelle des consommateurs. Ils doivent contribuer à les sensibiliser aux bonnes habitudes alimentaires et les aider à faire les meilleurs choix. C'est la raison pour laquelle Auchan Retail a déployé le label Nutriscore visible sur les emballages des produits à marque propre. Aujourd'hui, la France, l'Espagne, le Portugal, le Luxembourg, la Pologne et la Hongrie ont adopté ce label.

En outre, Auchan Retail a mis au point des kits de communication et des plateformes de marque pour ses filiales comprenant notamment deux principes de base :

- interdire toute incitation au gaspillage et inciter à la reprise ou à la réparation des produits non-alimentaires ;
- prendre en compte le fait que tout produit a un impact environnemental.

Des actions sont également engagées dans les filiales pour sensibiliser les consommateurs au mieux acheter et consommer :

- tracts et brochures thématiques : filières responsables, produits bio, etc. ;

- ateliers de cuisine avec les étudiants ;
- campagnes de sensibilisation sur le diabète ;
- propositions de recettes validées par un nutritionniste ;
- promotion et dégustation de produits ;
- QR codes en magasin donnant accès à une information détaillée sur certains produits.

L'entreprise noue des partenariats avec des associations locales pour promouvoir la consommation responsable, tandis que la Fondation Auchan soutient des projets contribuant à une bonne alimentation, accessible et facteur de lien social (cf. chapitre 2.3.7. « Engagement sociétal et solidarité »).



> Indicateurs

Périmètre	Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Auchan Retail	Part des produits MDD + MDDI ⁽¹⁾ avec un label Nutriscore sur le packaging	33 %	45 %	48 %	45 %

(1) MDD = Produits à marque distributeur aussi appelés produit à marque propre.

MDDI = Produits à marque distributeur internationaux = produits développés par la Direction Produits internationale à destination de tous nos pays.

> Initiatives marquantes de filiales

Thématique	Organisation	Initiative
La qualité nutritionnelle des produits	DPW	<ul style="list-style-type: none"> • Kits de communication mettant en avant les marques les moins impactantes pour l'environnement et aidant les consommateurs qui le souhaitent dans leur parcours d'achat. • Refonte de la plateforme de marque des filières agricoles responsables, « Cultivons le Bon », qui a pour promesse : « Avec Auchan, mieux choisir pour mieux manger, c'est simple ».
	Auchan Retail Portugal	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action annuel destiné à promouvoir la bonne alimentation dans les magasins et en ligne. • Newsletter « bonne alimentation ». • Publication hebdomadaire de recettes diététiques avec calcul des valeurs nutritionnelles. • Articles et recettes rédigés par des nutritionnistes : <ul style="list-style-type: none"> - 103 recettes publiées, - 79 articles publiés.

2.3 S'ENGAGER AVEC DES COLLABORATEURS PASSIONNÉS

> Contexte

L'attention portée aux collaborateurs dans toute sa dimension humaine et sociale est au cœur de la culture de l'entreprise. Elle est indispensable pour inventer le commerce de demain et mieux satisfaire aux choix de vie des clients. Auchan Retail s'attache à stimuler l'autonomie, l'agilité et l'engagement des équipes sur la base de deux principes essentiels :

- professionnalisme : en encourageant la responsabilité des collaborateurs à l'échelle locale au plus proche des clients ;
- employabilité : en alignant les compétences des salariés sur la vision, la raison d'être et les principaux axes stratégiques de l'entreprise.

Dans le cadre de la feuille de route Auchan 2032, deux axes stratégiques majeurs pour le volet Ressources humaines ont été identifiés :

- construire une marque employeur forte pour nourrir le lien avec les collaborateurs et développer l'attractivité d'Auchan Retail sur le marché de l'emploi ;
- ancrer un *management* responsabilisant dans une entreprise décentralisée et structurée autour des Zones de vie des clients et des habitants.

2.3.1 LES ENGAGEMENTS SUR NOTRE STRATÉGIE RESSOURCES HUMAINES

Les collaborateurs d'Auchan Retail représentant 99,3 % des effectifs d'ELO, ce chapitre sera principalement axé autour des enjeux RH d'Auchan Retail.

Les priorités pour les Ressources humaines sont :

- l'expérience collaborateur ;
- la reconnaissance du travail, le partage de la valeur et la rémunération ;
- la communication interne ;
- l'accompagnement des transformations culturelles, managériales et organisationnelles nécessaires ;
- la prise en compte des enjeux sociaux quantitatifs et qualitatifs (ex. en favorisant l'intégration et l'inclusion, en veillant à la santé et à la qualité de vie au travail des collaborateurs ou encore en développant l'employabilité et l'accroissement des compétences).

Le Comité Ressources Humaines International, composé de DRH Pays et des leaders d'enjeux RH corporate, s'emploie notamment à faire vivre la culture de l'entreprise et à diffuser les bonnes pratiques.

Chaque filiale est dotée d'une Direction des ressources humaines, représentée au Comité de Direction, qui gère plusieurs pôles : gestion du personnel, développement des Ressources Humaines et formation, communication interne, organisation – transformation, rémunération.

2.3.2 EMPLOI

> Contexte et attentes des collaborateurs

Les entités d'ELO comptent au total 161 476 collaborateurs, 160 407 pour Auchan Retail et 1 069 pour New Immo Holding. 81,3 % d'entre eux sont en Europe.

La culture du Groupe est une culture de responsabilité, de partage d'expériences, de respect et de confiance mutuels. Elle s'enrichit de la diversité des profils des collaborateurs à travers le monde.

> Effectifs et répartition

Depuis plus de deux ans, la crise sanitaire impacte l'ensemble du secteur de la distribution et de l'immobilier commercial. Elle a incité le Groupe à rester vigilant et à veiller à ce que les leviers internes de polyvalence ou la capacité de réinternalisation puissent être réactivés en cas de nouvelle crise.

> ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR MÉTIER

Activité	Effectif total inscrit à la fin de la période		
	au 30/09/2020	au 30/09/2021	au 30/09/2022
Auchan Retail	173 412	163 098	160 407
Nhood	970	1 082	1 069
TOTAL	174 382	164 180	161 476

Les effectifs d'ELO ont diminué de 1,7 % entre 2021 et 2022 du fait de la digitalisation du commerce ayant conduit à quelques redéploiements d'effectifs en particulier vers de nouveaux métiers (informatique, data, *supply chain* « dernier kilomètre »...).

Afin de maintenir l'employabilité des collaborateurs, des mesures d'accompagnement RH ont été mises en place de manière anticipée (accompagnement à la formulation de projets professionnels individuels, formation y compris certifiante et incitation à la mobilité fonctionnelle et à la polycompétence).

> RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PAYS

	Effectif total inscrit à la fin de la période			Variation 2021 vs 2022 (en %)
	au 30/09/2020	au 30/09/2021	au 30/09/2022	
France	69 638	67 021	65 521	(2,2)
Sièges	1 343	1 578	1 789	13,4
TOTAL FRANCE	70 981	68 599	67 310	(1,9)
Espagne	19 702	19 191	19 364	0,9
Portugal	8 069	8 593	8 653	0,7
Luxembourg	1 261	1 310	1 298	(0,9)
Italie (Nhood)	122	128	103	(19,5)
TOTAL EUROPE DU SUD	29 154	29 222	29 418	0,7
Russie	32 501	28 579	28 062	(1,8)
Pologne	18 844	16 235	16 462	1,4
Roumanie	8 818	8 238	7 868	(4,5)
Hongrie	6 883	6 438	6 076	(5,6)
Ukraine	5 455	5 097	4 337	(14,9)
TOTAL EUROPE CENTRALE ET DE L'EST	72 501	64 587	62 805	(2,8)
Sénégal	1 746	1 772	1 943	9,7
TOTAL AFRIQUE	1 746	1 772	1 943	9,7
TOTAL	174 382	164 180	161 476	(1,7)

L'augmentation des effectifs pour les sièges (+13,4 %) s'explique exclusivement par l'intégration sur cette ligne de nos équipes des bureaux d'achats Asie.

Les équipes du Sénégal augmentent, elles aussi, au fil du développement de la présence de l'entreprise dans le pays : +9,7 % entre 2021 et 2022.

Par ailleurs, une baisse des effectifs se situe particulièrement :

- en Hongrie avec -5 % des effectifs qui concernent les hypermarchés et qui est liée à la pénurie de main d'œuvre, la mise en place d'un nouveau parcours d'encaissement Clients et la centralisation du service sécurité ;
- en Roumanie, avec -4 % des effectifs avec une diminution de 7 % des effectifs de l'hypermarché dans laquelle il y a eu un réajustement des structures au vu des besoins.



> RÉPARTITION DES EFFECTIFS CDI/CDD

	Part des CDD vs effectif total			Part des CDI vs effectif total		
	2020 (%)	2021	2022	2020 (%)	2021	2022
ELO	7,6	8,3	7,0	92,4	91,7	93,0

Le recours aux contrats à durée déterminée n'est pas dans les objectifs d'ELO, mais peut s'avérer nécessaire pour faire face à des pics d'activité saisonniers ou pour remplacer des collaborateurs absents ou en congés. Les modèles d'organisation internes par la polyvalence et une meilleure planification opérationnelle permettent de mieux gérer ces variations.

En outre en France, les contrats de travail en alternance sont à durée déterminée et l'entreprise a en matière d'alternance adoptée une politique volontariste qui se traduit par une progression de ces emplois de l'ordre de + 15 % en 2022.

Enfin, le besoin de recruter certains profils rares sur le marché (métiers de bouche, sécurité...) contraint l'entreprise à développer d'autres formes de contrats comme l'intérim par exemple.

> RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE

	Effectif total des femmes inscrit à la fin de la période			Effectif total des hommes inscrit à la fin de la période		
	au 30/09/2020	au 30/09/2021	au 30/09/2022	au 30/09/2020	au 30/09/2021	au 30/09/2022
ELO	109 088	102 238	99 882	65 294	61 942	61 586

Le taux de féminisation a baissé très marginalement de 62,3 % à 61,9 % ; une évolution corrélée à la baisse des effectifs en Europe de l'Est où les taux de féminisation sont structurellement plus élevés.

> RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHES D'ÂGE

	Part des salariés < 25 ans dans l'effectif total			Part des salariés [25 - 35 ans] dans l'effectif total			Part des salariés [35 - 50 ans] dans l'effectif total			Part des salariés > = 50 ans dans l'effectif total		
	2020 (%)	2021 (%)	2022 (%)	2020 (%)	2021 (%)	2022 (%)	2020 (%)	2021 (%)	2022 (%)	2020 (%)	2021 (%)	2022 (%)
ELO	15,3	15,3	15,8	20,5	20,0	18,6	38,0	37,7	37,0	26,3	27,5	28,6

En termes de pyramide des âges, l'entreprise doit relever deux défis ayant trait à sa capacité de :

- manager l'intergénérationnel ;
- proposer des conditions de travail adaptées aux collaborateurs « seniors » dont la part d'effectif progresse.

> RÉPARTITION DES EFFECTIFS TEMPS COMPLET/TEMPS PARTIEL

	Part des effectifs en temps complet dans l'effectif total			Part des effectifs en temps partiel dans l'effectif total		
	2020 (%)	2021 (%)	2022 (%)	2020 (%)	2021 (%)	2022 (%)
ELO	73,6	73,3	73,8	26,4	26,7	26,2

> MOUVEMENTS D'EFFECTIFS ET RÉORGANISATION

Mouvements réalisés entre le 01/10/2020 et le 30/09/2022 :

	Nombre d'embauches en CDI			Nombre de licenciements (tous motifs) de collaborateurs en CDI			Taux de <i>turn over</i> des CDI		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020 (%)	2021 (%)	2022
ELO	32 449	31 442	41 686	6 264	5 934	5 676	23,10	26,90	30,04

Le taux de *turnover* a augmenté de plus de 3 points entre 2021 et 2022, principalement dû au fait du retour d'un marché de l'emploi dynamique.

2.3.3 RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION DES TALENTS

> Contexte

Les métiers de la grande distribution évoluent rapidement : commerce 2.0, alimentation durable, nouveaux usages alimentaires, etc. Pour répondre à ces défis, l'expertise et l'engagement des talents sont indispensables. Véritables ambassadeurs de la culture de l'entreprise et de ses valeurs, les collaborateurs incarnent la marque employeur permettant à l'entreprise de se différencier dans un environnement mondialisé, digitalisé et concurrentiel.

> Engagements en matière de recrutements

Pour fidéliser les talents, Auchan Retail a pour ambition de :

- attirer les meilleurs talents en promouvant la diversité et en favorisant l'adhésion au projet sociétal de l'entreprise ;
- valoriser les initiatives des collaborateurs motivés, professionnels et culturellement alignés sur les valeurs de la marque ;
- anticiper l'évolution des métiers (compétences clés, contenu des emplois, effectif) en lien avec les nouveaux modèles économiques et la transformation digitale ;
- s'assurer des ressources et compétences nécessaires en termes de positionnement marché.

> Accueillir de nouveaux collaborateurs

Des moins qualifiés aux plus experts, des jeunes aux seniors, les profils sont les plus diversifiés et les recrutements se font sur le principe de la non-discrimination et de l'égalité des chances. Gérés au niveau de chaque pays, les recrutements locaux peuvent être accompagnés par les équipes Corporate d'Auchan Retail en fonction de besoins spécifiques. Le recrutement des jeunes se fait à travers les relations du Groupe avec les écoles, les universités et les cabinets de recrutement. Les collaborateurs Auchan Retail et New Immo Holding interviennent dans les établissements partenaires pour présenter les métiers et les spécificités de leur entreprise. Ces rencontres facilitent l'accueil des étudiants et jeunes diplômés pour un stage, une alternance ou une première embauche au sortir de leurs études. Afin de mieux faire connaître le monde de l'entreprise et les spécificités des métiers de la distribution, les structures locales d'Auchan Retail accueillent également tout au long de l'année des élèves en stage de découverte (élèves de 3^e et 2^{de} en France...).

> CHIFFRES CLÉS AUCHAN RETAIL

En 2021, **600 alternants** ont été recrutés en CDI à l'issue de leur formation.

En 2022, **3 817 alternants** ont été recrutés dont 68 % de moins de 25 ans et **3 187 stagiaires**.

Comme le montre l'édition 2022 du baromètre d'engagement, la communauté des collaborateurs d'Auchan a de nombreux atouts : l'implication individuelle et collective, l'ambiance conviviale et l'esprit d'équipe, la fierté du produit et de la marque, les pratiques du *management* au quotidien, la capacité à se mobiliser pour s'associer à des initiatives sociétales, de savoir-faire métiers solides.

Des pistes d'amélioration ont été identifiées, notamment pour dynamiser les parcours professionnels, favoriser la compréhension du projet d'entreprise durant les dix prochaines années, mieux reconnaître l'implication, accompagner les

managers opérationnels au plus près des équipes et des clients.

Des actions sont d'ores et déjà envisagées. Elles seront concrétisées en 2023 autour de plusieurs thématiques :

- 1) la culture au quotidien et les facteurs d'ambiance ;
- 2) la qualité de vie au travail (conditions de travail et équilibre vie professionnelle/vie privée) ;
- 3) l'organisation du travail, le contenu et l'intérêt du métier ;
- 4) l'employabilité, le développement des compétences et la progression des carrières ;
- 5) la qualité du processus de recrutement, des premiers mois d'intégration au départ du collaborateur ;
- 6) un *management* encourageant à l'autonomie et à la responsabilisation et favorisant la reconnaissance du travail bien fait et de l'implication individuelle ;
- 7) des dispositifs de rétribution équitables et incitant l'engagement et la contribution à la performance ;
- 8) la qualité des liens avec l'environnement externe (relations institutionnelles, relations écoles, collaboration avec les acteurs du marché de l'emploi, partenariats divers, etc.) et sur les réseaux en ligne qui comptent ;
- 9) la capacité à s'engager avec l'entreprise sur des actions RSE ;
- 10) une expérience candidat/collaborateur fluide et simple.

L'entreprise est très attachée au développement de ses collaborateurs et à la promotion interne. Parallèlement, Auchan Retail accélère sa transformation en accueillant des profils experts sur des métiers à forts enjeux tels que les métiers du digital, de l'IT et de la *supply chain*.

> Promouvoir et fidéliser les talents

Que ce soit au niveau national ou international, Auchan Retail s'attache à une bonne gestion des carrières afin notamment de fidéliser son vivier de talents. Une démarche spécifique assure la gestion des carrières des dirigeants et futurs dirigeants, soit 1000 collaborateurs répartis dans les différents pays d'implantation du Groupe (membres du Comité de Direction Groupe, N-1 des membres du Comité de Direction Groupe ainsi que les collaborateurs considérés comme à « haut potentiel »).

Des *talent reviews* sont organisées pour ces collaborateurs clés dans chaque pays, avec le soutien des équipes au siège permettant de définir des plans d'action : actions de développement individuel, parcours internationaux d'acquisition de compétences, cursus futurs dirigeants, etc.

La mobilité internationale est également un outil au service du développement des compétences des futurs dirigeants. Auchan capitalise sur ce dispositif pour enrichir le parcours collaborateur et capitaliser sur le potentiel des ressources internes.

Auchan Retail a amélioré le processus de l'entretien annuel proposé aux collaborateurs dont le but est non seulement de dresser le bilan de l'année écoulée, mais aussi de préciser les besoins de formation et les objectifs à atteindre pour l'année suivante. L'entreprise encourage la pratique du *feedback* pour une meilleure qualité du *management* et une meilleure reconnaissance du travail individuel.

> Indicateurs

Indicateur	2020	2021	2022
Taux de promotion interne	29,3 %	35,3 %	29,6 %
Taux de promotion interne des femmes	31,6 %	38,8 %	34,8 %
Taux de promotion interne des hommes	27,1 %	31,4 %	23,6 %

La promotion interne est un des moteurs importants de motivation dans l'entreprise. 30 % de nos managers en sont issus.

Elle se combine avec tous les autres modes de recrutement : l'alternance, l'embauche de jeunes managers à potentiel, le recrutement d'expertises qualifiées.

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Recrutement	Nhood France et Holding	Séminaire d'intégration pour les collaborateurs en CDI sur deux jours qui a obtenu une note de satisfaction de 4,9/5.
	Auchan Retail équipes corporate	Parcours de formation proposé sur les 100 premiers jours aux nouveaux arrivants pour les aider à s'intégrer et à se familiariser avec des sujets tels que le climat, l'éthique ou encore la cybersécurité.
Gestion des talents	Nhood Espagne	Une <i>Talent Review</i> destinée à mieux évaluer les collaborateurs en termes de performance et de potentialité, définir des plans d'action pour les accompagner dans leur carrière professionnelle. Avant tout recrutement externe, la mobilité interne est privilégiée.
Alternance	Auchan Retail France	Bureau des Stagiaires et des Alternants (BDSA) ayant pour mission d'accompagner les jeunes tout au long de l'année avec de nouveaux outils de formation proposés aux « tuteurs » désignés pour suivre des jeunes au début de leur carrière.
Processus d'intégration	Auchan Retail Pologne	Uniformisation et simplification du processus d'intégration des nouvelles recrues dans les filiales. Formation d'accueil pour tous durant les premiers mois. Assistant virtuel adressant de manière automatisée des rappels de connaissances acquises en formation. Enquêtes de satisfaction auprès des collaborateurs (ce qui a permis d'obtenir le deuxième prix du concours national « People Innovation »).

2.3.3.1 Formation

La formation, au-delà de sa dimension humaine et sociale, a toujours été associée à la notion de « partage du savoir » dans l'entreprise. C'est un des leviers de la responsabilisation des collaborateurs que l'entreprise encourage. Cela se traduit en interne par le fait de partager les informations de la vie de l'entreprise en toute transparence comme en communiquant sur le projet d'entreprise ou sur sa stratégie. De plus, cela se traduit également, en s'ouvrant à son écosystème, par le fait de partager du temps avec d'autres entreprises, de participer à des conférences, de se former en permanence...

La politique d'Auchan Retail en matière de formation consiste à :

- développer les compétences transversales pour réussir ensemble la Vision Auchan 2032 ;
- poursuivre le déploiement des parcours métiers, pour les emplois du commerce comme pour les nouveaux métiers (data, supply, digital...);
- renforcer les compétences des dirigeants et préparer les talents de demain.

Auchan Retail veille à doter suffisamment son budget formation et développer une diversité d'approches pédagogiques adaptées aux besoins de professionnalisation des équipes.

Développer les compétences transversales

La digitalisation de la formation permet sa diffusion au plus grand nombre. En 2022, plus de 578 000 heures de formation à

distance ont été proposées aux équipes New Immo Holding et Auchan Retail.

Pour accompagner la transformation des métiers dans les magasins, une approche dite *Future of work* initiée en 2019 s'est approfondie en 2022. Son but est de mettre en perspective les évolutions à venir pour chaque famille de métiers et par pays pour que chacun puisse adapter au mieux sa cartographie des emplois et des compétences.

> CHIFFRE CLÉ

13,7 = le nombre moyen d'heures de formation par collaborateur dans les entreprises d'ELO.

Poursuivre le déploiement des parcours métiers

Auchan Retail est consciente des transformations induites par la digitalisation et les nouvelles exigences clients et de la nécessité de concevoir de nouvelles formes de transmission de compétences (juste à temps, sur le terrain, en collaboratif, en *e-learning*, etc.).

Le recrutement de certains profils devient aussi de plus en plus complexe dans un contexte de marché du travail tendu. Aussi un dispositif de formation spécifique et de montée en compétence des équipes autour de la data a été déployé au siège d'Auchan Retail. Une campagne de communication a été lancée pour initier les collaborateurs concernés à la façon d'aborder ces nouveaux enjeux. Certains collaborateurs sont ainsi devenus référents Data dans leur poste. Plus généralement, cette initiative permet aux équipes de mieux maîtriser une donnée plus fiable et de

meilleure qualité. L'avantage est double : les collaborateurs sont mieux aptes à répondre aux besoins actuels et futurs de l'entreprise et les équipes sont en mesure de faire face à la numérisation des métiers et activités.

Développer les compétences clés des dirigeants et préparer les talents de demain

La démarche *Learning & Talent Management* mise en place en 2021 pour les futurs dirigeants est fondée sur l'évaluation de leur performance et de leur potentiel au regard du profil recherché par le Groupe. Des évaluations sont aussi effectuées avant le changement de poste d'un dirigeant

Le parcours de formation *Auchan International Management* (AIM), revu en 2021, permet à vingt dirigeants sur une période de 9 à 12 mois de découvrir la « boîte à outils » commune destinée à tous les nouveaux dirigeants de l'entreprise. La curiosité, l'autonomie et le *growth mindset* nécessaires à la compréhension d'un monde *VUCA* (Volatilité, Incertitude, Complexité et Ambiguïté) font partie des savoir-être valorisés. Ce parcours a fait l'objet de deux sessions en présentiel en 2022 en partenariat

avec la Nova School of Business and Executive Education (Lisbonne, Portugal). Y sont abordés des thèmes tels que la data, le *management* du changement, la stratégie et la création de valeur, le leadership...

Outre ces deux sessions de formation, une évaluation 360°, un e-coaching et des échanges avec des experts internes ont été organisés sur la cybersécurité et la protection des données personnelles. Cette formation s'est achevée sur une réflexion collective sur un projet stratégique pour le Groupe animé par un coach externe.

AIM a proposé aux participants 40 heures de cours de formation supplémentaires débouchant sur un « post graduate diploma » délivré par la Nova School of Business and Executive Education. Les retours ont été très positifs et les participants ont attribué la note globale de 9/10 attestant de la qualité pédagogique de cette formation.

Auchan Retail offre également à ses collaborateurs la possibilité de se former aux enjeux du climat (**voir chapitre 2.4.3.1**)



> Indicateurs

Indicateur	2020	2021	2022
Total des heures de formation	2 367 729	2 383 626	2 207 366
Part des heures de formation sur le total des heures travaillées	0,9 %	1,0 %	1,0 %

Le ratio heures de formation/heures travaillées est stable. Nos ambitions en termes de professionnalisme et d'employabilité nous amèneront probablement à faire progresser ce ratio dans les prochaines années.

Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Formation digitale	Auchan Retail Espagne	Développement des actions de formation liées aux nouveaux usages alimentaires et à la transformation digitale pour sensibiliser les collaborateurs à la transition alimentaire et les familiariser aux outils digitaux.
Événement interne	Auchan Retail Russie	Lancement d'un nouveau format d'événement interne dans le cadre de la marque employeur. Réalisation d'une conférence par des experts de l'IT en présentiel ou à distance selon les sites. Formation d'aide à la prise de parole en public pour les conférenciers. Formation aux échanges interactifs entre conférenciers et participants : questions/réponses, quizz, etc.

2.3.3.2 Rémunération et partage de la valeur

Rémunération

Les politiques de rémunération sont pilotées par les pays ; elles s'appuient sur le socle commun des règles Groupe qui sous-tendent le projet stratégique RH du pays. Chaque filiale Auchan Retail ajuste ainsi de manière autonome sa politique salariale et détermine les avantages sociaux les mieux adaptés à son marché.

La protection sociale (santé, prévoyance) occupe une place centrale dans le Groupe qui recherche à optimiser les socles de couverture dans le cadre d'une bonne coopération avec les courtiers et assureurs tout en préservant le rapport coût des régimes/qualité de l'offre pour les collaborateurs.

Mesures prises par Auchan Retail pour faire face à l'inflation 2022

Pour compléter les mesures prises par les gouvernements, les filiales d'Auchan Retail dans les différents pays ont mis en place des actions de lutte contre l'inflation telles que :

- une augmentation de salaires plus importante que l'enveloppe initialement prévue ;
- une prime exceptionnelle pour les bas revenus ;
- un co-financement des repas des collaborateurs ;
- une ristourne supplémentaire pour les achats de biens de première nécessité par les collaborateurs ;
- un arbitrage dans les éléments des packages de rémunération pour favoriser le net mensuel.

Ces mesures seront appliquées jusqu'à ce que la situation se stabilise.

Partage de la valeur

Auchan est une entreprise familiale dont l'actionnariat privilégie une vision de long terme et des progrès continus. Dans cet esprit, le « partage de l'avoïr » partie intégrante de la stratégie de rémunération s'inscrit dans une politique globale porteuse de valeurs et qui est l'expression de convictions profondes au sein du Groupe (partage du savoir, du pouvoir, de l'avoïr). La volonté est de faire concrètement participer les salariés au devenir de l'entreprise et à ses résultats.

Cette politique participative associée de longue date les collaborateurs à la réussite et aux projets de l'entreprise :

- au niveau local (magasins, entrepôts, sièges...), à travers l'intéressement (sous forme de prime de progrès ou de performance) en place dans sept pays ;
- au niveau du pays, à travers la participation aux bénéfices ou la prime de résultats en place dans six pays ;

- au niveau de l'actionnariat salarié, avec l'abondement de versements volontaires selon les filiales en place dans 7 pays.

Un comité d'actionnariat existe dans chaque pays d'Auchan Retail avec des représentants porteurs de parts.

Un comité international Actionnariat anime l'ensemble et a pour mission de :

- partager les résultats et les perspectives de l'entreprise ;
- animer l'actionnariat dans les pays en synergie avec la politique générale de l'entreprise ;
- préparer les annonces d'évolution des valeurs de part des fonds ;
- former les collaborateurs à l'actionnariat salarié.

> CHIFFRES CLÉS

En 2022, ELO compte **102 999** collaborateurs actionnaires.

> Indicateurs

Indicateur	2020	2021	2022
Taux de salariés actionnaires de l'entreprise	72,8 %	73,3 %	73,7 %

Le taux de salariés actionnaires est stable, témoignant de la volonté de l'entreprise de favoriser l'actionnariat pour le plus grand nombre. Celui-ci n'existe pas dans les filiales dans certains pays, mais le Groupe œuvre pour étendre à tous les pays d'implantation la possibilité de devenir actionnaire de l'entreprise.

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Périmètre	Initiative
Rémunération flexible	Auchan Retail Espagne	Innovation sur la rémunération flexible : les collaborateurs ont le choix d'opter pour un avantage tel que la carte restaurant, les transports, la subvention scolaire ou encore le versement dans l'actionnariat, en renonçant à une partie de leur salaire.

2.3.4 DIALOGUE SOCIAL

> Contexte

Auchan Retail a signé son premier accord d'entreprise en France en 1971 (accord de mensualisation). Depuis, de nombreux accords ont été conclus en phase avec l'évolution de l'entreprise et de la société elle-même.

Pour rendre le dialogue plus efficient, les données sociales Groupe et au niveau des pays sont analysées et exploitées en vue du pilotage des objectifs RH.

La digitalisation des processus, y compris dans le domaine social, contribue au dialogue, car elle favorise une plus large consultation et l'échange entre salariés tout en permettant une prise de décision plus rapide.

La fonction de représentant du personnel n'existant pas légalement dans certains pays, des comités de vie ont été mis en place dans les magasins permettant un dialogue entre la direction et les employés.

> Politique de dialogue social

Renouvelé en 2021 pour quatre ans, l'accord entre Auchan Retail et Union Network International (UNI) a conduit un nombre croissant de syndicats à travailler en collaboration avec UNI sur de nouveaux sujets, par exemple concernant la RSE.

Pour nourrir le dialogue social, Auchan Retail s'appuie sur deux instances représentatives : le Comité de Groupe et le Comité européen. Leurs réunions sont l'occasion pour les dirigeants de l'entreprise d' :

- informer les représentants du personnel ;
- échanger avec eux et répondre à leurs questions.

Ces dernières années, les Comités de Groupe et européen (durée des réunions, choix des sujets, commissions spécialisées, formation des membres, présence d'un expert-comptable, etc.) ont connu une amélioration de leur mode de fonctionnement et un renforcement de la qualité du dialogue social. Cette année, un site web spécifique au Comité européen a été mis en place, permettant aux différents participants d'avoir les informations nécessaires et de favoriser les échanges.

En 2022, lors du Comité européen tenu à Madrid, les représentants du personnel ont souligné la qualité de l'organisation et des présentations. Yves Claude, Président-Directeur général d'Auchan Retail, est intervenu devant ces deux comités pour présenter en particulier la Vision 2032, la nouvelle gouvernance et faire un point sur la situation internationale.

> Indicateurs

Indicateur	2020	2021	2022
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	8 527	6 006	5 131

La baisse du nombre de réunions s'explique principalement :

- en France : par la mise en place des Comités Sociaux et Économiques créés par l'ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise ;
- au Portugal : par le choix d'organiser des réunions centrales plutôt que locales ;
- en Ukraine : par la situation actuelle qui a obligé à réduire de 33 % le nombre des réunions.

2.3.5 SANTÉ – SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

> Contexte des conditions de travail

La santé et la sécurité au travail ont toujours constitué des priorités qui n'ont été que confirmées dans le contexte épidémique de la Covid-19.

> Engagements sur le bien-être au travail

L'entreprise s'efforce de créer un environnement bienveillant et propice au bien-être au travail où chaque collaborateur peut s'exprimer librement et s'épanouir professionnellement.

> Préserver la santé et la sécurité des équipes

Chaque entité prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses équipes.

Dans ce cadre, Auchan Retail et Nhood ont mis en place :

- des actions de prévention des risques professionnels ;
- une communication et des formations adéquates.

Les risques sont de nature physique, ergonomique et psychosociale. Leur maîtrise a des effets notables sur le nombre, la fréquence et le taux d'accidents, le taux d'absentéisme et même sur la productivité et l'ambiance de travail des équipes. Auchan Retail respecte scrupuleusement les protocoles sanitaires locaux. L'entreprise s'est efforcée par ailleurs d'anticiper les décisions gouvernementales pour pouvoir mieux assurer la protection de ses collaborateurs comme de ses clients.

> Indicateurs

	2020	2021	2022
Taux de fréquence accidents de travail avec arrêt	23,8	21,4	19,22
Taux de gravité accidents de travail avec arrêt	0,7	0,8	0,9
Taux d'absentéisme (cause maladie)	5,7	5,9	5,8

Auchan Retail mène également des réflexions sur l'activité physique et sportive de ses salariés. Des actions sont déjà en place dans les pays, les équipes internationales assurant la coordination de ces initiatives en cohérence avec leurs politiques.

> S'engager pour le bien-être et la qualité de vie au travail

Valorisation de la diversité, *management* par la bienveillance, formation et bien-être au travail sont au fondement de la politique sociale de l'entreprise. L'équipe projet dédiée à la qualité de vie au travail regroupe des membres des équipes corporate, des DRH pays, un spécialiste des conditions de travail dans chaque pays d'implantation. Elle a un rôle de suivi des actions qui, sur la base d'une méthodologie commune, sont mises en œuvre dans les différents pays d'implantation en fonction de leurs particularités et du cadre réglementaire. Des échanges de bonnes pratiques à l'international sont organisés portant sur :

- les conditions et modes de travail ;
- l'équilibre de vie ;
- les risques psychosociaux et le stress ;
- la simplification du travail et le traitement des irritants ;
- le sens, le niveau d'information et le vécu des changements.

En 2022, une grille de maturité QVT a été établie de manière à assurer le suivi des actions menées dans les pays en vue d'apporter les améliorations utiles en conformité avec les réglementations locales.



> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Rencontres sportives	Auchan Retail Sénégal	Rencontres sportives régulières : tournois de football et de basket-ball inter-magasins et tournois de football interentreprises.
Activité sportive en entreprise	Nhood Italie	Réunions en plein air au besoin, en marchant pour s'aérer l'esprit dans un climat de liberté et de créativité.
Santé	Auchan Retail Portugal	Étude sur les risques psychosociaux réalisée auprès des collaborateurs pour les niveaux de stress, afin d'informer les collaborateurs sur les risques psychosociaux et de déterminer les actions à mettre en œuvre.
Prime bien-être	Nhood Roumanie	Prime de bien-être de 300 euros que les collaborateurs peuvent utiliser pour des activités physiques et de détente.

2.3.6 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

> Contexte

En tant que groupe implanté dans différents pays, ELO veille à ce que l'ensemble des collaborateurs soit le reflet de la diversité culturelle.

Attachée à préserver un environnement inclusif, l'entreprise s'est assigné de :

- lutter contre les discriminations ;
- promouvoir la diversité ;
- développer l'employabilité des seniors ;
- traiter équitablement les hommes et les femmes ;
- faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap.

> Politique

Le Groupe est convaincu que la diversité est une richesse en même temps qu'un levier au service de la performance. Chaque manager est invité à encourager la diversité au sein de ses équipes. Tous les collaborateurs doivent respecter les règles éthiques du Groupe fondées sur le respect de la dignité et des droits humains.

> Lutter contre les discriminations

Conformément aux principes de l'Organisation internationale du travail, le groupe s'attache à assurer le respect de :

- la liberté d'association et le droit à la négociation collective ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- l'interdiction du travail des enfants ;
- la non-discrimination en matière d'emploi et de profession.

Pour prévenir les potentielles atteintes à ces principes, l'entreprise a fait évoluer son dispositif d'alerte éthique et s'est dotée d'une nouvelle plateforme nommée *Speak Up*. Cette plateforme multisupports permet de recueillir et de traiter des signalements concernant des comportements ou des agissements répréhensibles.

Le traitement des signalements a été revu afin d'en assurer un meilleur suivi et d'en tirer les conséquences nécessaires pour améliorer certains plans d'actions.

Les remontées font l'objet d'un traitement par les équipes Ressources Humaines concernées.

> Promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

ELO publie chaque année son « Index de l'égalité hommes-femmes ».

Les sièges des sociétés basées en France obtiennent les scores suivants :

- Auchan Retail France : 89/100 ;
- Direction Produits Internationale (DPW) : 99/100 ;
- équipes corporate d'Auchan Retail (ARI) : 86/100.

Pour promouvoir l'égalité des chances, l'entreprise s'attache à ouvrir un maximum de ses parcours professionnels à des hommes et des femmes issus de tous horizons. Pour cela, les politiques RH proscrivent toute forme de discrimination, par exemple liée au sexe, à l'âge, au handicap, à la religion ou à l'orientation sexuelle.

Dans le cadre de *management* des talents et d'organigrammes de successions des managers, des objectifs d'équité hommes/femmes sont définis et font l'objet d'un suivi très strict.

Au niveau du Top *management* de l'entreprise, les équipes sont composées de plus de 40 % de femmes se rapprochant ainsi du pourcentage de femmes dans l'ensemble du *management* (51,1 %).

Tous ces principes et toutes ces règles sont formalisés dans le cadre du code éthique de l'entreprise, des règlements intérieurs ou encore des formations.

Ce code comme l'accès à *Speak Up*, le dispositif d'alerte éthique, sont facilement accessibles sur le site web de l'entreprise (www.auchan-retail.com).

> Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

Les entreprises d'ELO répondent aux obligations légales de leur pays d'implantation en matière d'emploi des collaborateurs en situation de handicap.

Certaines filiales d'Auchan Retail se sont engagées dans une politique plus volontariste avec des politiques locales très fortes sur ce sujet, et qui vont au-delà de ces obligations légales.

Afin de faciliter l'insertion de nouveaux collaborateurs en situation de handicap, des engagements ont été pris en termes :

- de partenariats avec des entreprises du secteur protégé et adapté ;
- d'aménagement des postes de travail ;
- de sensibilisation de tous les collaborateurs à l'acceptation de l'autre avec ses différences.

Auchan Retail France s'engage en faveur de l'égalité professionnelle et du handicap

La filiale française renforce son engagement en faveur de l'égalité professionnelle et du handicap avec la signature de deux nouveaux accords.

Signé le 12 juillet 2022, le premier vise à garantir l'égalité professionnelle hommes/femmes et à améliorer les conditions de travail avec huit mesures phares dont l'accompagnement à la parentalité.

Le second, signé le 21 juillet 2022, est axé sur le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, avec la mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation.



> Indicateurs

au 30/09/2022	Auchan Retail			Nhood		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Taux de salariés en situation de handicap	4,0 %	4,5 %	4,8 %	1,6 %	1,7 %	1,9 %

Le taux de salariés en situation de handicap continue d'augmenter, fruit d'une politique volontariste de l'entreprise.

au 30/09/2022	Part des femmes vs effectif total (en %)			Part des hommes vs effectif total (en %)		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
ELO	62,6	62,3	62,2	37,4	37,7	37,8

au 30/09/2022	Part des femmes managers parmi les managers (en %)			Part des hommes managers parmi les managers (en %)		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
ELO	50,3	50,5	51,1	49,8	49,5	48,9

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Aménagement des postes de travail	Nhood Espagne	Obtention du certificat AIS, qualification cinq étoiles. Cette norme internationale de certification du degré d'accessibilité des espaces, des services et des produits évalue les conditions d'utilisation, de confort et de sécurité des postes de travail. La qualification cinq étoiles se rapporte au niveau d'excellence le plus élevé.
Développement de partenariats	Auchan Retail Roumanie	Lancement d'un partenariat stratégique avec Ability Hub pour identifier, recruter et intégrer les personnes en situation de handicap.
Embauche de personnes en situation de handicap	Auchan Retail Espagne	Embauche directe de personnes en situation de handicap : 2,9 % des effectifs à septembre 2022 (+ 0,9 % au-dessus de l'exigence légale).
E-learning antidiscrimination	Chronodrive	Mise en place d'un e-learning antidiscrimination à l'embauche. Enquête sur le harcèlement et mise en place d'une cellule contre le harcèlement.

2.3.7 ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET SOLIDARITÉ

> Contexte

Le monde du travail est en pleine mutation. Les jeunes générations veulent plus qu'un emploi : elles cherchent à rejoindre une entreprise engagée dans la société et l'environnement qui leur donne la possibilité de s'épanouir et de donner un sens à leur travail.

> Engagement/politique

Acteur important de l'économie locale proche des besoins des populations, y compris les plus fragiles, Auchan Retail promeut des actions de solidarité, notamment au travers de la Fondation Auchan. Les projets de la Fondation comme les projets associatifs soutenus par Auchan Retail au niveau local sont orientés vers les bénéficiaires, se veulent utiles aux magasins et sources de motivation et de fierté pour les collaborateurs.

> L'engagement sociétal au service de l'action locale

Dans le cadre du projet d'entreprise Auchan 2022, chaque collaborateur a la possibilité d'un engagement citoyen pendant une journée par an prise sur son temps de travail pour promouvoir :

- la bonne alimentation ;
- la solidarité alimentaire et l'aide aux plus démunis ;
- la diversité et l'inclusion ;
- l'entretien et la sauvegarde de l'environnement.

En 2022, Auchan a lancé dans l'ensemble de ses pays d'implantation des Journées citoyennes (*Citizen days*). Cette initiative a permis à des collaborateurs de consacrer du temps à une association engagée en faveur de la bonne alimentation. Quelques exemples de manifestations :

- l'organisation de collectes de denrées alimentaires physiques ou digitales ;
- l'enrichissement de notre offre avec par exemple des recettes revues ;
- ses actions de sensibilisation auprès des collaborateurs et/ou clients.

> Initiatives marquantes des filiales en 2022

Thématique	Organisation	Initiative
L'engagement sociétal de l'entreprise et des collaborateurs	DPW	Organisation d'un <i>clean up day</i> (physique et digital) : <ul style="list-style-type: none"> • nettoyage d'une zone encombrée à proximité du site ; • sensibilisation des collaborateurs à l'impact du numérique via l'organisation d'un challenge interne.
	Auchan Retail Portugal	Organisation des Journées citoyennes « Du pain dans les écoles », mobilisant 500 bénévoles sur 50 zones de vie qui ont permis d'offrir 18 000 sacs et de distribuer 36 000 pains dans les écoles.
	Auchan Retail France	53 870 jours dédiés à la solidarité, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • reprise textile jeans ; • collecte dématérialisée Banque Alimentaire ; • opération produit partage précarité menstruelle ; • campagne d'arrondis solidaires en caisse.
	Auchan Retail Ukraine	Organisation de plus de 12 500 actions : <ul style="list-style-type: none"> • bonne alimentation « Food Hub » ; • centre inclusif pour enfants « Maison de la joie » • atelier culinaire à la BU « Ioanniv Center » Ces actions ont impliqué 3 300 collaborateurs et ont concerné plus de 158 000 bénéficiaires.
	Auchan Retail Roumanie	À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Alimentation, 673 collaborateurs des rayons Traiteur ont été mobilisés dans la préparation de repas sains. Le produit de la vente en magasin de ces repas a été reversé à la Banque Alimentaire de Roumanie.

> Les Fondations au cœur de l'ADN du Groupe

Fondation Auchan

Créées en 1996 et 2014, la Fondation Auchan pour la Jeunesse et la Fondation Weave Our Future, pour unir leurs forces et leurs savoir-faire, se sont fusionnées en 2022 pour donner naissance à la Fondation Auchan dont l'objet est de favoriser une bonne alimentation accessible et facteur de lien social.

La Fondation soutient des initiatives innovantes, à fort impact social, qui appréhendent l'alimentation dans ses différentes dimensions : le plaisir, l'identité, la socialisation et la nutrition. Portée par les collaborateurs, elle agit en proximité des magasins dans les 11 pays d'implantation ainsi qu'au Bangladesh et en Inde, où sont présents des bureaux de sourcing du groupe.

La Fondation Auchan a ainsi organisé son premier appel à projets international entre le 16 octobre 2021 et le 31 janvier 2022, le but étant de :

- mobiliser les collaborateurs en faveur d'associations bénéficiaires ;
- faire grandir le lien entre associations, collaborateurs et habitants ainsi que toutes les parties prenantes actives auprès des personnes qui en ont le plus besoin ;
- agir pour un impact social vertueux à travers un événement fédérateur pour les collaborateurs : parrain, soutien, ambassadeur ou bénévole, libre à chacun de choisir le rôle qu'il souhaite jouer en fonction de son profil et de ses aspirations.

À l'issue de cet appel d'offres, 54 projets pérennes ont été soutenus auprès d'associations pour favoriser l'accès aux savoirs et aux savoir-faire d'une bonne alimentation, renforcer le lien social entre les habitants pour rompre le sentiment d'isolement et lutter contre la malnutrition (déséquilibres alimentaires). À titre d'exemple : en Inde, un programme de prévention et de suivi de l'anémie pourrait être mis en place au sein d'usines textiles. En Pologne, un site web dédié à la bonne alimentation avec une mise en pratique d'ateliers culinaires est envisagé. Au Sénégal, un soutien aux cantines scolaires du pays pourrait voir le jour.

Dotée d'un budget annuel de 2 millions d'euros, la Fondation Auchan est présidée par Pierre Büchschütz, Secrétaire général d'Auchan Retail.

La Fondation Génération Auchan (Russie)

Créée en 2011, la Fondation Génération Auchan a pour but d'apporter une aide au plus proche des besoins locaux en Russie.

La Fondation a élargi pendant la période de pandémie le public cible de ses projets. À l'occasion de la rentrée scolaire et pour Noël et le nouvel an, des actions caritatives ont été organisées en faveur des familles nombreuses et défavorisées du territoire de la fédération de Russie.

En 2022, la Fondation Génération Auchan a revu sa stratégie en intégrant les grands enjeux sociétaux.

Ses activités se concentrent sur trois axes :

- promouvoir une bonne alimentation, un mode de vie sain, une consommation rationnelle à travers des projets éducatifs. Les projets favorisent notamment l'accès aux savoirs et savoir-faire alimentaires pour les enfants des orphelinats, y compris les enfants handicapés ;
- promouvoir le développement d'une conscience environnementale à travers les projets écologiques. Ce nouveau programme permet aux collaborateurs bénévoles de s'investir dans des projets de régénération des forêts ou d'aménagement des espaces verts urbains et de contribuer à la lutte contre le changement climatique ;
- fournir une aide aux enfants et aux jeunes en difficulté en favorisant l'intégration sociale.

La Fondation Génération Auchan est supervisée par le Conseil d'Administration représenté par le Directeur général et la Directrice des Ressources Humaines du pays.

Ses activités sont placées sous la responsabilité des collaborateurs issus de toutes les régions.

La Fondation Génération Auchan est dotée d'un budget annuel de 1,5 million d'euros.

La Fondation Ceetrus pour l'entrepreneuriat social (France)

Active depuis 2010, sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Ceetrus œuvre en faveur du développement de l'entrepreneuriat social en France métropolitaine. Elle contribue à faire émerger des services et activités qui répondent aux besoins essentiels des citoyens et des territoires.

Elle soutient les entrepreneurs sociaux ou bien leurs réseaux d'appui, que ce soit en phase d'amorçage, à l'occasion d'un changement d'échelle, d'une diversification, d'un essaimage, etc.

Privilégiant le contact humain, chaque projet est parrainé par un collaborateur. Son rôle est d'accompagner l'entrepreneur social, éventuellement de le mettre en lien avec d'autres expertises dans l'entreprise, et de suivre la mise en œuvre de son projet. Le mécénat de compétences est encouragé. La Fondation est l'un des leviers d'expression des valeurs Nhood (#proximity #empowerment #positiveimpact). Elle est administrée, gérée et animée par des collaborateurs qui souhaitent s'engager dans des actions à impact social.

En 2022, elle a soutenu 13 projets pour un montant total de 180 000 euros en faveur de la lutte contre l'exclusion et l'isolement des personnes. L'association ATOUT CŒUR, agréée entreprise adaptée, a bénéficié d'une aide pour le financement d'un restaurant handiresponsable à Annecy, qui emploiera à terme 10 personnes ayant un handicap mental, en vue de les réinsérer.

La Fondation Ceetrus a rejoint le mouvement #philanthropyforclimate qui se mobilise pour lutter contre le dérèglement climatique en signant en septembre dernier le manifeste de la Coalition Française des Fondations pour le Climat (CFFC) lancée par le Centre Français des Fondations (CFF) et ses partenaires.

2.3.8 CRÉATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE AUCHAN ET SOLIDARITÉ POUR L'UKRAINE

Depuis le début de la guerre en Ukraine, le 24 février 2022, Auchan Retail a fait le choix de poursuivre sa mission de distributeur au plus proche des besoins des habitants : leur fournir une alimentation de qualité au plus juste prix tout en veillant à la sécurité de ses collaborateurs, des clients et des installations. C'est la raison pour laquelle, l'entreprise a choisi de maintenir, tout en appelant dès le début à la paix, ses activités aussi bien en Russie qu'en Ukraine. Elle s'est, en parallèle, beaucoup investie pour soutenir les collaborateurs sur le terrain, venir en aide aux réfugiés ukrainiens ayant fui vers les pays limitrophes et aux ukrainiens restés dans leur pays.

Cette mobilisation se traduit par trois initiatives clés :

- le soutien de la Fondation Auchan via des versements à des ONG et associations locales en faveur des réfugiés ukrainiens ;
- la création du Fonds de Solidarité Internationale pour apporter de l'aide aux salariés via les fonds sociaux locaux en cas de crise ou d'événements exceptionnels graves ;
- les actions solidaires menées par les pays en faveur des réfugiés.

> Lancement du Fonds de Solidarité Internationale

En 2022, Auchan Retail a créé le Fonds de Solidarité Internationale Auchan pour développer la solidarité pour et entre les collaborateurs Auchan. La mission de ce Fonds est de répondre aux besoins des salariés qui rencontrent des difficultés graves du fait de crises ou d'événements exceptionnels : pandémie, catastrophes naturelles, incendie, attaque terroriste, guerre...

Au regard de l'urgence des besoins dans un contexte de guerre en Ukraine, ce Fonds apporte actuellement un soutien aux collaborateurs impactés par ce conflit en soutenant financièrement les actions portées par le Fonds Auchan Retail Ukraine (cf ci-dessous). Il apporte ainsi une aide supplémentaire aux dossiers soutenus par les fonds solidaires locaux qui en font la demande.

Le Fonds de Solidarité Internationale est alimenté par une dotation de l'entreprise à laquelle pourront s'ajouter des dons versés par des collaborateurs (la plateforme permettant ces versements est en cours de construction).

Création du fonds « Auchan avec vous » en Ukraine pour soutenir les collaborateurs

Pour faire face aux impacts du conflit sur les salariés, Auchan Retail Ukraine a lancé le fonds caritatif local « Auchan avec vous ». L'accent est mis sur l'aide au logement, l'aide alimentaire, la santé physique et le soutien psychologique. En fonction des besoins et des dossiers, le fonds local ukrainien peut demander l'appui complémentaire du Fonds de Solidarité Internationale.

De nombreuses mesures ont été prises pour assurer la sécurité des salariés sur le territoire, parmi lesquelles : fermeture localement des magasins en cas d'alerte, maintien du salaire en cas d'impossibilité de travail, réorganisation du temps de travail sur 4 jours pour limiter les déplacements et favoriser le temps en famille, organisation de l'hébergement, aides d'urgence, télétravail, contrat de travail local dans les pays d'accueil limitrophes (Pologne notamment) ou accompagnement et aides aux collaborateurs ukrainiens revenus dans leur pays.

> Mobilisation des filiales pour venir en aide aux réfugiés

Espagne : couvrir les besoins essentiels des populations ukrainiennes sur le territoire, en Ukraine ou dans les zones frontalières.

Cette mobilisation s'est traduite notamment par :

- une collaboration avec la Croix-Rouge avec le déploiement d'une campagne de dons en caisse dans les magasins et sur le site web de l'entreprise. Clients, fournisseurs et collaborateurs se sont mobilisés pour l'occasion ;
- une collaboration avec l'ambassade d'Ukraine, avec la collecte de produits de première nécessité. Dons de vêtements chauds pour les personnes en situation de handicap avec la Fondation espagnole ONCE.

France : partenariats avec les associations

- dons participatifs avec l'arrondi solidaire organisé dans les hypermarchés au bénéfice de la Croix-Rouge et achat de cartes cadeaux avec abondement de la filiale ;
- dons de marchandises en partenariat avec l'association Elise Care ; collecte de produits alimentaires secs, d'hygiène et de jouets auprès des collaborateurs des services d'appui et des directions produits au bénéfice d'un centre de réfugiés de l'ONG Caritas située en Pologne ; envoi de kits de première nécessité via la plateforme logistique aux collaborateurs ukrainiens de Leroy Merlin.

Hongrie : organisation d'une campagne solidaire

- collecte de marchandises au profit de la Croix-Rouge dans 18 hypermarchés avec les collaborateurs volontaires ;
- vente de produits en ligne pour constituer des colis de première nécessité ;
- collecte de points via la carte fidélité avec un abondement de la filiale.

Pologne : un dispositif d'accueil pour les salariés et familles ayant quitté l'Ukraine

- assistance et aide à l'hébergement temporaire (hôtel) ;
- transport depuis la frontière par des chauffeurs bénévoles ;
- soutien psychologique pour les enfants ;
- dons de jouets, vêtements, produits d'hygiène et aliments pour bébés dans les magasins et réductions sur les achats en magasins ;
- aides à la scolarisation des enfants ;
- accompagnement pour l'obtention de subventions sociales publiques.

Portugal : priorité à l'aide aux réfugiés

- dons numéraires reversés à des associations grâce aux bons de solidarités de l'Aide Médicale Internationale (AMI), aux dons alimentaires et non alimentaires versés à Ptak Humanitarian Aid Centre, à la Croix-Rouge pour équiper un centre d'accueil dans la ville de Lisbonne ; aux actions internes pour la vente de vignettes solidaires, etc. ;
- enquête menée par les services RH pour identifier les offres d'emplois disponibles qui pourraient être proposées aux réfugiés ukrainiens.

Au total, Auchan Retail et ses filiales ont apporté aux associations venant en aide aux réfugiés ukrainiens en Europe et aux Ukrainiens dans leur pays plus de 5,5 millions d'euros d'aides financières et plus de 2 300 tonnes de dons alimentaires et non-alimentaires.

2.4 AGIR POUR PRÉSERVER LA PLANÈTE

2.4.1 PLAN CLIMAT D'AUCHAN RETAIL

> Contexte

Troisième combat du projet d'entreprise Auchan 2022, la réduction de l'empreinte carbone est une réponse d'**Auchan Retail** aux enjeux climatiques et aux demandes croissantes des parties prenantes.

> Politiques et plans d'action

L'engagement d'Auchan Retail pour le climat a connu une forte accélération ces deux dernières années avec la définition d'une stratégie globale pour l'ensemble des pays d'implantation. Les travaux issus de la COP27 l'ont confortée dans le bien-fondé de l'accélération de la mise en œuvre de sa stratégie climatique.

En 2021, l'entreprise a défini une trajectoire de décarbonation sur l'ensemble de son périmètre d'activité. Les objectifs ont été déclarés en 2022 auprès de l'Initiative Science-Based Targets pour validation.

Les objectifs de cette stratégie sont les suivants :

- réduire de 46 % d'ici à 2030 les émissions directes de ses magasins (scopes 1 et 2, vs. 2019). Le travail engagé se poursuit de manière volontariste autour de l'énergie et des équipements frigorifiques. Les engagements et plans d'action placent Auchan Retail sur une trajectoire 1,5°.

> CHIFFRES CLÉS

	2019	2022	Var.
Total scopes 1 et 2 (en t.éq CO ₂)	1 190 806	1 086 487	(8,8) %

En 2022, Auchan Retail a déjà réduit de 9 % les émissions directes de ses magasins par rapport à 2019 (scopes 1 + 2 ⁽¹⁾).

- réduire les émissions sur l'aval et l'amont de sa chaîne de valeur de 25 % à échéance 2030 (scope 3 vs. 2020). Les engagements et plans d'action mis en œuvre portent sur la décarbonation de la chaîne fournisseurs dans l'alimentaire et le non-alimentaire ainsi que les actions engagées autour de la logistique et du transport de marchandises. Auchan Retail

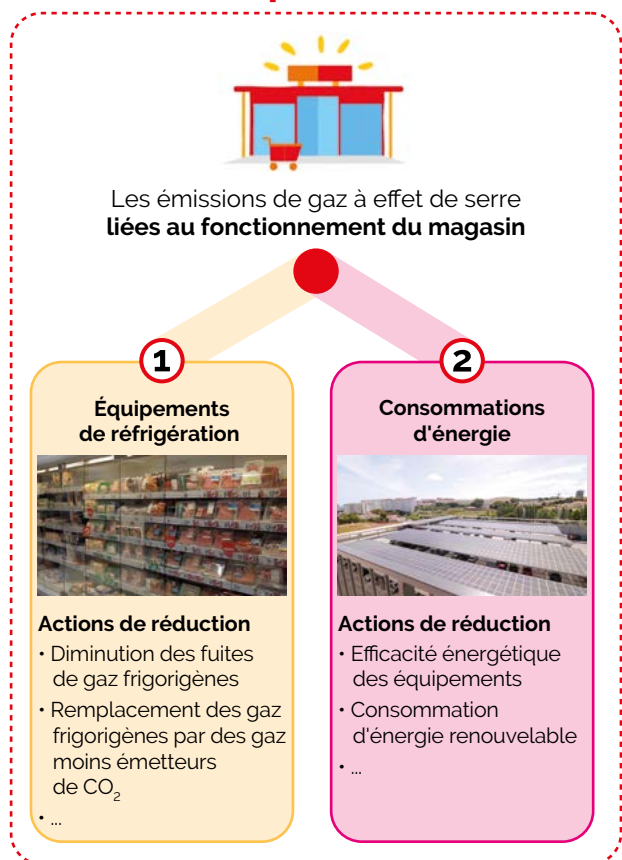
travaille collectivement au travers d'initiatives locales et globales afin de partager ses objectifs avec ses pairs, ses partenaires et ses fournisseurs. Les engagements et plans d'action placent Auchan Retail sur une trajectoire « *well Below 2°* ».

L'évolution des émissions du scope 3 requiert une étude FLAG et sera menée au plus tard en 2024.

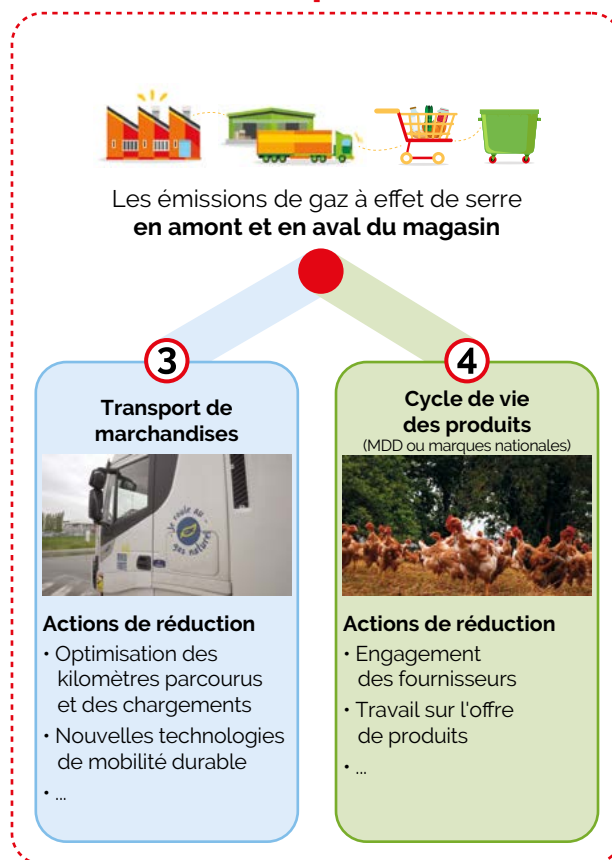
(1) Auchan Retail a modifié son mode de calcul par rapport à la DPEF 2020, afin de mieux distinguer les scopes 1 et 2 pour se mettre en conformité avec la méthode de la comptabilité carbone GHG Protocol (voir chapitre 2.6.7 méthodologie)



Scopes 1&2



Scope 3



En ligne avec les recommandations de la TCFD (*Taskforce on Climate Financial Disclosure*), Auchan Retail a défini une gouvernance, une stratégie, une gestion des risques, des objectifs et des indicateurs qui sont présentés dans ce chapitre.

Pour atteindre ses objectifs climat, la stratégie d'Auchan Retail repose sur un programme transversal et ouvert sur la chaîne de valeur à travers 4 engagements :

- une gouvernance dédiée ;
- une visibilité clients volontariste ;

- la collaboration avec le monde agricole ;
- la coopération allant au-delà de la concurrence entre acteurs pour participer à l'effort collectif de lutte contre le réchauffement climatique.

En ligne avec l'Objectif de Développement Durable 13, la feuille de route climat internationale repose sur 9 chantiers prioritaires présentés ci-dessous. Associé à des plans de progrès, ce programme vise à structurer l'organisation et les processus pour limiter l'empreinte carbone et énergétique. 2022 est la première année de déploiement de ce plan.

A	ENGAGEMENT SBT ET NEUTRALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Global</i> : Engagement groupe • Définition des modalités pour l'atteinte de la neutralité scope 1&2
B	FEUILLES DE ROUTE CLIMAT PAR PAYS	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des engagements SBT groupe (<i>global</i>) par pays et BU • Mise en œuvre <i>locale</i>
C	ENGAGEMENT CLIMAT FOURNISSEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des règles d'engagement avec les fournisseurs selon leur typologie (MDD, marques nationales, métiers de bouche, maturité climat et pouvoir de négociation) • <i>Global</i> : Définition groupe et mise en œuvre <i>locale</i>
D	MAGASIN NEUTRE EN CARBONE	<ul style="list-style-type: none"> • Définition groupe (<i>global</i>) et mise en œuvre <i>locale</i> • Projet d'innovation axé d'abord sur les scopes 1 & 2, mais à mettre en conformité avec le concept et les produits vendus
E	GOVERNANCE CLIMAT	<ul style="list-style-type: none"> • Commun : mise en œuvre groupe et <i>local</i> conjointement et en miroir • Gouvernance climat (comités, nominations, routines, rémunérations, variables)
F	COMMUNICATION CLIMAT	<ul style="list-style-type: none"> • Commun : Coordination groupe des stratégies <i>locales</i> • Définition des plans de communication climat dans chaque pays
G	FORMATIONS CLIMAT	<ul style="list-style-type: none"> • Commun : Coordination groupe des stratégies <i>locales</i> • Définition des priorités et modalités de formation par type de public
H	CARBON TRACKING	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Global</i> : Définition groupe et mise en œuvre <i>locale</i> • Définition de l'architecture de la remontée des données carbone en fonction des différents besoins : reporting RSE, solutions métiers (logistique, produits, magasins) et pilotage de la trajectoire SBT
I	PRIX CARBONE INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Global</i> : Définition groupe et mise en œuvre <i>locale</i> • Test en 2022 sur les scopes 1, 2 et 3

> Avec la crise énergétique Auchan Retail accélère son plan de sobriété

La crise énergétique mondiale de 2022 a impacté fortement les coûts d'exploitation dans les magasins, le siège et les entrepôts. Auchan Retail a souscrit en octobre 2022 aux engagements en matière de réduction de la consommation énergétique pris par des acteurs de la grande distribution via l'association professionnelle Perifem en France. Pour contribuer à l'effort national et réduire sa facture énergétique, Auchan Retail renforce ses actions avec la mise en place d'un plan de sobriété énergétique sur l'ensemble de ses filiales.

De nombreux dispositifs sont déployés depuis près de dix ans en matière de chauffage, d'éclairage et de froid alimentaire qui sont les postes les plus énergivores.

Le plan de sobriété va plus loin à travers 20 mesures déployées dans l'ensemble des filiales. Une gouvernance renforcée a été mise en place avec des réunions plus fréquentes auprès des relais énergie dans chaque pays.

Les principales initiatives portent sur :

- chauffage dans les magasins, entrepôts, bureaux : réajustement de la température ambiante à 18° ;
- intensité lumineuse : réduction de l'intensité lumineuse LUX des magasins de 10 à 20 % ;
- froid alimentaire : poursuite de la fermeture des meubles froids dans les magasins ;
- réajustement des températures de consignes des équipements frigorifiques.

2.4.1.1 Gouvernance climat

Auchan Retail a créé en 2022 un Comité Climat International pour accompagner son plan de transition et impulser une dynamique collective. Composé de membres des directions opérationnelles (RSE, énergie, direction produit international), finance, RH et d'un sponsor pays (DG d'Auchan Retail Espagne), ce comité contribue à une meilleure synergie entre directions. Il est chargé de suivre la stratégie climatique, de valider les actions mises en œuvre et de créer une culture commune autour du climat. Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2022 pour valider les priorités stratégiques et les avancées des actions dans les filiales.

En outre un réseau de plus de 100 *climate leaders* a été constitué : achats, performance, *IT & Data management*, RH, finances, RSE, Communication & Marketing – pour les fonctions supports – auxquels se joignent les équipes opérationnelles (acheteurs et gestionnaires de transport, gestionnaires d'énergie, responsables techniques, gestionnaires de catégories de produits, directeurs de produits, etc.).

Dans les filiales, la dynamique climat est portée par les responsables RSE et les responsables environnement/durabilité. Certaines filiales ont déjà mis en place un Comité Climat, notamment la France, la Roumanie et l'Espagne.

En 2022, les directions RSE (Nhood et Auchan Retail) ont présenté leur feuille de route au Conseil d'Administration d'ELO. Celle-ci est en cours de validation.

Pour promouvoir les objectifs climatiques d'ELO, des critères extra-financiers liés au climat et à l'énergie ont été intégrés dans la rémunération variable des dirigeants, managers et directeurs pays.

Lorsqu'elle fait appel aux marchés financiers, Auchan Retail intègre par ailleurs des critères environnementaux. Ainsi, le financement du *sustainability-linked loan* signé par Auchan Retail en 2021 (800 M€ à échéance 2026), est associé à un mécanisme d'ajustement conditionné sur le climat.

2.4.1.2 Intégrer les risques climat dans la feuille de route

En 2021, Auchan Retail a réalisé une cartographie des risques et opportunités liés au climat. Cette cartographie a été établie avec un partenaire expert qui a piloté des entretiens dans différents pays et animé plusieurs groupes de travail.

Les risques ont été étudiés à l'aune de trois scénarios :

- un scénario compatible avec un réchauffement climatique strictement inférieur à 2 °C ;
- un scénario établi à partir des politiques déclarées par les États à date ;
- un scénario focalisé sur les transformations agricoles et de consommation.

4 risques principaux ont été identifiés et sont présentés ci-dessous.

Risques	Définition	Risques de transition (juridiques, marché, réputation)	Risques physiques	Processus de gestion du risque	Scénarios associés ⁽¹⁾
Hausse du prix de l'énergie	Exposition accrue aux chocs des prix de l'énergie causés par des perturbations de l'offre et de la demande.	oui	non	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de sobriété énergétique • Programme énergie renouvelable • Feuille de route carbone avec objectifs de réduction sur les scopes 1 et 2 	Scénario établi à partir des politiques déclarées par les États à date.
Augmentation et volatilité des prix des matières premières	Risque de rupture d'approvisionnement ou de hausse de prix dans les pays fortement exposés aux risques climatiques. Risque de pénurie et de hausse du prix de certaines matières premières en raison du réchauffement climatique (blé, coton, etc.).	oui	oui	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des pays les plus exposés aux aléas climatiques (Bangladesh, Chine, Inde) • Diversification de la chaîne d'approvisionnement • Élargissement des zones de sourcing essentiellement localisées en Asie • Approvisionnement local auprès des filières responsables • Engagement climat fournisseurs 	Scénario établi à partir des politiques déclarées par les États à date.

Risques	Définition	Risques de transition (juridiques, technologie, marché, réputation)	Risques physiques	Processus de gestion du risque	Scénarios associés ⁽¹⁾
Amendes pour non-respect des obligations légales et réglementaires. Pression réglementaire et exposition à des litiges	Présence dans de nombreux pays avec des obligations réglementaires spécifiques. Contentieux judiciaires	oui	non	<ul style="list-style-type: none"> Processus de gestion centralisée du respect des législations environnementales Politiques groupe plastique et déforestation Prise en compte de l'enjeu environnement et climat dans la conception et l'achat des produits Développement de produits à impact carbone réduit (ACV produit) 	Scénario compatible avec un réchauffement climatique inférieur à 2 °C.
Perte de revenus liés à l'évolution de la demande et aux nouvelles habitudes de consommation. Stigmatisation de certains produits (bœuf, huile de palme).	Évolution des modes de consommation avec un impact sur l'offre produit (alimentation moins carbonée). Baisse de revenus de certaines gammes de produits (viande, produits laitiers).	oui	non	<ul style="list-style-type: none"> Diversification de la chaîne d'approvisionnement Démarche d'éco-conception et d'éco-sélection (produits à marques propres) Engagement climat fournisseurs. Innovation produit Filières responsables et certifications 	Scénario tenant compte des transformations agricoles et de la consommation. + Scénario compatible avec un réchauffement climatique inférieur à 2 °C.

(1) Les scénarios associés aux risques sont les scénarios où la probabilité est la plus élevée.

2.4.1.3 Principaux leviers d'actions pour atteindre les objectifs

Créer une culture climat

Pour développer une prise de conscience collective et individuelle, Auchan Retail a lancé un plan de formation et de sensibilisation des équipes faisant appel à la responsabilisation. Ce plan est en cours de déploiement dans les pays avec la définition d'objectifs pédagogiques pour chaque catégorie d'apprenants :

- plus de 90 % du TOP 150 de l'entreprise a été formé, en 2022, à la « Fresque du climat », un atelier basé sur l'intelligence collective qui facilite la compréhension et les défis liés à l'évolution du climat. Le PDG ainsi que les membres du Conseil d'Administration ont participé à ces ateliers ; **Objectif 2023 : 100 % des collaborateurs formés au Climat ;**
- plus de 650 managers ont été formés à la conférence « Pitch climat » (version simplifiée d'appropriation de ces enjeux) ;
- six modules *e-learning* climat pour les Dirigeants (comité de direction et codir n-1) ont également été déployés ;
- des modules de formation métiers seront déployés au premier semestre 2023 pour renforcer les compétences des équipes produits, logistiques, achats notamment ;
- des journées spécifiques en France et à l'international : Journée mondiale de l'environnement (juin), COP 27 (novembre) ou Journée mondiale du climat (décembre) ont vocation à rendre les collaborateurs acteurs et ambassadeurs de ces enjeux dans leurs pratiques au quotidien et dans les points de vente.

DPW vers la formation de 1 300 collaborateurs à la Fresque du climat.

La Direction Produits Worldline qui fabrique les produits à marque propre Auchan Retail à l'international est particulièrement sensible aux enjeux climat. Le développement de produits bas carbone et l'éco conception font donc partie des priorités stratégiques. La compréhension et la formation des équipes sont primordiales pour favoriser la transition des métiers. La filiale a donc fait le choix de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs en trois étapes :

- organisation d'une plénière climat présentant le bilan carbone et les engagements du Groupe ;
- participation de tous les collaborateurs à la conférence « Pitch Climat » d'1 h 30. Cette conférence a été adaptée aux métiers et déclinée en 4 versions : Managers, Équipe produit, Bureaux de sourcing et Fonctions supports ;
- formation de 1 300 collaborateurs à la Fresque du climat dont 172 dans les bureaux de sourcing en Asie.

Réduire les émissions directes et indirectes

Pour réduire son empreinte carbone, Auchan Retail doit agir sur les trois scopes de son bilan carbone.

Scopes 1 et 2

Équipements de réfrigération et consommation d'énergie dans les magasins et les entrepôts. Ces émissions représentent moins de 4 % des émissions d'Auchan Retail.

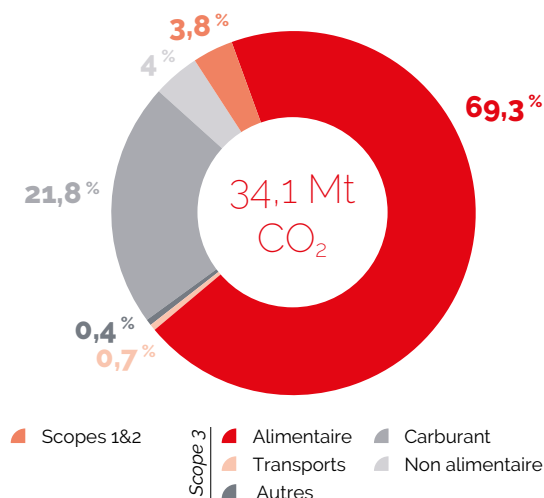
Scope 3

Amont/aval : transport de marchandises, cycle de vie du produit de marque propre, chaîne logistique en aval du produit de marque nationale, carburants vendus.

Le scope 3 représente 96 % de l'empreinte carbone d'Auchan Retail. Les produits alimentaires génèrent près de 70 % des émissions de CO₂. Ces émissions sont concentrées sur quelques catégories d'aliments. Trois leviers prioritaires ont été identifiés pour réduire ces émissions :

- la baisse des émissions carbone de l'offre alimentaire en retravaillant les cahiers des charges pour les produits à marque propre et sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin de les rendre moins émissifs ;
- le plan d'engagement fournisseurs avec la définition de trajectoires de décarbonation volontaristes ;
- la baisse des émissions carbone du transport et l'optimisation de la logistique et du transport de marchandises.

> L'EMPREINTE CARBONE D'AUCHAN RETAIL 2020



Déployer des feuilles de route pays

Pour impulser une dynamique internationale autour de la Vision Auchan 2032 « Bien manger et mieux vivre tout en respectant la planète » et la réalisation des objectifs présentés au SBTi, chaque pays a été invité à écrire et déployer sa feuille de route locale en suivant une méthodologie commune.

Les filiales ont mobilisé l'ensemble des métiers : chefs de produits, ingénieurs qualité, marketing client, responsables *supply chain*, acheteurs, experts datas, juristes, des experts internes et externes, etc., pour identifier les principaux leviers de décarbonation sur leur chaîne de valeur. Plusieurs ateliers ont été organisés en fonction des spécificités pays :

- ateliers scopes 1 & 2 (magasins) dans tous les pays ;
- ateliers alimentaires organisés dans 6 pays ;
- atelier non alimentaire organisé par la Direction Produits Worldwide.

Ces feuilles de route pays opérationnelles sont structurées autour de priorités telles que le développement d'une offre végétarienne et vegan comme alternative aux protéines animales pour le marché alimentaire, la réduction de l'empreinte carbone de la chaîne fournisseurs, la promotion de labels sans déforestation, la promotion des énergies renouvelables dans la chaîne d'approvisionnement, l'économie circulaire, le recyclage et l'emballage. Les premiers résultats seront intégrés dans le calendrier d'animation commerciale en 2023.

> CHIFFRE CLÉ

En 2022 : 7 pays ou entités sur 11 (dont la Direction Produits Worldwide) ont défini leur feuille de route climat. Une restitution a été faite aux membres du Comité de direction pour validation et déploiement.

Scopes 1 & 2

Poursuivre l'ambition de neutralité carbone dans les magasins

Auchan Retail met en œuvre depuis 2015 des mesures et plans d'action pour réduire les émissions directes des magasins dans tous ses pays d'implantation. Lors de la COP21 à Paris, Auchan Retail avait pris des engagements qui ont été tenus avec un an d'avance en 2019. Auchan Retail était ainsi le seul distributeur mondial à avoir atteint les objectifs fixés lors de la COP21.

Réduction de la consommation d'énergie

En 2022, dans le contexte de la crise énergétique, Auchan Retail a déployé un plan de sobriété énergétique (cf. DPEF page 50). Chaque pays accélère la mise en place des actions prioritaires dans les magasins : remplacement des équipements de froid par des systèmes moins énergivores, installation de portes fermées sur les meubles de froid positif, utilisation de compteurs divisionnaires, changement des équipements de chauffage et ventilation, éclairage LED basse consommation.

Pour piloter ce programme, Auchan Retail a mis en place un dispositif de *management* environnemental et de suivi de sa performance énergétique basé sur la norme ISO 50001. En 2022, 48 % des surfaces d'Auchan Retail dans les pays de l'UE sont certifiées. L'objectif est de certifier l'ensemble des sites dans l'Union européenne dans les deux prochaines années.

Énergies renouvelables

Pour atteindre l'objectif de 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2030, Auchan Retail active trois leviers principaux :

- le déploiement de panneaux solaires dans ses magasins et parkings pour l'autoproduction et l'autoconsommation d'électricité solaire. 97 sites physiques sont alimentés en énergie renouvelable et 157 projets sont en cours de déploiement dans 9 pays ;
- le déploiement de *Corporate Power Purchase Agreements* (PPA). Les premiers contrats long-terme ont été conclus au Portugal, en Pologne, en Hongrie et en France ;
- l'achat d'énergie verte sur les marchés financiers à travers des contrats de garantie d'origine. Les 2 premiers volets de ce programme font l'objet d'un partenariat entre Auchan Retail et Voltalia et sa filiale Helixia qui accompagnent l'entreprise sur l'ensemble de ses sites.

En 2022, l'Espagne, le Portugal et la Pologne s'approvisionnent à 100 % en électricité d'origine renouvelable.

Investissements dans les équipements de réfrigération

Les fluides frigorigènes utilisés pour la réfrigération des aliments et la climatisation sont la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre des magasins. En modernisant et en réorganisant les unités de production du froid, Auchan Retail se conforme à la norme F-Gaz et remplace progressivement ses gaz HFC par des gaz réfrigérants à plus faible pouvoir de réchauffement global (PRG).

Cet engagement se traduit par des investissements importants pour renouveler les équipements avec des centrales moins consommatrices d'énergie et installer des détecteurs de niveau intelligents afin de limiter les fuites de réfrigérants. L'objectif est un renouvellement total du parc d'ici cinq ans.

Scope 3

Auchan Retail Roumanie met l'accent sur la décarbonation de l'offre alimentaire

76 % des émissions de CO₂ de la filiale proviennent de l'offre alimentaire. Ces émissions sont concentrées sur quelques catégories de produits (épicerie : 20 %, restauration (19 %) crèmerie (14 %), aliments pour animaux de compagnie (12 %).

Les ateliers de travail organisés en amont ont permis de formaliser la feuille de route locale articulée autour des priorités suivantes :

- développer des produits à base de plantes afin d'offrir une alternative à la consommation de viande. Faire la promotion de ces produits dans les magasins ;
- privilégier les labels sans déforestation pour le chocolat ou le café ;
- encourager des pratiques agricoles et d'élevage avec certifications MSC (produits de la mer) et RSPO (sans huile de palme) sur certaines matières premières. Renforcer la traçabilité des produits sur l'origine des matières premières ;
- réduire les émissions de carbone de la production de biens et la transformation alimentaire en encourageant le recours aux énergies renouvelables au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Engager les fournisseurs dans la réduction de leur empreinte carbone

Auchan Retail France met en place d'un système de mesure carbone des filières agricoles

Lancée en 2014, la démarche Filière responsable découle de l'engagement d'Auchan Retail en plaçant la qualité des produits, le respect de l'environnement et l'encouragement aux producteurs locaux au cœur de son projet. La France compte actuellement 231 filières responsables. En 2022, Auchan France a lancé l'opération « Décarbonation des filières responsables » pour renforcer son niveau d'exigence.

Le projet consiste à inciter les producteurs à pratiquer une agriculture à empreinte carbone maîtrisée à travers l'évaluation plus précise de l'impact environnemental des exploitations. Ce dispositif s'articule autour de 4 axes :

- accompagner et former des agriculteurs représentatifs de 7 des Filières responsables – soit 125 fermes – dans la compréhension des enjeux environnementaux ;
- mettre à leur disposition la plateforme Farmtêrix® permettant de saisir des données agricoles pour les agréger et évaluer l'impact sur les émissions de carbone ;
- protéger et sécuriser les données enregistrées par les producteurs en raison de l'exploitation de leurs données d'impact ;
- développer des circuits courts entre consommateurs et producteurs. Ce projet est actuellement en cours de déploiement.

En 2022, l'identification de pénuries et de hausses des prix sur certaines matières premières « durables » a commencé à influencer les choix stratégiques d'Auchan Retail avec un approvisionnement plus centralisé et une relation plus étroite avec les fournisseurs clés.

La cartographie des fournisseurs est l'une des étapes clés pour sécuriser les approvisionnements et identifier les matières premières les plus sensibles au changement climatique.

Pour réduire les principaux postes d'émissions des produits achetés et commercialisés (scope 3 du bilan carbone), Auchan Retail entend procéder en trois étapes :

1. segmenter en notant les acteurs qui impactent le plus l'empreinte carbone du Groupe ;
2. engager les partenaires les plus stratégiques dans la réduction de leur empreinte carbone ;
3. définir une feuille de route opérationnelle avec des plans de progrès (décarbonation de l'offre, formations, etc).

Segmenter : ce programme en cours de développement consiste à :

- mesurer l'empreinte carbone des fournisseurs selon leur typologie (MDD, marques nationales, métiers de bouche, etc.) ;
- mesurer l'impact carbone des produits achetés ;
- évaluer la maturité climat du fournisseur (engagements SBTi, CDP, programmes de réduction carbone, plateforme Ecovadis).

Ce premier travail a été mené en France, en Espagne et à la Direction Produits Worldwide (DPW) pour les produits à marque Auchan et les marques nationales. 38 % des dépenses d'achat de la France et de l'Espagne ont été mesurées (maturité climatique). Ces 3 pays ou structures représentent plus de 50 % du chiffre d'affaires d'Auchan Retail.

Engager : cette action se déploie en fonction du profil de fournisseurs (MDD, marques nationales) :

- avec un niveau d'exigence élevé pour les marques nationales et les produits à marque Auchan dans l'alimentaire ;
- avec la mise en place de plans de progrès pour les fournisseurs moins matures.

Définir une feuille de route opérationnelle : celle-ci doit promouvoir les produits durables grâce à un dispositif d'incitations (2023).

France : Processus de cartographie des fournisseurs

Durant l'été 2022, Auchan France a interrogé l'ensemble de ses fournisseurs alimentaires sur les thématiques suivantes :

- mesure et prise en compte du climat dans l'offre produit ;
- efficacité énergétique et énergies renouvelables ;
- développement de produits à base de plantes ;
- matériel, produits et efficacité des process ;
- économie circulaire ;
- recyclage et emballage ;
- transport.

Ces questionnaires ont été synthétisés pour dresser un premier état des lieux et cartographier le niveau de maturité des fournisseurs. Une ACV d'un produit emblématique a permis d'identifier les principaux leviers de réduction des émissions carbone. Cette base servira de socle pour échanger avec les fournisseurs.



Transport de marchandises

Auchan Retail souhaite mieux mesurer l'empreinte carbone du transport de marchandises en identifiant les émissions de GES pour chacun des flux générés par ses activités.

Le plan d'action pour l'atténuation des émissions de ses activités logistiques prévoit notamment :

- l'optimisation du remplissage des camions et des itinéraires grâce à des solutions digitales permettant de réduire les tonnes-kilomètres parcourus ;
- l'évolution des schémas directeurs Supply (sourcing des produits, définition des réseaux logistiques) ;
- le développement de l'usage de carburants alternatifs au diesel (biocarburants, hydrogène).

Depuis 2021, Auchan Retail a étendu son périmètre de mesure en incluant les flux de marchandises des fournisseurs de ses marques propres internationales non alimentaires (gérés par la DPW – Direction Produits Worldwide), pour lesquels les émissions de CO₂ en 2022 ont été de 26 190 tCO₂eq. La méthode de mesure de l'empreinte carbone du flux de marchandises entre les entrepôts et les magasins dans chaque pays a également été revue en 2021.

En 2022, les émissions de CO₂ d'Auchan Retail sont de 464 150 tCO₂eq.

Mutualisation des achats de transports

Auchan Retail bénéficie des services proposés par SRS, une plateforme collaborative interentreprises SRS dédiée aux achats des enseignes affiliées à l'Association Familiale Mulliez. Cette plateforme propose une aide à la contractualisation des transports en mutualisant le transport multimodal et en privilégiant le transport ferroviaire par rapport à l'aérien.

Thématique	Organisation	Initiative
Transport	Auchan Retail Portugal	Programme Lean & Green qui promeut une logistique plus durable et efficace. L'initiative vise à aider les entreprises participantes à réduire leurs émissions de carbone d'au moins 20 % dans les processus logistiques, sur une période de 5 ans. Mise en œuvre de l'outil de contrôle et de planification des itinéraires « Rotyn » – Optimisation des itinéraires et des livraisons à destination et en provenance des magasins afin de réduire les kilomètres. Réduction des trajets à vide : les camions reviennent des magasins aux entrepôts avec des marchandises des fournisseurs. Augmentation des marchandises transportées par palette. Renouvellement en cours de la flotte : norme Euro 6.
	Auchan Retail Hongrie	Objectif de réduction des émissions de CO ₂ liée aux transports dans la feuille de route climat locale comportant les actions suivantes : Norme EURO6 intégrée dans le contrat transporteur. 95 % des camions ont une norme EURO6. <ul style="list-style-type: none"> • Révision des livraisons mix (produits frais et produits de grande consommation). • Maximisation de l'utilisation de l'espace du camion (augmentation de la quantité de cartons/camion ou mesure de l'utilisation au mètre cube). • Formation des chauffeurs à l'outil Webeye (outil de suivi de la gestion de flotte). • Pas de livraison quotidienne dans les zones à faible volume.

Thématique	Organisation	Initiative
Consommation d'énergie	Auchan Retail Espagne	Plus de 10 600 collaborateurs ont été formés à l'efficacité énergétique dont 3 800 sur la période du 1/10/2021 au 30/09/2022.
	Auchan Retail Pologne	Dans le cadre du plan stratégique Auchan Retail Pologne, 60 % des magasins sont équipés d'un système DNI (Détecteur de Niveau Intelligent et modules énergie). l'ambition à fin 2024 est l'installation de ce système dans 100 % des magasins, permettant ainsi le suivi des changements de niveau de gaz dans les installations.
	Auchan Retail Roumanie	Certification BREEAM 2022 sur le nouvel entrepôt

Piloter la performance et mesurer nos impacts avec le projet de Carbon Tracking

Les outils de pilotage carbone restent hétérogènes et peu adaptés. Auchan Retail se fait accompagner par un partenaire externe et des experts internes (spécialistes de la data et de l'IT) pour identifier la méthodologie et les outils de modélisation pertinents qui lui permettront de mieux tracer les flux de carbone physiques et financiers sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Avec l'objectif à terme de mettre en place une comptabilité carbone.

Fixer un prix interne au carbone pour mieux cibler les investissements

Mettre en place un prix interne au carbone fait partie des outils pertinents pour piloter la transformation d'une entreprise. En monétisant et en intégrant l'impact carbone dans les prises de décision, l'entreprise peut orienter davantage ses flux financiers et investissements vers des actifs compatibles avec une économie peu carbonée.

Pour initier ce projet, Auchan Retail a rejoint un groupe de travail autour de « L'impact carbone dans les comptes de résultat » au sein de l'association Acts and Facts. Ce

mouvement né au sein de l'écosystème des entreprises appartenant à l'Association Familiale Mulliez regroupe des entreprises qui œuvrent en faveur de la transition écologique. Une équipe projet réunissant également la finance et la RSE travaille sur ce sujet avec un premier pilote déployé sur un périmètre restreint.

En 2022, Auchan Retail a fixé le Prix Interne du Carbone (PIC) à 100 euros la tonne sur les investissements des scopes 1 et 2 à partir de janvier 2023.

Communiquer auprès des parties prenantes

En 2022, la communication sur les actions menées s'est faite en priorité auprès des collaborateurs, suivant un plan de communication interne déployé sur le 1^{er} semestre 2022.

2.4.2 PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET CARBONE NEW IMMO HOLDING

New Immo Holding intensifie ses actions pour réduire la consommation d'énergie sur l'ensemble de ses actifs commerciaux. Depuis 2010, New Immo Holding (via sa filiale Nhood pour le compte du patrimoine Ceetrus) travaille sur un plan de sobriété qui prévoit une réduction à 2025 de l'empreinte carbone de l'entreprise (scopes 1 et 2 vs 2019) de - 50 % ainsi qu'une réduction de - 40 % à 2030 sur les consommations d'énergie.

Pour ce faire, une feuille de route avec des objectifs intermédiaires a été écrite avec comme ambition l'objectif d'atteindre 100 % des sites neutres en carbone en 2040.

> Feuille de route sobriété énergétique et carbone

- 100 % des sites avec une trajectoire carbone (scopes 1 et 2) et 80 % des sites européens bénéficient d'achat d'électricité verte à fin 2023

- 100 % des sites avec un bilan carbone scope 3 et 100 % des sites européens bénéficient d'achat d'électricité verte à fin 2024
- Une réduction de - 50 % sur les émissions GES (scopes 1 et 2) (année de référence à définir en fonction des pays) et 20 % des sites dotés d'une solution d'énergies renouvelables ainsi que 100 % des sites avec plan d'action scope 3 à fin 2025
- 100 % des sites neutre en carbone sur scopes 1 et 2, réduction ou compensation de 40 % sur le scope 3 (année de référence 2024) et 100 % des sites dotés d'une solution d'énergies renouvelables à fin 2030
- 100 % des sites disposent d'un bilan carbone à équilibre ou compensé à fin 2040

2.4.2.1 Principaux leviers d'actions pour atteindre les objectifs de sobriété énergétique et carbone

Afin d'atteindre ces objectifs de réduction de consommation énergétique et d'émission carbone, New Immo Holding a développé des mesures à déployer dans l'ensemble de ses pays :

> OPTIMISATION DE LA CONSOMATION D'ÉNERGIE 2022 - 2023

ACTION	ESP	FRA	HON	ITA	LUX	POL	POR	ROU	RUS	UKR
Étude et mise en place de panneaux PV sur certains actifs	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Limiter les températures en hiver et en été	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mise en œuvre de l'éclairage LED	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Conseil en gestion de l'énergie / système mis en place / audit énergétique	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Diminution de la lumière en journée (de l'ouverture à 16 h environ)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Plan de communication aux locataires, visiteurs et fournisseurs	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

● Action déjà mise en place ● Action à mettre en place

2.4.2.2. Intégrer les risques climatiques dans la feuille de route

En 2020, New Immo Holding a réalisé une cartographie des risques et des opportunités liés au climat.

Les risques ont été étudiés à l'aune de deux scénarios :

- un scénario compatible avec un réchauffement climatique inférieur à 2 °C ;
- un scénario *business as usual*.

Conscient des risques liés au changement climatique sur les actifs, New Immo Holding a, en 2022, formé à l'analyse de risque climatique et à la résilience des bâtiments l'ensemble des responsables techniques et membres de la synergie RSE. Cette formation avait pour objectif de permettre aux personnes formées de réaliser des analyses de risque simplifiées pour l'ensemble des Assets. Cela a permis la mise en place d'une méthodologie à même de créer et mettre en œuvre des plans d'action pour les risques climatiques. Une première phase de diagnostic sur 5 sites pilotes a eu lieu courant 2022 et sera étendue en 2023 sur l'ensemble du portefeuille.



Thématique	Organisation	Initiative
Énergie	New Immo Holding Italie	<ul style="list-style-type: none"> Afin de réduire la consommation énergétique du parc, New Immo Holding met en place les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> l'ensemble des enseignes lumineuses et autres équipements non nécessaires aux heures de fermeture des commerces automatiquement éteints, réduction de l'éclairage sur les zones à faible trafic dans les centres commerciaux, campagne de sensibilisation du personnel, des fournisseurs et des locataires sur l'utilisation intelligente et rationnelle de l'énergie et des économies d'énergie sur le lieu de travail.
	New Immo Holding Russie	<ul style="list-style-type: none"> En collaboration avec un partenaire, New Immo Holding Russie conduit des audits énergétiques à Volgograd (Aquarelle) dans le but de créer un plan d'action test qui sera déployé dans d'autres centres commerciaux dans les années à venir.
	New Immo Holding France	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation du déploiement d'un dispositif de réduction des consommations d'énergie pour l'ensemble des sites gérés. Le dispositif se compose d'un <i>Energy Management System</i> et d'une mission d'accompagnement en énergie <i>management</i> par un partenaire.

2.4.3 INDICATEURS CLIMAT

Consommation d'énergie (kwh/m ²)	2020	2021	2022	Var.
Auchan Retail	475,1	493,91	486,27	(2) %
New Immo Holding		238,47	267,20	12,05 %

Consommation d'énergie par m ² de surface – objectifs COP 21 – Auchan Retail		2021	2022
Auchan Retail	Énergie	(24,54) %	(25,69) %
	Électricité	(23,84) %	(24,76) %

> Part du renouvelable dans la consommation d'électricité

Consommation d'électricité d'origine renouvelable (en % de la consommation globale d'électricité)	2020	2021	2022	Variation
Auchan Retail	18,1 %	16,94 %	26,73 %	58 %
New Immo Holding		38,11 %	40,87 %	

Depuis janvier 2022, Auchan Retail Pologne s'approvisionne à 100% en électricité renouvelable, tout comme Auchan Retail Portugal et Auchan Retail Espagne depuis 2021.

Les données New Immo Holding ont été corrigées cette année.

> Intensité des émissions de GES

Émissions de GES (KgeqCO ₂ /m ²)	Scopes 1 & 2 (Intensité carbone des magasins)			Variation
	2020	2021	2022	
Auchan Retail	236,62	190,37	197,34	3,66 %
New Immo Holding		74,47	83,24	11,78 %

L'intensité des émissions de GES scopes 1 et 2 (intensité carbone des magasins) est en progression chez Auchan Retail. Cette progression est principalement due aux effets des changements de mix énergétique dans les pays sur le scope 2 principalement (réseaux de chaleur).

Auchan Retail a

- baissé ses émissions CO₂ Scope 1 (tonnes équivalent CO₂) de 10,4 % grâce aux actions entreprises dans le cadre du plan de sobriété.
- progressé de 11,9% sur ses émissions de CO₂ Scope 2 (tonnes équivalent CO₂). Cette hausse s'explique par une évolution défavorable des facteurs d'émissions notamment sur les réseaux de chaleur de certains pays (Pologne, Hongrie) et du mix électrique en France, plus émissif, dans le contexte géopolitique difficile de 2022.

> **Volume des émissions de GES, scopes 1, 2 & 3**

Émissions de GES (Teg CO ₂)	2020	2021	2022	Variation
Auchan Retail Scope 1	544 660,13	397 031,33	355 628,47	(10,43) %
New Immo Holding Scope 1		21 968,06	27 404,84	24,75 %
Auchan Retail Scope 2 – Location Based	698 700,65	653 238,53	730 858,34	11,88 %
New Immo Holding Scope 2 – Location Based		63 761,29	69 585,83	9,13 %
Auchan Retail Scope 2 – Market Based		523 971,50	588 220,31	12 %
New Immo Holding Scope 2 – Market Based		NC *	NC *	
Auchan Retail Scope 3 Transports de marchandises	223 407,4	452 205,81	464 150,04	2,64 %

* New Immo Holding renonce à valoriser ses certificats d'énergie d'origine renouvelable dans son bilan carbone.



2.4.4 LES ACTIVITÉS D'ELO EN LIEN AVEC LA TAXINOMIE VERTE DE L'UNION EUROPÉENNE

2.4.4.1 Information relative à l'application de la taxinomie européenne

Contexte réglementaire

Afin de favoriser la transparence et une vision long-terme dans les activités économiques et d'orienter les flux de capitaux vers des investissements durables, l'Union européenne a créé un système commun de classification des activités des entreprises permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables. Ce système est défini dans le règlement européen EU 2020/852 du 18 juin 2020 dit « **règlement taxinomie** ».

Pour déterminer si une activité peut être considérée comme durable, elle doit :

- contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :
 - atténuation du changement climatique,
 - adaptation au changement climatique,
 - utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines,
 - transition vers une économie circulaire,
 - prévention et contrôle de la pollution,
 - protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
- être conforme aux critères d'examen technique établis par la commission ;
- ne causer de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux (DNSH « Do Not Significant Harm ») ;
- être exercée dans le respect de principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux du travail, des huit conventions fondamentales de l'OIT et de la charte internationale des droits de l'homme.

À partir de l'exercice 2022, les entreprises doivent publier la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissement et de leurs dépenses d'exploitation associées à des activités économiques

- « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxinomie européenne ;
- « alignées » ou « durables », c'est-à-dire respectant le ou les critère(s) technique(s) associé(s) à chacune des activités éligibles : contribution substantielle à l'atteinte d'un des six objectifs environnementaux, absence de préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux et respect de garanties sociales minimales.

Pour 2022, les informations sont requises pour uniquement deux des six objectifs environnementaux que sont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Aucune donnée comparative au titre de l'exercice 2021 n'est imposée pour cette clôture au titre de l'alignement.

Le groupe ELO a conduit une analyse détaillée de l'ensemble des activités au sein de ses différentes entités consolidées. Cette analyse a été menée conjointement par la Direction RSE, la Direction financière et les directions opérationnelles.

2.4.4.2 Périmètre

- Les produits des activités ordinaires (PAO), les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités d'ELO correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle.
- Les sociétés dans lesquelles ELO et ses entreprises exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du calcul des ratios définis par l'acte délégué relatif à l'article 8 du règlement taxinomie publié le 6 juillet 2021 (règlement délégué (UE) 2021/2178).
- Les données financières sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2022 et le produit des activités ordinaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers.

2.4.4.3 Secteurs éligibles et alignés au titre de la taxinomie

Le périmètre du groupe ELO (tel que défini ci-dessus) est composé de 2 entreprises contrôlées que sont Auchan Retail et New Immo Holding et leurs filiales.

L'activité principale d'Auchan Retail est l'activité de distribution de produits alimentaires et non alimentaires aux consommateurs finaux. Cette activité, qui représente 85 % des produits des activités ordinaires du groupe ELO, est non éligible aux objectifs climatiques au regard de la taxinomie verte.

Certaines autres activités exercées par Auchan Retail et New Immo Holding sont néanmoins éligibles à l'objectif d'adaptation au changement climatique.

Les activités éligibles identifiées au sein desquelles les entreprises du groupe ELO sont listées ci-dessous :

Répartition des activités du Groupe	Catégories d'activités éligibles et références du chapitre de l'annexe I des actes délégués
New Immo Holding en tant que : <ul style="list-style-type: none"> • gestionnaire d'actif immobilier • promoteur et constructeur d'actif immobilier 	<p>7.1 Construction et activités immobilières</p> <p>7.2 Rénovation des bâtiments existants</p> <p>7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique</p>
Auchan Retail en tant que gestionnaire et exploitant d'actifs immobiliers	<p>7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur des bâtiments (et dans les parcs de stationnement annexés à des bâtiments)</p> <p>7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments</p> <p>7.7 Acquisition et propriété des bâtiments</p>
Auchan Retail en tant que distributeur participant à la collecte et au tri de déchets non dangereux	5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source
Auchan Retail en tant que distributeur assurant la livraison à domicile de marchandises	6.4 Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique

2.4.4.4 Évaluation de l'alignement

Critères techniques et DNSH

Pour contribuer à l'objectif d'atténuation au changement climatique, les activités éligibles identifiées ci-dessus doivent répondre aux critères d'alignement sur la taxinomie verte que sont :

Activités éligibles	Critères techniques d'alignement sur l'objectif d'atténuation au changement climatique	DNSH/objectif environnemental				
		Adaptation au changement climatique	Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes
7.1. Construction et activités immobilières	La taxinomie européenne requiert d'atteindre un seuil de consommation d'énergie primaire correspondant à la NZEB-10 % pour les bâtiments. Pour les actifs soumis à la RT2012, ce seuil correspond à la RT2012 - 10 %. Pour les actifs soumis à la RE202, ce seuil correspond directement à la RE2020.	Les risques physiques et de vulnérabilité des actifs face au changement climatique ont fait l'objet d'une analyse spécifique qui a conduit à la définition en cours de plans d'actions selon les niveaux d'exposition. Eu égard au nombre de sites et à leur dispersion géographique, les risques climatiques auxquels le Groupe est exposé sont diffus, ce qui atténue la vulnérabilité du Groupe au changement climatique.	Les débits et volumes d'eau des équipements spécifiés dans l'annexe au règlement taxinomie sont respectés.	Au moins 70 % (en poids) des déchets de construction et de démolition non dangereux produits sur un chantier sont préparés en vue du réemploi, du recyclage et d'autres formules de valorisation de matière.	Les composants et matériaux utilisés respectent les critères établis dans l'annexe au règlement taxinomie. Des mesures sont adoptées pour réduire le bruit, la poussière et les émissions de polluants au cours des travaux.	Cette activité respecte les critères établis à l'annexe du règlement. La nouvelle construction n'est pas érigée sur une des zones suivantes : (a) terres arables et terres de culture (b) terrains vierges de haute valeur reconnue pour la biodiversité et terres servant d'habitat d'espèces menacées (flore et faune) (c) forêt.
7.2 Rénovation des bâtiments existants	Les travaux de rénovation doivent entraîner une réduction de la demande d'énergie primaire d'au moins 30 %.		N/A	N/A	N/A	N/A
7.7 Acquisition et propriété des bâtiments	La taxinomie européenne requiert d'atteindre un seuil de consommation d'énergie primaire correspondant à la NZEB-10 % pour les bâtiments. Pour les bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, ceux ayant un DPE égal à A ou appartenant au top 15 % du parc immobilier national. À date, le seuil moyen européen retenu sur notre parc immobilier est de 180 kWh/m². Les bâtiments construits après le 31 décembre 2020 doivent satisfaire aux critères spécifiés à la section 7.1. Pour les galeries marchandes, seules les parties communes sont considérées, le Groupe ayant un contrôle direct sur leur consommation énergétique.	N/A	N/A	N/A	N/A	
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	Des critères à l'atténuation sont définis pour les investissements individuels réalisés pour adapter les actifs immobiliers au changement climatique tels que, par exemple : • équipements favorisant l'efficacité énergétique. Auchan Retail a considéré les investissements au titre des équipements frigorifiques comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ; • installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ; • dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments,	N/A	N/A	Les travaux d'isolation réalisés ne contiennent pas de trace d'amiante.	N/A	
7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur des bâtiments (et dans les parcs de stationnement annexés à des bâtiments)		N/A	N/A	N/A	N/A	
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.		N/A	N/A	N/A	N/A	



Activités éligibles	Critères techniques d'alignement sur l'objectif d'atténuation au changement climatique	DNSH/objectif environnemental				
		Adaptation au changement climatique	Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines	Transition vers une économie circulaire	Prévention et contrôle de la pollution	Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	L'activité de collecte et de vente de déchets non dangereux est alignée par nature.		N/A	Les fractions de déchets collectés séparément ne sont pas mélangées dans les installations de stockage et de transfert de déchets avec d'autres déchets ou matières ayant des propriétés différentes.	N/A	N/A
6.4 Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	Les dispositifs de mobilités des personnes ne sont soumis à aucun autre critère technique que celui de la propulsion par l'activité physique, par un moteur à émission nulle ou par la combinaison de ces modes de propulsion.		N/A	Des mesures sont en place pour gérer les déchets, conformément à la hiérarchie des déchets, tant dans la phase d'utilisation (maintenance) qu'en fin de vie, notamment via la réutilisation et le recyclage des batteries et de l'électronique (en particulier des matières premières critiques qu'elles contiennent).	N/A	N/A

Garanties minimales

• Diligences relatives aux droits humains

Les plans de vigilance d'Auchan Retail et New Immo Holding sont disponibles sur www.groupe-elo.com/responsabilite. Y sont exposés les risques identifiés susceptibles de porter atteinte au respect des droits humains ainsi que les mesures d'atténuation et de prévention prises.

• Diligences relatives à la lutte contre la corruption

Le paragraphe 2.5 de la déclaration de performance extra-financière expose le référentiel dont Auchan Retail s'est doté pour lutter contre la corruption. La Charte éthique, le guide de l'éthique au quotidien ou encore le code d'éthique commercial constituent ce cadre. Les Comités éthiques au niveau corporate et dans chaque pays complètent ce dispositif.

Les actions menées au sein de New Immo Holding pour sensibiliser aux risques spécifiques à son activité et à la lutte contre la corruption y sont également détaillées.

• Diligences relatives au respect des règles de concurrence

La Charte éthique établie par ELO (disponible sur www.groupe-elo.com/responsabilite) rappelle que les entreprises dont elle est la mère s'engagent à respecter les règles nationales et internationales régissant la concurrence et interdisent à leurs collaborateurs toute pratique contraire à ces exigences.

• Diligences relatives au respect des législations fiscales

Le paragraphe 2.5.4.4 de la déclaration de performances extra-financières mentionne les principes qui dictent la conduite de ses filiales (respect des obligations déclaratives, paiement des impôts dans les pays où elles exercent leurs activités, etc.).

Modalités d'évaluation des indicateurs financiers

Les dénominateurs des ratios financiers ont été définis conformément à l'annexe I de l'acte délégué relatif à l'article 8 du règlement taxinomie.

Pour les numérateurs, il n'existe pas de définition des informations attendues pour l'éligibilité. Aussi, ELO a raisonné par analogie avec les définitions des ratios d'alignement.

Méthodologie

La collecte des données financières aboutissant aux résultats mentionnés dans les tableaux ci-dessous a été réalisée directement auprès des filiales composant les sous-groupes Auchan Retail et New Immo Holding.

Les informations nécessaires à cette collecte ont été communiquées aux filiales au travers de l'animation de formations internes et à l'envoi d'instructions spécifiquement dédiées au « projet taxinomie ». Ces éléments ont été partagés tant auprès des directions financières que des directions techniques et développement durable des filiales.

Les informations ainsi collectées ont ensuite fait l'objet d'échanges entre les directions financières des deux sous-groupes et les équipes locales. Ces échanges avaient pour objectif de s'assurer de la qualité des informations remontées par rapport aux attentes du règlement taxinomie.

Produits des activités ordinaires (PAO)

Les produits des activités ordinaires d'ELO proviennent des activités Auchan Retail et New Immo Holding tels que décrits dans la note 3.1 des notes annexes aux comptes consolidés.

Les produits des activités ordinaires éligibles sont principalement constitués des revenus issus de la location des immeubles de placement détenus par New Immo Holding et dans une moindre mesure par Auchan Retail.

Les produits des activités ordinaires issus de l'activité de distribution ne sont pas éligibles au sens du règlement taxinomie. Seules les ventes de déchets issues du tri des déchets effectué par les équipes d'Auchan Retail constituent une activité éligible.

Ainsi la part des produits des activités ordinaires éligibles d'ELO pour l'exercice 2022 s'élève à 1,9 % sur un total des produits des activités ordinaires de 33 485 M€. En 2021, la part des revenus éligibles d'ELO s'élevait à 1,9 %.

Le ratio d'alignement (PAO aligné rapporté au PAO éligible) atteint 21,9 % au titre de 2022.

Les ratios par entreprise sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Produits des activités ordinaires	ELO		Auchan Retail International		New Immo Holding	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Ratio d'éligibilité (en % des PAO)	1,9 %	1,9 %	0,3 %	0,4 %	91,9 %	92 %
Ratio d'alignement (en % des PAO)	0,4 %	N/A	0,1 %	N/A	16,7 %	N/A
Ratio d'alignement (en % des PAO éligibles)	21,9 %	N/A	43,3 %	N/A	18,1 %	N/A

Dépenses d'investissements (CAPEX)

Les dépenses d'investissements éligibles d'ELO couvrent les dépenses d'investissements relatives aux activités éligibles (principalement les dépenses liées à l'activité immobilière, la rénovation et l'achat de bâtiments), ainsi que des dépenses d'investissements individuels qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée (notamment les équipements favorisant l'efficacité énergétique).

D'autres investissements sont éligibles à la taxinomie verte. Il s'agit en particulier des investissements destinés à la collecte et au tri des déchets non dangereux.

Ainsi, la part des dépenses d'investissements éligibles d'ELO au titre de l'exercice 2022 est de 68,6 % sur un total de dépenses d'investissements de 1 440 millions d'euros (investissements bruts de 1 157 millions d'euros et droits

d'utilisation de 283 millions d'euros hors Taïwan – cf. Note 6) et couvre principalement l'activité immobilière. En 2021, la part des dépenses d'investissements éligibles d'ELO s'élevait à 42 %.

Le ratio d'alignement (dépenses d'investissements alignées rapportées aux dépenses d'investissements éligibles) atteint 14,5 % au titre de 2022.

Les investissements immobiliers du Groupe en propre, hors terrains et parkings, ou en location répondent par nature aux critères d'éligibilité.

Le Groupe considère que les investissements réalisés au titre des équipements frigorifiques contribuent substantiellement à l'atténuation du changement climatique et sont de ce fait éligibles et alignés.

Les ratios par entreprise sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Dépenses d'investissements	ELO		Auchan Retail International		New Immo Holding	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Ratio d'éligibilité (en % des dépenses d'investissements)	68,6 %	42 %	57,4 %	36 %	97 %	62 %
Ratio d'alignement (en % des dépenses d'investissements)	9,9 %	N/A	11,7 %	N/A	5,5 %	N/A
Ratio d'alignement (en % des dépenses d'investissements éligibles)	14,5 %	N/A	20,4 %	N/A	5,7 %	N/A

Dépenses d'exploitation (OPEX)

Les dépenses d'exploitation éligibles d'ELO concernent principalement les dépenses de maintenance et réparation liées aux bâtiments.

Les dépenses d'exploitation telles que définies par le règlement taxinomie (378 M€) sont non significatives par rapport à l'ensemble des charges d'exploitation figurant au compte de résultat consolidé d'ELO (32 821 M€). Par conséquent, cet indicateur n'est pas présenté, celui-ci étant non pertinent au regard des activités d'ELO.

2.4.4.5 Perspectives

Le plan climat et la mise en œuvre des leviers d'actions identifiés pour parvenir aux objectifs en matière de réduction de l'empreinte carbone d'Auchan Retail et de New Immo Holding (cf. paragraphe 2.4) devraient contribuer à l'accroissement de la part des dépenses d'investissements alignées avec l'objectif d'atténuation du changement climatique.



2.4.4.6 Tableaux détaillés des activités éligibles

Les tableaux suivants exposent les ratios d'éligibilité et d'alignement des activités exercées par le groupe ELO :

Produits des activités ordinaires

Liste des activités Référence à l'Acte délégué, annexe I	Proportion des PAO 2022	Critères de contribution substantielle							DNSH					Proportion des PAO alignés sur la taxonomie		
		Proportion des PAO 2022	Atténu- ation du change- ment climatique	Adapta- tion au change- ment climatique	Eau et res- sources marines	Éco- nomie circulaire	Pollution	Bio- diversité et éco- système	Atténu- ation du change- ment climatique	Adapta- tion au change- ment climatique	Eau et res- sources marines	Éco- nomie circulaire	Pollution		Bio- diversité et éco- système	Garanties minimales
ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																
ACTIVITÉS ALIGNÉES À LA TAXINOMIE																
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	42	0,1 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	N/A	O	O	N/A	O	30 %
7.7 Acquisition et propriété des bâtiments	99	0,3 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	N/A	N/A	N/A	N/A	O	70 %
TOTAL ALIGNÉ	140	0,4 %														100 %
ACTIVITÉS NON ALIGNÉES À LA TAXINOMIE																
7.1 Constructions et activités immobilières	7	0,0 %														
7.7 Acquisition et propriété des bâtiments	492	1,5 %														
TOTAL NON ALIGNÉ	499	1,5 %														
TOTAL ÉLIGIBLE	639	1,9 %														
PAO NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																
TOTAL NON ÉLIGIBLE	32 845	98,1 %														
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	33 485	100 %														

Dépenses d'investissements

Liste des activités Référence à l'Acte délégué, annexe I	CAPEX 2022	Proportion des CAPEX 2022	Critères de contribution substantielle						DNSH					Proportion des CAPEX alignés sur la taxonomie			
			Atténu- ation du change- ment climatique	Adapta- tion au change- ment climatique	Eau et res- sources marines	Eco- nomie circulaire	Pollution	Bio- diversité et éco- système	Atténu- ation du change- ment climatique	Adapta- tion au change- ment climatique	Eau et res- sources marines	Eco- nomie circulaire	Pollution		Bio- diversité et éco- système	Garanties minimales	
ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																	
ACTIVITÉS ALIGNÉES À LA TAXINOMIE																	
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source	4	0,3 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	N/A	O	O	N/A	O	O	3 %
6.4 Exploitation de dispositifs de mobilités des personnes, cyclologique	0	0,0 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	N/A	O	N/A	N/A	N/A	O	O	0 %
7.2 Rénovation des bâtiments existants	12	0,8 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	O	O	O	N/A	O	O	8 %
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	107	7,4 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	N/A	N/A	O	N/A	O	O	75 %
7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur des bâtiments (et dans les parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	1	0,1 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	1 %
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.	2	0,1 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	1 %
7.7 Acquisition et propriété des bâtiments	17	1,2 %	100 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	N/A	N/A	N/A	N/A	O	O	12 %
TOTAL ALIGNÉ	143	9,9 %															100 %
ACTIVITÉS NON ALIGNÉES À LA TAXINOMIE																	
7.2 Rénovation des bâtiments existants	471	32,7 %															
7.7 Acquisition et propriété des bâtiments	374	26,0 %															
TOTAL NON ALIGNÉ	845	58,7 %															
TOTAL ÉLIGIBLE	988	68,6 %															
CAPEX NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																	
TOTAL NON ÉLIGIBLE	452	31,4 %															
TOTAL CAPEX	1 440	100,0 %															



Dépenses d'exploitation (OPEX)

Liste des activités Référence à l'Acte délégué, annexe I	Dépenses d'explo- itation (OPEX)	Proportion des 2022 OPEX	Critères de contribution substantielle					DNSH					Proportion des OPEX alignés sur la taxonomie				
			Atténua- tion du change- ment climatique	Adapta- tion au change- ment climatique	Eau et res- sources marines	Éco- nomie circulaire	Pollution	Bio- diversité et éco- système	Atténua- tion du change- ment climatique	Adapta- tion au change- ment climatique	Eau et res- sources marines	Éco- nomie circulaire		Pollution	Bio- diversité et éco- système	Garanties minimales	
ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																	
ACTIVITÉS ALIGNÉES À LA TAXINOMIE																	
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source			0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A		O	O	N/A	O	O	N/A	O	0 %
6.4 Exploitation de dispositifs de mobilités des personnes, cyclologistique			0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A		O	N/A	O	N/A	N/A	N/A	O	0 %
7.2 Rénovation des bâtiments existants			0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A		O	O	O	O	O	N/A	O	0 %
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique			0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A		O	O	N/A	N/A	O	N/A	O	0 %
7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur des bâtiments (et dans les parcs de stationnement annexés à des bâtiments)			0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A		O	O	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0 %
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.			0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A		O	O	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0 %
7.7 Acquisition et propriété des bâtiments			0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A		O	O	N/A	N/A	N/A	N/A	O	0 %
TOTAL ALIGNÉ	0	0 %															0 %
ACTIVITÉS NON ALIGNÉES À LA TAXINOMIE																	
5.5 Collecte et transport de déchets non dangereux triés à la source																	
6.4 Exploitation de dispositifs de mobilités des personnes, cyclologistique																	
7.2 Rénovation des bâtiments existants																	
7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique																	
7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur des bâtiments (et dans les parcs de stationnement annexés à des bâtiments)																	
7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.																	
7.7 Acquisition et propriété des bâtiments																	
TOTAL NON ALIGNÉ	0	0 %															
TOTAL ÉLIGIBLE	0	0 %															
OPEX NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																	
TOTAL NON ÉLIGIBLE	378	100 %															
TOTAL OPEX	378																

2.4.5 BIODIVERSITÉ

> Contexte

Les causes de la réduction de la biodiversité identifiées par des scientifiques sont les changements d'usage des terres et de la mer, la surexploitation d'espèces sauvages, le changement climatique, la pollution des eaux, des sols et de l'air, et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

En effet, les ressources naturelles et les services écosystémiques sont le fondement de tous les systèmes alimentaires et agricoles et il convient donc de protéger la biodiversité.

> Engagement/Politique

La biodiversité fait l'objet d'une réelle prise de conscience dans la société et des réglementations ont été adoptées pour la préserver. C'est ainsi qu'Auchan Retail s'est engagée depuis

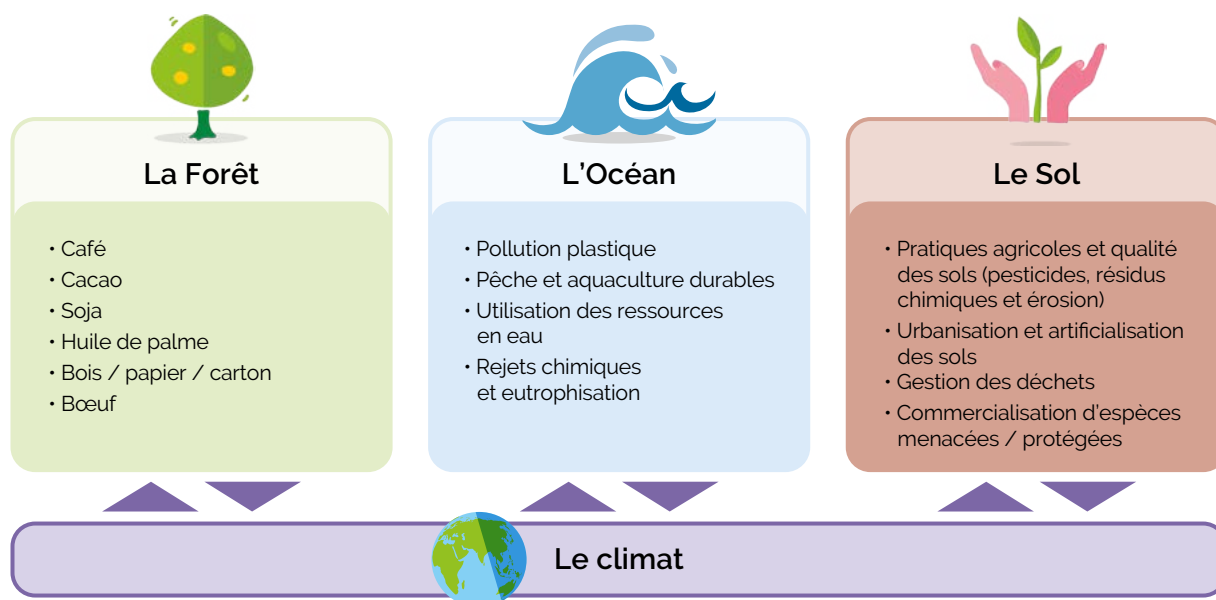
plusieurs années à promouvoir la pêche responsable et les filières agricoles responsables (**voir chapitre 2.5.1**), les pratiques évitant la déforestation ou encore la lutte contre la pollution plastique (**voir chapitre 2.4.6**). L'entreprise confirme ainsi son soutien aux Objectifs Développement Durable 14 et 15.

En 2022, à l'occasion de la COP15 Biodiversité, Auchan Retail a signé l'appel à une obligation pour toutes les grandes entreprises et institutions financières d'évaluer et de divulguer leurs impacts et dépendances sur la biodiversité d'ici 2030 (campagne #MakeItMandatory organisée par Business For Nature).

En 2023, Auchan Retail souhaite traduire cet engagement en formalisant une démarche inspirée de la méthodologie SBTN⁽¹⁾.

Trois enjeux liés à l'activité de l'entreprise ont été identifiés.

> LES ENJEUX BIODIVERSITÉ D'AUCHAN RETAIL



> Préservation des forêts et utilisation durable des ressources naturelles

Auchan Retail s'engage à lutter contre la déforestation liée à l'exploitation des matières premières à travers les initiatives suivantes :

- Auchan Retail France a publié sa politique de lutte contre la déforestation⁽²⁾ pour objectif à 2025 : 100 % des produits utilisant des ressources forestières issus de forêts gérées durablement. Auchan Retail France a signé le manifeste Soja et participe activement à l'Initiative française sur le cacao ;
- en Espagne, Alcampo a également publié sa politique de lutte contre la déforestation ;
- au niveau international : la charte engagements qualité Auchan pour les produits à marque propre bannit l'utilisation d'ingrédients déforestants avec un focus, dans la blacklist, sur l'huile de palme, le soja, etc. (**voir chapitre 2.2.1**).

Auchan Retail s'engage à privilégier un approvisionnement durable en café et en cacao avec la mise en avant de produits MDDI (marque propre internationale) :

- porteurs du label UTZ ou Rainforest Alliance pour favoriser la biodiversité ;
- issus de l'agriculture biologique, permettant la mise en place de meilleures pratiques culturales dont la réduction des produits phytosanitaires ;
- issus des Filières agricoles responsables, notamment en agroforesterie, mais également en faveur du commerce équitable avec le label Max Havelaar (lutte contre la pauvreté des producteurs des pays du Sud).

Auchan Retail s'engage à privilégier un approvisionnement durable du soja en favorisant les produits d'origine animale avec une alimentation :

- à base d'insecte ;
- à base de soja ZDC (Zéro Déforestation ou Conversion) ;
- à base de soja cultivé en Europe.

Auchan Retail s'engage à privilégier un approvisionnement durable d'huile de palme en :

- supprimant dès que possible cet ingrédient des produits à marque propre ;

(1) <https://sciencebasedtargets.org/about-us/sbtn>

(2) Politique de lutte contre la déforestation Auchan Retail France

- lorsque la substitution est impossible, à ce que l'huile de palme soit certifiée RSPO, en privilégiant au maximum l'identité préservée (IP) et la ségrégation (SG).

Auchan Retail entend de même assurer un approvisionnement durable en produits dérivés du bois (charbon de bois, papiers, mobilier), en demandant à ses fournisseurs de vérifier que les matières premières contenant du bois ou de la fibre végétale soient :

- légalement récoltées, achetées, transportées et exportées de leurs pays d'origine ;
- traçables via la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la source de récolte originelle ;
- récoltées de sorte qu'elles ne menacent pas les milieux à haute valeur de conservation (HCV), y compris les écosystèmes de tourbières et des paysages forestiers intacts (IFL) ;
- récoltées hors des forêts naturelles à forte concentration en carbone (HCS) et hors des zones où ces forêts sont converties en autres cultures et plantations ;
- exclues de bois d'essences affichées sur la liste rouge des espèces menacées de l'IUCN ⁽¹⁾ ;
- exclues des bois d'essences inscrites dans les annexes 1, 2 et 3 de la CITES ⁽²⁾ ;
- obtenues dans le respect des droits des peuples autochtones et des communautés rurales à la propriété, y compris leur droit de refuser leur consentement libre, informé et préalable (CLIP) aux développements proposés sur leurs terres ;
- obtenues dans le respect des droits et de la sécurité des travailleurs, sans recours au travail forcé ou à l'exploitation d'enfants et sans discrimination.

> Préservation de l'eau et des ressources marines

En ligne avec l'Objectif Développement Durable 6, Auchan Retail s'engage depuis 2006 pour la pêche et l'aquaculture durable à travers les décisions suivantes :

- l'arrêt de la commercialisation des espèces de requin menacées de disparition ⁽³⁾ ;
- l'arrêt de la commercialisation du saumon de l'Adour, des anguilles, des grenadiers, des empereurs ;
- une traçabilité complète des produits à base de thon (zone de pêche, espèce, méthode de capture et flotte de pêche) conformément au PVR ⁽⁴⁾ et le refus de tout approvisionnement en produits IUU ⁽⁵⁾.

Ces engagements Groupe sont complétés dans les filiales par des politiques de pêche adaptées aux ressources,

consommations et besoins des pays. C'est le cas en Espagne, France et Portugal.

Auchan Retail se mobilise également pour une meilleure utilisation des ressources en eau, que ce soit dans sa chaîne d'approvisionnement ou dans ses magasins (réduction de la consommation, des rejets chimiques et de l'eutrophisation des cours d'eau), par des actions telles que :

- l'accompagnement de fournisseurs textile dans l'amélioration de leurs procédés de fabrication afin de limiter la pollution de l'eau ;
- l'installation d'équipements hydro-économiques et de récupérateurs d'eaux de pluie sur les sites.

> Préservation des terres et de leurs écosystèmes

Auchan Retail s'engage pour une agriculture durable, respectueuse des sols et régénératrice, notamment en :

- proposant des gammes de produits issus de l'agriculture biologique ;
- proposant des produits issus de filières sans résidus de pesticides ;
- favorisant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (telles que le programme HVE en France, la réduction des pesticides sur les produits filières, etc.) ;
- développant l'agriculture régénératrice dans les filières, mais également vis-à-vis des fournisseurs partenaires.

Auchan Retail s'engage pour limiter les impacts de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols à travers :

- une charte de la biodiversité des sites co-construite avec d'autres enseignes. Déployée sur les sites de New Immo Holding France en 2022, elle sera partagée avec tous les sites en 2023.

Auchan Retail s'engage pour la réduction des déchets que ce soit ceux des clients ou issus de l'exploitation des sites en suivant les principes de l'économie circulaire (**voir les chapitres 2.4.7 et 2.4.8**).

Auchan Retail s'engage pour la protection des espèces menacées :

- à travers ses politiques de lutte contre de la déforestation ;
- à travers ses politiques de pêche et d'aquaculture durables ;
- en retirant de ses produits non alimentaires toute matière d'origine animale non tracée ;
- en supprimant des produits à marque propre les viandes exotiques (zèbre, kangourou, autruche, crocodile).

> Indicateurs

Consommations d'eau (en m ³)	2020	2021	2022	Variation n-1
Auchan Retail Hyper	3 328 907	3 277 153	3 092 646	(5,6) %
Auchan Retail Super	137 405	153 422	148 039	(3,5) %
New Immo Holding	1 009 118	844 563	1 345 155	+ 59 %

(1) Union internationale pour la conservation de la nature.

(2) Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

(3) À l'exception des roussettes (*Scyliorhinus canicula* et *stellaris*), des émissoles (*Mustellus mustelus*, *asterias* et *punctulatus*) et aiguillat commun de la côte est américaine.

(4) Le ProActive Vessel Register (PVR) est l'une des quatre listes publiques de navires que l'ISSF fournit pour favoriser la transparence dans la pêche au thon.

(5) Illegal, unreported and unregulated.

Pour Auchan Retail, à périmètre constant (magasins ouverts en 2021 et 2022), les consommations d'eau sont à la baisse pour les hypermarchés et les supermarchés (chiffres du tableau). A périmètre non constant, les consommations d'eau apparaissent stables entre 2021 et 2022, en raison de l'ouverture d'un certain nombre de nouveaux supermarchés.

Sur le périmètre New Immo Holding, la variation est liée aux réouvertures des galeries en 2022 (et notamment des espaces de restauration) qui étaient en partie fermées en 2021 pour des raisons sanitaires (pour rappel les consommations étaient de 1 263 093 m3 en 2019 avant la crise sanitaire). Le manque d'eau de pluie, particulièrement fort en 2022, a également conduit certains sites à irriguer les zones les plus fragiles.

Indicateurs biodiversité			2022
Forêts	Part des références de café MDD certifiées	DPW (Direction Produit Worldwide)	72 %
	Part des références de tablettes de chocolat MDD certifiées	DPW (Direction Produit Worldwide)	90 %
Terres	Juste Valeur certifiée BREEAM In-Use (%)	New Immo Holding	94 %

Pour le café et les tablettes de chocolat, sont considérées certifiées les références sous label Rainforest Alliance, UTZ, Max Havelaar ou Filière Auchan

L'objectif de New Immo Holding est la certification de 100 % de la Juste Valeur dans le cadre du programme BREEAM In-Use, avec l'atteinte de 94 % de la Juste Valeur en novembre 2022 (en raison des contraintes liées à la guerre en Ukraine et en Russie, les actifs situés dans ces pays n'ont pas été pris en compte dans ce périmètre).

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative	
Forêts	Auchan Retail France	Participation active à l'initiative française pour un cacao durable qui s'inscrit dans la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI)	
	Direction Produit Worldwide	Développement de gammes bio, vegan et certifiées UTZ pour les produits à marque propre : 95 références pour le chocolat et 150 pour le café Certifications FSC et PEFC sur les produits à base de bois, notamment la gamme de jouet OneTwoFun	
	Auchan Retail Roumanie	L'huile de palme a été bannie des produits traiteur, boulangerie et pâtisserie	
	Auchan Retail Russie	La fondation Génération Auchan a planté plus de 6 500 arbres avec son programme « Promouvoir le développement de la conscience environnementale et de la culture environnementale »	
	Auchan Retail Espagne		La totalité des produits MDD en bois ou à base de produits dérivés du bois élaborés en Espagne sont certifiés par les labels FSC ou PEFC
			Convention de collaboration avec l'ONG Earthworm afin de contribuer aux engagements Soja Collaboration avec le WWF depuis 2011 pour la réhabilitation et la conservation d'une plantation de chênes autochtones dans la commune de Templeque (Tolède)
Océans	Auchan Retail France	Reconduite du partenariat avec Mister Goodfish : programme européen de sensibilisation à la consommation durable des produits de la mer Pas de commercialisation des espèces qui nécessitent un chalutage de très grand fond (grenadier, empereur) tout comme les poissons pêchés au-delà de 800 m de profondeur Partenariat avec « eau & climat 2021-2024 » en faveur de la réduction des pollutions : réalisation des diagnostics eau et pollution de tous les hypermarchés et amélioration de la gestion des eaux	
		Auchan Retail Pologne	25 % des produits du segment Poissonnerie Libre-Service sont certifiés par MSC, ASC ou BIO Utilisation d'ozone pour le nettoyage des fruits et légumes (naturel, sans altération du goût ou de l'odeur, pas de rejet polluant)
		Auchan Retail Ukraine	Politique pêche incluant le respect des saisons de reproduction pour la capture et des quotas. Nourriture de haute qualité et de bien-être pour les poissons d'élevage
	Terres	Auchan Retail France	Liste des pesticides autorisés qui sont progressivement à éliminer et/ou à réduire
Auchan Retail Espagne		Promotion de variétés autochtones comme les tomates de Madrid ou de Mutxamel (Alicante)	
Auchan Retail Luxembourg		Collaboration avec Naturschutz Fleisch : « Une viande qui participe à protection de la biodiversité », un produit filière regroupant des éleveurs d'angus autour de ce label	
Auchan Retail Pologne		Large offre de graines de fleurs attirant les insectes (abeilles, papillons) permettant de semer environ 7,5 ha	



> New Immo Holding

La biodiversité des sites – New Immo Holding

Depuis 2022, une méthodologie commune d'évaluation de la performance biodiversité a été mise en place pour tous les actifs du portefeuille dans tous les pays d'opération.

Ainsi, tous les sites et les zones pertinentes dans un rayon de 30 km (parcs nationaux, locaux, plans d'eau ou encore les réserves écologiques) seront évalués, via notamment une cartographie des espèces (faune et flore), de la connectivité des sites avec tout corridor écologique potentiel et un contrôle de la luminosité des façades, de la perméabilité à l'infiltration des eaux de pluie et de la gestion écologique. Grâce à ces informations, chaque site disposera d'une étude

identifiant les problématiques spécifiques, les recommandations d'amélioration ainsi qu'un plan quinquennal de mise en œuvre et d'investissement.

Un exemple d'action menée par New Immo Holding (ici via New Immo Holding) : le programme Square Saint Louis à Bordeaux, inauguré en novembre 2022, a pour ambition de « ramener la nature en ville » en aménageant un parc en pied d'immeuble, un jardin sensoriel ainsi que des jardins partagés coconstruits et ouverts à tous en toiture. Le projet sera labellisé BiodiverCity®, ce label indiquant la performance des projets immobiliers prenant en compte la biodiversité. Dans une approche innovante, il vise à promouvoir la conception et la construction d'une nouvelle typologie de bâtiments qui donne une place importante à la nature en ville.

2.4.6 LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE

> Contexte

L'usage du plastique s'est généralisé dans les dernières décennies en raison de son apport en termes d'hygiène et de sécurité, mais aussi d'accessibilité par les prix pour la commercialisation de nombreux produits de grande consommation. Mais le modèle linéaire que cette commercialisation a généré – extraire – produire – consommer – jeter n'est pas soutenable, notamment du fait que la majorité du plastique n'est pas recyclé. Scientifiques, gouvernements et consommateurs attendent des industriels et des distributeurs qu'ils apportent des solutions plus respectueuses de l'environnement tout en ne portant pas atteinte au pouvoir d'achat des consommateurs.

> Politique/Engagement

La lutte contre la pollution plastique est la deuxième priorité du projet d'entreprise Auchan 2022.

La réduction de l'utilisation de plastique (notamment vierge), l'amélioration de la recyclabilité ou encore l'intégration de la matière recyclée sont autant d'engagements qui ont été officialisés par la signature du *European Plastics Pact* en mars 2020 et renouvelé en 2022.

Des efforts particuliers au niveau international sont déployés concernant les emballages, le but étant de :

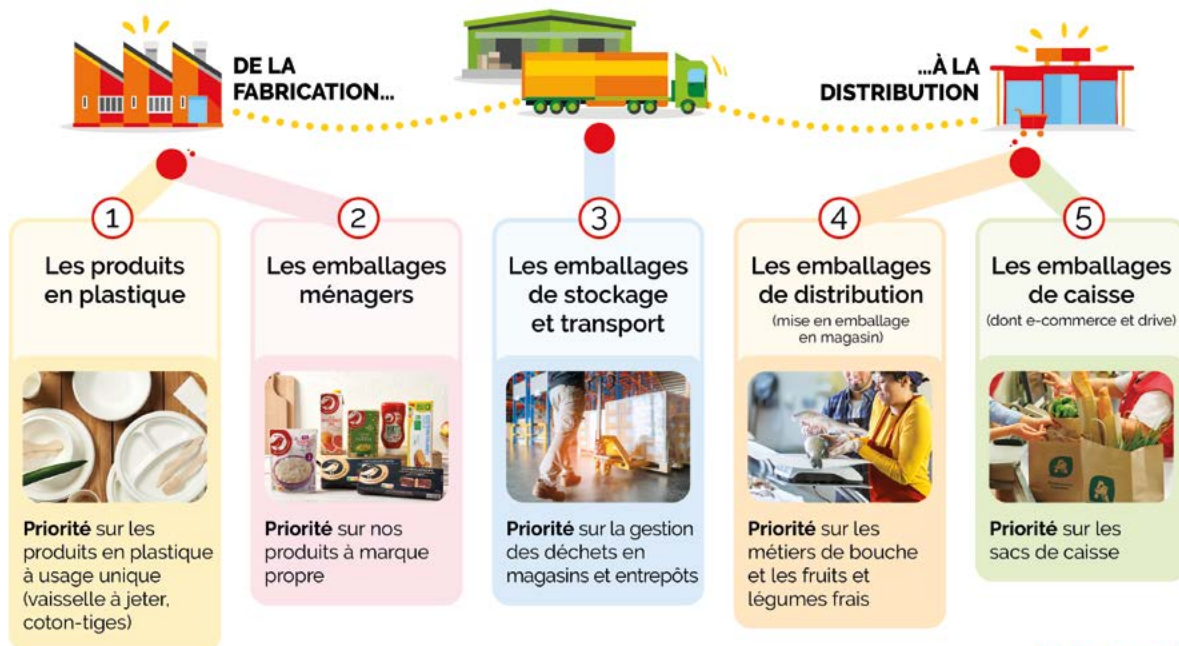
- avoir des emballages MDD réutilisables⁽¹⁾, recyclables ou compostables au domicile, avec pour cible 85 % en 2024 et tendre vers 100 % dès 2025, tout en priorisant la réduction nette du plastique utilisé, avec un objectif de - 20 000 tonnes d'ici 2024 (soit - 10 % sur l'alimentaire et - 50 % sur le non-alimentaire base 2021) ;
- supprimer autant que possible les plastiques des rayons métiers de bouche et fruits et légumes libres-services, en supprimant 2 000 tonnes de plastique d'ici 2024 et 6 000 d'ici 2032 (base 2021).

(1) Au sens de réemploi tel que défini dans l'article L5 41-1-1 du code de l'environnement : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Ainsi, un emballage réemployable est conçu pour de multiples voyages, une durée de vie prolongée et pour être réutilisé sans nuire à sa fonction de protection.

La politique de lutte contre la pollution plastique ⁽¹⁾ publiée en mars 2021 s'articule autour des 5 chantiers prioritaires identifiés sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur de l'entreprise.

Enjeux Plastique chez *Auchan Retail*

Les enjeux autour du plastique concernent toute la chaîne de valeur



Auchan | RETAIL

L'année 2021 a permis de poser le diagnostic avec une analyse des chaînes de valeur de l'entreprise et une première évaluation des tonnages totaux d'emballage. En 2022, les équipes ont formalisé les nouveaux objectifs du Groupe présentés ci-dessus.

Ces engagements sont repris dans la charte qualité responsable Auchan Retail (**voir chapitre 2.2.1**).

Des engagements plus poussés au niveau local

Chaque pays est libre de fixer des objectifs plus ambitieux au niveau local. Ces deux dernières années, la France, la Pologne et l'Espagne ont ainsi rejoint des initiatives nationales ou ont publié des politiques pour les plastiques. En juin 2022, c'est au tour d'Auchan Sénégal de rejoindre une alliance nationale de lutte contre la pollution plastique, en devenant membre de Taaral, *The Alliance for Advancing Recycling, Awareness and Livelihoods in Plastics*.

La fin des sacs plastiques gratuits en Hongrie

Depuis le 19 avril 2022, Auchan Retail Hongrie ne propose plus de sachets plastiques conventionnels gratuits sur sa zone fruits et légumes et boulangerie. Des sacs réutilisables, recyclables ou compostables sont proposés à l'achat aux clients pour les inciter au réemploi et encourager un comportement responsable.

Cette initiative devrait éviter la production et le gaspillage de 172 tonnes de plastique par an.

Cet engagement a contribué aux nombreuses distinctions reçues par le pays cette année comme l'*Award Green Balance* du *Effekt 2030*, le *Symbol of Sustainability* catégorie corporate des *Business Days 2022*, ou encore le *Green Awards* dans la catégorie *Green Large Company* lors de la *Sustainable World Conference*.

(1) Politique de lutte contre la pollution plastique

> Indicateurs

La collecte de données sur les emballages reste un véritable défi qui mobilise les équipes afin d'en améliorer la fiabilité chaque année. Réunir les informations détaillées de façon exhaustive s'avère encore impossible. Une approche par échantillonnage et extrapolation a été retenue en 2022 comme en 2021, avec toutefois une meilleure représentativité.

Indicateur	Périmètre	2020	2021	2022
2.a Poids des plastiques utilisés dans les emballages des produits à marque propre (alimentaire)	Global UE	-	36 437 33 542	NC 27 093
2.b Part des emballages de produits à marque propre réutilisables, recyclables ou compostables (alimentaire)	Global UE	-	47,1 % 56,7 %	NC 64,1 %
4.a Poids du plastique utilisé dans les emballages sur la zone marché (stands et sachets fruits/légumes) (en tonnes)	Global UE	12 031 * 6 721 *	14 218 ⁽¹⁾ 7 977	NC 6 554
4.b Part de la matière plastique recyclée incorporées dans les emballages de la zone marché (en %)	Global UE	-	7,1 % 11,4 %	NC 13,8 %
5.a Poids du plastique utilisé dans les sacs de caisse (en tonnes)	Global UE	5 510 4 991 **	8 261 5 147 **	NC 5 676
5.b Part de la matière plastique recyclée incorporée dans les sacs de caisse (en %)	Global UE	-	57,2 % 80,9 %	NC 62,5 %

* L'indicateur 4.a n'intégrait pas la Pologne en 2020.

** L'indicateur 5.a n'intégrait pas la Pologne en 2020 et 2021, à périmètre égal (hors Pologne), il s'élève à 4 768 t en 2022, soit une réduction de 7 % versus 2021.

Le contexte géopolitique et les difficultés rencontrées au quotidien, dans une telle situation, par les prestataires et fournisseurs russes et ukrainiens ne leur ont pas permis de garantir la qualité des données de reporting. Cela a conduit Auchan Retail à juger comme insuffisante la fiabilité des indicateurs emballages pour ces pays et à les exclure des reportings présentés ci-dessus.

Le Sénégal, n'ayant pas de produits MDD en propre (brique 2) et étant confronté à des difficultés de remontée de données fournisseurs d'emballages artisan (brique 4), a été exclu du reporting des indicateurs emballage pour 2022. En 2021, la part

des emballages du Sénégal ne représentait que 3 % du tonnage total de plastique de la brique 4, et 0 % de la brique 5.

À des fins de comparaison, les indicateurs sont donc présentés ici pour le périmètre Union européenne (Portugal, Espagne, France, Luxembourg, Pologne, Hongrie et Roumanie).

Les variations observées sur les poids de plastique utilisés dans les emballages MDD viennent en partie d'une meilleure estimation des volumes réellement utilisés (taux de représentativité de 67 % vs 51 % en 2021).

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Produits en plastique à usage unique	DPW	La gamme de vaisselle à emporter est à base de papier, carton ou fibres végétales. La vaisselle en plastique à usage unique est interdite en Union européenne depuis 2020.
	Auchan Retail Ukraine	Élargissement de la gamme de vaisselle à emporter sans plastique à usage unique qui représente environ 58 % des ventes.
Emballages ménagers des produits	Auchan Retail France	Déploiement des nouvelles barquettes intégrant du RPET sur les plats préparés. Retrait des intercalaires en plastiques et réduction de l'épaisseur du plastique sur 12 références (jambon/poulet).
	Auchan Retail Espagne	62 Hypermarchés (sur 63) proposent un rayon de vente en vrac avec près de 1 400 références. 5 magasins proposent également une offre de produits congelés en vrac (poissons, légumes, fruits, etc.).
	DPW (Direction Produit Worldwide)	Remplacement des cintres en plastique des tongs par du carton (- 11 t de plastique). Remplacement des cintres bébés en plastique par du PS recyclé (- 85 t de plastique vierge).
	Auchan Retail Russie	Retrait du PVC sur le linge de maison de marque Actuel.
Déchets plastiques issus du transport et du stockage *	Auchan Retail Sénégal	Mise en place de bac de tri et étude de divers partenariats pour améliorer la collecte, le tri et le recyclage des déchets d'exploitation.
	DPW (Direction Produit Worldwide)	Test de carton solides et « étanches » permettant d'enlever les <i>master polybag</i> dans les colis (pour démultiplication sur 2023). Optimisation des colis taille/couleur (textile) avec la mise en place de la plateforme <i>easy pack</i> : 40 % de colis en moins sur la taille/couleur.

(1) Dont 13 137 t vs 12 000 t en 2020 à périmètre pays équivalent (hors Pologne).

Thématique	Organisation	Initiative
Emballages utilisés pour la distribution en magasin	Auchan Retail France	Déploiement des barquettes en fibres végétales (recyclable et <i>home compostable</i>) dans tous les magasins. Bascule sur des sachets kraft pour les fruits et légumes.
	Auchan Retail Portugal	Vente d'emballages réutilisables directement sur les stands.
	Auchan Retail Espagne	Bascule des blisters PET des viennoiseries vers des barquettes carton certifiées FSC, recyclables, imprimées avec de l'encre à l'eau (- 151 t de plastique par an).
	Auchan Retail Luxembourg	Remplacement des boîtes PET en boulangerie par des sachets papier à fenêtre.
	Auchan Retail Hongrie	Premier distributeur hongrois à utiliser des sachets 100 % papier en boulangerie. Passage des sachets conventionnels de la boucherie vers des sachets compostables à domicile. Arrêt de la mise à disposition gratuite de sacs en plastiques pour les fruits et légumes.
	Auchan Retail Pologne	Changement des plateaux alvéolés des tomates, pommes et mix légumes pour une solution en pulpe compressée et réduction de 50 % du plastique sur les nouveaux emballages de boucherie (- 70 t de plastique au total).
	Auchan Retail Roumanie	Révision de la gamme d'emballage traiteur pour des alternatives à base de fibre végétale (papier, carton, fibres compressées). Bascule des contenants pâtisserie vers une solution avec 70 % de plastique en moins. Bascule des sacs boucherie et poissonnerie vers une solution <i>home compostable</i> .
Emballages de caisse	Auchan Retail Russie	Lancement de sacs contenant 98 % de matières recyclées ainsi que de sacs compostables.
	Auchan Retail France	Déploiement progressif du sac de course en textile recyclé en collaboration avec les Tissages de Charlieu (pour les magasins déployés, seuls les sacs issus de l'économie circulaire et de fabrication française sont proposés : sac textile et sac en plastique recyclé issu des déchets d'exploitation).
Autres initiatives	Auchan Retail Russie	Mise en place d'un projet Office Vert pour réduire les quantités de plastique utilisées dans les bureaux et les cantines.
	Auchan Retail Roumanie	Développement d'un outil de traçabilité pour tous les emballages à marque propre (primaires, secondaires, tertiaires).

2

2.4.7 RÉDUIRE LES DÉCHETS ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET NON ALIMENTAIRE

> Contexte

En réduisant ses déchets, Auchan Retail agit en faveur de l'économie circulaire à travers deux leviers principaux :

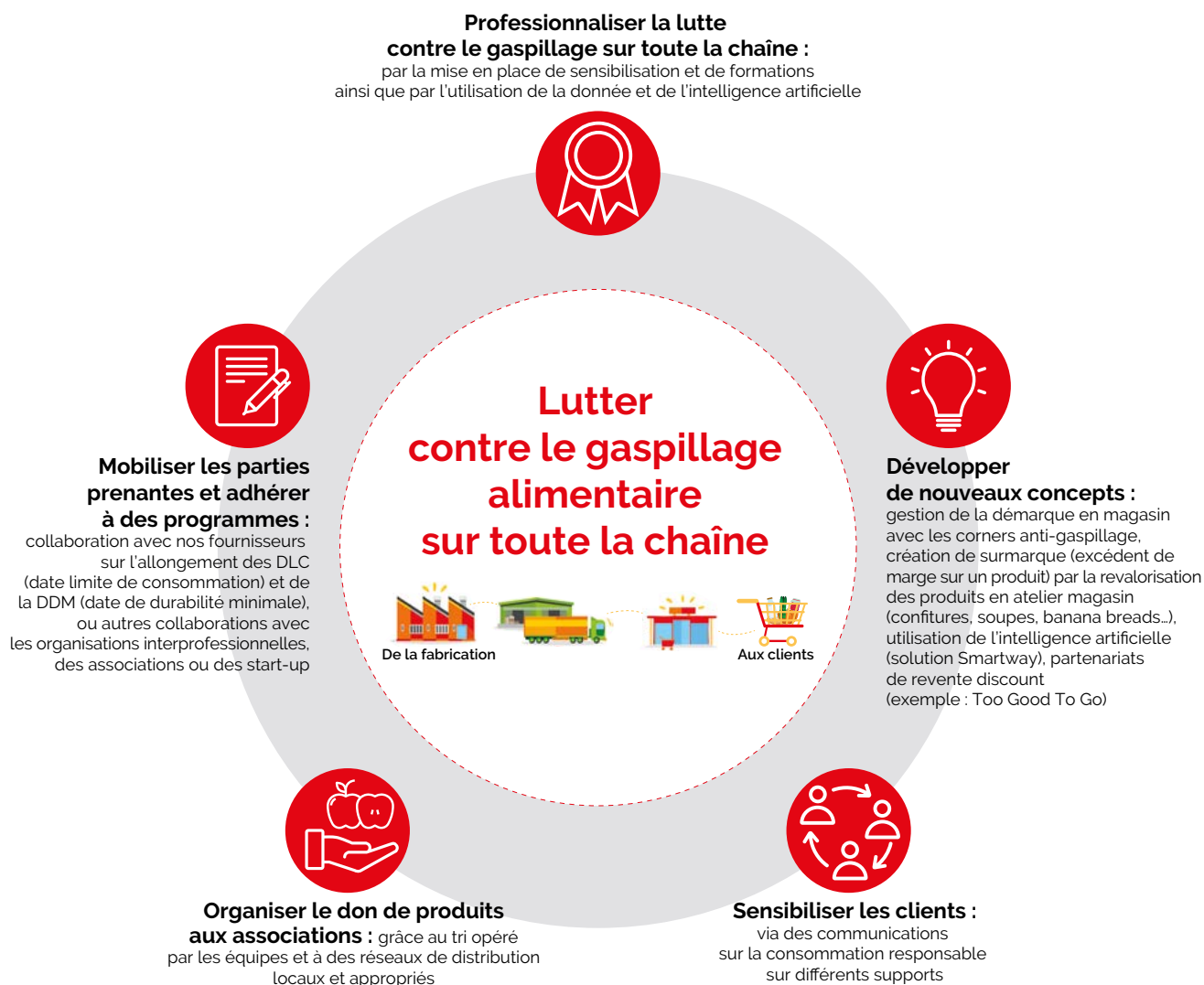
- la lutte contre le gaspillage alimentaire : les initiatives déployées contribuent à l'atteinte de l'Objectif Développement Durable 12 à travers la cible 12.3 : réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial ainsi que les pertes de nourriture tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement ;
- la réduction des déchets : en tant que distributeur, Auchan Retail a un rôle important à jouer en termes d'innovation dans

les magasins, d'accompagnement du consommateur, de gestion des invendus et de valorisation des déchets d'exploitation. Les initiatives déployées contribuent à l'atteinte de l'Objectif Développement Durable 12 cible (12.5) : réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

> Engagement/Politique

En matière de gaspillage alimentaire, chaque pays Auchan Retail a posé un objectif de réduction à 2024 et à 2032, permettant de tendre vers le 0 % de gaspillage alimentaire d'ici 2032 au niveau international.

Auchan Retail a ainsi identifié, dans sa politique de lutte contre le gaspillage alimentaire, 5 leviers sur lesquels l'entreprise souhaite agir :



L'entreprise est également engagée dans la lutte contre le gaspillage non alimentaire qui constitue le 10^e axe de sa charte engagements qualité (**voir chapitre 2.2.1**).

Dans ce contexte, les filiales Auchan Retail proposent différentes solutions telles que :

1. Développer de nouveaux concepts : développement de corners seconde vie (**voir chapitre 2.4.8**).
2. Promouvoir le surcyclage (*up-cycling*) : récupération de matériaux ou de produits qui ne sont plus utilisés pour fabriquer des objets de qualité supérieure (jeans des consommateurs transformés en *tote bag*, surstock de linge de lit transformé en pyjamas).
3. Organiser le don des produits aux associations : afin d'éviter chaque fois que possible la destruction des invendus non alimentaires.
4. Collecter des produits pour réemploi ou don : bouteilles, cartables, capsules de café, récupération de petit électroménager (DEEE).
5. Valorisation des déchets : tri pour recyclage (valorisation par recyclage ou valorisation énergétique).

> **Lutter contre le gaspillage alimentaire avec l'intelligence artificielle – la solution Smartway**

Après la Roumanie et la Russie, Auchan Retail France a déployé en 2022 la solution Smartway dans ses magasins (plus de 350 hypermarchés et supermarchés en moins d'un an).

La plateforme technologique basée sur l'intelligence artificielle vise à optimiser la gestion des produits à dates courtes sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur à travers les bénéfices suivants :

- un temps de contrôle-date et de gestion des dates diminué par 4 dans les rayons ;
- une suggestion du montant de réduction à appliquer pour optimiser les ventes ;
- un suivi des ventes des produits à prix réduits pour ajuster les réapprovisionnements dans les magasins ;
- une sensibilisation des équipes magasins et des consommateurs en les impliquant dans un projet commun à fort impact environnemental et éthique.

Résultat et prévision sur 2022 :

	Auchan Retail Roumanie	Auchan Retail Russie	Auchan Retail France
Produits sauvés (en quantité)	6,1 millions	10,6 millions	15,5 millions
Produits sauvés (en tonnes)	2 388	5 381	15 601
Tonnes de CO ₂ évitées	6 000	13 500	39 000

> **Indicateurs**

Indicateurs gaspillage alimentaires		2020	2021	2022
Nombre de paniers ToGoodToGo ⁽¹⁾	Auchan Retail France	468 573	387 849	197 841
	Auchan Retail Espagne	16 338	157 085	162 041
	Auchan Retail Portugal	35 581	66 296	66 133
	Auchan Retail Pologne	386	28 216	212 978
	Total Auchan Retail	520 492	639 446	638 993
Taux de Gaspillage alimentaire	Auchan Retail		1,66%	1,43%

(1) L'indicateur est calculé sur l'année civile et non sur la période de reporting.

Déchets d'exploitation		2020	2021	2022	Variation N-1
Volume total de déchets (en t)	Hyper	406 751	396 046	389 511	(2) %
	Super		67 268	81 716	21 %
	Drive		3 875	5 642	46 %
Volume de déchets valorisés (en t)	Hyper	279 934	277 856	279 060	1 %
	Super	43 160*	55 852	51 078	(9) %
	Drive		3 709	5 365	45 %
Taux de valorisation	Hyper	69 %	70 %	72 %	2 pts
	Super		83 %	63 %	(21) pts
	Drive		96 %	95 %	(1) pt

Au global, la production de déchets des magasins est en légère hausse entre 2021 et 2022 (+2%) avec un taux de valorisation qui baisse de 2 points sous l'influence des Super russes.



> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Professionnaliser la lutte contre le gaspillage et la gestion des déchets sur toute la chaîne	Auchan Retail France Auchan Retail Pologne Auchan Retail Russie Auchan Retail Espagne Auchan Retail Roumanie	100 % des magasins font des promotions ou sont équipés d'espace antigaspi
Organiser le don des produits aux associations	Auchan Retail Roumanie Auchan Retail Ukraine Auchan Retail Hongrie Auchan Retail Espagne Auchan Retail Luxembourg	Récupération de denrées alimentaires par les Banques alimentaires nationales ou des associations en faveur des populations démunies
Développer de nouveaux concepts	Auchan Retail France	Projet pilote entre 16 hypers et le site Internet spécialiste de petites annonces <i>Le Bon Coin</i> pour publier des annonces de modèles d'exposition, fins de séries ou produits non-alimentaires abîmés
	Auchan Retail Luxembourg	Transformation en confiture de fruits et légumes retirés des rayons avec « La Fée Maraîchère »
Don, recyclage et surcyclage (non alimentaire)	Auchan Retail Espagne	Partenariat avec Moda-Re, pour recycler 20 tonnes de produits textiles
	Auchan Retail France	Opérations de reprise des cartables (avec Le Relais), de capsules de café (avec l'ARCA), d'ustensiles de cuisson usagés (avec Tefal), de stylos usagés (avec BIC), et de lunettes (Médico Lions Clubs)
	Auchan Retail Pologne	Opération reprise des cartables, 550 pièces, soit environ 274 kg collectés en collaboration avec la Fondation Eco Textil
	Auchan Retail Roumanie	Collecte de textile en partenariat avec la Croix-Rouge et Textrade (43 t collectées)
	DPW	3 400 téléphones mobiles repris pour reconditionnement
Déchets d'exploitation	Auchan Retail Espagne Auchan Retail Roumanie	37 magasins ont réussi à atteindre le « zéro déchet » en les recyclant ou en les valorisant
	Auchan Retail Russie Auchan Retail Roumanie	Des prestataires achètent l'huile végétale usagée (friture) pour le recyclage ou la réutilisation

2.4.8 PROPOSER DES PRODUITS PLUS RESPONSABLES

> Contexte

En proposant aux consommateurs des produits à plus faible impact sur l'environnement, Auchan Retail contribue au développement de l'économie circulaire, aux objectifs de sa feuille de route climat et à l'atteinte de l'Objectif Développement Durable 12.

> Politique/Engagement

Auchan Retail affirme son ambition de proposer une offre unique, responsable et créatrice de liens et d'expériences. Cette ambition se traduit par le développement de l'éco-conception et de l'éco-sélection sur les produits à marque propre et par le développement d'une offre de produits d'occasion (textile) ou reconditionnés (téléphones).

L'évolution de l'offre est également guidée par la signature du *Fashion Pact* renouvelée en 2022, et l'innovation avec le projet ECOYODA porté par la Direction Produits Internationale (DPW)⁽¹⁾.

L'approche par l'éco-sélection permettra à terme de poser des exigences similaires sur les autres produits (non marque propre), afin que les consommateurs soient assurés que tout produit vendu dans les magasins est respectueux de l'environnement.

Projet ECOYODA

Lancé en 2021, le projet ECOYODA est soutenu financièrement par l'ADEME⁽²⁾ et accompagné par un pôle d'expertise en éco-conception. L'objectif est de créer un référentiel d'éco-sélection et d'éco-conception avec des fiches guides pour une trentaine de typologies de produits dans l'alimentaire et le non-alimentaire.

(1) La DPW regroupe les équipes développant les produits à marque propre non alimentaires tous pays (textile, électroménager, bazar), alimentaires Auchan France ainsi que certaines gammes alimentaires internationales (hygiène, café, chocolat...).

(2) Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

En 2022, deux projets ont été finalisés et une trentaine de projets sont en cours sur le non-alimentaire.

La démarche a été initiée par les équipes qui travaillent sur le non-alimentaires qui ont posé comme objectif que 100 % des produits développés soient passés par le filtre de ce référentiel d'ici 2032. Afin de répondre à cet objectif, une double approche a été mise en place : l'éco-conception et l'éco-sélection.

L'éco-conception est une approche multi-critères de conception d'un produit qui vise à limiter les impacts sociaux et environnementaux sur l'ensemble de son cycle de vie à travers une analyse approfondie de celui-ci. Les ingénieurs qualité ont été formés à la réalisation d'ACV (analyse de cycle de vie) et les équipes, produits, sourcing, qualité ont été sensibilisées à la méthodologie. Les projets cibles sont les projets à fort impact en termes de volumes vendus.

L'éco-sélection permet, à travers une grille prédéfinie pour une catégorie de produits, d'évaluer un produit déjà conçu et de définir s'il répond aux critères minimaux requis pour être considérés « éco-sélectionnés ». Ces critères correspondent aux bonnes pratiques identifiées pour réduire les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie du produit.

Plus simple à mettre en place que l'éco-conception, ce processus permet d'adresser efficacement un plus grand nombre de produits.

Trois éco-guides ont déjà été réalisés dans le non-alimentaire (textile, plastique, métal).

L'éco-sélection est également en cours de développement pour l'offre alimentaire. Cinq grandes catégories de produits ont été identifiées (élevage, plein champ, maraîchage, boisson, pêche et agriculture). Les premiers tests sont en cours sur les produits les plus émissifs issus de l'élevage.



> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Conception des produits	Direction produits internationale (DPW)	Ensemble de la collection linge de lit certifiées par Oeko-Tex 100 (aucune substance toxique) 75 % des produits textiles sont certifiés Oeko-Tex 100
	Auchan Retail France	Ouverture d'espaces « Le corner français » dans 24 magasins pour soutenir le « made in France » et réduire l'empreinte carbone
	Auchan Retail Espagne	2 900 produits identifiés développement durable, ce qui représente 47 % de l'assortiment total dans les magasins.
Deuxième main	Auchan Retail France	Plus de 80 magasins proposent une offre textile en seconde vie, en partenariat avec la start-up Rediv (ex-Patatam). Des produits d'occasion sont également proposés en librairie ou en jeux vidéo (Hypergames) 16 500 smartphones reconditionnés vendus 36 300 cartouches d'encre reprises pour remplissage et revente en reconditionné. 127 000 cartouches reconditionnées vendues, soit 9 % des cartouches vendues.
	Auchan Retail Espagne	Partenariat avec ReWare pour la vente de matériel informatique reconditionnés dans 51 magasins Installation de 12 nouveaux corners de vêtements d'occasion en partenariat avec Moda-Re
	Auchan Retail Roumanie	Ouverture de 10 corners Nouvelle-Vie en textile Vente de téléphones reconditionnés en partenariat avec Recommerce (ex-FENIX)
	Auchan Retail Hongrie	Vente de produits de deuxième main « La nouvelle vie » : vêtements avec Rediv (ex-Patatam) et téléphones portables
	Auchan Retail Portugal	Partenariat avec MyCloma, une plateforme de vente de vêtements en ligne de deuxième main. Le client peut désormais acheter des vêtements d'occasion dans les 9 corner ReUse du pays, 17 000 pièces ont été vendues depuis juin 2021.

2.5 ŒUVRER POUR DES RELATIONS D'AFFAIRES ÉTHIQUES ET RESPONSABLES

2.5.1 DÉVELOPPER LES FILIÈRES RESPONSABLES

> Contexte

En accompagnant le monde agricole dans la transition écologique, la bienveillance animale et la préservation des savoir-faire et des terroirs, Auchan Retail répond aux attentes de la société en privilégiant les matières premières respectueuses de l'environnement, le soutien à la production locale et le combat pour la souveraineté alimentaire. C'est précisément l'objectif des filières responsables. Lancée en 2014, la démarche répond à la mission de commerçant engagé, réduit le risque fournisseur et améliore la traçabilité des produits finis.

> Engagement/Politique

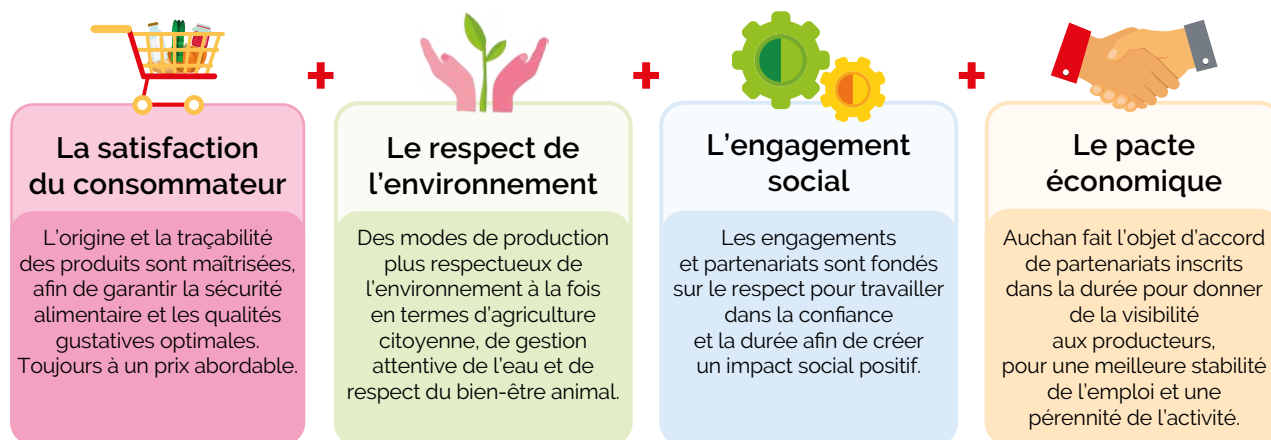
Avec cette initiative, Auchan Retail s'engage à développer un partenariat durable et équilibré avec les producteurs, éleveurs et transformateurs de la chaîne alimentaire et du vivant à concilier le plaisir de bien manger, le respect de l'environnement et la bienveillance animale (voir chapitre 2.5.2).

En 2022, Auchan Retail a revu sa plateforme de marque « filières responsables Auchan » avec une nouvelle signature : « filière Cultivons le bon ». Ce travail s'inscrit dans une démarche « label » qui a pour ambition de renforcer la valeur de ses marques en créant de la différenciation et de la satisfaction auprès des consommateurs autour d'une promesse de clarté et de lisibilité : « Avec Auchan, mieux choisir pour mieux manger, c'est simple. »

La démarche Filières Responsables Auchan s'articule autour de quatre piliers :

> LES FILIÈRES CULTIVONS LE BON

Les Filières CULTIVONS LE BON reposent sur 4 piliers fondamentaux :



3 axes transversaux prioritaires

La suppression des antibiotiques

La fin des pesticides

Le développement de la traçabilité

Un «Comité Qualité International Auchan Retail» définit 10 actions pour satisfaire aux exigences d'Auchan Retail et pour garantir la qualité et le positionnement des produits "Filière Responsable" de manière à atteindre l'excellence :

- la mise en place du Comité Filière local et processus de validation des dossiers ;
- le respect de la singularité de la filière (répondre aux 4 piliers définis ci-après) ;
- la définition d'exigences spécifiques pour les produits transformés⁽¹⁾ :
 - les ingrédients filières ou issus d'une approche filière,
 - les additifs alimentaires,
 - les auxiliaires technologiques,
 - les valeurs nutritionnelles.
- la qualification des producteurs et des entreprises engagées dans la filière (analyse, audits, etc.)
- l'établissement d'un cahier des charges adapté avec :
 - des exigences minimales : composition des produits avec les recettes, description de l'emballage, identification des usines, etc.;
 - des exigences supplémentaires : signe de qualité, Nutri-Score, liste des allergènes, grade de qualité des matières premières, etc..)
- l'emballage du produit avec étiquetage;
- un contrôle de première fabrication;
- la surveillance de la qualité des produits et du fournisseur ;
- un mécanisme de gestion des réclamations du client.

Pour recevoir le logo "Cultivons le bon » les candidatures sont soigneusement étudiées et agréées par un comité "Filière Responsable" créé pour l'évaluation de la candidature. Ce comité regroupe des membres de l'entreprise (achats, qualité, filières responsables, magasins, RSE et marketing), mais également des personnalités du monde agricole, de l'enseignement et de la recherche. L'objectif est d'assurer la cohérence et le niveau d'exigence attendus de la filière dans le pays.

Le dossier déposé auprès du comité filière doit comporter :

- la présentation des entreprises engagées dans la filière ;
- le schéma de production ;
- les engagements sur les 4 piliers et 3 combats (décrit ci-après) ;
- le positionnement dans la gamme, l'offre, le prix... ;
- le plan de progrès.

Les produits sélectionnés doivent répondre à un cahier des charges mis à jour chaque année qui comprend notamment une analyse des risques, un outil méthodologique pour la formation, et la culture produit. Ce cahier des charges comprend également un socle d'exigences communes (qualité organoleptique, environnement, social, consommateur, etc.) complété par des enjeux spécifiques à chaque filière qui sont co-construites avec les producteurs et les équipes filières responsables.

Lorsque le Comité Filière local prend sa décision sur le produit, il définit :

- la gamme à laquelle le produit appartient ;
- la date de validation du produit;
- la durée de validité (minimum 3 ans par rapport au plan de progrès présenté).

> Plans d'action

La démarche couvre un large spectre, de la production primaire aux produits transformés. En 2022, 50 % de filières créées ont ciblé les produits transformés. L'initiative favorise également le partage du savoir-faire amont entre toutes les filiales ainsi que la promotion de la culture du produit. Des formations sont proposées aux acheteurs et aux équipes qualité locales pour les inviter à développer des partenariats avec les producteurs. Un accompagnement est également assuré par l'équipe corporate qui propose des webinaires thématiques. En 2022, ont été proposés les thèmes suivants :

- alimentation et bien-être animal dans la filière lait ;
- diminution de l'utilisation des antibiotiques et antibiorésistance ;
- audit social dans la production primaire.

Ces webinaires font intervenir des experts externes ainsi que des collaborateurs venant témoigner et partager leurs expériences.

(1) Un produit transformé désigne tout aliment ayant subi une transformation mécanique (ex : broyage) ou thermique (ex : cuisson). Par exemple : plats préparés, salades composées, gâteaux, compotes, soupes...

Les filières responsables en trois dates clés

- **1996** : premier partenariat avec les éleveurs de veau d'Aveyron et du Segala (France)
- **2022** : 1 176 filières responsables à travers le monde
- **2025** : ambition : développer 1 500 filières

Tisser des partenariats durables avec les PME et les petits producteurs

Les magasins de tous les pays d'implantation d'Auchan Retail développent des offres de produits locaux, cultivés et/ou fabriqués à proximité de ces sites, en s'impliquant dans des partenariats avec de petits fournisseurs. Les consommateurs sont en effet de plus en plus soucieux d'acheter des produits locaux, pour soutenir l'emploi de proximité et préserver l'environnement. L'ensemble des filiales a mis en œuvre des procédures adaptées à ces producteurs pour simplifier les échanges, gagner du temps sur le référencement des produits et réduire les coûts de production associés.

Les produits locaux sont systématiquement mis en avant dans les magasins, notamment grâce à un balisage et des animations commerciales dédiées.

Auchan Retail France lance la marque citoyenne Auchan Solidaires

La filiale française réaffirme son soutien aux petits producteurs avec le lancement de la marque Auchan Solidaires pour soutenir nos producteurs. Ces produits répondent à 4 engagements : une juste rémunération aux éleveurs, un partenariat garanti sur trois ans, le respect du bien-être animal et de l'environnement. Les 29 produits sélectionnés sont sans concession sur la qualité. Les vaches sont nourries sans OGM et paissent dans les prés au moins 120 jours par an. Le lait conventionnel, collecté en France, est certifié équitable. Les œufs sont pondus en France par des poules élevées en plein air, nourries avec une alimentation biologique, sans traitement antibiotique pendant la période de ponte, et disposant d'un parcours extérieur végétalisé. Dès la naissance, les porcs issus de la filière « Bien produire bien consommer » sont élevés à partir d'une alimentation en céréales françaises sans OGM et ne subissent pas de traitement antibiotique.

Pour inviter les consommateurs à soutenir les 2 200 producteurs qui participent à ce dispositif, Auchan a développé un packaging aisément identifiable et cohérent d'un rayon à l'autre.

2.5.2 BIEN-TRAITANCE ANIMALE

> Contexte

Les consommateurs se préoccupent légitimement des conditions d'élevage et d'abattage de certains animaux. Ils attendent de la part des distributeurs et industriels de l'agro-alimentaire des prises de position fortes en matière d'éthique et de responsabilité sur ces sujets. La bien-traitance animale est l'un des piliers d'une offre alimentaire responsable au même titre que la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits et la protection de l'environnement.

> Engagement/Politique

Auchan Retail s'engage dans une démarche d'amélioration continue de la bien-traitance animale par le biais notamment de la démarche Filières responsables. Ses ambitions datées et chiffrées sur la bien-traitance animale constituent un socle d'exigences minimales pour toute validation de nouvelles filières responsables Auchan (**voir le chapitre 2.5.1**).

Auchan Retail a inscrit dans son projet d'entreprise Auchan 2022 une offre alimentaire saine et de qualité répondant aux demandes des parties prenantes de l'entreprise. L'entreprise entend établir des modes de consommation et de production durables en ligne avec l'Objectif Développement Durable 12

L'entreprise a ouvert une concertation internationale qui doit aboutir à la publication d'une politique au niveau du Groupe. À ce jour, différentes filiales ont formalisé leur engagement (Auchan Retail Espagne, Auchan Retail France, mise à jour en 2022, et Auchan Retail Pologne).

Ces politiques font référence à la protection des animaux d'élevage ainsi qu'à une utilisation responsable des antibiotiques.

En lien avec les préoccupations de certains consommateurs, Auchan Retail s'engage à développer des produits spécifiques pour tous les types d'alimentation et de modes de vie permettant de répondre à la diversité des clients en proposant notamment dans les pays d'implantation Auchan Retail une gamme de produits végétariens et végétaliens de marque nationale ou à marque propre. L'entreprise s'engage également à sélectionner des matières premières et/ou filières responsables, en appliquant les engagements Qualité et RSE :

- avec une alimentation animale sans OGM locale, nationale ou européenne
- respectueuses du bien-être animal et sans antibiotique préventif (Business Benchmark on Farm Animal Welfare)

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
La qualité nutritionnelle des produits	Auchan Retail Roumanie	Développement d'une gamme de produits vegan, avec 323 produits végans ou végétarien, et le lancement d'une marque propre de yaourts végans.
	Auchan Retail Portugal	Reconnue comme enseigne nationale proposant la plus large offre végan du marché : <ul style="list-style-type: none"> ● lancement d'une gamme de produits surgelés végans ; ● offre végane intégrée dans les rayons par type de produits et non plus dans un rayon spécifique.
	Auchan Retail France	Auchan Retail France s'est engagé avec sa politique bien-être animal à : <ul style="list-style-type: none"> ● supprimer totalement, d'ici à 2025, l'élevage des poules en cage dans ses chaînes d'approvisionnement en œufs et produits dérivés ; ● en 2022, 72 % des œufs frais à marque propre sont issus de systèmes d'élevages hors cage, dont 52 % sont élevés en plein air⁽¹⁾. Depuis début 2023, 100 % des œufs frais à marque Auchan sont issus d'élevages hors cage. Cet engagement a également été pris sur le périmètre des œufs frais de marque nationale pour 2025 ; ● d'ici 2026, utiliser des souches de poulets de chair à croissance plus lente, garantissant aux animaux un plus haut potentiel de bien-traitance animale et limitant la mortalité et les problèmes de santé. ● les poulets entrant dans la composition des produits à marque Auchan (au-delà de 50 % de poulets) ont accès à la lumière naturelle et sont élevés avec une densité de 30 kg/m² réduite.

(1) https://www.auchan-agit.fr/uploads/media/635a35beb3ec3_2022-maj-politique-bea-auchan-retail-france.pdf



2.5.3 CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE INTÉGRANT LES DIMENSIONS DROITS HUMAINS ET ENVIRONNEMENT

> Contexte

Depuis plus de vingt ans, Auchan Retail s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques d'achats. Les politiques d'achats responsables sont déployées auprès de l'ensemble des collaborateurs concernés dans les pays et ceux du service international d'achats d'Auchan Retail (Direction produits worldwilde, dite DPW) sous l'impulsion d'un service dédié.

L'équipe Achats Responsables de la DPW est également chargée des actions relatives à la validation du sourcing et au suivi du parc fournisseurs ARS (Auchan Retail Services, regroupant en France les activités fonctionnelles). Ainsi, les développements des produits alimentaires et non alimentaires à marque Auchan sont réalisés pour Auchan Retail France par les équipes de la DPW avec une méthodologie unique et un process qualité mutualisé.

En 2022, ELO a publié son Plan de vigilance. Document public, accessible à tous (<https://groupe-elo.com/responsabilite/>). Ce plan s'attache à présenter le plan de vigilance conformément à la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 aux activités d'Auchan Retail (Partie I) et de NEW IMMO HOLDING (Partie II). Ces deux activités étant structurées et dirigées de façon distincte, il est apparu plus clair d'établir pour chaque activité un plan de vigilance propre.

1) Pour les achats marchands

Adhésion à des initiatives de progrès

Conscient de l'importance d'un travail collectif pour changer durablement les pratiques sociales, sociétales et environnementales des méthodes de production, Auchan Retail participe à plusieurs programmes internationaux :

Initiative for Compliance and Sustainability (ICS)

L'ICS est une initiative multisectorielle concernant les chaînes d'approvisionnement mondiales, qui regroupe des enseignes de détail dans les secteurs du textile, de la chaussure, des produits électroniques, de l'alimentaire et de l'ameublement.

Cette initiative vise à améliorer les conditions de travail et de sécurité des employés des fournisseurs dans une démarche collaborative avec ces derniers dans le cadre de cette initiative, ont été établis :

- des guidelines : outils de soutien et de conseil mis à la disposition des usines fournisseurs des membres de l'ICS, et afin d'assurer leur conformité de manière durable ;
- une plateforme commune : les membres de l'ICS partagent sur cet outil les résultats d'audits menés dans des milliers usines, chaque enseigne pouvant accéder aux informations concernant les usines et les fournisseurs auxquelles elles sont liées commercialement.
- les plans d'actions correctifs en ligne : ils permettent aux usines auditées et acteurs associés de télécharger sur la plateforme d'ICS les documents liés aux non-conformités identifiées pendant l'audit (par exemple un permis non renouvelé, une politique de discrimination manquante, etc.).

Les bonnes pratiques et les résultats des contrôles sont partagés entre enseignes membres afin d'éviter la redondance de l'exercice sur un même site.

(1) Business Social Compliance Initiative.

AMFORI BSCI

Amfori s'impose comme la première association ayant pour objet de promouvoir les chaînes d'approvisionnement durables. Regroupant plus de 2 000 membres de divers pays du monde, elle permet d'échanger des informations et de partager des bonnes pratiques observées au sein des chaînes d'approvisionnement.

L'initiative AMFORI BSCI⁽¹⁾ s'appuie sur un code de conduite commun qui promeut des principes essentiels tels que la rémunération équitable, la lutte contre le travail des enfants, et qui encourage une démarche par étape permettant aux entreprises de surveiller, de s'engager, de se responsabiliser et de recevoir un soutien pour placer le commerce durable au cœur de leur activité.

Le code de conduite AMFORI BSCI s'inspire des principes énoncés par l'Organisation internationale du travail (OIT), la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

À travers son adhésion à ce type d'initiatives, Auchan Retail marque son souci de la protection apportée par ses fournisseurs à la sécurité et à la santé des ouvriers, plus particulièrement dans l'industrie textile. En 2013, au moment du drame du Rana Plaza, même si aucun de ses fournisseurs référencés ne se trouvaient dans le bâtiment qui s'est effondré, Auchan a contribué au fonds de solidarité en faveur des victimes et de leur famille. Auchan a également signé en 2013 l'accord Fire and Building Safety destiné à garantir aux travailleurs du textile au Bangladesh un environnement de travail sécurisé.

Depuis la conclusion de cet accord, Auchan a travaillé avec ses parties prenantes – autorités locales, propriétaires d'usines, détaillants et équipes de l'Accord – contribuant, avec les 200 enseignes adhérentes, au financement des audits sécurité des bâtiments, aux remédiations nécessaires et aux programmes de formation à la sécurité des travailleurs du Bangladesh. Les usines dont Auchan avait la responsabilité de faire auditer de suivi dans le cadre de l'Accord ont effectivement été auditées et considérées à l'issue de ces audits comme suffisamment sûres. Un nouvel audit indépendant effectué en janvier 2022 est venu en apporter la confirmation.

Le travail réalisé dans le cadre de l'Accord Fire and Building Safety de 2013 et les actions menées en interne ont permis à Auchan de construire une politique d'achat responsable robuste, fiable et exigeante. La Direction produits Groupe l'applique dans tous les pays, pour tous ses fournisseurs avec lesquels elle coopère, et ce pour tous les achats non alimentaires, bien au-delà du textile, base initiale de la démarche Accord.

Auchan n'entend nullement cesser sa vigilance et ce travail constant d'amélioration des conditions de travail et de sécurité au quotidien des ouvriers et ouvrières de l'ensemble de ses pays de sourcing. Il veille à mettre en œuvre des démarches exigeantes, claires, opérationnelles et traçables en parfaite cohérence avec la législation française.

Le nouveau contenu de l'Accord Fire and Building Safety, dit Accord 2, ne remplit pas, pour Auchan, ces conditions. C'est la raison pour laquelle l'entreprise a refusé, à ce stade, de renouveler son engagement considérant que les termes manquaient de précision et que les règles appliquées

actuellement par Auchan étaient très strictes et du niveau du précédent agrément. Auchan reste néanmoins ouvert à toute avancée visant à rendre le texte Accord 2 plus précis, opérationnel et applicable dans l'intérêt collectif des donneurs d'ordre, des fournisseurs et des travailleurs.

> Engagement/Politique

Formation aux achats responsables

Auchan Retail a conçu en 2013 une formation aux achats responsables. Elle s'adresse aux acheteurs, chefs de produits, négociateurs, ingénieurs qualité de tous les pays et de la DPW (dont les bureaux de sourcing) et a pour objectifs :

- d'aider les participants à identifier les règles en matière d'achats et d'appels d'offres applicables dans leur métier ;
- de mettre en œuvre la procédure et les étapes de référencement et de déréférencement des fournisseurs ;
- de renforcer leur sensibilité aux enjeux sociaux et environnementaux.

La formation aux achats responsables n'est pas réservée aux collaborateurs d'Auchan Retail. Les équipes des bureaux d'achats mènent des actions de sensibilisations des fournisseurs (cf. Plan de vigilance pour davantage de détails) à qui sont proposés des modules de formation *e-learning*.

En complément des formations des fournisseurs de produits à marques propres, des sessions de formation sont organisées pour les importateurs et fabricants de produits sous marques nationales (non-alimentaires).

Audits sociaux et environnementaux

La démarche d'achats responsables intègre des exigences sociales et environnementales dès le référencement des fournisseurs. Ces derniers sont assujettis à des audits préalables à tout référencement.

Auchan Retail réalise également des suivis de production dans les usines. Les conclusions de chaque audit permettent aux équipes des bureaux d'achats de structurer leurs démarches de progrès en partenariat avec le fournisseur et son/ses sites) de production.

Auchan Retail se réserve la possibilité de mettre fin à la relation commerciale en cas de non-conformité aux valeurs promues par le Groupe et aux standards internationaux, par exemple :

- l'absence de contrat de travail ;
- la discrimination(s) ;
- le travail des enfants ;
- le travail forcé ;
- les pratique(s) disciplinaire(s) (châtiments corporels, harcèlement, etc.) ;
- le non-respect du salaire minimal en vigueur ou salaires non payés sur une période consécutive de deux mois ;
- la preuve de défaillance(s) infrastructurelle(s) ;
- les problèmes de sécurité ;
- le recours au *sandblasting* ⁽¹⁾ ;
- les dortoirs situés dans le même bâtiment que la production ou un entrepôt ;

(1) Le Sandblasting est un procédé mécanique qui permet de créer une abrasion localisée ou un changement de couleur sur le vêtement en denim. Le procédé consiste à projeter un matériau abrasif sous forme de granulés et de poudre à une vitesse et une pression très élevées. Le sablage peut exposer les travailleurs à des risques extrêmes pour leur santé et peut entraîner la mort des ouvriers. Le sablage au sable naturel est particulièrement problématique, car les travailleurs inhalent des particules de poussière de silice cristalline pendant la production, ce qui endommage gravement les voies respiratoires.

- le refus consécutif de se soumettre à un audit ;
- la falsification de documents ;
- les cas de corruption.

Si l'un ou plusieurs de ces cas sont identifiés, les usines ne peuvent être déréférencées. Si elles le sont déjà, elles seront déréférencées. Selon la gravité des manquements, Auchan Retail s'accorde également le droit de déréférencer le fournisseur.

En 2022, une usine et un fournisseur ont fait l'objet d'un déréférencement pour manquement à ces conformités majeures.

Audits environnementaux

Ces audits, qui s'inscrivent dans une démarche de progrès pour les usines concernées, sont conduits selon la trame d'audit environnemental ICS (*Initiative for Compliance and Sustainability*). Ils visent à s'assurer du respect de certaines normes environnementales de la part des fournisseurs d'Auchan Retail, suite à leur référencement. Ces audits permettent de vérifier notamment la conformité des usines en matière de :

- système de *management* environnemental ;
- consommation d'énergie ;
- consommation d'eau ;
- traitement des eaux usées et effluents ;
- émissions dans l'air ;
- gestion des déchets ;
- prévention de la pollution et substances dangereuses et potentiellement dangereuses ;
- gestion des interventions d'urgence.

Ces audits sont réalisés dans les usines textiles en cohérence avec le *Fashion Pact* auquel Auchan Retail a souscrit. Les audits environnementaux seront étendus à d'autres secteurs jugés prioritaires en 2023, en tenant compte des résultats de la cartographie des risques.

En complément de ces audits environnementaux initiés sur les sites de rang 1 en 2018, la démarche a été élargie depuis 2020 aux sites de rang 2. En 2022, 30 audits environnementaux ont été réalisés sur des sites Auchan, dont 22 mutualisés avec d'autres enseignes.

L'entreprise reconnaît également des standards internationaux en matière environnementale, ce qui permet, en tenant compte des scores obtenus, de ne pas réaliser un nouvel audit. C'est le cas notamment du HIGG Index qui concerne le secteur de l'industrie du vêtement et de la chaussure et qui évalue la durabilité environnementale et sociale tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Pour les autres secteurs (hors textile), un questionnaire interne a été développé, il a pour but d'identifier les usines avec des process industriels à risque environnemental élevé pour pouvoir les couvrir par des audits spécifiques dès 2023.

Enfin, un questionnaire de *self assessment* a été mis au point pour évaluer le niveau de maturité des sites de production sur les émissions de gaz à effet de serre, en lien avec le Plan Climat d'Auchan Retail. Des mesures seront déployées dans un deuxième temps en tenant compte des résultats obtenus.



Traçabilité des sites de fabrication

L'amélioration de la traçabilité des sites de fabrication est un objectif majeur des politiques d'achats responsables d'Auchan Retail. L'entreprise veille à tracer les productions de ses fournisseurs afin de garantir les conditions de fabrication. Sur un portail Internet dédié, chaque fournisseur a pour obligation de déclarer ses usines de production et son éventuel recours à un sous-traitant pour chaque commande honorée.

Des contrôles inopinés sont réalisés afin de contrôler le respect de cette obligation. En cas de sous-traitance non déclarée, les fournisseurs sont déréférencés. L'entreprise a également déployé cette démarche de contrôle par l'utilisation d'un dispositif de traçabilité géolocalisée.

En 2022, 1 161 contrôles aléatoires de production ont été réalisés dont 737 par géolocalisation. Le but de ces contrôles est de vérifier que les produits sont bien fabriqués dans l'usine

mentionnée dans la déclaration du fournisseur. Deux cas de sous-traitance non déclarée ont conduit au déréférencement du fournisseur concerné.

> CHIFFRES CLÉS

En 2022 les sites DPW ont été couverts par les audits suivants :

- 1 158 audits sociaux.

Pour un parc fournisseurs composé de :

- 462 fournisseurs (qui correspondent à 1 054 sites de production) internationaux gérés par nos bureaux d'achats dont ⁽¹⁾ :
 - 356 pour le textile,
 - 155 pour l'équipement de la maison,
 - 665 pour l'activité bazar.

> Indicateur

Périmètre	Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Direction produit Worldwide ⁽¹⁾	Taux de commande rattaché au site de production	93,1 %	95,1 %	97,5 %	96,4 %
	Taux de couverture des sites avec audit social valide ⁽²⁾	98 %	95 %	97 %	96 %

(1) Pour pouvoir continuer le suivi de l'évolution de cet indicateur, le périmètre DPW n'évolue pas en 2021, il est hors ARF.

(2) Audit social valide s'entendant comme un audit ayant atteint de score minimal attendu par l'entreprise sur une durée de deux ans. Les KPI 2022 ont légèrement baissé en raison du contexte particulier lié à la situation sanitaire en Chine.

2) Pour les achats non marchands (indirects)

La définition de critères d'achats et la sélection de fournisseurs sur la base de critères qualité, sociaux et environnementaux ne se limitent pas aux achats de biens marchands, mais s'étendent également aux achats non marchands et prestations de services pour Auchan Retail.

La DAI (Direction des achats indirects) d'Auchan Retail a élaboré une stratégie d'achats responsables, depuis la qualification (amont) jusqu'au contrôle de la performance (aval) fournisseurs. À partir de la cartographie des risques du projet d'entreprise et en tenant compte des responsabilités de la DAI, 4 objectifs ont été définis :

1. lutter contre le changement climatique par la réduction de l'empreinte carbone ;
2. lutter contre le gaspillage des emballages et des plastiques ;
3. lutter contre la déforestation ;
4. lutter pour la sécurité au travail.

Pour avoir une expertise d'évaluation RSE des fournisseurs, la Direction des achats indirects d'Auchan Retail a choisi, dès 2020, la solution Ecovadis qui lui a permis de formaliser une méthode d'évaluation RSE de ses fournisseurs sur la base de 21 critères relatifs à :

1. l'environnement ;
2. le social et les droits humains ;
3. l'éthique ;
4. les achats responsables.

Déployé dans un premier temps au Corporate, l'outil Ecovadis publie des fiches évaluations de fournisseurs ayant rempli un

questionnaire au préalable, comportant des preuves d'engagement et de certifications. Il est également inscrit dans les processus, par l'écriture de clauses intégrées dans les appels d'offres et les contrats dépassant un certain montant. En 2022, cette intégration s'est étendue sur la majorité des pays avec des seuils adaptés à chaque réalité locale.

La démarche prévoit des formations des acheteurs, une évaluation de la maturité actuelle des régions, ainsi qu'un accompagnement sur un sujet parfois nouveau pour certaines filiales.

La politique d'achats responsables de la DAI a été complétée en 2022 par l'insertion d'un module non présent dans la base Ecovadis. Ce module intègre l'évaluation de l'empreinte carbone de fournisseurs Auchan Retail.

Les fournisseurs sont évalués sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs :

- le score qualitatif les classe d'insuffisant à leader ;
- un score quantitatif est attribué aux fournisseurs en mesure de chiffrer leurs émissions de carbone des scopes 1,2 et 3.

En 2022, environ 60,5 % du parc fournisseurs de la DAI ont été évalués par Ecovadis.

Un référent du programme RSE/Achats responsables de la DAI est désigné dans chaque pays avec lequel des rituels sont établis, tant avec l'équipe projet Corporate qu'avec les chefs de projet Ecovadis. Ces référents de chaque pays coordonnent le sujet avec les acheteurs locaux, eux-mêmes responsables des relations commerciales avec les fournisseurs, ainsi que de la gestion de la performance financière et extra-financière du parc fournisseurs.

(1) La somme des sites et fournisseurs gérés par les bureaux d'achats ne correspond au montant total annoncé en raison de la possible double activité d'un site ou d'un fournisseur.

Des comités internationaux, se sont réunis trimestriellement pour partager les bonnes pratiques dans les relations et le suivi du respect par les fournisseurs de leurs engagements RSE.

Auchan Retail s'attache à sensibiliser ses fournisseurs aux impératifs de la RSE. La DAI organise tous les ans une convention à laquelle sont invités outre les directeurs des achats des pays Auchan, les fournisseurs stratégiques, c'est-à-dire qui sont les plus impliqués dans la RSE et ont un impact significatif sur les activités d'Auchan Retail. Cet événement est l'occasion pour l'entreprise d'exprimer ses attentes vis-à-vis de ses fournisseurs qui, eux-mêmes, peuvent formuler des remarques et des propositions.

Durant la convention, des prix sont remis pour récompenser les fournisseurs les plus engagés. En 2022, Smartway a remporté le prix « Value Creation » pour son action contre le gaspillage alimentaire qui a permis de sauver 10 millions de produits alimentaires.

Yannick HAVEN, directeur des achats indirects Auchan Retail, a remporté le prix « Outstanding Program Leadership » lors de l'événement Sustain organisé par Ecovadis en mars 2022, cette récompense vient souligner la stratégie et les initiatives internationales fortes en matière d'achats responsables de l'entreprise.

Les indicateurs de performance pilotés par la DAI sont **le nombre de fournisseurs évalués** ainsi que **le taux de couverture de la masse achat par pays**.

Pays	2021		2022	
	Nombre de fournisseurs évalués	Masse d'achat évaluée (%)	Nombre de fournisseurs évalués	Masse d'achat évaluée (%)
Corporate	94	34 %	145	69 %
DPW				
France + Luxembourg	199	50 %	313	65 %
Espagne	129	44 %	165	52 %
Portugal	68	80 %	94	91 %
Pologne	66	17 %	99	34 %
Hongrie	20	17 %	37	39 %
Roumanie	27	26 %	70	59 %
Ukraine	4	3 %	(1)	
Russie	20	11 %		
Sénégal	6	6 %	13	40 %
TOTAL	423	36 %	666	60,5 %

(1) Les données 2022 pour l'Ukraine et la Russie ne sont pas partagées, car en raison du conflit, les évaluations ECOVADIS en Russie n'ont pas été possibles à organiser, en ce qui concerne l'Ukraine la priorité a été donnée sur des thématiques autres.

Les indicateurs suivis dans ce tableau ne sont pas donnés sur la période de reporting, mais sur la base d'une année civile.

> **CHIFFRES CLÉS 2022 (AU 31/12) :**

- 666 fournisseurs évalués ;
- 179 évaluations en cours ;
- 219 évaluations refusées.

2.5.4 L'INTÉGRITÉ DES AFFAIRES

2.5.4.1 L'éthique au cœur des actions d'Auchan Retail

Depuis sa création en 1961, Auchan Retail développe une culture d'entreprise fondée sur des convictions et des valeurs fortes en matière d'éthique. C'est sur ce socle que l'entreprise a pu nouer des liens de confiance avec ses parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, actionnaires, etc.), tant dans les relations d'affaires qu'en interne avec ses collaborateurs.

Pour inscrire l'éthique au cœur de ses actions, Auchan Retail a bâti un référentiel éthique intégrant divers documents à destination des collaborateurs et des autres parties prenantes :

- la Charte éthique ;
- le Guide de l'éthique au quotidien ;
- le code d'éthique commerciale.

La Charte éthique, réaffirme pour Auchan Retail concerne :

1. la relation avec les collaborateurs ;
2. la relation avec les clients ;
3. la relation avec les partenaires extérieurs ;
4. la relation avec les actionnaires ;
5. la relation avec la communauté ;
6. la mise en œuvre de la charte.

Elle est fondée sur les principes de respect, de loyauté, de sincérité. Chaque manager en est porteur, la fait connaître et vivre auprès de ses équipes afin que chaque collaborateur puisse s'impliquer dans cette démarche et en suivre les grands principes dans sa conduite au quotidien. Le respect de cette Charte est l'affaire de tous et une voie de progrès et d'excellence.

Ce document a été mis à jour en 2022, précédemment partagée avec les autres entreprises de ELO, la Charte éthique est désormais spécifique aux activités de Retail d'Auchan.

Le Guide de l'éthique au quotidien illustre par des exemples les dilemmes auxquels certains collaborateurs peuvent être confrontés et la façon de les résoudre conformément aux principes de la Charte éthique.

Le code d'éthique commerciale est également une déclinaison de la charte éthique, mais à destination des fournisseurs. Il marque la volonté d'Auchan Retail de réitérer son engagement à promouvoir le respect des principes éthiques dans ses relations d'affaires avec ses fournisseurs, mais aussi ses clients et partenaires, en se conformant à des pratiques commerciales loyales, intègres et transparentes.

Dans ce document, Auchan Retail réaffirme son engagement à « lutter contre la corruption, à exercer son devoir de vigilance ». Ce document est applicable à tous les partenaires : fournisseurs, fabricants, franchisés, agents et intermédiaires, ou relations d'affaires des entreprises d'Auchan Retail. La signature de ce code est la condition préalable à toute mise en place d'une relation commerciale.

L'éthique est animée par un comité éthique corporate, celui-ci s'est réuni à deux reprises en 2022. Une déclinaison de ce comité est également existante au niveau local, la majorité des pays ont un comité dédié. Selon la taille du pays et de l'organisation, cette instance peut également être partagée avec les sujets de compliance et RSE.

De nombreuses thématiques y sont abordées, on peut citer :

- le cas de la vente de produits à base de cannabidiol (CBD) en France, il a été décidé que cela était possible en veillant attentivement à la clarté des packagings, à l'information du consommateur sur la surface de vente et à la formation des collaborateurs. Les produits proposés ne devront pas cibler une population enfant ni présenter des packagings pouvant induire une cible enfant. L'implantation sera adaptée aux consommateurs ciblés. Il ne sera pas proposé de remise, de promotion ou de mise en avant des produits contenant du CBD, en magasin comme sur tout support digital ;
- la vente de billets de loterie ;
- la vente de livres sur des sujets controversés en Espagne, il a été acté que la liberté d'expression des auteurs serait défendue et assurée. Cependant, en cohérence avec les valeurs éthiques d'Auchan Retail, l'entreprise se réserve le droit de refuser la commercialisation de livres qui incitent par exemple à la violence, à la pornographie, à la discrimination et au racisme.

2.5.4.2 Lutter contre toute forme de corruption

Le développement d'Auchan Retail au sein d'un territoire implique la mise en place de chaînes d'approvisionnement régionales, nationales et mondiales favorisant l'essor d'un écosystème d'entreprises très diversifié. Or, selon l'indice établi par Transparency International, la corruption demeure une réalité dans beaucoup de pays et de secteurs d'activité où l'entreprise est présente. L'exposition au risque s'est d'ailleurs accrue ces dernières années, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19, mais aussi plus récemment en

raison de l'évolution du contexte économique et géopolitique mondial. Consciente que son modèle économique impliquant de nombreux partenaires et du niveau de risque, Auchan Retail applique une politique de "tolérance zéro" à l'égard de la corruption.

2.5.4.2.1 Un engagement au plus haut niveau

L'engagement de l'instance dirigeante en la matière se matérialise dans le volet "anti-corruption" du programme de Compliance d'Auchan Retail, déployé dans l'ensemble des entités sous la responsabilité du Chief Compliance Officer de l'entreprise, lui-même rattaché au Secrétariat général. Les directeurs des entités opérationnelles sont garants de la mise en œuvre du programme, avec l'appui des directeurs juridiques locaux, qui assurent la plupart du temps la fonction de relais compliance sur leurs périmètres respectifs.

Cet engagement se manifeste également par des prises de parole régulières, notamment dans le cadre d'actions de communication d'envergure telles que la "Compliance week" organisée chaque année depuis trois ans. Cet événement a pour objectif de promouvoir une culture d'intégrité en privilégiant une approche concrète visant à développer les connaissances des collaborateurs, et ce quelle que soit leur fonction dans l'entreprise.

Enfin, l'engagement de l'instance dirigeante se traduit par des restitutions régulières sur les avancées du programme au sein des organismes d'administration comme le Comité d'audit et le Conseil d'Administration du Groupe.

2.5.4.2.2 Cartographier les risques

La cartographie des risques de corruption, pierre angulaire du dispositif, a fait l'objet d'une profonde refonte en 2020. Elle a été établie sur la base de 600 entretiens conduits auprès de collaborateurs occupant des fonctions différentes à des niveaux hiérarchiques différents. Élaborée selon une approche par processus et scénarios de risques, elle a permis à chaque entité de disposer d'une cartographie spécifique, facilitant ainsi l'appropriation du sujet. Chaque cartographie est validée par l'instance dirigeante locale et permet d'établir des plans d'actions au plus près du terrain. La consolidation réalisée au niveau du Groupe, sous la supervision du Chief Compliance Officer, a favorisé l'émergence de nouvelles actions de mitigation transverses. En 2021 et 2022, les efforts réalisés en lien avec la Direction du Contrôle Interne ont porté sur l'évaluation de la robustesse des moyens de maîtrise des risques. Enfin, la cartographie étant un outil évolutif, un exercice de mise à jour est prévu en 2023.

2.5.4.2.3 Prévenir les risques

Contre la corruption, Auchan Retail pose auprès des collaborateurs un principe d'intégrité et d'exemplarité. Conformément à la loi Sapin II, Auchan Retail s'est doté d'un Code de Conduite anti-corruption qui s'adresse aussi bien aux dirigeants qu'aux autres collaborateurs, quel que soit leur statut, leurs fonctions et le pays où ils exercent leurs activités. Ce code illustre, au regard de la cartographie des risques, les situations pouvant caractériser des faits de corruption, de trafic d'influence et d'autres manquements à la probité. Il précise les comportements à adopter, mais aussi les sanctions encourues en cas de manquement, ainsi que les canaux de communication pour signaler toute violation.

Le Code de Conduite anti-corruption est complété de plusieurs procédures formant un ensemble cohérent. Auchan s'est ainsi doté en 2021 d'un cadre pour la prévention des conflits d'intérêts et a actualisé les dispositions applicables aux cadeaux et invitations dont une adaptation plus restrictive a été réalisée sur les territoires les plus à risque.

Des actions de sensibilisation à la lutte contre la corruption, mais aussi au dispositif d'alerte interne sont menées auprès des collaborateurs, notamment dans le cadre de la "Compliance Week". L'entreprise déploie également depuis plusieurs années un module en e-learning dédié au programme Éthique & Compliance adressé à l'ensemble des collaborateurs. Ce module est complété par une formation aux « achats responsables » destinée aux personnels les plus exposés au sens de la loi Sapin II. Ces deux formations vont être actualisées en 2023 pour bénéficier des apports d'une nouvelle plateforme e-learning et des enseignements de la mise à jour de la cartographie des risques.

S'agissant de l'évaluation des tierces parties, Auchan Retail réalise des due diligences anticorruption préalablement à la conclusion de relations d'affaires. Ces contrôles obligatoires sont proportionnés au risque inhérent à chaque catégorie de tierce partie et font partie intégrante du processus de référencement. Les tiers concernés font l'objet d'un suivi tout au long de la relation contractuelle, au moyen d'une plateforme dédiée, permettant d'identifier toute évolution de leur situation (couverture médiatique défavorable, condamnation, etc.). L'entreprise s'est également dotée en 2020 de clauses contractuelles, précisant les exigences du Groupe et les modalités d'application d'un droit d'audit en matière de prévention et lutte contre la corruption. Ces clauses permettent notamment de poser comme principe que les prestations identifiées comme "sensibles" ne peuvent pas être sous-traitées sans un accord préalable d'Auchan Retail.

L'entreprise met à disposition de ses parties prenantes internes et externes un dispositif d'alerte dans l'ensemble des pays — SpeakUP —, permettant le signalement de tout comportement allant à l'encontre de la loi ou du Code d'éthique. Le bilan du dispositif pour l'année 2022 est disponible dans le "Plan de Vigilance" de l'entreprise (disponible sur : <https://groupe-elo.com/responsabilite/>). Les signalements significatifs sont rendus anonymes et partagés avec la Direction du contrôle interne afin de contribuer au renforcement des processus et des contrôles de l'entreprise.

Par ailleurs, l'entreprise dispose de procédures comptables générales qui permettent d'avoir une assurance raisonnable quant à la qualité de l'information comptable. Elle met en œuvre également des contrôles qui ont pour objectif que les livres, registre et comptes ne soient pas utilisés pour masquer des faits de corruption. En 2022, Auchan Retail poursuit le déploiement de son nouveau référentiel de contrôle interne comportant un minimum de 94 contrôles clés. Ces contrôles exécutés notamment par les fonctions comptables font l'objet d'une revue de deuxième niveau par la direction du Contrôle Interne. Auchan Retail a finalisé en 2022 une mission d'évaluation visant à s'assurer de la bonne exécution et de qualité des contrôles comptables, notamment au travers de vérifications par échantillonnage. A l'issue de l'exercice, plusieurs actions de progrès ont été engagées, notamment un programme de formation portant sur les contrôles comptables anticorruption.

Le contrôle du dispositif anticorruption d'Auchan Retail est assuré au premier niveau par les fonctions opérationnelles ainsi que par leur hiérarchie directe et les Compliance Officer locaux. En deuxième niveau, des contrôles sont notamment effectués par la direction du Contrôle Interne et des Risques ainsi que par la direction de la Compliance, au travers de l'examen de contrôles clés commun à l'ensemble des entités d'Auchan Retail. En troisième niveau, l'Audit Interne participe au contrôle du dispositif par des audits couvrant toutes les entités du Groupe.

Les mesures de prévention décrites ci-dessus forment un ensemble cohérent et indissociable qui matérialise l'engagement des instances dirigeantes en matière d'anti-corruption et contribue avec les autres piliers à la robustesse du programme de compliance d'Auchan Retail.

2.5.4.3 Le respect des sanctions économiques internationales

L'ONU et de nombreux pays sont amenés à adopter des mesures restrictives financières ou commerciales à l'encontre de pays, de personnes physiques ou morales. Ces mesures prennent la forme d'interdictions et de restrictions au commerce de biens, de technologies ou de services ciblés avec certains pays, de mesures de gel des fonds et ressources économiques et parfois de restrictions à l'accès aux services financiers. La nature mondiale des activités d'Auchan Retail et le fait que ces sanctions s'appliquent au-delà des frontières signifient que les transactions que l'entreprise effectue au quotidien peuvent potentiellement faire l'objet de sanctions.

Consciente de ce risque, l'entreprise s'est dotée d'une Politique générale en matière de sanctions économiques internationales. Cette politique édicte trois principes fondamentaux :

- Auchan Retail respecte toutes les sanctions applicables à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes.
- Auchan Retail ne participe pas à des transactions conçues pour ou destinées à éluder ou à faciliter une violation des sanctions applicables.
- Auchan Retail ne s'engage dans aucune activité sanctionnable qui pourrait entraîner sa désignation comme cible de sanctions.

La politique décrit également les rôles et les responsabilités, mais aussi la nature des contrôles à réaliser, le cadre général de vigilance, de non-implication, de reporting qui s'applique aux collaborateurs et dirigeants d'Auchan Retail ainsi qu'aux tierces parties agissant en son nom.

2.5.4.4 La transparence fiscale

ELO se veut une entreprise responsable et citoyenne en matière fiscale. La société veille au respect de ses obligations déclaratives et paye ses impôts dans l'ensemble des pays où elle exerce une activité, en se conformant aux législations locales et internationales :

- ELO s'appuie sur des collaborateurs compétents en matière fiscale tant en France qu'à l'étranger ;
- ELO coopère de façon transparente avec les autorités fiscales dans chacune de ses juridictions d'implantation ;
- ELO s'abstient, en toute hypothèse, de mettre en place des montages artificiels ou occultes ainsi que des schémas pouvant conduire à de la fraude ou à de l'évasion fiscale ;
- ELO respecte les principes posés par l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE) en matière de prix de transfert. À ce titre, elle s'assure du respect du principe de pleine concurrence pour ses flux intra-groupe et tient à jour une documentation prix de transfert contemporaine.

Voir le volet financier du présent document pour plus de détails sur la fiscalité de ELO.



2.5.4.5 La protection des données

Les entités d'Auchan Retail traitent de nombreuses données à caractère personnel concernant notamment les clients, les collaborateurs, les candidats à un emploi dans l'entreprise, les fournisseurs et sous-traitants.

Auchan Retail est conscient des enjeux de la protection de la vie privée et veille à ce que ses collaborateurs comprennent et respectent la réglementation en vigueur, dont en particulier le RGPD.

Les équipes « protection des données » (*Privacy*) d'Auchan Retail sont chargées d'accompagner l'entreprise dans l'encadrement des nouveaux projets et le maintien en conformité de l'existant, ainsi que de la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs.

L'équipe *Privacy* Corporate opère au sein des directions d'Auchan Retail, d'Auchan Retail France et d'Auchan Retail Luxembourg. Des interlocuteurs clefs ont été mis en place en 2022 pour accompagner les directions des entités précitées.

Dans tous les pays membres de l'UE, un DPO (*Data Protection Officer*) est présent pour apporter son expertise et son accompagnement sur les sujets relatifs à la protection des données. Hors UE, où le RGPD est non applicable, Auchan Retail a tenu à désigner une personne chargée de ces problématiques.

À date, les équipes chargées de la protection des données sont constituées de 11 personnes, sans compter les relais hors UE.

Un comité de gouvernance Corporate de la protection des données personnelles réunit trimestriellement des membres du Comité de direction et des représentants de différentes directions concernées dans l'entreprise.

Auchan Retail a mis en place différents outils logistiques, de communication et de formation pour assurer la conformité de la gestion des données personnelles au RGPD :

- une politique de protection des données collaborateurs, à destination des collaborateurs pour les informer des différents traitements effectués par l'entreprise sur les données les concernant ;
- un site intranet dédié à la protection des données, il permet d'expliquer la réglementation, la politique de l'entreprise ainsi que des exemples concrets d'outils et sensibilisation ;
- une plateforme *Data Privacy Auchan*, à destination des collaborateurs en charge de projets ou manipulant de la donnée personnelle, cet outil leur permet de centraliser la gestion de la conformité de leurs projets au RGPD. Cette plateforme a été déployée à l'occasion des 4 ans du règlement, et dans toutes les langues des pays Auchan Retail ;
- une formation RGPD organisée à date en deux niveaux de connaissance ;
- un module de sensibilisation d'une heure pour les nouveaux arrivants ;
- pendant toute l'année, des sensibilisations et animations sont proposées de manière régulière via des posts et articles de

communication interne à destination de tous les collaborateurs ;

- à l'occasion de la Journée européenne de la protection des données personnelles en janvier, une animation participative est proposée ;
- une campagne de sensibilisation via une bande dessinée a été travaillée par les équipes *Privacy* et sera diffusée début 2023 ;
- la protection des données a également fait l'objet d'un focus spécifique lors de la *Compliance Week* organisée en novembre 2022, dont il est fait état dans un paragraphe dédié (**voir chapitre 2.5.4.1**).

2.5.4.6 La Compliance et l'éthique chez New Immo Holding

En 2022, New Immo Holding a poursuivi sa politique de prévention de la corruption et de maîtrise des risques de compliance.

Par exemple, la Direction compliance, éthique et contrôle interne en lien avec les relais locaux anime des réseaux de relais compliance pays en assurant un suivi mensuel des plans d'actions anticorruption des entités New Immo Holding, ce qui a permis d'identifier neuf risques majeurs.

À mi-année, une synergie dédiée au partage des bonnes pratiques a été organisée avec la Direction compliance, éthique et contrôle interne à laquelle ont été associées des personnalités inspirantes.

En France, la Direction compliance, éthique et contrôle interne a développé une démarche de sensibilisation et de formation aux risques éthiques intitulée « Le compliance tour ». Déclinée dans toutes les régions, cette approche a permis d'aller à la rencontre des équipes locales et de leur présenter le dispositif du code éthique en lien avec leurs fonctions et la plateforme d'alerte.

Précédemment à sa déclinaison en régions, la démarche a été suivie par le Comité de direction France. Elle a ensuite été présentée en Comité audit, risques et compliance.

Cette formule innovante a été plébiscitée par l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices. Elle conforte l'entreprise dans son ambition éthique au plus proche du quotidien, des équipes et des métiers.

Elle a été proposée à 100 % des collaborateurs et collaboratrices, 5 régions ont été visitées, recensant 21 heures de formations et 4 intervenants. À la demande des équipes, une session en distanciel viendra compléter en 2023 ce premier exercice.

Le dispositif d'alerte mis en place a permis de répondre à l'ensemble des alertes, requêtes, besoins d'information, mais aussi de conseils qui émanaient de l'une des parties prenantes de New Immo Holding, aussi bien collaborateurs et collaboratrices, que partenaires, fournisseurs, prestataires, clients ou toute autre personne qui aurait un intérêt.

Le dispositif d'alerte fait l'objet d'un suivi et d'une attention toute particulière du Comité audit, risques et compliance.

Complétant le code de conduite éthique des collaborateurs et collaboratrices, un code éthique des partenaires a également vu le jour. Présenté à la synergie des partenariats, le code a été diffusé ensuite aux équipes opérationnelles et il figure sur le site institutionnel de New Immo Holding. Adossé à l'engagement éthique de l'entreprise, il reprend une construction analogue à celle du code de conduite éthique des collaborateurs et collaboratrices et se décline en deux chapitres, l'un dédié au respect des droits fondamentaux et l'autre à la conduite commerciale responsable. Particulièrement révélateur de la volonté d'équité de l'entreprise, il se cumule au code éthique du partenaire dans l'hypothèse où celui-ci disposerait de son propre code.

Renforçant le dispositif de lutte contre la corruption en place, un outil de contrôle systématique de l'intégrité des tiers a été référencé à l'issue du premier semestre 2022 et est en cours de déploiement. Les éditeurs Vadis en partenariat avec Credit Safe ont remporté l'appel d'offres. Fort de cet outil, le projet de déploiement est en cours ; il est initié de manière volontaire sur les entités France et Corporate s'agissant des tiers et des locataires. L'entité du Luxembourg s'est adjointe à cette ambition et fera l'objet d'un déploiement prioritaire en 2023.

Cet outil opérationnalise la politique de contrôle des tiers qui se fonde sur une approche par les risques, permettant d'axer les efforts de l'entreprise sur les tiers les plus à risques, tels

qu'identifiés par la cartographie des risques et les recommandations de l'AFA.

La cartographie des risques de corruption fait l'objet d'un suivi permanent dont le plan d'action spécifique à chaque entité en pays et piloté conjointement par la Direction compliance éthique et contrôle Interne et les relais locaux. Elle est étendue dorénavant aux nouveaux territoires d'implantation de l'entreprise en Afrique.

Le programme de prévention des conflits d'intérêts s'est poursuivi en fin de second semestre 2022 avec le renouvellement de l'envoi des questionnaires d'autodéclarations à destination de l'ensemble des administrateurs de New Immo Holding.

Enfin, à l'occasion de la Journée internationale de prévention de la corruption, l'entreprise a mobilisé l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices autour d'un événement digital faisant intervenir la Direction générale de New Immo Holding, ainsi que différents intervenants externes parmi lesquels un représentant de la chaire professorale d'éthique, l'un des fondateurs de la norme de prévention de la corruption.

2.4.6.7 Plan de vigilance

Le plan de vigilance ELO est disponible à l'adresse : <https://groupe-elo.com/responsabilite/>

2

2.6 MÉTHODOLOGIE

2.6.1 ORGANISATION DU REPORTING

Dans chaque pays, un responsable RSE est chargé de diffuser les consignes de reporting environnemental et sociétal à l'ensemble des sites et services couverts par son périmètre. Chacun est garant du suivi des indicateurs et coordonne les retours des collaborateurs, qui, au sein même de l'entité, en ont la charge. Pour ce faire, il dispose des outils informatiques nécessaires à leur consolidation. Sur le volet social, les DRH partagent cette même responsabilité auprès de leur Comité de direction et de tous les contributeurs opérationnels. Afin de rendre homogènes et certifiables les informations communiquées, le Comité RSE international met à disposition de toutes les personnes susceptibles de contribuer au reporting une version mise à jour et traduite en anglais du protocole de reporting.

Le processus de remontée et de contrôle des informations est réalisé par un progiciel adapté aux informations RSE. L'ensemble des contributeurs et validateurs y sont formés. Les différentes informations remontées sont contrôlées avant émission du présent document par l'équipe corporate.

2.6.2 MÉTHODOLOGIE DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

En 2020, Auchan Retail a retravaillé sa cartographie des risques, dont les résultats et la méthodologie avaient été définis dans la partie 2.2.1 Méthode globale d'analyse des risques de la DPEF 2020.

En 2021, Auchan Retail a donné la priorité sur l'analyse de matérialité des risques RSE, en partenariat avec l'ensemble de ses parties prenantes. Les résultats de ce travail sont présentés dans l'introduction. Le tableau de correspondance entre les risques issus du travail de 2020 et l'analyse de matérialité présent dans le paragraphe 2.1.4 « Un dialogue renforcé avec les parties prenantes » permet de mieux comprendre la connexion entre ces deux démarches et renvoie vers les parties de la DPEF dans lesquelles sont traités les sujets.

2.6.3 COLLECTE DES DONNÉES

> Méthode de collecte

Afin de garantir l'homogénéité des indicateurs sur l'ensemble du périmètre, un protocole de reporting a été rédigé en français puis traduit en anglais. Ce protocole détaille les méthodologies à suivre pour le recueil et le contrôle des indicateurs : définitions, principes méthodologiques, rôles et responsabilités des parties prenantes internes, données sources, formules de calcul.

Les politiques et actions mises en œuvre dans les pays et métiers sont remontées dans le logiciel via des questionnaires exhaustifs, à la fois pour les éléments qualitatifs, mais également pour les données quantitatives, assorties de leurs commentaires.

En 2022, l'entité Nhood a établi une matrice de matérialité après consultation des principales parties prenantes dans les différents pays permettant d'identifier les attentes pour le secteur de l'immobilier.

> Contrôle des données

Pour le calcul des indicateurs, chaque valideur est chargé de vérifier les données saisies par les différents contributeurs de son périmètre. Il dispose pour ce faire d'alertes automatiques programmées dans le progiciel :

- lorsque des écarts importants (de plus ou moins 10 %) sont constatés d'une année sur l'autre ;
- lorsque les variations de consommation s'avèrent importantes d'une année sur l'autre (delta différent selon les indicateurs, le métier ou la zone géographique concernés) ;
- lorsque les ratios de consommation sont particulièrement bas ou particulièrement élevés.

Les responsables RSE des différents pays d'Auchan Retail et New Immo Holding ont quant à eux la responsabilité de la validation des informations. Ils doivent ainsi vérifier que les sites, faisant l'objet d'une alerte pour un ou plusieurs de leurs indicateurs, ont renseigné un commentaire susceptible d'expliquer l'écart ou la forte variation observée. L'équipe RSE Corporate effectue ensuite un deuxième niveau de contrôle. Les incohérences et erreurs relevées sont revues avec les responsables RSE des entités concernées et sont, dans la mesure du possible, corrigées avant consolidation. Lorsque des informations ne semblent pas suffisamment fiables malgré ces différents contrôles ou que les justifications apportées ne semblent pas suffisamment probantes, l'équipe RSE Corporate procède à l'exclusion des données utilisées pour le calcul des ratios publiés dans ce document.

> Précisions et limites

Certains indicateurs peuvent faire l'objet d'estimation (cas des indicateurs de consommation d'énergie calculés sur le montant facturé avec une clé de répartition entre la galerie commerciale et le magasin). Le cas échéant, il est demandé aux pays de préciser et de justifier la pertinence des hypothèses retenues pour la méthode d'estimation.

Certains indicateurs peuvent présenter des limites méthodologiques du fait de l'absence d'harmonisation des définitions et législations nationales/internationales (exemple : les accidents du travail).

Certains indicateurs ne disposent pas d'un historique en raison de leur mise en place en cours d'exercice.

Certains indicateurs peuvent être calculés sur une période différente de celle inscrite dans la méthodologie, ceux-ci seront collectés sur une année civile contrairement à la période de reporting inscrite dans le protocole de reporting (31/09/n-1 au 01/10/n).

2.6.4 CALCUL DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX

> Périmètre :

Les informations quantitatives et qualitatives de ce document font la synthèse des informations communiquées à ELO par l'ensemble des entreprises rattachées à son périmètre au sens de l'article L. 233-1 et des sociétés qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, exception faite de l'e-commerce, lorsqu'il n'existe pas de lieux de vente physiques dédiés. L'activité e-commerce représente aujourd'hui un enjeu non significatif en termes d'impacts environnementaux.

Les exclusions suivantes sont appliquées :

- seuls les lieux de commerce sont intégrés dans le calcul des indicateurs ne sont pas pris en compte : les sites logistiques, les services centraux, les magasins affiliés, etc. ;
- seules les galeries commerciales dont la Foncière Ceetrus est propriétaire sont prises en compte dans le calcul des indicateurs. Les galeries pour lesquelles New Immo Holding est locataire ou dispose d'un mandat de gestion ainsi que les *Retail parks* ne sont ni intégrés dans le calcul des données ni dans celui du taux de couverture ;
- les mètres carrés de surface des magasins ne comprennent pas les surfaces des réserves, ni celles des ateliers de préparation ou de la galerie commerciale ;
- les indicateurs de consommation (énergie, eau) font l'objet d'un suivi au site par site.
- les sites ouverts moins de 6 mois sur la période du reporting ;
- les sites qui ne sont plus dans le périmètre au 30/09.

> Comparabilité et couverture des principaux indicateurs

Pour les indicateurs principaux et sur le périmètre d'Auchan Retail, un taux de couverture est calculé sur le nombre de sites ou de pays ayant répondu.

> TAUX DE COUVERTURE DES PRINCIPAUX INDICATEURS (EN %)

Consommations d'énergie par m² de surface	82 %
Taux de fuite des fluides frigorigènes	98 %
Émissions de GES liées aux flux logistiques entre les entrepôts pays vers les magasins	91 %
Volume total de déchets (en tonnes) – HYPER	100 %
Volume total de déchets (en tonnes) – SUPER	95 %
Volume total de déchets (en tonnes) – drive	37 %
Volume total de déchets valorisés (en tonnes) – HYPER	100 %
Volume total de déchets valorisés (en tonnes) – SUPER	95 %
Volume total de déchets valorisés (en tonnes) – drive	37 %
Consommation totale d'eau (en m ³) – Hyper	88 %

Le périmètre constant pour les consommations d'eau représente pour 2022 88 % du périmètre total (magasins avec des consommations en 2021 et en 2022).

Auchan Retail s'efforce d'apporter des informations comparables d'une année sur l'autre, en stabilisant la définition desdits indicateurs. Lorsque des retraitements additionnels sont faits en raison de changements de périmètres, ceux-ci sont précisés.

Indicateurs sociétaux

Le périmètre sur le volet RH a évolué entre 2021 et 2022 :

- concernant l'Espagne, les points de collecte SA Retail Espagne et Super Espagne n'ont pas été complétés puisque tous les collaborateurs ont été repris dans le point de collecte Hyper Espagne Alcampo ;
- pour l'international : les points de collecte Chronodrive et Simply Frais sont désormais rattachés à l'International (et non plus à la France) ; les sites Patinvest et Bureaux d'achats ont été créés dans cette nouvelle campagne ;
- l'entité AIT a été supprimée (les collaborateurs affectés ont été rattachés à Auchan Retail International).

Temporel

Le reporting couvre la période du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N, sauf indicateurs particuliers pour lesquels une période de reporting dérogatoire est prévue, ces indicateurs sont calculés sur l'année civile N-1 (du 01/01/N-1 au 31/12/N-1) :

- chiffre d'affaires des produits bio ;
- chiffre d'affaires des produits en vrac ;
- taux de casse des produits frais ;
- nombre de filières responsables déployées.

Les tableaux ci-dessous synthétisent ces périmètres.

DPEF 2020	Surface (en milliers de m ²)
Périmètre retenu dans le cadre du Reporting 2019 pour l'année 2019 (activités Chine comprises)	11 659
Périmètre retenu dans le cadre du Reporting 2020 pour l'année 2019 (activités Chine exclues)	6 592
Périmètre retenu dans le cadre du Reporting 2020 pour l'année 2020	6 813

DPEF 2021	Surface (en milliers de m ²)
Périmètre retenu dans le cadre du Reporting 2021 pour l'année 2019 (activités Chine et Taïwan exclues)	5 402
Périmètre retenu dans le cadre du Reporting 2021 pour l'année 2020 (activités Chine et Taïwan exclues)	5 491
Périmètre retenu dans le cadre du Reporting 2021 pour l'année 2021	5 517

DPEF 2022	Surface (en milliers de m ²)
Périmètre retenu dans le cadre du Reporting 2022 pour l'année 2019 (activités Chine et Taïwan exclues)	5 402
Périmètre retenu dans le cadre du Reporting 2022 pour l'année 2020 (activités Chine et Taïwan exclues)	5 491
Périmètre retenu dans le cadre du Reporting 2022 pour l'année 2021	5 517
Périmètre retenu dans le cadre du Reporting 2022 pour l'année 2022	5 506

Concernant les consommations d'énergie, il est à noter que les magasins « Auchan Station » en Roumanie ne sont pas inclus dans le périmètre cette année, mais qu'un travail est en cours pour les intégrer dans les années à venir.

Concernant les déchets, il est à noter que la donnée concernant les supermarchés est parcellaire, car nombre de

supermarchés voient leurs déchets traités par les municipalités, peu importe le pays d'implantation, sans fournir de rapport sur les consommations. La donnée hypermarché est ainsi publiée séparément de la donnée supermarché à des fins de transparence.

2.6.5 INFORMATIONS SOCIALES

> Périmètre

Les informations quantitatives et qualitatives de ce document font la synthèse des informations communiquées à ELO par l'ensemble des entreprises rattachées à son périmètre, au sens de l'article L. 233-1 du code de commerce et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-5 du code de commerce.

Le périmètre est modifié par rapport au périmètre précédent : sortie des activités d'Auchan Retail Taïwan.

Afin de corriger les erreurs constatées lors de l'audit pour le périmètre France, le nombre d'accidents du travail avec arrêt et le nombre de jours perdus pour accidents du travail ont été calculés une nouvelle fois.

- Nombre d'accidents du travail : La donnée initiale était surestimée, car un même accident avec plusieurs arrêts était comptabilisé plusieurs fois. La donnée a donc été estimée sur la base des accidents du travail reportés dans l'outil PRÉVENTION qui ne génère ni le double comptage ni la non-prise en compte des accidents engendrant un seul jour d'arrêt.

- Nombre de jours perdus pour accident du travail : les jours perdus étaient initialement calculés en jours ouvrés (sur la base de 6 jours ouvrés sur 7) au lieu d'être calculés en jours calendaires. La donnée a donc été estimée en appliquant un facteur de 7/6 sur la donnée initialement reportée.

Le taux de fréquence est calculé de la manière suivante : (nombre d'accidents du travail avec arrêt * 1 000 000) / Nombres d'heures effectivement travaillées.

Il est important de préciser ici que le nombre d'heures effectivement travaillées n'a pas été pris en compte pour les sites qui n'ont pas eu d'accidents du travail sur la période, et qui n'ont de ce fait pas eu de jours d'arrêt liés à des accidents de travail.

Le taux de gravité est calculé de la manière suivante : (nombre de jours d'arrêt dus à un accident de travail avec arrêt convertis en jours ouvrés / Nombre d'heures effectivement travaillées).

2.6.6 VÉRIFICATION EXTERNE

Pour l'ensemble des données environnementales et sociales : les données chiffrées sont produites, consolidées, analysées et publiées. L'organisme tiers indépendant vérifie la conformité de la DPEF et la fiabilité des informations publiées.

2.6.7 MÉTHODOLOGIE SUIVIE POUR LE CALCUL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SCOPES 1 ET 2

Afin de se mettre en conformité avec les normes de reporting carbone établies par le GHG Protocol, d'importants changements de méthode et de périmètre ont été introduits dans la DPEF 2021 :

Changement de répartition des sources d'émission entre les scopes 1 & 2 :

- scope 1 : émissions de GES issues de la consommation de gaz (auparavant cette consommation était comptabilisée dans le scope 2) et des fuites de réfrigérants ;
- scope 2 : émissions de GES issues de la consommation d'électricité et des réseaux de chaleur (auparavant cette dernière consommation n'était pas systématiquement prise en compte dans tous les pays).

En 2022, New Immo Holding a intégré ces changements de méthode et de périmètre qui ont été introduits dans la DPEF, faisant apparaître des évolutions significatives dans les consommations d'énergie.

Le calcul des émissions de GES peut se résumer au calcul suivant :

> CALCUL DES ÉMISSIONS DE GES



Les facteurs d'émissions utilisés sont principalement issus de la base carbone de l'ADEME, ou issus de nos fournisseurs d'énergie directement, et sont revus chaque année. Le calcul de nos émissions présenté est effectué sur la méthode « location-based » ainsi que sur la méthode « market-based ». Les deux calculs sont présentés.

2

2.6.8 MÉTHODOLOGIE SUIVIE POUR LE CALCUL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – SCOPE 3

2.6.8.1 Méthodologie suivie pour le calcul des émissions liées au transport de marchandises

Périmètres

Le transport de marchandises chez Auchan Retail est très largement sous-traité et fait donc partie de nos émissions indirectes du scope 3.

Périmètre organisationnel : les flux de transport d'un distributeur international sont nombreux et complexes. Dans un premier temps, nous avons choisi de limiter notre mesure au flux de marchandises entrepôt pays > magasins pays. Depuis 2021, ce périmètre inclut la livraison entre l'hypermarché et l'entité Auchan Piéton en France. En 2021 le périmètre de la DPW sur le non-alimentaire (marques propres internationales d'Auchan Retail, non-alimentaires) a été ajouté. Ce périmètre exclut donc les périmètres suivants : achats directs aux fournisseurs, achats internationaux, achats alimentaires de la Direction produits Worldwide (DPW), amont des fournisseurs, aval de et vers les clients.

Les périmètres temporel et géographique sont les mêmes que les périmètres du présent reporting. Sont pris en compte tous les modes de transport de marchandises (aérien, maritime, routier, ferroviaire).

En 2020 les données brutes utilisées pour calculer l'empreinte carbone du transport étaient les dépenses en euros pour le transport de marchandises. En 2021 la méthode a évolué pour ne prendre en compte que les tonnes/kilomètres parcourus. Ce changement méthodologique nous permet d'affiner notre mesure d'empreinte carbone liée au transport de marchandises.

Calculs & sources de données

Les données sources sont communiquées en tonne/kilomètre uniquement. Cette uniformisation de la source de données explique l'observation d'une hausse importante des émissions

de GES entre les exercices 2020 et 2021. En effet, en 2020 d'autres sources de données étaient acceptées pour calculer l'empreinte carbone du scope 3 transports du Groupe (montant d'achat de marchandises, émissions de CO₂ du transporteur).

Les facteurs d'émissions associés à chaque type de transport sont issus de la base carbone de l'ADEME.

2.6.8.2 Méthodologie suivie pour le calcul des émissions liées aux produits vendus en magasin

Périmètres, calculs et sources de données

Les émissions de GES des produits vendus en magasin prennent en compte les scopes 1, 2 et 3 de ces produits, car les facteurs d'émissions sont issus d'analyses de cycle de vie de ces produits ou de leurs ingrédients principaux.

Périmètre organisationnel : les produits vendus en magasin peuvent être des produits à marque propre ou des produits à marque nationale. Ce périmètre inclut les carburants vendus en station. Étant donné le nombre très élevé de références produits concernées, un important travail d'échantillonnage a été effectué. Un travail de normalisation des nomenclatures a aussi été réalisé afin d'harmoniser entre les différents pays les Univers – Rayons – Catégories de produits vendus en magasin. En 2020 cette méthode avait été utilisée pour l'ensemble des périmètres alimentaires et non-alimentaires. Depuis 2021, cette méthode est utilisée uniquement pour le non-alimentaire. Afin d'affiner notre calcul sur les produits alimentaires, nous avons utilisé les chiffres issus de l'empreinte carbone de l'alimentaire de notre Direction produits Worldwide (DPW, qui gère les produits marque propre Auchan International et France) afin d'extrapoler ces résultats à l'ensemble de l'offre de produits alimentaires (marques propres et marques nationales) d'Auchan Retail.

Les périmètres temporel et géographique sont les mêmes que les périmètres du présent reporting.

L'empreinte carbone de l'alimentaire sur le périmètre de la DPW (200 produits) a été effectuée selon la méthode ci-dessous :

Pour chaque référence de produits, les ingrédients principaux ont été déterminés et le packaging identifié. L'empreinte carbone de chaque catégorie de produit a été calculée à partir

de l'ACV (source SIMAPRO) des ingrédients principaux identifiés et du packaging.

L'empreinte carbone des produits alimentaires effectuée par la DPW a été extrapolée à l'ensemble des produits alimentaires vendus par Auchan Retail en 2020 à partir des chiffres d'affaires.

2.6.9 MÉTHODOLOGIE SUIVIE POUR LE CALCUL DES INDICATEURS PLASTIQUE

En 2021, pour la première fois, Auchan Retail avait mené une campagne d'estimation du tonnage total de plastique utilisé dans les emballages de nos produits à marque propre.

Cette année encore, l'exhaustivité des données n'étant pas disponible sur tous les périmètres, une partie du calcul est basée sur des estimations. En particulier sur les périmètres Espagne, France et Roumanie, où les taux de représentativité sont respectivement de 20 %, 69 % et 88 %.



Les données reportées pour les produits MDD correspondent au périmètre FMCG regroupant les produits préemballés alimentaires, d'hygiène et d'entretien de la maison, à l'exclusion des fruits et légumes.

Les indicateurs Poids du plastique utilisé pour emballer en magasin sur la zone marché (stands et sachets fruits/légumes) (en tonnes), Part de la matière plastique recyclée incorporée dans les emballages de la zone marché (en %), Poids du plastique utilisé dans les sacs de caisse (en tonnes) et Part de la matière plastique recyclée incorporée dans les sacs de caisse (en %) sont eux basés sur une collecte de données menée directement auprès de nos fournisseurs d'emballages non marchands.

Le conflit en Ukraine ayant fortement perturbé les approvisionnements et la capacité à suivre les consommations de plastique pour le périmètre UE sont publiées à fin de comparaison avec les années précédentes.

2.7 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

Le tableau suivant répertorie les principaux indicateurs de performance suivis sur la période octobre 2019 – septembre 2022. Il reprend également les objectifs associés lorsque ceux-ci ont été fixés.

Indicateur	Périmètre	2020	2021	2022	Objectif	Commentaire
INTRODUCTION						
Notation ESG (Moody's ESG Solutions)						L'objectif 2022 a été atteint dès 2021. L'évaluation 2022 est attendue en mars 2023
	ELO	49	62		60 en 2022	
Notation CDP – Changement climatique						Ce score reconnaît le niveau de <i>management</i> avancé sur les enjeux climat au sein d'ELO, notamment sur la baisse des émissions de GES (scopes 1 et 2). Le score A n'est pas atteint, car le plan Climat n'est pas validé par le SBTi en 2022. Le process de validation est engagé dès janvier 2023.
	ELO	B	B	B	A en 2022	
PROPOSER UNE OFFRE ALIMENTAIRE SAIN, DE QUALITÉ ET RESPONSABLE						
Le bien manger et la qualité nutritionnelle des produits						
Part des produits MDD et MDDi avec un label nutritionnel sur le packaging	Auchan Retail	45 %	48 %	45 %		MDD : marques de distributeur MDDi : MDD internationales
S'ENGAGER AVEC DES COLLABORATEURS PASSIONNÉS						
Structuration de l'emploi						
Effectif total inscrit à la fin de la période	Auchan Retail	173 412	163 098	160 407		Les effectifs d'ELO diminuent légèrement de 1,7 % entre 2021 et 2022. Cette baisse d'effectifs s'explique notamment par le développement d'un commerce de plus en plus digitalisé avec la mise en œuvre de processus optimisés, conduisant à quelques redéploiements des effectifs en particulier vers de nouveaux métiers (informatique, data, <i>supply chain</i> « dernier kilomètre », etc.).
Effectif total inscrit à la fin de la période	New Immo	970	1 082	1 069		
Effectif total inscrit à la fin de la période	ELO	174 382	164 180	161 468		
Répartition CDD/CDI (en % de l'effectif total)	ELO	7,6/92,4	8,3/91,7	7,0/93,0		
Répartition hommes/femmes en effectif	ELO	65 294/ 109 088	61 942/ 102 238	61 590/ 99 886		
Part des salariés < 25 ans dans l'effectif total	ELO	15,3 %	15,3 %	15,8 %		
Part des salariés [25 - 35 ans] dans l'effectif total	ELO	20,5 %	20 %	18,6 %		
Part des salariés [35 - 50 ans] dans l'effectif total	ELO	38,0 %	37,7 %	37,0 %		
Part des salariés > = 50 ans dans l'effectif total	ELO	26,3 %	27,5 %	28,6 %		
Répartition des effectifs temps complet/temps partiel	ELO	73,6/26,4	73,3/26,7	73,8/26,2		
Nombre d'embauches en CDI	ELO	32 449	31 442	41 686		
Nombre de licenciements (tous motifs) de collaborateurs en CDI	ELO	6 264	5 934	5 676		
Taux de turnover des CDI	ELO	23,1	26,9	30,04		



Indicateur	Périmètre	2020	2021	2022	Objectif	Commentaire
Le développement des collaborateurs						
Taux de promotion interne	ELO	29,3 %	35,3 %	29,6 %		
Taux de promotion interne des femmes	ELO	31,6 %	38,8 %	34,8 %		
Taux de promotion interne des hommes	ELO	27,1 %	31,4 %	23,6 %		
Total des heures de formation	ELO	2 367 729	2 383 626	2 207 366		
Part des heures de formation sur le total des heures travaillées	ELO	0,9 %	1,0 %	1,0 %		
Engagement des collaborateurs						
Nombre de collaborateurs engagés dans des actions RSE	Auchan Retail	11 649	21 068	71 349		
La santé et la sécurité au travail						
Taux de fréquence accidents du travail avec arrêt	ELO	23,8	21,4	19,22		
Taux de gravité accidents du travail avec arrêt	ELO	0,7 %	0,8	0,9		
Taux d'absentéisme (cause maladie)	ELO	5,7 %	5,9 %	5,8 %		
Le dialogue social						
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	ELO	8 527	6 006	5 131		
Taux de salariés actionnaires de l'entreprise	ELO	72,8 %	73,3 %	73,7 %		
La diversité et l'égalité des chances						
Taux de salariés en situation de handicap au 30/09/2020 – Auchan Retail	Auchan Retail	4,0 %	4,6 %	4,1 %		
Taux de salariés en situation de handicap au 30/09/2020 – Ceetrus	Ceetrus	1,6 %	1,7 %	1,9 %		
Répartition femme/homme des effectifs totaux ELO (en %)	ELO	62,6/37,4	62,3/37,7	62,2/37,8		
Répartition femme/homme parmi les managers ELO (en %)	ELO	50,3/49,8	50,5/49,5	51,1/48,9		

Indicateur	Périmètre	2020	2021	2022	Objectif	Commentaire
LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACTIVITÉS						
Changement climatique et réduction de GES						
Consommation d'énergie (en kWh/m ²)	Auchan Retail	481,9	452,65	445,75	(25 %) en 2022 (base 2014 à périmètre constant)	L'objectif 2022 a été atteint cette année, la baisse de l'intensité énergétique des magasins (hors réseaux de chaleur) en 2022 est de 25,69 % depuis l'exercice 2014. Le périmètre constant pays est compris comme celui comprenant les périmètres géographiques communs à 2014 et 2022, à savoir Auchan Retail France, Portugal, Espagne, Hongrie, Russie, Ukraine, Pologne, Luxembourg, Roumanie. Les m ² pris en compte au sein de ces pays peuvent évoluer au gré des ouvertures/fermetures des magasins.
Consommation d'électricité (en kWh/m ²)	Auchan Retail	412,4	391,69	386,78	(25 %) en 2022 (base 2014 à périmètre constant)	La baisse de l'intensité énergétique des magasins (hors réseaux de chaleur) en 2022 est de 24,79 % depuis l'exercice 2014. Le périmètre constant est compris comme celui comprenant les périmètres géographiques communs à 2014 et 2022, à savoir Auchan Retail France, Portugal, Espagne, Hongrie, Russie, Ukraine, Pologne, Luxembourg, Roumanie. Les m ² pris en compte au sein de ces pays peuvent évoluer au gré des ouvertures/fermetures des magasins.
Déployer la norme ISO 50001 dans les pays de l'UE	Auchan Retail (pays de l'UE)	-	36 %	48 %	100 % des m ² des magasins couverts en 2023	
Consommation d'électricité renouvelable (en % de la consommation globale d'électricité)	Auchan Retail	18,1 %	16,94 %	26,73 %	100 % de consommation s'approvisionne à 100 % d'électricité renouvelable en 2030	Depuis janvier 2022 la Pologne en électricité d'origine renouvelable, en plus du Portugal et de l'Espagne.
Émission CO ₂ Scope 1 (tonnes équivalent CO ₂)	Auchan Retail	544 660,1*	397 031,3	355 628		La baisse des émissions CO ₂ Scope 1 (tonnes équivalent CO ₂) est de 10,4 % grâce aux actions entreprises dans le cadre du plan de sobriété.
Émission CO ₂ Scope 2 (tonnes équivalent CO ₂)	Auchan Retail	698 700,7*	653 238,5	730 858,34		Les émissions de CO ₂ Scope 2 (tonnes équivalent CO ₂) sont en progression de 11,9 %. La hausse s'explique par une évolution défavorable des facteurs d'émissions, notamment sur les réseaux de chaleur de certains pays (Pologne, Hongrie) et du mix électrique en France, plus émissif, dans le contexte géopolitique difficile de 2022.
Émission CO ₂ Scope 3 liées au transport (tonnes équivalent CO ₂)	Auchan Retail	223 407,43*	452 204,8	464 150		



Indicateur	Périmètre	2020	2021	2022	Objectif	Commentaire
Biodiversité						
Consommation totale d'eau (en m ³) - Hyper	Auchan Retail	3 328 907	3 277 153	3 092 646		Périmètre constant (magasins ouverts en 2021 et 2022)
Consommation totale d'eau (en m ³) - Super		137 405	153 422	148 039		Périmètre constant (magasins ouverts en 2021 et 2022)
Consommation totale d'eau (en m ³)	New Immo Holding	1 009 118	844 563	1 345 155		La variation est liée à la réouverture de galeries (notamment espaces de restauration) partiellement fermées en 2021 pour raisons sanitaires
Part des références de café MDD certifiées	DPW (Direction Produit Worldwide)			72 %		Pour le café et les tablettes de chocolat, sont considérées certifiées les références sous label Rainforest Alliance, UTZ, Max Havelaar ou Filière Auchan.
Part des références de tablette de chocolat MDD certifiées	DPW (Direction Produit Worldwide)			90 %		
% Juste Valeur certifiée BREEAM In-Use	New Immo Holding			94 %	100 %	
Lutte contre la pollution plastique						
2.a Poids des plastiques utilisés dans les emballages de nos produits à marque propre alimentaire	Auchan Retail Global UE		36 437 33 542	NC 27 093		Les variations sont en partie dues à une meilleure représentativité (67 % en 2022 vs 51 % en 2021).
2.b Part des emballages de produits alimentaires à marque propre réutilisables, recyclables ou compostables	Auchan Retail Global UE		47,1 % 56,7 %	NC 64,1 %		La recyclabilité varie fortement d'un pays à l'autre du fait des installations de recyclage présentes.
4.a Poids du plastique utilisé pour emballer en magasin sur la zone marché (stands et sachets fruits/légumes) (en tonnes)	Auchan Retail Global UE	12 031* 6 721*	14 218 ⁽¹⁾ 7 977	NC 6 554		* L'indicateur n'intégrait pas la Pologne en 2020.
4.b Part de la matière plastique recyclée incorporée dans les emballages de la zone marché (en %)	Auchan Retail Global UE		7,1 % 11,4 %	NC 13,8 %		
5.a Poids du plastique utilisé dans les sacs de caisse (en tonnes)	Auchan Retail Global UE	5 510 4 991**	8 261 5 147**	NC 5 676		** L'indicateur 5.a n'intégrait pas la Pologne en 2020 et 2021, à périmètre égal (hors Pologne), il s'élève à 4 768 t en 2022, soit une réduction de 7 % versus 2021.
5.b Part de la matière plastique recyclée incorporée dans les sacs de caisse (en %)	Auchan Retail Global UE	-	57,2 % 80,9 %	NC 62,5 %		

Indicateur	Périmètre	2020	2021	2022	Objectif	Commentaire
Réduire les déchets et lutter contre le Gaspillage alimentaire et non alimentaire						
Nombre de Paniers TooGood ToGo	Auchan retail	520 492	639 446	638 993		
Taux de gaspillage alimentaire	Auchan Retail			1,43 %		
Volume total de déchets (en tonnes) – HYPER	Auchan Retail	406 751	396 046	389 551		Hors Sénégal
Volume total de déchets valorisés (en tonnes) – HYPER	Auchan Retail	279 934	277 586	279 060		Hors Sénégal
Taux de valorisation des déchets (en %) – HYPER	Auchan Retail	69 %	70 %	72 %		Hors Sénégal
Volume total de déchets (en tonnes) – SUPER	Auchan Retail		67 267	81 716		
Volume total de déchets valorisés (en tonnes) – SUPER	Auchan Retail	43 160	55 852	51 078		
Taux de valorisation des déchets (en %) – SUPER	Auchan Retail		83 %	63 %		
ÉTABLIR DES RELATIONS D'AFFAIRES RESPONSABLES ET ÉTHIQUES						
Des relations d'achat durables avec nos fournisseurs						
Taux de commande rattaché au site de production	Auchan Retail – DPW	95,1 %	97,5 %	96,4 %	96 %	Périmètre Direction produits Worldwide. Ce taux ne peut atteindre le score de 100 % en raison d'un petit nombre de commandes qui ne peuvent être passées avec suffisamment d'anticipation par les fournisseurs dans l'outil dédié.
Taux de couverture des sites avec audit social valide	Auchan Retail – DPW	95 %	97 %	96 %	98 %	Périmètre Direction produits Worldwide. Un audit social valide atteint le score minimal attendu par l'entreprise sur une durée de deux ans. Pour l'année 2022, les résultats obtenus sur cet indicateur ne sont pas à l'objectif en raison de la crise sanitaire mondiale qui a empêché la réalisation de certains audits prévus mais non réalisables.
Nombre de fournisseurs évalués dans la plateforme Ecovadis	Auchan Retail – achats non marchands		423	666		Indicateur quantitatif pour enclencher le démarrage du programme sur la base, d'une année civile.
Part de la masse d'achat évaluée (%)	Auchan Retail – achats non marchands		36 %	60,5 %		Indicateur quantitatif pour enclencher le démarrage du programme, sur la base d'une année civile. Les données 2022 pour l'Ukraine et la Russie ne sont pas partagées, car en raison du conflit les évaluations ECOVADIS en Russie n'ont pas été possibles à organiser, en ce qui concerne l'Ukraine la priorité a été donnée sur des thématiques autres.

(1) Dont 13 137 t vs 12 000 t en 2020 à périmètre pays équivalent (hors Pologne).

* D'importants changements méthodologiques ont eu lieu entre 2020 et 2021 expliquant ces variations.



2.8 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI ("tierce partie"), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884⁽¹⁾, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

La déclaration de performance extra-financière a été initialement arrêtée par votre conseil d'administration le 27 février 2023. Cette déclaration a fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 28 février 2023.

Depuis des erreurs de calcul ont été identifiées dans les valeurs de certains indicateurs clés de performance du périmètre New Immo Holding et une nouvelle déclaration de performance extra-financière a été arrêtée par votre Président sur délégation du conseil d'administration le 16 mai 2023 afin de corriger ces erreurs.

Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 28 février 2023.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

(1) Accréditation Cofrac Inspection, n° 3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ⁽¹⁾.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de sept personnes et se sont déroulés entre septembre 2022 et février 2023 sur une durée totale d'intervention de sept semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

(1) ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques ⁽¹⁾, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ⁽²⁾ ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽²⁾ et couvrent entre 19 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 16 mai 2023

KPMG S.A.

Caroline Bruno-Diaz
Associée

Anne Garans
Expert ESG

(1) Pratiques agricoles ou méthodes de production et de sélection de matières premières non pérennes ; Droits humains et libertés fondamentales. Travail forcé/conditions de travail des migrants et travailleurs détachés/travail des enfants ; Maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur ; Impact sur la sécurité et l'hygiène dans la chaîne de transformation des produits alimentaires commercialisés ; Impact sanitaire associé au stockage, à la gestion dans les entrepôts et à la livraison des produits ; Absence de traçabilité des matières premières et ingrédients entrant dans la composition des produits distribués ; Non-respect du bien-être animal.

(2) Auchan Retail Espagne ; Auchan Retail Portugal ; Auchan Retail Roumanie.

ANNEXE

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Politique de santé et bien-être des collaborateurs

Actions de formation à la réduction de l'impact environnemental des activités

Actions mises en œuvre pour favoriser l'économie circulaire

Engagements et actions de réduction de l'impact environnemental des activités

Mesures engagées en faveur des droits humains

Actions d'évaluation de la responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs et sous-traitants

Engagements en faveur de la qualité de l'offre alimentaire

Engagements et actions en faveur de la bienveillance animale

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Effectif total au 30/09 et répartition par sexe

Taux de turnover des CDI

Taux de promotion interne

Part des heures de formation sur le total des heures travaillées

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt

Taux de gravité des accidents de travail

Poids du plastique utilisé dans les emballages sur la zone marché (stands et sachets fruits/légumes)

Part des emballages de produits à marque propre réutilisables, recyclables ou compostables (alimentaire)

Taux de gaspillage alimentaire

Taux de valorisation des déchets

Consommations d'énergie par m²

Evolution de la consommation d'énergie par m² - objectifs COP21

Intensité carbone des magasins (émissions de GES scopes 1 & 2 par m²)

Evolution de l'intensité carbone des magasins

Part du renouvelable dans la consommation d'électricité

Nombre de filières responsables

2

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

GESTION DES RISQUES

3

3.1	Facteurs de risques	108
3.2	Activités en Russie et en Ukraine	108
3.3	Gestion des risques financiers	109
3.4	Procédures de contrôle interne	111

3.1 FACTEURS DE RISQUES

ELO et ses métiers sont soumis à un certain nombre de risques : opérationnels, stratégiques, de conformité, financiers présentés et mis à jour chaque année dans le prospectus EMTN disponible sur www.groupe-elo.com

3.2 ACTIVITÉS EN RUSSIE ET EN UKRAINE

Au 31 décembre 2022, Auchan Retail exploite 230 magasins en Russie et 44 magasins en Ukraine et y développe, dans chaque pays, une activité de e-commerce et de livraison à domicile.

L'exposition de New Immo Holding est plus limitée, la Russie et l'Ukraine combinées représentant environ 3 % de la valeur nette totale des actifs et 5 % des revenus locatifs nets de son activité au 31 décembre 2022.

Ces deux pays génèrent environ 13 % du chiffre d'affaires d'ELO sur l'exercice 2022 et représentent 9 % des actifs immobilisés.

Depuis le début de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, le 24 février 2022, Auchan Retail appelle à la paix entre les deux pays. En parallèle, l'entreprise a fait le choix de poursuivre, malgré les difficultés, son activité dans ces deux pays afin de continuer à y exercer pleinement sa mission, celle de fournir aux habitants une alimentation de qualité au plus juste prix.

Dès le premier jour du conflit, l'entreprise a mis en place une cellule de crise internationale, afin de superviser quotidiennement l'évolution de la situation avec un seul objectif : veiller à la sécurité des employés, des clients et des activités.

En Russie, Auchan Retail respecte scrupuleusement les termes des embargos et sanctions internationales. Les équipes d'Auchan Russie opèrent en autonomie maximale et maintiennent l'activité de distributeur alimentaire au service de la population.

Les perspectives à ce jour ne remettent pas en cause la situation financière d'ELO dans un contexte d'incertitude élevée quant à l'étendue, à l'issue et aux conséquences du conflit armé qui est toujours en cours.

Actions engagées dans le cadre de la mise en application de la politique de sanctions

Les mesures restrictives adoptées par l'Union Européenne à l'égard de la Russie s'appliquent à ELO ainsi qu'à ses filiales établies au sein de l'Union Européenne. Dans ce cadre, ELO et plus particulièrement Auchan Retail a mis en place des procédures adaptées pour garantir le parfait respect de ces mesures.

Tierces parties

Dans le cadre de la loi Sapin II et de sa politique interne de sanctions, les tiers en relation d'affaires avec Auchan Retail font l'objet de vérifications préalables, comportant notamment des contrôles sur la société elle-même mais aussi sur ses dirigeants, ses actionnaires et ses bénéficiaires ultimes. Ces vérifications sont réalisées par la Direction de la Sécurité Économique et s'appuient notamment sur des bases de données internationales reconnues. Des actions, au cas par cas, sont engagées sur la base des alertes des outils de screening, selon les principes posés dans la politique sanctions d'Auchan Retail International mais aussi selon l'évolution des sanctions internationales.

Produits et services

Auchan Retail se conforme aux réglementations d'interdictions et de restrictions au commerce de biens, de technologies ou de services ciblés avec la Russie. Une procédure de vérification préalable auprès des fournisseurs des critères de conformité de tout équipement susceptible d'être exporté à destination de la Russie a également été mise en place.

Toutefois, l'activité d'Auchan en Russie repose principalement sur des chaînes d'approvisionnement locales, régionales et nationales, limitant ainsi le risque lié au contrôle des exportations.

Financements

Le groupe veille scrupuleusement au respect des sanctions qui concernent les flux financiers avec la Russie. Auchan Retail a notamment stoppé toute activité d'investissements et de financements vers sa filiale en Russie dès les premiers jours du conflit, la laissant opérer en toute autonomie.

Le Groupe veille également au respect des sanctions émises par des juridictions autres que l'Union Européenne et qui pourraient affecter indirectement ses activités.

3.3 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

ELO et ses filiales sont exposées, du fait de leur activité, à différents risques : taux d'intérêt, change, risque de crédit et de liquidité. Elles ont recours à des produits dérivés pour atténuer ces risques.

Se reporter à la note 10.5 de l'annexe pour de plus amples détails sur la gestion des risques financiers, présentée en synthèse ci-dessous.

3.3.1 RISQUE DE CRÉDIT

ELO et ses filiales travaillent uniquement avec une liste de banques autorisées par le Comité finance.

Concernant les placements, la politique d'ELO et de ses filiales est de placer les excédents auprès de contreparties autorisées. Des limites en montants et en durée sont fixées par le Comité finance, selon une grille de notation.

Les créances clients et autres créances ne présentent pas de risques significatifs.

3.3.2 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La politique de l'ensemble constitué par ELO et ses filiales est de disposer en permanence de financements à moyen et long terme, suffisants pour financer les besoins en bas de cycle saisonnier et offrir une marge de sécurité.

ELO et ses filiales adoptent une politique visant à diversifier les sources de financement (émission obligataire, emprunts bancaires, etc.) et les contreparties afin de garantir une répartition satisfaisante du risque.

Par ailleurs, ELO et ses filiales disposent de lignes de financement confirmées auprès d'établissements bancaires pour garantir un niveau de flexibilité minimal en cas de crise de liquidité.

Les financements bancaires à moyen et long terme contiennent les clauses d'engagements et de défauts habituelles pour ce type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son rang (pari/passu), limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (*Negative pledge*), limitation de cession substantielle d'actifs pouvant constituer un événement défavorable significatif, défaut croisé et changement négatif significatif (*Material Adverse Change*).

Le programme *Euro Medium Term note* (EMTN) d'ELO SA, sous lequel sont placées des émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (*Negative Pledge*) et une clause de défaut croisé.

Certains financements bancaires à moyen et long terme (lignes de crédits confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2022) comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect, à la date d'arrêt, du ratio suivant : dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,5.

Au 31 décembre 2022, les ratios sont respectés. Aucune dette financière n'incorpore un engagement ou une clause de défaut en lien avec la baisse de la notation d'ELO.

3.3.3 RISQUE DE TAUX

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêt a pour seul objet de réduire l'exposition d'ELO et ses filiales à l'évolution des taux d'intérêt sur sa dette. L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture.

Les opérations de taux qualifiées de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) correspondent à des opérations de variabilisation concernant la dette obligataire.

Historiquement, compte tenu de la baisse des taux, le groupe variabilisait systématiquement ses emprunts au moment de l'émission. Au regard de l'augmentation significative des taux de ces derniers mois, cette politique a évolué vers une variabilisation systématique plus mesurée (50 % de la dette émise).

Pour ELO « stand alone », elles se composent

- soit de *swaps en EUR* où ELO est payeur de taux fixe et receveur de taux variable. Ces *swaps* sont qualifiés en couverture de flux futurs (*Cash Flow Hedge*) ;
- soit d'options (*caps ou swaptions*), non comptabilisées en couverture (*trading*).

Au 31 décembre 2022, aucune macro-couverture n'est en place sur ELO « stand alone ».

Pour les filiales d'ELO, des couvertures de taux sont présentes sous la même forme (*swaps* ou options) mais elles sont en devise étrangère et ne sont pas qualifiées de couverture (*trading*).

3.3.4 RISQUE DE CHANGE

ELO et ses filiales sont exposées au risque de change sur :

- les achats de marchandises (change transactionnel) ;
- les financements internes et externes libellés dans une devise différente de l'euro (change bilantiel) ;
- la valeur des actifs nets de ses filiales en devises (couverture d'actif net).

Les devises de ces opérations au 31 décembre 2022 sont principalement l'US dollar, le zloty polonais, le forint hongrois, le rouble russe et le leu roumain.

Les opérations de change qualifiées de couverture de flux futurs (*Cash Flow Hedge*) correspondent à des opérations de *swaps* de change et d'achats/ventes à terme de devises et de combinaisons d'options de change. Ces opérations viennent couvrir des flux prévisionnels de dividendes, d'achats de marchandises ou de loyers qui seront libellés en devises.

Les opérations de change bilantiel concernent les couvertures de prêts en devises, octroyés aux filiales à l'étranger (hors zone euro).

3.3.5 RISQUES SUR LES ACTIFS PHYSIQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION SOCIÉTALE

L'évolution de la société se traduit par de nouvelles habitudes et préférences des consommateurs. De nombreux consommateurs se rendent dans des magasins de proximité, favorisent le e-commerce ou limitent leur consommation de manière générale.

L'amplification de ces évolutions sociétales externes à la société aurait pour conséquence une baisse de trafic au sein des actifs détenus ou gérés par les opérateurs de New Immo Holding et donc une baisse des revenus pour les locataires. Cela aurait pour conséquence d'entraîner une baisse des revenus locatifs.

La stratégie actuelle de développement de la société visant à valoriser et dynamiser les actifs immobiliers et de créer des zones d'activités mixtes permet de limiter notre exposition sur les centres d'activités commerciales. Ces projets tendent à aligner davantage le portefeuille vers les préférences actuelles des consommateurs, en termes d'enseignes et de services proposés notamment. De plus, les différents projets visant à diversifier davantage le portefeuille sur le marché du bureau et de l'hôtellerie contribuent également à limiter ce risque.

3.3.6 RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX EFFETS DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique sont de deux ordres : risques physiques et risques de transition. Les entreprises d'ELO sont exposées à ces risques de manière différenciée selon leurs activités, selon les pays d'implantation de leurs actifs et de leurs chaînes d'approvisionnement.

Pour New Immo Holding

Gestion des risques

En 2022, New Immo Holding a mis à jour sa cartographie des risques physiques (vagues de chaleur, hausse de la température moyenne, tempêtes, submersion marine, précipitations extrêmes, sécheresses) liés au réchauffement climatique sur 100 % de ses actifs et projets.

Ce travail s'est basé sur l'analyse de 2 scénarios de réchauffement :

- un compatible avec un réchauffement limité à 2 °C ;
- un scénario *business as usual*.

Stratégie

Cette étude a permis l'identification des sites les plus à risque. L'objectif étant d'évaluer les investissements, d'identifier les plans d'action et les rénovations capables de rendre les actifs plus résilients.

Gouvernance

L'évolution, la gestion et le suivi des risques climatiques et de leurs activités connexes sont reportés au sein du Comité Audit, Risques et Compliance.

En conformité avec les recommandations de la TCFD (*Taskforce on Climate Financial Disclosure*), New Immo Holding a défini une *gouvernance*, une *stratégie*, une *gestion des risques*, des *objectifs et des indicateurs* pour répondre aux risques et opportunités financiers liés au réchauffement climatique.

Pour Auchan Retail

Gestion des risques

En 2021, Auchan Retail a réalisé une cartographie de l'ensemble des risques et opportunités liés au réchauffement climatique en lien avec les recommandations de la TCFD : 4 risques climat principaux ont été identifiés :

- l'augmentation et la volatilité des prix des matières premières (énergie, autres commodités) ;
- le *sourcing* dans des pays eux-mêmes à risque face au réchauffement climatique ;
- le risque de litiges liés au réchauffement climatique ;
- le risque d'impact sur le chiffre d'affaires d'un changement de comportement des consommateurs vis-à-vis de certains produits.

Ces risques ont été étudiés à l'aune de trois scénarios :

- un scénario compatible avec un réchauffement climatique limité en dessous de 2 °C ;
- un scénario établi à partir des politiques déclarées par les États à date ;
- un scénario focalisé sur les transformations agricoles et de consommation.

Stratégie

Cette étude scénarisée des risques liés au réchauffement climatique a permis d'illustrer des impacts potentiels sur Auchan Retail et d'éclairer la prise de décision stratégique. Les objectifs de la stratégie climat d'Auchan Retail sont explicités dans la partie « 2.4 – Agir pour préserver la planète » de la déclaration extra-financière de ce rapport.

Objectifs et Indicateurs

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi de la stratégie climat d'Auchan Retail sont explicités dans la partie « 2.4 – Agir pour préserver la planète » de la déclaration extra-financière de ce rapport.

Gouvernance

Depuis 2021, Auchan Retail a mis en place une gouvernance liée aux enjeux climatiques, avec le lancement d'un comité Sustainability : reportant au comité de direction d'Auchan Retail, composé des membres des directions opérationnelles (Technique, Logistique, Produits, RSE, Finance, Risques, RH, RSE), ce comité a pour but de piloter la trajectoire de réduction des émissions de GES d'Auchan Retail et de piloter la réponse aux différents risques et opportunités identifiés.

En 2022, Auchan Retail a renforcé sa gouvernance sur les sujets de l'énergie afin d'accélérer ses efforts de réduction de consommation traduit notamment par un Plan de Sobriété Énergétique additionnel pour répondre au premier des quatre risques climat principaux.

3.4 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Cette partie traite des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place pour l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, et relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

3.4.1 PROCÉDURE CONCOURANT À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

3.4.1.1 Management et structure de la Direction financière ELO

La Direction générale s'appuie sur les Directions de la trésorerie, comptable, consolidation et reporting, juridique et fiscale de Auchan Retail International et de New Immo Holding pour produire les états financiers.

La Direction financière de ELO (la société), composée des différentes Directions mentionnées ci-dessus, établit un calendrier :

- des clôtures mensuelles et des analyses qui s'y rattachent
- des réunions de pré-clôture semestrielles.

Les exercices prévisionnels, dont le budget, sont gérés par l'équipe Contrôle Financier.

Les Directions Finance et Performance, au sein des métiers, produisent les informations analytiques.

La société fait appel à un personnel comptable qualifié garant d'une comptabilisation correcte et conforme aux principes comptables. Ce personnel a été formé aux outils informatiques comptables utilisés.

3.4.1.2 Systèmes informatiques comptables

Les opérations et événements comptables sont soit saisis directement dans les logiciels standards de comptabilité, soit saisis dans des applications amont (logiciels internes ou standards). Ces saisies génèrent des écritures comptables qui sont ensuite déversées automatiquement ou saisies manuellement dans les logiciels standards de comptabilité. Ces interfaces ou saisies font l'objet de procédures de contrôle automatiques ou manuelles.

Les logiciels standards de comptabilité sont développés et paramétrés par des administrateurs fonctionnels et techniques qui définissent les fonctionnalités, le référentiel comptable et les états financiers pouvant être créés.

3.4.1.3 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés de ELO sont établis conformément au référentiel IFRS *International Financial Reporting Standards*, regroupant les normes publiées par l'*International Accounting Standards Board* et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2022.

Ces états sont élaborés sur la base des informations communiquées par les Directions financières des métiers et des pays. À ce titre, un référentiel de reporting et de consolidation (manuel des principes et règles comptables, plan

de comptes) a été établi et diffusé auprès des Métiers. Il fait l'objet de mises à jour périodiques et est désormais consultable en intranet, y compris pour les commissaires aux comptes.

Il existe par ailleurs un référentiel comptable par pays, qui tout en assurant le lien avec le plan de comptes de la consolidation, est présent dans l'outil comptable et impose au personnel des règles de comptabilisation. Le référentiel comptable de chaque pays est défini, mis à jour et documenté par le service méthode pays ou international.

Il existe un service international, rattaché à Auchan Retail, chargé de l'administration fonctionnelle du logiciel comptable commun « Oracle Financials » (comptabilités générale et auxiliaire).

3.4.1.4 Procédures d'arrêtés des comptes sociaux et des comptes consolidés

ELO et ses filiales procèdent à des arrêtés comptables mensuels pour l'activité retail et à des arrêtés trimestriels pour le métier de l'immobilier. Les arrêtés des 30 juin et 31 décembre font respectivement l'objet d'un examen limité et d'un audit de la part des commissaires aux comptes. Ils sont présentés au Comité d'Audit de ELO et publiés. Ceux du 31 mars et du 30 septembre sont adressés aux membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et aux Commissaires aux Comptes, mais ils ne font pas l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, ont été constitués des comités d'Audit spécifiques pour Auchan Retail International et New Immo Holding. Le rôle de ces Comités d'Audit est d'examiner les comptes et options de clôture comptable spécifiques à chacun des 2 Métiers.

Les remarques d'audit et les conclusions des commissaires aux comptes font l'objet de comptes rendus d'abord localement auprès des Directions financières, et ensuite de manière centralisée auprès de la Direction générale de ELO et auprès des comités d'Audit de ELO et des deux Métiers. Les principales étapes à respecter sont les suivantes :

Sur l'arrêté des comptes consolidés

Les arrêtés intermédiaires sont réalisés selon les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation qu'au 31 décembre de l'année précédente, en prenant toutefois en compte les évolutions normatives imposées par le référentiel IFRS et votées par l'Union Européenne.

Depuis l'exercice 2022, la consolidation est réalisée avec l'outil informatique commun OneStream (OS) qui est déployé dans les filiales de ELO. Elle s'appuie sur le plan de comptes commun de la consolidation, une méthodologie actualisée chaque trimestre et un ensemble de règles et méthodes comptables conformes aux normes comptables internationales (IFRS). Le plan de comptes est défini et documenté par le service consolidation de ELO qui met en œuvre sa traduction dans l'outil de consolidation.

Le processus de reporting et de consolidation semestriel et annuel intègre, via ce même outil unique, le recensement des informations nécessaires à l'établissement de l'annexe aux états financiers consolidés de ELO.

3

Les réunions de pré-clôture

Le processus de clôture décrit ci-dessus est complété par des réunions préparatoires aux arrêts semestriels et annuels, respectivement au mois de mai et novembre.

À ces réunions participent les principaux responsables de la Direction financière du Métier concerné et l'équipe financière du pays et du Métier concerné. Ces réunions de pré-clôture et les arrêts mensuels permettent de préparer la clôture annuelle en anticipant le traitement des événements significatifs et des opérations particulières qui seraient survenues. L'évaluation des actifs de la société et de ses immeubles de placement, ainsi que l'identification et l'estimation des risques interviennent également à cette période.

Ces clôtures ainsi que les options qui y sont retenues sont audités par nos commissaires aux comptes et font l'objet d'une présentation au Comité d'Audit de la société en juin et en décembre.

Les réunions de clôture des comptes

Les comptes annuels consolidés sont audités et sont présentés au Comité d'Audit durant le mois de février.

3.4.2 PROCÉDURES AYANT UN IMPACT SUR L'INFORMATION COMPTABLE**3.4.2.1 Procédures relatives à la gestion et au suivi des stocks**

Les stocks des « Produits Frais » sont physiquement inventoriés chaque mois dans tous les magasins et font l'objet d'ajustements le cas échéant.

Les stocks de marchandises autres font l'objet d'inventaires physiques complets, au moins une fois par an ou par inventaires tournants, dans tous les magasins et tous les entrepôts. Ces inventaires, de même que les écritures de dépréciation, sont contrôlés, par sondage, par les commissaires aux comptes et par les services d'audit interne.

3.4.2.2 Procédures de suivi d'inventaire et d'évaluation des actifs immobilisés

Une procédure en vigueur régit les règles d'approbation des investissements pour tout projet d'un montant significatif. L'accord est donné sur la base des taux de rentabilité interne (TRI) et des taux de rentabilité des capitaux utilisés.

Le contrôle financier de chaque entité assure le suivi budgétaire de tous les grands projets d'investissement.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Concernant les immeubles de placement, des évaluations semestrielles et annuelles sont réalisées par des experts afin de déterminer leur juste valeur. Ces évaluations sont effectuées de façon exhaustive pour New Immo Holding tandis qu'elles sont réalisées selon un échantillon dans chaque pays pour Auchan Retail International.

3.4.2.3 Procédures de suivi et d'inventaire des avantages accordés au personnel

La société recense et enregistre l'ensemble des avantages accordés au personnel. Ainsi chaque Métier participe selon les lois et les usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Les évaluations sont réalisées, par des actuaires externes, chaque année pour les régimes les plus importants et selon un intervalle régulier pour les autres régimes.

3.4.2.4 Procédures de suivi de la trésorerie

L'analyse de l'endettement financier et du résultat financier est intégré aux financiers de ELO. Ces informations permettent au département trésorerie et contrôle financier de ELO de suivre avec réactivité l'évolution de l'endettement financier et du résultat financier par rapport au budget. Ce reporting est communiqué mensuellement à la gouvernance de ELO.

Par ailleurs, tous les mois, les filiales adressent à la direction financement et Trésorerie de ELO, un reporting détaillant les facilités de crédit autorisées, utilisées et disponibles ainsi que les placements. Ces données sont consolidées.

En cohérence avec le processus budgétaire et la construction des plans stratégiques des métiers, une trajectoire financière a été mise en place qui permet de suivre l'évolution des principaux indicateurs financiers (Ebitda, endettement financier net, *free cash flow* et ratios). Ce document est communiqué à l'ensemble des comités ainsi qu'au Conseil d'Administration d'ELO.

Enfin, un rapport de trésorerie mensuel est établi et traite de l'ensemble des risques de marché (taux, change et contrepartie).

3.4.2.5 Politiques juridiques et fiscales

Les politiques juridiques et fiscales ainsi que les opérations majeures dans ces domaines sont présentées régulièrement soit au Comité financier, soit au Conseil d'Administration. La validation des structures juridiques relève de la direction juridique et fiscale, en concertation avec les Directions financières des Métiers, et fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31 décembre 2022



4.1	Comptes consolidés	114
4.2	Notes annexes aux comptes consolidés	120
4.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	182
4.4	Déclaration du responsable du rapport financier	186

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 février 2023.

4.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en M€)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Produits des activités ordinaires	4.1	33 485	31 088
Coût des ventes	4.1	(25 522)	(23 466)
Marge commerciale	4.1	7 963	7 622
Charges de personnel	11.1	(4 215)	(4 044)
Charges externes		(2 108)	(1 798)
Amortissements	4.2	(1 004)	(1 006)
Provisions et Dépréciations	4.2	(12)	(115)
Autres produits et charges d'exploitation	4.2	39	77
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		664	736
Autres produits et charges opérationnels	4.3	(298)	207
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		366	943
<i>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</i>		28	12
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>		(146)	(157)
Coût de l'endettement financier net	10.2	(117)	(145)
Autres produits financiers	10.3	12	23
Autres charges financières	10.3	(182)	(254)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT		78	568
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	(6)	19
Charge d'impôt	12	(147)	(233)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(74)	353
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente ⁽¹⁾		117	5
RÉSULTAT NET		42	358
<i>dont résultat net - part du groupe</i>		33	344
<i>dont résultat net attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		9	14
RÉSULTAT NET PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES, PART DU GROUPE (en €)			
• de base	8.2	(2,81)	12,17
• dilué	8.2	(2,81)	12,17
EBITDA ⁽²⁾	4.2	1 697	1 756

(1) Contribution de l'activité Retail à Taiwan (cf. Note 2.3 faits marquants).

(2) Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe a revu sa définition de l'EBITDA telle que présentée en note 1.9 et a modifié l'EBITDA présentée au titre de l'exercice 2021 afin que l'information soit comparable.

L'EBITDA présenté en 2021 au titre de l'année 2021 s'élevait à 1 817 millions d'euros. En conservant la définition initiale, l'EBITDA 2022 aurait été de 1 640 millions d'euros.

4.1.2 ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en M€)	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat net de l'exercice			42			358
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(15)	4	(11)	(24)	6	(18)
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	32	(8)	24	21	(6)	15
TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT	18	(5)	13	(3)	0	(3)
Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger	(30)		(30)	33		33
Variation de la juste valeur						
• de couverture d'investissement net à l'étranger	(7)	2	(5)			
• des couvertures de flux de trésorerie et de change	130	(34)	96	72	(18)	54
TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT	93	(32)	61	105	(18)	87
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	110	(37)	73	102	(18)	84
Résultat global de l'exercice			116			442
<i>Dont :</i>						
• part du groupe			103			423
• attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle			12			19

4.1.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIFS (en M€)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Goodwill	6.1	1 743	1 927
Autres immobilisations incorporelles	6.2	155	165
Immobilisations corporelles	6.3	5 181	5 112
Droits d'utilisation	6.4	1 082	1 123
Immeubles de placement	6.5	3 555	3 524
Participations dans les sociétés mises en équivalence	7	625	663
Actifs financiers non courants	10.6	327	294
Dérivés actifs non courants	10.4	152	56
Actifs d'impôts différés	12	319	328
Autres actifs non courants		97	53
ACTIFS NON COURANTS		13 236	13 245
Stocks	4.4	2 709	2 362
Créances clients	10.5	507	437
Créances d'impôt exigible	12	71	140
Créances et autres débiteurs	10.5	1 312	1 446
Actifs financiers courants	10.6	603	680
Dérivés actifs courants	10.4	87	88
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.1	2 006	2 247
Actifs détenus en vue de la vente	3.2	98	546
ACTIFS COURANTS		7 393	7 946
TOTAL DES ACTIFS		20 628	21 190

Capitaux propres et passifs (en M€)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	8.1.2	574	574
Primes liées au capital		1 914	1 914
Réserves et résultats – part du groupe		3 642	3 760
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		6 130	6 248
Intérêts ne donnant pas le contrôle	8.1.6	194	206
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6 324	6 454
Provisions non courantes	9.1	166	174
Emprunts et dettes financières non courants	10.7.1	4 332	4 357
Dérivés passifs non courants	10.4	262	29
Dettes de location non courantes		1 121	1 187
Passifs d'impôts différés	12	167	162
Autres dettes non courantes	10.7.2	157	165
PASSIFS NON COURANTS		6 206	6 075
Provisions courantes	9.1	194	282
Emprunts et dettes financières courants	10.7.1	698	749
Dérivés passifs courants	10.4	21	17
Dettes de location courantes		302	289
Dettes fournisseurs	10.7.2	5 033	4 904
Dettes d'impôt exigible	12	46	82
Autres dettes courantes	10.7.2	1 796	1 951
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	3.2	8	388
PASSIFS COURANTS		8 098	8 661
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		20 628	21 190

4.1.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé (y compris intérêts ne donnant pas le contrôle)		42	358
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		6	(19)
Dividendes reçus (titres non consolidés)		(2)	(2)
Coût de l'endettement financier net et intérêts de location ⁽¹⁾		224	268
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		148	235
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations (à l'exception de celles liées à l'actif circulant)		1 321	1 046
Charges et produits liés aux paiements en actions sans contrepartie en trésorerie		15	15
Plus et moins values de cession et badwill ⁽²⁾		(121)	(267)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net, des intérêts de location et impôt		1 633	1 635
Impôt versé		(147)	(130)
Intérêts financiers versés et intérêts de location ⁽¹⁾		(256)	(280)
Autres éléments financiers		30	12
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 261	1 237
Variation du besoin en fonds de roulement	13	(313)	19
Flux net de trésorerie généré par l'activité		948	1 256
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement		(1 127)	(814)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement ⁽²⁾		85	509
Décaissements liés aux titres non consolidés y compris titres mis en équivalence		(35)	(14)
Encaissements liés aux titres non consolidés y compris titres mis en équivalence		27	
Décaissements liés aux regroupements d'entreprises nets de la trésorerie acquise		0	(1)
Cessions d'activités nettes de la trésorerie cédée		132	
Dividendes reçus (titres non consolidés)		16	7
Variation des prêts et avances consentis	13	(17)	(45)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(920)	(421)
Rachats et reventes d'actions propres		(10)	5
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	13	(201)	(758)
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle	13	(23)	16
Paiements des passifs liés aux contrats de location		(315)	(296)
Variation de la dette financière nette	13	234	(1 858)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(315)	(2 890)
Incidence des variations de cours des devises ⁽³⁾		4	1
Trésorerie classée en IFRS 5		56	(63)
Variation de la trésorerie nette		(227)	(2 054)
Trésorerie nette d'ouverture	13	2 211	4 265
Trésorerie nette de clôture	13	1 984	2 211
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(227)	(2 054)

(1) Dont intérêts financiers IFRS 16 pour 93 M€ et inclus dans les autres charges financières (vs 121 M€ au 31 décembre 2021).

(2) L'impôt sur les plus values de cession est désormais classée intégralement en activités opérationnelles et les données du 31 décembre 2021 ont été retraitées en conséquence.

(3) Principalement incidence du rouble -17M€ compensée par le zloty pour 6M€, le Forint pour 6M€ et le hryvnia pour 7M€ au 31 décembre 2022

4.1.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en M€)	Capital social	Primes liées au capital ⁽¹⁾	Titres auto-détenus ⁽²⁾	Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers, et écarts actuariels ⁽³⁾	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres		
						Part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total
Au 01/01/2021	576	1 914	(143)	(1 077)	5 269	6 538	186	6 724
<i>Résultat net de l'exercice</i>					344	344	14	358
<i>Total des autres éléments du résultat global</i>				79		79	5	84
Résultat global de l'exercice				79	344	423	19	442
Diminution de capital	(2)				(26)	(28)		(28)
Titres autodétenus			35			35		35
Distributions de dividendes					(747)	(747)	(11)	(758)
Variations de périmètre					(2)	(2)	(31)	(33)
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle et engagements de rachats					28	28	43	71
Autres								
Au 31/12/2021	574	1 914	(108)	(998)	4 867	6 248	206	6 454
Au 01/01/2022	574	1 914	(108)	(998)	4 867	6 248	206	6 454
<i>Résultat net de l'exercice</i>					33	33	9	42
<i>Total des autres éléments du résultat global</i>				70		70	3	73
Résultat global de l'exercice				70	33	103	12	116
Diminution de capital								
Titres autodétenus			(7)		(3)	(10)		(10)
Distributions de dividendes					(200)	(200)	(2)	(201)
Variations de périmètre					(4)	(4)	(28)	(32)
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle et engagements de rachats					(6)	(6)	5	(1)
Autres					(2)	(2)	0	(2)
AU 31/12/2022	574	1 914	(115)	(928)	4 686	6 129	194	6 324

(1) Les primes liées au capital comprennent les primes d'émission, d'apport et de fusion.

(2) cf. note 8.1.3.

(3) cf. note 8.1.5.

4.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1	Base de préparation des états financiers	121
Note 2	Faits marquants	124
Note 3	Périmètre de consolidation	126
Note 4	Données opérationnelles	128
Note 5	Secteurs opérationnels	131
Note 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	133
Note 7	Participations dans les sociétés mises en équivalence	145
Note 8	Capitaux propres et résultats par action	147
Note 9	Provisions et passifs éventuels	149
Note 10	Financement et instruments financiers	150
Note 11	Charges et avantages de personnel	169
Note 12	Impôts	174
Note 13	Engagements hors bilan	176
Note 14	Autres	178
Note 15	Détail de certains postes du tableau consolidé des flux de trésorerie nette	179
Note 16	Événements post-clôture	179
Note 17	Liste des principales sociétés consolidées	180

NOTE 1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés d'ELO ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 27 février 2023. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 17 mai 2023.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et sont arrondis au million le plus proche.

1.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés d'ELO sont établis conformément aux normes comptables internationales qui comprennent les IAS (*International Accounting Standards*), les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) ainsi que leurs interprétations publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations Committee*) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2022.

1.2 RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les méthodes comptables appliquées par ELO et ses filiales dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2021 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022.

Amendements et normes votés par l'Union Européenne, applicables à partir des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2022

- Amendements limités à IFRS 3 « Définition d'une entreprise » ;
- Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue »
- Amendements à IAS 37 « Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat »
- Cycles 2018-2020 des améliorations annuelles des IFRS incluant des précisions à :
 - IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière », relatives au traitement de la réserve de conversion d'une société dont la mère applique les IFRS,
 - IFRS 9 « Instruments financiers », relatives aux frais à prendre en compte lors du test de décomptabilisation d'un passif financier,
 - IFRS 16 « Contrats de location », relatives aux exemples présentés dans la norme,
 - IAS 41 « Agriculture », relatives au flux de trésorerie à prendre en compte dans les évaluations à la juste valeur.

Ces amendements n'affectent pas les comptes du Groupe à la date de clôture

Amendements et normes votés par l'Union Européenne, non appliqués par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes ou amendements suivants applicables à partir des exercices ouverts :

- au 1^{er} janvier 2023 : Amendements des normes IAS 1 « Présentation des états financiers » et IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » ;
- au 1^{er} janvier 2023 : Amendements de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », traitant des impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique

1.3 RECOURS À DES JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés nécessite, de la part de la direction, l'exercice de son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables d'ELO et les principales estimations portent notamment sur les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. Note 6.3) ;
- les durées de location des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 (cf. Note 6.4) ;
- l'évaluation des provisions, des ressources fournisseurs à recevoir (cf. Note 9) ;
- l'évaluation des engagements de retraites (cf. Note 11.2) ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des valeurs recouvrables dans le cadre des tests de perte de valeur des actifs corporels, incorporels, droits d'utilisation et *goodwill* (cf. Note 6.6) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (dont ceux relatifs à des déficits fiscaux reportables) (cf. Note 12.1) ;
- l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables, lors de regroupements d'entreprises (cf. Note 1.5) ;
- l'information sur la juste valeur des immeubles de placement donnée dans les notes de l'annexe (cf. Note 6.5) ;

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou du fait de nouvelles informations. Les valeurs réelles pourraient être différentes des valeurs estimées.

1.4 CLIMAT

Les aléas résultant du changement climatique sont considérés comme ayant des conséquences modérées sur les activités du Groupe. Ces différents aléas et ainsi que les projets à court terme initiés par le groupe à cet égard ont été intégrés aux plans stratégiques et sont décrits en note 6.6. Au regard des risques encourus, aucune provision significative de cette nature n'a été enregistrée dans les comptes.

Le Groupe estime que les conséquences à long terme du changement climatique ne sont pas mesurables. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et des informations disponibles lors de leur établissement.

1.5 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle d'ELO sont consolidés dans nos comptes. Le contrôle existe lorsque ELO dispose du pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité ainsi qu'une exposition ou des droits aux rendements variables de cette entité et la capacité d'agir sur ces rendements, c'est-à-dire qu'il existe un lien entre les rendements et le pouvoir. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles de nature substantive sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle. Les entreprises dans lesquelles ELO exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part d'ELO dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». Si la quote-part d'ELO dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, dans ses comptes consolidés, ELO cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation. Les états financiers consolidés intègrent les comptes des sociétés acquises à compter de la date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date de perte de contrôle d'ELO.

Toutes les transactions et tous les soldes intragroupe entre sociétés membres du périmètre de consolidation sont éliminés.

1.6 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises défini par IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*, l'ensemble des éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel pris en charge est évalué et comptabilisé à la juste valeur à la

date de prise de contrôle. La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont enregistrés en charges de la période. Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part d'intérêts d'ELO dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise constitue un *goodwill* qui est porté à l'actif du bilan.

À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, dans ses comptes consolidés, ELO a la possibilité d'opter soit pour un *goodwill* partiel (se limitant à la quote-part acquise par ELO et ses filiales), soit pour un *goodwill* complet. Dans ce dernier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur dans ses comptes consolidés, ELO comptabilise un *goodwill* sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation. Les variations ultérieures des parts d'intérêts dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

En cas d'acquisition par étapes, la quote-part antérieurement détenue par ELO et ses filiales est réévaluée à sa juste valeur. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de la participation est enregistrée dans le résultat global lorsque l'une des étapes conduit à une prise de contrôle. Si le contrôle est déjà avéré, l'écart est pris en situation nette. Lors de la perte de contrôle d'une filiale, la quote-part éventuellement conservée directement ou indirectement par ELO est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Le *goodwill* lié à une participation évaluée selon la méthode de la mise en équivalence est comptabilisé au sein du poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ». En cas de *goodwill* négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Dans ses comptes consolidés, ELO dispose d'un délai de douze mois à compter de la date de prise de contrôle pour affiner les évaluations initiales des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle sous condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition. Les compléments de prix sont intégrés dans la contrepartie transférée pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel et par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Au cours de la période d'évaluation, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en *goodwill* lorsqu'elles se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont enregistrés en résultat, sauf s'ils avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Les impôts différés actifs de l'entité acquise, non reconnus à la date de prise de contrôle ou durant la période d'évaluation, sont ultérieurement enregistrés en résultat sans ajustement du *goodwill*.

1.7 OPÉRATIONS EN DEVICES

La monnaie fonctionnelle d'ELO et la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont l'euro.

Conversion des états financiers des entreprises étrangères

ELO n'ayant pas de filiale exerçant son activité dans des économies en hyperinflation, les états financiers de l'ensemble des entreprises étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros par application de la méthode suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les flux sont convertis au cours moyen de change de la période.

Les différences de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont portées au poste « Écarts de conversion » inclus dans l'état du résultat global, au sein des autres éléments du résultat global, et sont recyclées en résultat lors de la cession de l'investissement net. Les *goodwill* et les ajustements à la juste valeur dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans l'état du résultat global, sur la ligne « Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger ».

Comptabilisation des opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, couverts ou non, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ; les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat de la période. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date des transactions initiales. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

1.8 PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés

État de la situation financière

Les actifs et passifs entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en éléments courants. Les autres actifs et passifs sont classés en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient ou non dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable. Le tableau des flux de trésorerie

d'ELO est établi en conformité avec la norme IAS 7, selon la méthode indirecte à partir du résultat net de l'ensemble consolidé et est ventilé selon trois catégories :

- les flux de trésorerie liés à l'activité (y compris les impôts) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (notamment acquisition, et cession de participations et d'immobilisations) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement (notamment émission et remboursement d'emprunts, rachat d'actions propres, dividendes versés).

1.9 INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

EBITDA

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe inclut dans son EBITDA la variation des dépréciations des créances clients ainsi que les dotations et reprises de provisions pour risques et charges. Ainsi, l'EBITDA correspond désormais au résultat d'exploitation courant, auquel sont soustraits les amortissements et les autres produits et charges d'exploitation. Les données au 31 décembre 2021 ont été retraitées en conséquence afin de rendre l'information comparable.

APCO (Autres produits et charges opérationnels)

Les opérations non récurrentes, de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante, sont classées en autres produits et charges opérationnels conformément à la recommandation n° 2020-R.01 de l'Autorité des normes comptables. Ce poste inclut notamment les dépréciations des *goodwill*, les dépréciations d'actifs corporels, les plus ou moins-values sur cessions d'actifs ainsi que les éléments à la fois inhabituels, anormaux, significatifs et ne relevant pas de l'exploitation courante tels que des frais de restructurations majeurs ou des indemnités exceptionnelles de rupture de contrats.

Endettement financier net

L'endettement financier net est constitué des emprunts et des dettes financières courants et non courants, de la juste valeur des dérivés qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net, des intérêts courus afférents à ces éléments, diminués de la trésorerie nette et des appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instrument de couverture d'un élément de l'endettement financier net. Les appels de marge passifs (qui correspondent aux marges reçues de la part des contreparties) sont inclus dans les emprunts et les dettes financières courants.

L'endettement financier net n'inclut pas les passifs liés aux options de vente octroyées aux minoritaires.

Dettes financières nettes

La notion de dette financière nette utilisée par ELO est constituée de l'endettement financier net et de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier. Elle intègre également les appels de marge portant sur ces dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et les instruments de placements de liquidité à court terme ne répondant pas à la définition de « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

2.1 IMPACT DU CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN

Les entreprises d'ELO, Auchan Retail et New Immo Holding, opèrent en Ukraine et en Russie depuis plus de 15 ans.

Au 31 décembre 2022, Auchan Retail exploite 230 magasins en Russie et 44 magasins en Ukraine et y développe, dans chaque pays, une activité de e-commerce et de livraison à domicile.

L'exposition de New Immo Holding est plus limitée, la Russie et l'Ukraine combinées représentant environ 3 % de la valeur nette totale des actifs et 5 % des revenus locatifs nets de son activité au 31 décembre 2022.

Ces deux pays génèrent environ 13 % du chiffre d'affaires d'Auchan sur l'exercice 2022.

Depuis le début de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, le 24 février 2022, Auchan Retail appelle à la paix entre les deux pays. En parallèle, l'entreprise a fait le choix de poursuivre, malgré les difficultés, son activité dans ces deux pays afin de continuer à y exercer pleinement sa mission, celle de fournir aux habitants une alimentation de qualité au plus juste prix.

Dès le premier jour du conflit, l'entreprise a mis en place une cellule de crise internationale, afin de superviser quotidiennement l'évolution de la situation avec un seul objectif : veiller à la sécurité des employés, des clients et des activités. Dans le même temps, les différents pays d'Auchan se sont mobilisés en s'associant à leurs clients pour apporter aux Ukrainiens, réfugiés comme habitants, une aide importante. Les ONG à l'œuvre dans les pays limitrophes ont ainsi reçu de nombreux dons en nature ou en numéraire. De la même façon, les magasins Auchan en Europe ont accueilli les employés d'Auchan Ukraine ayant fui la guerre et leur ont fourni logement et activité professionnelle. En Ukraine directement et malgré la situation très difficile, Auchan Ukraine a fourni des denrées alimentaires pour les populations déplacées et des soutiens financiers pour ses collaborateurs éprouvés. Un Fonds de Solidarité International doté par le Groupe a également été créé pour abonder les projets de soutien portés par Auchan Ukraine. Au cumul, l'aide financière s'élève au 31 décembre à plus de 5,5 millions d'euros, et plus de 2 300 tonnes de dons en nature (denrées alimentaires et non-alimentaires).

À fin décembre 2022, en Ukraine, 41 magasins sur 44 ainsi que l'activité e-commerce/livraison à domicile restent ouverts; 90 % des hypermarchés et supermarchés sont équipés d'un groupe électrogène. Ils permettent le maintien de la chaîne alimentaire dans le pays et l'accès à l'offre Auchan pour la population ukrainienne. Sur les 3 magasins fermés, deux le sont car ils ont été endommagés à la suite de bombardements (Kharkiv et Odessa). Depuis le début du conflit, jamais plus de trois magasins n'ont été fermés simultanément en Ukraine et l'activité e-commerce a continué de fonctionner, grâce aux efforts des équipes locales, notamment logistiques. Quand l'approvisionnement local a été rendu compliqué par le conflit, Auchan Ukraine a pu s'appuyer sur l'aide des équipes Auchan des pays limitrophes. Une chaîne d'approvisionnement depuis la Pologne, la Roumanie, la Hongrie mais aussi la France a été mise en place pour permettre le maintien de l'offre en produits alimentaires (frais et grande consommation) au bénéfice de la

population et un appui aux collaborateurs eux-mêmes. Sur le deuxième semestre 2022, le développement a repris avec l'ouverture de 4 magasins d'ultra-proximité. Les conditions d'activité particulièrement difficiles ont néanmoins un impact très important sur les performances économiques de Auchan en Ukraine.

En Russie, Auchan Retail respecte scrupuleusement les termes des embargos et sanctions internationales. Les équipes d'Auchan Russie opèrent en autonomie maximale et maintiennent l'activité de distributeur alimentaire au service de la population. Auchan Retail a stoppé ses investissements dans sa filiale en Russie dès le premier jour du conflit. D'un point de vue opérationnel, le premier trimestre 2022 a été marqué par une hausse de l'activité liée à un effet de stockage. L'activité a ensuite subi une baisse de trafic importante qui a pesé sur les revenus. Sur l'exercice, ils restent en légère croissance, toutefois significativement inférieure au taux d'inflation.

ELO reste particulièrement prudent sur les impacts du conflit dans les mois à venir (impacts des sanctions, inflation, approvisionnement, moral et pouvoir d'achat des ménages et impact change, etc.).

Les perspectives à ce jour ne remettent pas en cause la situation financière d'ELO dans un contexte d'incertitude élevée quant à l'étendue, à l'issue et aux conséquences du conflit armé qui est toujours en cours.

Financement

Auchan Retail Ukraine se finance principalement auprès de banques locales et bénéficie d'un financement intragroupe.

Auchan Retail Russie dispose d'un niveau de liquidité suffisant à fin décembre (139 millions d'euros) qui lui permet de faire face à ses engagements. Elle bénéficie également d'une ligne de crédit de 10 milliards de roubles avec une banque locale. Conformément aux réglementations européennes en vigueur, Auchan Russie n'a fait l'objet d'aucun nouveau soutien financier (investissements, financement intragroupe..) de sa maison mère depuis le 24 février 2022. Elle n'en bénéficiera pas aussi longtemps que les conditions de l'embargo financier seront en vigueur.

Évaluation des actifs

En Russie

Au 31 décembre 2022, les actifs nets immobilisés relatifs aux activités en Russie représentent 8 % des actifs immobilisés du Groupe.

Après analyse des perspectives de rentabilité, de l'évolution du taux de vacances et d'une liquidité très réduite des actifs détenus en Russie, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur des immeubles de placement.

Le Groupe a également effectué des tests de dépréciation sur les actifs de l'unité génératrice de trésorerie Auchan Retail Russie dont les magasins (le *goodwill* associé à l'activité Retail en Russie avait déjà été déprécié en totalité au cours de l'exercice 2020).

L'ensemble de ces éléments a été comptabilisé en « *autres produits et charges opérationnels* » et se répartit comme suit :

- Dépréciation des magasins : 35 millions d'euros
- Dépréciation des immeubles de placement : 61 millions d'euros

Au 31 décembre 2022, la réserve de conversion affectée à l'activité en Russie correspond à un montant débiteur de 625 millions d'euros.

En Ukraine

Au 31 décembre 2022, les actifs nets immobilisés relatifs aux activités Ukraine représentent 1 % des actifs immobilisés du Groupe.

Des dépréciations ont été constatées sur les magasins et des galeries commerciales qui étaient déjà en difficulté à la clôture de l'exercice 2021 ainsi que sur les magasins ayant subi des dommages significatifs. L'incertitude pesant sur cette activité a également conduit à déprécier la totalité du goodwill qui lui était associé.

L'engagement exceptionnel des collaborateurs a permis de dégager un résultat opérationnel courant à l'équilibre sur l'année 2022 malgré un premier semestre en pertes. L'activité reste cependant affectée par des conditions d'exploitation très compliquées et une baisse de la fréquentation.

L'ensemble des dépréciations, soit 60 millions d'euros a été comptabilisé en « *Autres produits et charges opérationnels* » et se répartit comme suit :

- Dépréciation des magasins : 22 millions d'euros
- Dépréciation des immeubles de placement : 5 millions d'euros
- Dépréciation du goodwill lié à l'activité Retail : 30 millions d'euros

2.2 CAPITAL ET FINANCEMENT

Opérations de financement

Le 8 décembre 2022, ELO a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un montant de 650 millions d'euros à échéance du 8 décembre 2028, au taux fixe de 4,875 %. Cette émission s'inscrit dans le cadre de la gestion active de la liquidité du Groupe, en permettant le refinancement de sa dette existante.

Par ailleurs, ELO a négocié un nouveau *sustainability linked RCF* de 850 millions d'euros à échéance décembre 2027 assorti d'une option de prolongation de deux fois un an, en remplacement du RCF de 800 millions d'euros à échéance juin 2024.

Un *sustainability linked term loan* de 400 millions d'euros a également été mis en place en décembre 2022. Il n'a pas été utilisé au 31 décembre 2022.

2.3 ACTIVITÉS

Ouverture de l'activité en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire devient le 14^e pays d'implantation d'ELO dans le monde et le 2^e en propre sur le continent africain, après le

Sénégal, où Auchan, depuis son lancement en 2015, est devenue le leader de la distribution alimentaire avec ses 38 points de vente en propre et son site marchand couplé à un *drive* et à un service de livraison à domicile. Pour ses premiers pas en Côte d'Ivoire, Auchan a ouvert à Abidjan, en 2022, neuf magasins sur des surfaces adaptées à la vie de quartier (300 à 900 m²). Pensés pour répondre aux besoins de la population ivoirienne, ces magasins proposent une offre variée, essentiellement alimentaire composée de produits locaux et de produits de la marque Auchan. Auchan Côte d'Ivoire s'affirme, dès son démarrage, comme un projet mené pour les Ivoiriens, par les Ivoiriens et avec les Ivoiriens. Dans cette optique, l'enseigne s'engage à proposer à ses clients, ses collaborateurs et ses partenaires une expérience unique autour de trois piliers fondamentaux : offrir une alimentation saine à des prix imbattables, proposer une expérience unique à ses collaborateurs, s'engager socialement pour contribuer à l'économie de la Côte d'Ivoire, notamment auprès des producteurs agricoles locaux et de l'emploi. New Immo Holding, acteur du développement et de la transformation en Côte d'Ivoire, accompagne des entreprises dont ELO, grâce à une expertise et un savoir-faire, de la conception à la livraison de nouveaux lieux de vie, au travers de projets mixtes.

Acquisition de 235 magasins en Espagne

Alcampo, filiale espagnole d'Auchan Retail, a conclu le 2 août 2022 un accord avec le Groupe DIA pour l'acquisition de 235 supermarchés et d'un entrepôt situés dans les régions de Madrid, Aragon, Asturies, Castille-et-León, Galice, Cantabrie, Navarre et Pays basque. Alcampo sera présente dans 16 des 17 communautés autonomes d'Espagne. La transaction reste soumise à l'approbation des autorités de la concurrence.

Gare du Nord

Gare du Nord 2024, société mise en équivalence, a été placée en liquidation amiable depuis le 21 septembre 2021. New Immo Holding détient une créance sur la société Gare du Nord 2024 qui s'établit à 189 millions d'euros. Par ailleurs, New Immo Holding a reçu une notification au titre de la garantie de bonne fin du projet porté par la société Gare du Nord pour un montant de 47 millions d'euros. Ces éléments représentent l'exposition maximale pour le Groupe. Sur la base des procédures engagées depuis la fin de l'exercice 2021 et qui se sont poursuivies en 2022, le Groupe a constitué une provision qui correspond à sa meilleure estimation du risque.

2.4 CESSIONS D'ACTIFS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Cession de l'activité d'Auchan Retail à Taïwan

Annoncée en octobre 2021, la cession des activités d'Auchan Retail à Taïwan a été réalisée le 6 septembre 2022, après le processus de validation par les autorités compétentes. Auchan Retail a ainsi cédé sa participation de 64,83 % dans RT-Mart, son activité de distribution à Taïwan, au groupe taïwanais PX-Mart. Cette opération marque le retrait définitif d'Auchan Retail du continent asiatique.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

ELO S.A., holding de tête du périmètre de consolidation, est une société de droit français, dont le siège social est situé 40, avenue de Flandre à Croix. ELO S.A. est présente dans 14 pays et emploie 166 397 collaborateurs à travers les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Au 31 décembre 2022, ELO et ses filiales regroupent 2 métiers :

- Auchan Retail International, distributeur alimentaire et non alimentaire qui consolide 467 hypermarchés, 494 supermarchés, 545 magasins de proximité et 320 points de vente digital intégrés, ainsi que des activités e-commerce et de *drives* (Chronodrive et Auchan drive) ;
- l'exploitation de l'immobilier par New Immo Holding et ses filiales (467 centres dont principalement des centres commerciaux avec galeries marchandes et parcs d'activités commerciales).

Par ailleurs, ELO S.A. détient une participation de 49,9 % dans Oney Bank, spécialiste de solutions de paiement, de financements et d'identification digitale. Oney Bank est mise en équivalence dans les comptes consolidés d'ELO (cf. Note 3.3).

Évolution du parc de magasins et d'actifs immobiliers

New Immo Holding – Évolution du parc d'actifs immobiliers

Le portefeuille de mandats de New Immo Holding a augmenté de 5 sites par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par la signature de nouveaux mandats, (+ 4 au Portugal, + 1 en France).

Auchan Retail – Évolution du parc de magasins

Le nombre de points de vente intégrés exploités par Auchan Retail International a évolué comme suit au cours de l'exercice :

- en Europe de l'Ouest, le nombre de points de vente a augmenté de 51 unités (dont, en net, +40 en France dont 31 Auchan Piéton et 1 Partisan du Goût, +6 en Espagne, +5 au Portugal) ;
- en Europe centrale et de l'Est, le nombre de points de vente a diminué de 4 unités (dont, en net, -1 en Russie, -6 en Roumanie et +3 en Ukraine) ;
- en Afrique, le parc de magasins a augmenté de 11 unités dont 2 au Sénégal et 9 en Côte d'Ivoire.

Évolution du périmètre de consolidation

À l'exception des informations reportées ci-dessous, le périmètre de consolidation n'a pas connu de changement significatif sur l'exercice.

3.2 ACTIVITÉS ABANDONNÉES OU EN COURS DE CESSION, ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

3.2.1 Activités Retail à Taiwan

Le 22 octobre 2021, Auchan Retail avait signé un accord visant à céder au groupe taïwanais PX-Mart sa participation (64,83 %) dans RT-Mart, son activité de distribution à Taiwan. Suite à l'approbation des autorités de la concurrence locale, le 6 septembre 2022, le groupe a finalisé la cession de cette participation marquant ainsi son retrait total en Asie.

Dans le respect des critères déterminés par la norme IFRS 5, les contributions de RT-Mart et ses filiales ont été classées au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession » dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 ainsi que sur l'exercice 2022. Le montant comptabilisé sur l'exercice inclut le résultat réalisé jusqu'à la date de cession ainsi que la plus-value de cession réalisée, soit au total 127 millions d'euros, dont 11 millions d'euros correspondant au résultat net de la période.

Les actifs et passifs de RT-Mart et ses filiales avaient été classés dans les rubriques « actifs détenus en vue de la vente » et « dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente » dans le bilan consolidé de ELO établi au 31 décembre 2021.

3.2.2 Activités Retail et immobilière en Hongrie

À la suite de l'annonce faite le 1^{er} septembre 2021 de l'entrée en négociations exclusives de ELO avec Indotek Group, ELO a signé le 24 mars 2022, un accord en vue de la cession partielle d'une participation de 47 % du capital de Auchan Hongrie et de Ceetrus Hongrie à Indotek Group.

L'objectif de cette alliance est d'accélérer le développement des entreprises en Hongrie grâce à la connaissance et à l'expertise d'Indotek sur le marché du Retail hongrois. La réalisation de cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités compétentes locales.

Conformément à l'analyse du contrôle et dans le respect des critères déterminés par la norme IFRS 5, les actifs et passifs de Ceetrus Hongrie sont présentés sur les lignes « Actifs détenus en vue de la vente » et « Dettes associées aux actifs détenus en vue de la vente ». Concernant l'activité Retail, aucun reclassement n'a été opéré dans la mesure où le Groupe prévoit de conserver le contrôle sur cette activité.

3.2.3 Impacts sur les états financiers

Détail du résultat net pour les comptes des activités cédées ou destinées à être cédées

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Produits des activités ordinaires	552	779
Marge commerciale	133	192
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	30	46
Autres produits et charges opérationnels	105	(15)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	135	31
Coût de l'endettement financier net	1	-
Autres produits et charges financiers	(17)	(25)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	119	7
Charge d'impôt	(3)	(2)
RÉSULTAT NET	117	5
EBITDA	55	82

Le cas échéant, les résultats de cession des activités figurent sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat présenté ci-dessus. Au 31 décembre 2022, les chiffres correspondent principalement au résultat de cession de l'activité Retail à Taiwan soit 127 millions d'euros.

Détail des actifs et passifs destinés à être cédés

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF NON COURANT	89	402
<i>dont immobilisations corporelles</i>	0	88
<i>dont immeubles de placement</i>	89	26
ACTIF COURANT	8	145
<i>dont stock</i>	0	71
TOTAL ACTIF	98	546
PASSIF NON COURANT	3	124
<i>dont emprunts et dettes liées aux locations</i>	0	121
PASSIF COURANT	5	264
<i>dont dettes fournisseurs</i>	3	159
TOTAL PASSIF	8	388

Au 31 décembre 2022, les données correspondent aux actifs détenus par Ceetrus en Hongrie. Au 31 décembre 2021, les données correspondaient aux actifs et passifs détenus par Auchan Retail à Taiwan.

Détail des flux du tableau de trésorerie

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Flux net de trésorerie généré par l'activité	45	62
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	128	(10)
<i>Dont prix de cession net de la trésorerie cédée</i>	132	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(10)	(62)
Incidence des variations des cours de devises	3	9
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	166	(1)

4

3.3 PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES (MEE)

La ligne « Participations dans les sociétés mises en équivalence » présentée au bilan comprend notamment la participation de 49,9 % dans Oney Bank (Oney Bank est spécialiste des solutions de paiement, de financement et d'identification digitale) pour 268 millions d'euros dont

-7 millions de résultat net, et les participations de New Immo Holding dans des sociétés propriétaires d'actifs immobiliers en France et en Europe (344 millions d'euros contre 358 millions d'euros au 31 décembre 2021). Le détail des participations est donné en note 7.

NOTE 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

4.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES/MARGE COMMERCIALE

Principes comptables

Les produits des activités ordinaires sont composés du chiffre d'affaires hors taxes et des autres produits. Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises et de services réalisées par les magasins et les stations-services, sur les sites de e-commerce, les revenus générés par les activités de franchise et les revenus locatifs de l'activité immobilière.

Les autres produits des activités ordinaires comprennent les redevances facturées au titre de la franchise, les droits d'entrée perçus par les galeries marchandes et les parcs d'activités commerciales, les commissions reçues dans le cadre de la vente de services et les primes d'extension de garantie.

Les produits des activités ordinaires sont évalués sur la base du prix contractuel qui correspond au montant de rémunération auquel le Groupe s'attend à avoir droit, en échange de biens ou de services fournis. Le prix de la transaction est alloué à chacune des obligations de performance du contrat, qui constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu. Le revenu est reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. La reconnaissance du revenu peut donc se faire à un instant donné ou en continu (c'est-à-dire à l'avancement).

Les principales sources de revenu du Groupe se ventilent de la façon suivante :

- les ventes de biens : dans ce cas, le Groupe n'a qu'une obligation de performance qui est la livraison du bien au client. Les revenus attachés à ces ventes sont reconnus au moment où le contrôle du bien a été transféré au client, généralement lors de la livraison. Compte tenu des activités du Groupe, le transfert du contrôle a lieu :
 - au passage en caisse dans le cas des ventes en magasin,
 - à la réception des marchandises chez les franchisés et affiliés,
 - à la réception par le client pour les ventes e-commerce.
- les prestations de services, telles que les redevances de franchise, les prestations logistiques, les revenus immobiliers (produits locatifs, honoraires de gestion locative) : dans ce cas, le Groupe n'a généralement qu'une obligation de

performance qui est la réalisation de la prestation. Les revenus attachés à ces prestations sont reconnus en continu sur la période où les services sont rendus.

- les produits des activités de promotion immobilière : dans ce cas, le Groupe a généralement plusieurs obligations de performance dont certaines peuvent être réalisées à un instant donné et d'autres en continu selon la méthode de l'avancement. Le résultat à l'avancement est calculé à partir de la marge à terminaison prévisionnelle, pondérée par le taux d'avancement déterminé selon les coûts encourus.

Le Groupe propose aux clients des programmes de fidélisation qui leur permettent de bénéficier de rabais ou d'autres avantages lors des prochains achats. Les avantages cumulés par les clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent une obligation de performance distincte de la vente initiale. C'est pourquoi un passif sur contrat est comptabilisé au titre de cette obligation de performance. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

Le coût des ventes intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe, les variations de stocks nets des provisions pour dépréciation, les coûts logistiques, les escomptes financiers obtenus, les résultats de change sur achats de marchandises.

Les ristournes et coopérations commerciales, comptabilisées en déduction du coût des ventes, résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du Groupe avec leurs fournisseurs. Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume d'achats de marchandises effectués ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs. Ces actions de coopération commerciale font l'objet d'accords contractuels.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume. Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévus selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

La marge commerciale correspond à la différence entre les produits des activités ordinaires et le coût des ventes.

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	33 242	30 860
Autres produits des activités ordinaires	243	228
Produits des activités ordinaires	33 485	31 088
Achats nets des ristournes, prestations fournisseurs et des coûts annexes et logistiques	(25 854)	(23 559)
Variations de stocks (nets de dépréciations)	332	93
Coût des ventes	(25 522)	(23 466)
Marge Commerciale	7 963	7 622

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les frais liés à la livraison à domicile ont été exclus de la marge commerciale et sont désormais classés au sein des charges externes. La marge commerciale au 31 décembre 2021 présentée ci-dessus inclut un montant de 67 millions d'euros à ce titre.

4.2 EBITDA

Principes comptables

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe inclut dans son EBITDA la variation des dépréciations des créances clients ainsi que les dotations et reprises de provisions pour risques et charges. Ainsi, l'EBITDA correspond désormais au résultat d'exploitation courant, auquel sont soustraits les amortissements et les autres produits et charges d'exploitation. Les données au 31 décembre 2021 ont été retraitées en conséquence afin de rendre l'information comparable.

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent essentiellement des cessions d'actifs dont les montants ne sont pas significatifs individuellement. Les frais de préouverture de magasins sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat d'exploitation courant	664	736
• Autres produits et charges d'exploitation ⁽¹⁾	39	77
• Amortissements	(1 004)	(1 006)
• Dépréciations d'actif ⁽²⁾	22	(0)
• Amortissements inclus dans les coûts logistiques déduits de la marge commerciale	(89)	(91)
EBITDA	1 697	1 756

(1) Principalement des plus - values de diverses cessions d'actifs et des effets de change.

(2) Hors dépréciations sur stocks et créances clients.

4.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELLES (APCO)

Principes comptables

Les opérations non récurrentes, de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante, sont classées en *autres produits et charges opérationnels* conformément à la recommandation n° 2020-01 de l'Autorité des normes comptables.

Ce poste inclut notamment les dépréciations des *goodwill*, les dépréciations d'actifs corporels, les plus ou moins-values sur cessions d'actifs ainsi que les éléments à la fois inhabituels, anormaux, significatifs et ne relevant pas de l'exploitation courante tels que des frais de restructurations majeurs ou des indemnités exceptionnelles de rupture de contrats.

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Dépréciations nettes d'actifs (Hors Russie et Ukraine)	(123)	8
• dont dépréciation du goodwill Retail France	(126)	8
• dont dépréciations d'actifs corporels nettes	3	
Cessions d'actifs	22	166
• dont cessions d'actifs de l'activité Retail	20	166
• dont cessions d'actifs de l'activité immobilière	1	
Russie – Ukraine	(156)	0
• dont dépréciations de Goodwill (Ukraine)	(30)	
• dont dépréciations des immobilisations corporelles	(123)	
• dont pertes sur stocks	(3)	
• dont cession Ceetrus Russie	1	
Autres	(41)	34
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(298)	207

4.4 STOCKS

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Leur coût de revient est net de ristournes de fin d'année et de coopérations commerciales, et incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins. L'évaluation des stocks est faite

soit au dernier prix d'achat, méthode s'apparentant au FIFO (« premier entré, premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide des stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré, soit au prix de vente après un abattement correspondant à la marge. Ils sont dépréciés si leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient.

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	2 800	2 441
Dépréciation	(91)	(79)
VALEUR NETTE	2 709	2 362

Aucun stock n'est donné en nantissement de passif. Les dotations et reprises sont incluses dans le coût des ventes.

NOTE 5 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Principes comptables

En application d'IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à la disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité de l'ensemble constitué par ELO et ses filiales et des différents secteurs qui le composent. Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires.

Un secteur opérationnel est une composante du périmètre de consolidation qui se livre à des activités dont elle est susceptible de générer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes (déterminées dans des conditions de concurrence normale) et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances. Pour chaque secteur opérationnel, une information financière distincte est disponible en interne.

Au regard des critères d'IFRS 8, le Groupe a défini ses secteurs opérationnels comme des métiers distincts, qui eux-mêmes sont des regroupements de géographies distinctes.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par les principaux décideurs opérationnels, est basée sur le *résultat d'exploitation courant*.

Les actifs sectoriels comprennent les *goodwills*, les autres immobilisations incorporelles et corporelles, les droits d'utilisation, les immeubles de placement, les participations dans les sociétés mises en équivalence, les stocks, les créances clients, les créances et autres débiteurs ainsi que les actifs financiers courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions, des dettes fournisseurs, des autres dettes courantes et des dettes de location.

Les investissements du secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles y compris les *goodwill* et les droits d'utilisation mais hors décalages de trésorerie.

5.1 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels au 31 décembre (en M€)	Auchan Retail		New Immo Holding		Holdings		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produits des activités ordinaires externes	32 893	30 544	591	543	0	0	33 485	31 088
Produits des activités ordinaires internes	8	9	(2)	1	(7)	(10)	0	0
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	32 902	30 553	590	545	(7)	(10)	33 485	31 088
Dotations aux amortissements	(789)	(762)	(215)	(244)	0	0	(1 004)	(1 006)
Provisions et dépréciations	(12)	(83)	1	(32)	0	0	(12)	(115)
Autres produits et charges d'exploitation ^{(1) (2)}	39	36	0	41	0	0	39	77
Résultat d'exploitation courant	518	639	155	106	(9)	(10)	664	736
Quote part des sociétés mises en équivalences	(1)	0	2	1	(7)	18	(6)	19
Investissements bruts ⁽³⁾	1 036	893	409	296	0	0	1 445	1 189

(1) Charges significatives : dotations ou reprises de provisions et de dépréciations autres que les pertes de valeur sur immobilisations (essentiellement dépréciation d'actifs courants et des provisions pour risques et charges).

(2) Incluant les droits d'utilisation (IFRS 16).

(3) Le secteur Auchan Retail n'inclut pas en 2021 et 2022 les activités du Retail Taïwan, reclassées en Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente (IFRS 5).

Actifs et Passifs sectoriels au 31 décembre (en M€)	Auchan Retail		New Immo Holding		Holdings		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Actifs sectoriels	12 148	12 021	4 602	4 629	721	790	17 472	17 440
Passifs sectoriels	8 125	8 251	473	518	14	16	8 612	8 786

4

5.2 INFORMATIONS SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Au 31 décembre (en M€)	France		Europe Occidentale hors France		Europe centrale et de l'Est		Reste du monde – Asie et Afrique		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produits des activités ordinaires	17 470	16 502	6 488	5 857	9 310	8 572	218	157	33 485	31 088
Actifs sectoriels non courants hors impôts et financiers	5 447	5 210	3 174	3 258	3 018	3 308	77	76	11 716	11 851

5.3 BILANS SECTORIELS

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs d'ELO et de ses filiales :

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Goodwill	1 743	1 927
Autres immobilisations incorporelles	155	165
Immobilisations corporelles	5 181	5 112
Droits d'utilisation	1 082	1 123
Immeubles de placement	3 555	3 524
Actifs sectoriels non courants, hors impôts et financiers	11 716	11 851
Participations dans les sociétés mises en équivalence	625	663
Stocks	2 709	2 362
Créances clients	507	437
Créances et autres débiteurs	1 312	1 447
Actifs financiers courants	603	680
Actifs sectoriels	17 472	17 440
Autres actifs financiers non courants	327	294
Autres actifs non courants	97	53
Dérivés actifs non courants	152	56
Actifs d'impôts différés	319	328
Créances d'impôt exigible	71	140
Dérivés actifs courants	87	88
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 006	2 247
Actifs détenus en vue de la vente	98	546
TOTAL DES ACTIFS	20 628	21 190

Le total des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des passifs d'ELO et de ses filiales

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Provisions non courantes	166	174
Provisions courantes	194	282
Dettes fournisseurs	5 033	4 904
Autres dettes courantes	1 796	1 951
Dettes de location non courante	1 121	1 187
Dettes de location courante	302	289
Passifs sectoriels	8 612	8 786
Capitaux propres	6 324	6 454
Emprunts et dettes financières non courantes	4 332	4 357
Dérivés passifs non courants	262	29
Autres dettes non courantes	157	165
Passifs d'impôts différés	167	162
Emprunts et dettes financières courantes	698	749
Dérivés passifs courants	21	17
Dettes d'impôt exigible	46	82
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	8	388
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	20 628	21 190

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 GOODWILL

Principes comptables

Les principes comptables relatifs au *goodwill* sont décrits en note 1.6.

Les *goodwill* font annuellement, à la clôture de l'exercice, l'objet d'un test de dépréciation et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat, incluse dans le résultat d'exploitation.

Pour ces tests, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. ELO a défini comme UGT le magasin ou la galerie commerciale. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les *goodwill* sont testés par pays, et l'actif du groupe d'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles, le *goodwill* rattaché au pays et à l'activité et son besoin en fonds de roulement.

Les modalités de ces tests de dépréciation de valeur ainsi que les informations relatives aux analyses de sensibilité des tests d'*impairment* réalisés au titre de ces *goodwill* sont détaillées dans la note 6.6.

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur du Goodwill au 1^{er} janvier	1 927	2 018
Autres acquisitions		1
Perte de valeur ⁽¹⁾	(163)	
Variation de périmètre	(16)	
Virements de poste à poste	3	(4)
Écarts de conversion	(8)	10
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽²⁾		(98)
VALEUR DU GOODWILL AU 31 DÉCEMBRE	1 743	1 927

(1) Concerne principalement la dépréciation du goodwill Retail France (126 millions d'euros) et Retail Ukraine (30 millions d'euros).

(2) En 2021, les actifs non courants détenus en vue de la vente sont constitués du goodwill d'Auchan Retail à Taïwan.

Les principaux *goodwill* par pays/métier sont les suivants :

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Retail France	1 014	1 143
Retail Espagne	156	156
Retail Portugal	178	178
Retail Pologne	252	257
Retail Ukraine		33
Retail Autres	81	79
New Immo Holding France	13	13
New Immo Holding Italie	2	18
New Immo Holding Portugal	43	43
New Immo Holding autres	3	3
Autres	2	3
TOTAL	1 743	1 927

6.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées des logiciels acquis ou développés en interne, des droits au bail et des marques acquises. Les actifs incorporels acquis séparément par les sociétés du périmètre de consolidation sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (dont, principalement les droits au bail en France et marques acquises) ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements

susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée (cf. Note 6.6).

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Ainsi, les licences et les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne, et qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38, sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de trois ans. Par exception, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue, sont amortis sur cinq ans.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2021	281	447	728
Acquisitions et développements internes	15	57	72
Cessions et mises au rebut	(15)	(8)	(23)
Virements de poste à poste	6	8	14
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	287	505	791
Acquisitions et développements internes	15	71	86
Cessions	(21)	(11)	(33)
Variations de périmètre	1	(0)	1
Écarts de conversion	(2)	(0)	(2)
Virements de poste à poste	11	(6)	5
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	290	558	848

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2021	239	320	559
Amortissements de l'exercice	21	63	84
Reprises sur pertes de valeur	(1)		(1)
Cessions et mises au rebut	(15)	(2)	(16)
Virements de poste à poste	1		1
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	245	381	626
Amortissements de l'exercice	24	71	95
Reprises sur pertes de valeur	(8)		(8)
Cessions et mises au rebut	(21)	(1)	(22)
Écarts de conversion	(2)	(0)	(2)
Virements de poste à poste	4		4
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022	242	451	693

Valeurs nettes

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
Au 1 ^{er} janvier 2021	42	128	170
Au 31 décembre 2021	41	124	165
AU 31 DÉCEMBRE 2022	48	107	155

Aucune immobilisation incorporelle n'est donnée en garantie de passifs.

6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur (cf. Note 1.6).

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont, quant à elles, comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur à l'exception des terrains évalués au coût diminué des éventuelles pertes de valeur. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées

séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût d'une immobilisation inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de cette immobilisation. Il inclut, le cas échéant, les coûts d'emprunt.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront à ELO ou l'une des sociétés du périmètre de consolidation et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

À partir de la date de mise en service du bien, à l'exception des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle, le plus souvent, nulle.

Les amortissements sont calculés en fonction des durées d'utilité suivantes :

- constructions (gros œuvre) - 30 ans ;
- étanchéité toitures, assainissement et revêtements de sols - 20 ans ;
- agencements et aménagements - 6 ans 2/3 et 8 ans ;

- installations techniques, matériels et outillage - 3 ans à 10 ans ;
- autres immobilisations - 3 ans à 5 ans.

Les valeurs résiduelles sont généralement nulles toutefois, en fonction de certaines spécificités locales, certaines valeurs résiduelles sont retenues.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire

Variation de la valeur brute

(en M€)	Terrains, constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours ⁽¹⁾	Total
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2021	11 216	2 940	424	14 580
Autres acquisitions	146	150	294	591
Cessions et mises au rebut	(292)	(189)	(1)	(482)
Écarts de conversion	70	47	7	123
Reclassements en immeubles de placement ⁽²⁾	(15)	(1)	(2)	(18)
Autres mouvements et virements de poste à poste	69	58	(133)	(6)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽³⁾	(122)	(161)	(1)	(283)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	11 072	2 845	589	14 506
Autres acquisitions	188	227	278	693
Cessions et mises au rebut	(141)	(271)	(7)	(419)
Écarts de conversion	26	6	(5)	26
Reclassements en immeubles de placement ⁽²⁾	(2)		(2)	(3)
Autres mouvements et virements de poste à poste	71	118	(212)	(24)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	11 215	2 924	640	14 780

(1) Les immobilisations en cours concernent l'activité Retail pour 621 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 554 millions d'euros pour le 31 décembre 2021.

(2) Reclassement des immobilisations répondant à la définition des immeubles de placement.

(3) En 2021, les actifs non courants détenus en vue de la vente correspondent au reclassement des immobilisations de l'activité Retail à Taiwan.

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	Total
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2021	6 860	2 496	25	9 382
Amortissements de l'exercice	339	214		553
Pertes de valeur	37	4	5	47
Reprises de pertes de valeur ⁽¹⁾	(51)	(4)	(5)	(60)
Cessions et mises au rebut	(229)	(183)		(413)
Écarts de conversion	42	36	3	81
Reclassements en immeubles de placement	(4)	1	0	(2)
Autres mouvements et virements de poste à poste	0	2	0	2
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽²⁾	(78)	(117)		(195)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	6 916	2 449	28	9 394
Amortissements de l'exercice	338	212	0	550
Pertes de valeur ⁽¹⁾	42	12	2	56
Reprises de pertes de valeur	(19)	(1)	(4)	(24)
Cessions et mises au rebut	(127)	(269)	0	(396)
Écarts de conversion	14	5	(5)	15
Autres mouvements et virements de poste à poste	103	(100)	0	3
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022	7 268	2 308	22	9 598

(1) En 2022 et 2021, l'ensemble des pertes de valeurs a été comptabilisé en « Autres produit et charges opérationnels » (cf. Note 4.3).

(2) En 2021, les actifs non courants détenus en vue de la vente correspondent au reclassement des amortissements et dépréciations de l'activité Retail à Taïwan.

Valeurs nettes

(en M€)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	Total
Au 1 ^{er} janvier 2021	4 356	444	399	5 198
Au 31 décembre 2021	4 156	396	560	5 112
AU 31 DÉCEMBRE 2022	3 947	616	619	5 181

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de passifs.

6.4 DROITS D'UTILISATION

Principes comptables

Le Groupe est principalement locataire d'immeubles destinés à son activité de distribution et d'entrepôts. Par ailleurs, les contrats de location entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 concernent également des véhicules et des équipements. Au début d'un contrat, le Groupe évalue si ce contrat constitue ou contient un contrat de location. Le contrat constitue ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie.

Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, le Groupe évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – ceci peut être spécifié de façon explicite ou implicite, et doit être physiquement distinct ou représenter substantiellement la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur possède un droit substantiel de substitution, alors l'actif n'est pas identifié ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation ;
- le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. Le Groupe a ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour déterminer comment et dans quel but est utilisé l'actif.

La durée de location est définie contrat par contrat. Pour les biens immobiliers, les durées ont été déterminées en fonction du format et des performances du point de vente et en prenant en considération les options de résiliation et de renouvellement des baux que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Il est également tenu compte de la durée d'amortissement et de la valeur des agencements non amovibles, ainsi que des incitations économiques dans la détermination de la durée des baux.

La durée des contrats en tacite reconduction est appréciée à partir de l'intérêt économique qu'a chacune des parties à reconduire le contrat.

Le Groupe comptabilise un actif de droit d'utilisation et une dette locative au début du bail.

L'actif de droit d'utilisation est initialement évalué au coût réel, lequel comprend le montant initial de la dette locative ajustée des paiements de location effectués à la date de mise en service ou avant la date de mise en service, et additionnée de tous les coûts directs marginaux encourus, et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, déduction faite des primes incitatives de location reçues.

L'actif lié aux droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date de fin de location estimée. En outre, la valeur de l'actif lié aux droits d'utilisation est ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative et le cas échéant, diminuée en cas de pertes de valeur, conformément à IAS 36.

La dette locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisés en utilisant le taux marginal d'emprunt du preneur qui serait obtenu pour une durée équivalente à celle de la durée de location estimée. Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- les paiements locatifs variables indexés sur un indice ou d'un taux, initialement évalués à l'aide de l'indice ou du taux à la date d'entrée en vigueur ;

- le prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- les loyers payés au cours de la période de renouvellement si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation ;
- les pénalités de résiliation anticipée du contrat de location, à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation.

La dette locative est réévaluée en cas de variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux ou si le Groupe modifie son appréciation de la durée de location en cas d'événement significatif, conformément à ce que prévoit la norme IFRS 16.

Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs à faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois et les locations d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les loyers liés à ces contrats de location en charges.

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux d'emprunt marginal d'ELO auquel est ajouté un *spread* pour tenir compte du profil d'endettement de la filiale et des environnements économiques spécifiques à chaque pays et à chaque activité. Les taux d'actualisation sont mis à jour chaque trimestre de façon à pouvoir être utilisés pour tout nouveau contrat ayant subi une des modifications suivantes :

- réestimation de la durée lors d'une réévaluation de l'exercice de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certains) ;
- changement dans l'estimation de l'exercice d'une option d'achat qui devient alors raisonnablement certain ;
- allongement ou raccourcissement contractuel de la durée ou modification contractuelle des loyers ;
- ajout ou suppression d'un ou plusieurs actifs sous-jacents.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Droits d'utilisation des Terrains, constructions et agencements	Droits d'utilisation des Matériels et autres immobilisations	Total
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2021	1 948	118	2 065
Autres acquisitions	258	14	272
Cessions et mises au rebut	(1)	(0)	(1)
Écarts de conversion	44	0	44
Autres mouvements et virements de poste à poste	(169)	(12)	(181)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	(172)	(2)	(174)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 908	118	2 025
Autres acquisitions ⁽²⁾	265	13	277
Cessions et mises au rebut	(4)	(4)	(8)
Écarts de conversion	12	(1)	12
Autres mouvements et virements de poste à poste	(95)	(11)	(107)
Variations de périmètre	4	0	4
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	2 090	115	2 203

(1) En 2021, les actifs non courants détenus en vue de la vente concernent l'activité Retail à Taiwan.

(2) Les acquisitions de droits d'utilisation incluent les renouvellements de baux et modifications de contrats (hausse des loyers).

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Droits d'utilisation des Terrains, constructions et agencements	Droits d'utilisation des Matériels et autres immobilisations	Total
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2021	660	63	724
Amortissements de l'exercice	256	17	273
Pertes de valeur	24	0	24
Reprises de pertes de valeur	(22)	0	(22)
Écarts de conversion	16	0	16
Autres mouvements et virements de poste à poste	(46)	(5)	(51)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	(60)	(1)	(60)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	829	74	904
Amortissements de l'exercice	257	18	275
Amortissements et dépréciations lors d'une variation de périmètre	1	0	1
Pertes de valeur	23		23
Reprises de pertes de valeur	(12)		(12)
Cessions et mises au rebut	(1)	(4)	(5)
Écarts de conversion	2	(0)	1
Autres mouvements et virements de poste à poste	(54)	(11)	(65)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 045	77	1 122

(1) En 2021, les actifs non courants détenus en vue de la vente concernent les amortissements et dépréciations de l'activité Retail à Taiwan.

Valeurs nettes

(en M€)	Droits d'utilisation des Terrains, constructions et agencements	Droits d'utilisation des Matériels et autres immobilisations	Total
Au 1 ^{er} janvier 2021	1 288	55	1 343
Au 31 décembre 2021	1 079	44	1 123
AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 044	38	1 082

Analyse des échéances des obligations locatives

(en M€)	- 1 an	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations locatives	296	447	238	350	1 331

Montants reconnus en compte de résultat – Autres charges de location

Le tableau ci-dessous présente les loyers qui résultent des contrats de location et de service non capitalisés

(en M€)	31/12/2022
Paiements locatifs variables non inclus dans l'évaluation des dettes locatives	(29)
Charges relatives aux contrats de location à court terme	(13)
Charges relatives aux contrats de locations à d'actif de faible valeur, à l'exclusion des contrats de location à court terme d'actif de faible valeur	(5)
Autres	(20)
TOTAL	(67)

Locations simples en tant que bailleur

Lorsque le Groupe agit en tant que bailleur, il détermine à la conclusion de chaque contrat si celui-ci constitue un contrat de location-financement ou de location simple.

Pour qualifier chaque contrat, le Groupe évalue globalement si celui-ci transfère la quasi-totalité des risques et des avantages associés à la propriété de l'actif sous-jacent. Si tel est le cas,

alors il s'agit d'un contrat de location-financement. Dans le cas contraire, il s'agit d'un contrat de location simple. Pour cette évaluation, le Groupe tient compte notamment de certains éléments, tels que le fait que le contrat porte sur la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif.

L'analyse ci-dessous présente les paiements minimaux futurs à recevoir sur contrats non résiliables :

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
À moins de 1 an	362	372
Entre 1 an et 5 ans	1 075	1 134
À plus de 5 ans	656	464
TOTAL	2 092	1 970

Actifs reçus en garantie

Les entités du périmètre de consolidation reçoivent des dépôts de garantie pour les propriétés immobilières qu'elles donnent en location.

Le montant total reçu au titre de dépôts de garantie est de 53 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 56 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les conditions d'utilisation sont en général un dépôt de garantie qui correspond à 3 mois de loyers. Son montant est revu annuellement. Il est conservé par le bailleur jusqu'au départ du locataire et est remboursé intégralement sous réserve du paiement des créances.

6.5 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Principes comptables

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par un propriétaire pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont inscrits, dès l'origine, sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les galeries marchandes, les parcs d'activités commerciales et les réserves foncières sont comptabilisés en immeubles de placement selon le modèle du coût. Ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

En application de la norme IAS 40, un processus d'évaluation du patrimoine immobilier a été mis en place pour estimer la juste valeur des immeubles de placement deux fois par an. Les évaluations de juste valeur correspondent à une hiérarchie de niveau 3 telle que définie en note 10.8. Deux experts immobiliers indépendants interviennent et se répartissent l'évaluation des immeubles de placement dans l'ensemble du Groupe. Pour l'ensemble des actifs, la juste valeur est déterminée par référence aux évaluations externes fondées sur la méthode des flux futurs de trésorerie (« méthode DCF ») à 10 ans pour les galeries et les parcs d'activités commerciales et sur la méthode des comparables ou la méthode du bilan promoteur en fonction des projets de développement en cours pour les réserves foncières.

Cet exercice d'estimation requiert des jugements importants pour déterminer les hypothèses appropriées, et notamment les

taux d'actualisation, les valeurs locatives de marché, les taux d'occupation et périodes estimées de vacance, la valorisation des budgets de travaux à réaliser et la date estimée de leur achèvement (en particulier pour les actifs en phase de développement) et les éventuelles mesures d'accompagnement par des avantages à accorder aux locataires. Il est aussi tenu compte d'informations spécifiques telles que la nature de chaque bien et/ou son emplacement. Compte tenu du caractère estimatif de ce type d'évaluations, le résultat de cession de certains actifs immobiliers pourrait différer de l'évaluation réalisée.

Ces évaluations ont porté sur la majeure partie des immeubles de placement détenus au 31 décembre 2022. Le Groupe estime que les justes valeurs déterminées par les experts reflètent raisonnablement la valeur de marché du patrimoine.

Comptabilisation des indemnités d'éviction versées aux locataires des galeries marchandes et parcs d'activités commerciales

Lorsque le bailleur résilie un bail en cours, il verse une indemnité d'éviction au locataire en place. Celle-ci est comptabilisée dans le coût de l'actif immobilisé si son versement permet de modifier le niveau de performance de l'actif (nouvelle location à des conditions financières plus élevées, en cas de récupération des locaux pour travaux d'extension ou de transfert des anciens locataires dans un nouveau site). Dans les autres cas, les indemnités d'éviction sont comptabilisées en charges constatées d'avance étalées sur la durée des baux.

Variation de la valeur brute

	Immeubles de placement	Droits d'utilisation des immeubles de placement	Total
VALEUR BRUTE AU 1^{ER} JANVIER 2021	6 491	203	6 694
Autres acquisitions	249	(1)	249
Cessions et mises au rebut	(585)	(7)	(592)
Écarts de conversion	16	2	19
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	17		17
Autres mouvements et virements de poste à poste	(4)	(29)	(33)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ⁽¹⁾	(59)	(11)	(70)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	6 125	158	6 284
Autres acquisitions	379	9	388
Cessions et mises au rebut	(77)	(18)	(95)
Écarts de conversion	(13)		(12)
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	(31)		(31)
Autres mouvements et virements de poste à poste	(167)	(1)	(168)
Variations de périmètre	44		44
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	6 261	149	6 410

(1) En 2021, les actifs non courants détenus en vue de la vente concernent l'activité Retail à Taiwan.

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Immeubles de placement	Droits d'utilisation des immeubles de placement	Total
Amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2021	2 712	50	2 762
Amortissements de l'exercice	211	15	226
Pertes de valeur ⁽¹⁾	72		72
Reprises de pertes de valeur	(73)	(0)	(73)
Cessions et mises au rebut	(188)	(0)	(188)
Écarts de conversion	11		11
Transferts du poste « Immobilisations corporelles »	2	(0)	2
Autres mouvements et virements de poste à poste	(7)	(2)	(8)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	(42)	(2)	(44)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021	2 698	61	2 759
Amortissements de l'exercice	186	11	197
Pertes de valeur ⁽¹⁾	80	1	81
Reprises de pertes de valeur	(32)	(1)	(33)
Cessions et mises au rebut	(11)	(15)	(26)
Écarts de conversion	(12)	(0)	(12)
Transferts du poste « Immobilisations corporelles »	(31)		(31)
Autres mouvements et virements de poste à poste	(80)	(0)	(81)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2022	2 797	57	2 854

(1) En 2022 et 2021, les pertes de valeurs ont été comptabilisées en « Autres produit et charges opérationnels » (cf. Note 4.3).

Valeurs nettes

(en M€)	Immeubles de placement	Droits d'utilisation des immeubles de placement	Total
Au 1 ^{er} janvier 2021	3 779	153	3 933
Au 31 décembre 2021	3 427	97	3 525
AU 31 DÉCEMBRE 2022	3 464	92	3 555

Les immeubles de placement ont généré en 2022 des produits locatifs pour 565 millions d'euros (518 millions d'euros en 2021) et des charges opérationnelles directes pour 312 millions d'euros (dont 59 millions d'euros n'ont généré aucun produit locatif). En 2021, ces charges opérationnelles directes représentaient 426 millions d'euros dont 57 millions d'euros sans produit locatif afférent.

Au 31 décembre 2022, les immeubles de placement présentent une juste valeur (hors droits) estimée à 7 390 millions d'euros pour une valeur nette comptable inscrite au bilan de 3 555 millions d'euros (respectivement 7 364 millions d'euros et 3 524 millions d'euros en 2021).

6.6 PERTES DE VALEUR

Principes comptables

La norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses immobilisations corporelles y compris les droits d'utilisation, incorporelles y compris le *goodwill*, n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de cession est le montant qui peut être obtenu de la cession d'un actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Pour les immobilisations corporelles (y compris droits d'utilisation) et incorporelles (y compris *goodwill*), la valeur recouvrable est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est également effectué à minima une fois par an (dans la pratique au 31 décembre afin de tenir compte de la saisonnalité de l'activité) pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des plans à 3 ans réactualisés de l'année écoulée. Ces budgets et plans sont élaborés par la direction puis présentés et approuvés par le Conseil d'Administration. Au-delà, les flux sont extrapolés pendant 6 ans par application d'un taux de croissance constant sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel et des droits d'utilisation. Pour les tests portant sur les actifs d'un pays (comprenant le *goodwill*), les flux sont donc estimés sur une période de 9 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la 9^e année.

Les flux sont actualisés au coût moyen pondéré du capital après impôt, majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. ELO a défini comme UGT le magasin pour le Retail et la galerie commerciale pour l'immobilier. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les *goodwill* sont testés par pays et par activité, et l'actif du groupe d'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles, le *goodwill* rattaché au pays et à l'activité et son besoin en fonds de roulement.

Les pertes de valeur éventuelles sont affectées prioritairement au *goodwill*. Toute perte de valeur comptabilisée sur un *goodwill* est irréversible. Pour les autres actifs, une perte de valeur comptabilisée est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

Inflation

Les flux prévisionnels d'achats et de revenus ont été établis en utilisant des taux d'inflation de source externe projetés sur les années 2023 et 2024.

Ainsi, les projections utilisées pour apprécier le besoin, ou non, d'une correction de valeur des actifs du Groupe tiennent compte du contexte fortement inflationniste initié au cours de l'exercice 2022 et qui devrait se prolonger, à minima, au cours de l'exercice 2023 ainsi que de la capacité du Groupe à répercuter ces hausses de prix.

Par ailleurs, les dépenses liées à l'énergie ont été inscrites dans les prévisions en considérant les achats anticipés d'énergie réalisés par le Groupe, ainsi que les contrats d'achats d'énergie (*Power Purchase Agreements*) qui sont négociés actuellement et qui seront effectifs sur les années 2023 et 2024.

Climat

Les aléas résultant du changement climatique sont considérés comme ayant des conséquences modérées sur les activités du Groupe au regard de la nature même de ses activités ainsi qu'à leur situation géographique.

Les impacts à court et moyen terme ont été traduits dans les flux de trésorerie futurs à travers la hausse des prix de distribution, des matières premières et du coût de l'énergie quand celle-ci n'avait pas été couverte contractuellement ou par les actions entreprises par le groupe.

En effet, le Groupe s'est engagé, à travers son Plan Climat 2030 à mener des actions visant à réduire son exposition à ce type de risques : optimisation du transport des marchandises, signature d'un partenariat international avec les sociétés Voltalia et Helexia qui couvre à la fois l'approvisionnement en énergie renouvelable ainsi que la gestion et l'optimisation des consommations énergétiques.

Les investissements liés aux ambitions climat du Groupe ont également été pris en compte (renouvellement des systèmes de chauffage et ventilation, remplacement des circuits de réfrigération et abandons des fluides frigorigènes nocifs). Ces investissements de modernisation s'inscrivent dans la volonté forte du groupe de répondre avec ambition au défi climatique.

Concernant l'offre commerciale, Auchan Retail s'engage à développer, à travers *les filières responsables*, un partenariat durable et équilibré avec les producteurs, éleveurs et transformateurs de la chaîne alimentaire et du vivant à concilier le plaisir de bien manger, le respect de l'environnement et la bienveillance animale. Les projections réalisées tiennent compte de cette offre qualitative répondant aux nouvelles attentes des consommateurs d'aujourd'hui.

Activité en Russie

L'activité Retail en Russie a fait l'objet de tests de dépréciation pour lesquels une approche prudente a été adoptée sur les paramètres de croissance ainsi que sur le taux d'actualisation. Les immeubles de placement détenus en Russie ont fait l'objet d'une dépréciation au regard des justes valeurs estimées. Les dépréciations s'élèvent respectivement à 35 et 61 millions d'euros sur l'activité Retail et sur l'activité foncière.

Au 31 décembre 2022, les dépréciations d'actifs se répartissent comme suit :

(en M€)	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Droits d'utilisation	Immeubles de placement	31/12/2022	31/12/2021
Dépréciations :							
• dotation	(163)	(0)	(56)	(23)	(81)	(323)	(142)
• reprise		8	21	12	33	75	151
• net	(163)	8	(34)	(10)	(48)	(248)	8
Reprises de dépréciations sur immobilisations cédées			2		0	3	5
TOTAL	(163)	8	(32)	(10)	(48)	(246)	13

Selon les UGT ou groupe d'UGT, la valeur recouvrable des actifs retenue par ELO est une valeur d'utilité ou une valeur de marché, en fonction des références comparables disponibles sur le marché.

Les tests de dépréciation 2022 ont notamment conduit à constater des dépréciations de 227 millions d'euros sur les

actifs d'Auchan Retail et de 48 millions d'euros sur les actifs de New Immo Holding (vs, respectivement, 65 millions d'euros et 77 millions d'euros en 2021).

Pour une meilleure lisibilité du compte de résultat, les dépréciations ont été classées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » (cf. Note 4.3).

En 2022, ELO a déterminé des taux d'actualisation différenciés pour l'activité Retail. Ces taux d'actualisation se répartissent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
	Retail	Retail
France	6,58 %	4,58 %
Luxembourg	5,32 %	4,59 %
Espagne	5,78 %	5,15 %
Portugal	5,69 %	5,94 %
Pologne	6,73 %	4,95 %
Hongrie	7,79 %	6,04 %
Roumanie	8,40 %	6,40 %
Ukraine	17,50 %	9,70 %
Russie	20,68 %	7,63 %
Sénégal	9,54 %	8,01 %
Taiïwan		5,04 %

Comme en 2021, en 2022, les taux d'actualisation utilisés par New Immo Holding sont ceux utilisés dans le cadre des expertises sur l'ensemble du parc immobilier et différenciés par catégorie d'actifs au sein des pays.

Les analyses de sensibilité réalisées sur les principales valeurs testées et portant sur une variation du taux d'actualisation (+ 100 bps) conduirait à une dépréciation complémentaire de 245 millions d'euros sur la France (essentiellement sur le goodwill).

NOTE 7 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Principes comptables

Les entreprises dans lesquelles ELO exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part du Groupe d'ELO dans les profits et pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne *Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence*. La quote-part des autres éléments du résultat

global provenant des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Si la quote-part de ELO dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, dans ses comptes consolidés ELO cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite, ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

7.1 PRINCIPALES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les principales participations dans les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

Métier	Sociétés	Pays	% d'intérêts		Valeur d'équivalence	
			31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Auchan Retail	dont principalement :				13	29
	ARMA INV	Poland	0 %	50 %	0	12
	SMG ⁽¹⁾	Tunisia	10 %	10 %	5	6
New Immo Holding	dont principalement :				344	358
	MISAR (ex-Galleria Commerciali Sardegna) ⁽²⁾	Italy	50 %	50 %	116	61
	MERLATA SVILUPPO ⁽²⁾	Italie	0 %	49 %	—	54
	MERLATA MALL	Italie	49 %	49 %	—	11
	MARCONI SVILUPPO	Italy	50 %	50 %	12	—
	GALLERIA CINISELLO, SRL	Italy	50 %	50 %	76	75
	IMMAUCOM, SPPICAV	France	20 %	20 %	33	33
	PATRIMONIO REAL ESTATE, SPA	Italy	50 %	50 %	23	22
	C.C. ZENIA, SL	Spain	48 %	50 %	18	17
	ALEGRO ALFRAGIDE	Portugal	49 %	50 %	19	17
	GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG, SA	Luxembourg	20 %	20 %	15	16
	LCO 2, SA	Luxembourg	50 %	50 %	3	6
	ALEGRO SETUBAL	Portugal	49 %	50 %	9	11
	PALIER ALLIAGES ET TERRITOIRES	Holding	50 %	50 %	0	—
Oney Bank	PALIER ONEY GROUPE	Oney Bank	50 %	50 %	268	276
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE					625	663

(1) Auchan Retail International a une influence notable sur SMG bien que la participation ne représente que 10 % du capital et des droits de vote, en disposant d'une représentation au sein du Conseil d'Administration et en participant au processus d'élaboration des politiques, notamment commerciales et stratégiques.

(2) Au cours de l'exercice 2022, l'entité Merlata Sviluppo a fusionné avec la Galleria Commerciali Sardegna, formant ainsi la nouvelle entité Misar.

4

7.2 VARIATION DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Au 1^{er} janvier	663	524
Résultat de l'exercice (quote-part et perte de valeur)	(6)	19
Distribution et remboursement de capital	(22)	(5)
Participations acquises ⁽¹⁾	0	122
Acquisitions et augmentations de capital	2	6
Perte de contrôle et variation du pourcentage d'intérêt ⁽²⁾	(20)	(1)
Écarts de conversion et autres variations	7	(3)
AU 31 DÉCEMBRE	625	663

(1) En 2021, prise de participation complémentaires de 19 % dans Merlata Sviluppo et Merlata Mall

(2) En 2022, Cession des titres Arma (- 12 millions d'euros) et prise de contrôle de Promenade de Bretigny (- 2 millions d'euros)

7.3 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE
(à 100 %, hors goodwill et en millions d'euros)

	31/12/2022			31/12/2021		
	Oney Bank ⁽¹⁾	Auchan Retail	New Immo Holding	Oney Bank ⁽¹⁾	Auchan Retail	New Immo Holding
Actifs non courants		86	1 700		119	1 770
Actifs courants	5 215	421	564	5 019	431	633
TOTAL DES ACTIFS		507	2 264	5 019	550	2 403
Capitaux propres	500	8	557	516	40	860
Passifs non courants		68	1 184		68	954
Passifs courants	4 715	431	524	4 503	442	588
TOTAL DES PASSIFS		507	2 265	5 019	550	2 403
Produits des activités ordinaires	431	318	124	434	352	102
Résultat d'exploitation	- 21	5	- 135	56	9	22
RÉSULTAT NET	- 13	- 8	- 13	40	- 7	6

(1) La principale participation mise en équivalence est celle dans Oney Bank, détenue à 49,9 %. Au bilan, Oney Bank ne distingue pas les éléments (1) courants et non courants.

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTATS PAR ACTION

8.1 CAPITAUX PROPRES

8.1.1 Détenteurs du capital

Au 31 décembre 2022, le capital d'ELO est majoritairement détenu par la société Aumarché.

Les salariés détiennent indirectement près de 2 % du capital de la société via les FCP Valauchan, Valfrance et via les sociétés destinées à l'actionnariat des salariés étrangers (Valauchan Sopaneer International, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrusse SCA).

Seules les sociétés destinées à l'actionnariat des salariés étrangers sont consolidées par intégration globale.

Les statuts des sociétés Valauchan Sopaneer International, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrusse SCA définissent les conditions dans lesquelles l'actionnariat trouve à s'exercer. Les transactions d'achats/ventes entre associés sur les titres de ces sociétés sont réalisées tout au long de l'année, sur la base d'un prix déterminé une fois par an selon une méthode d'évaluation financière définie par un collège d'experts évaluateurs reconnus et utilisée de manière constante dans le temps.

8.1.2 Nombre d'actions composant le capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 574 184 140 €. Il est divisé en 28 709 207 actions au nominal de 20 €, entièrement libérées. Il demeure inchangé par rapport au 31 décembre 2021.

	31/12/2022	31/12/2021
Au 1 ^{er} janvier	28 709 207	28 799 312
Émission en numéraire		
Réduction de capital		(90 105)
AU 31 DÉCEMBRE	28 709 207	28 709 207

8.1.3 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par ELO et les autres sociétés du périmètre de consolidation sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle d'actions propres sont imputés directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Au 31 décembre 2022, les FCP Valauchan et Valfrance ont cédé 21 816 actions propres à Valespaña SCA et Valportugal

SCA. Au 31 décembre 2022, le nombre total d'actions propres détenues par ELO S.A. et ses filiales s'élèvent à 330 731 actions (contre 308 915 actions à fin 2021). 58 022 actions ELO S.A. sont détenues par ELO S.A. pour un coût de transaction de 18 millions d'euros et 272 709 actions détenues par Valauchan Sopaneer International, Valportugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrusse SCA pour un coût d'acquisition de 97 millions d'euros, dans le cadre de l'actionnariat des salariés.

Au 31 décembre 2022, les actions propres détenues par ELO S.A. représentent 0,2 % de son capital.

8.1.4 Réserve légale

La réserve légale d'ELO S.A. s'élève à 61 millions d'euros au 31 décembre 2022, comme au 31 décembre 2021.

8.1.5 Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers et écarts actuariels (en part du Groupe).

(en M€)	Réserve de conversion	Réserve de réévaluation des actifs financiers évalués en juste valeur par OCI	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de couverture d'investissement net à l'étranger	Écarts actuariels des régimes à prestations définies	Total
Au 1 ^{er} janvier 2021	(950)	(59)	(40)	2	(29)	(1 077)
Variation	29	(18)	53		15	79
AU 31 DÉCEMBRE 2021	(921)	(77)	13	2	(14)	(998)
Au 1 ^{er} janvier 2022	(921)	(77)	13	2	(14)	(998)
Variation	(32)	(11)	94	(5)	24	70
AU 31 DÉCEMBRE 2022	(953)	(88)	107	(3)	10	(928)

La réserve de conversion se ventile comme suit par pays (en part du Groupe) :

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Pologne	(50)	(39)
Hongrie	(81)	(68)
Taiwan	0	35
Russie	(625)	(655)
Ukraine	(148)	(145)
Roumanie	(45)	(45)
Tunisie	(5)	(5)
TOTAL	(953)	(921)

8.1.6 Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les intérêts ne donnant pas le contrôle de 194 millions d'euros sont essentiellement constitués des intérêts dans le capital de Valauchan Sopaneer International, Val Portugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrusse SCA pour 156 millions d'euros.

8.1.7 Dividendes

Le 29 juin 2022, ELO a procédé au versement d'un dividende de 6,97 € par action au titre de l'exercice 2021. Le montant total du dividende versé s'élève ainsi à 200 millions d'euros, dont 0,4 millions d'euros revenant aux actions propres.

8.2 RÉSULTATS PAR ACTION

Principes comptables

Dans ses comptes consolidés, ELO présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action, calculés à partir

du résultat des activités poursuivies et du résultat des activités abandonnées. Ces informations sont également déclinées à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice diminué des actions propres. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen d'actions en circulation majoré des actions à créer potentiellement dilutives. Pour ELO, il s'agit d'options d'achat ou de souscription d'actions ou de plans d'attribution gratuite d'actions. La dilution rattachée à ces options ou actions gratuites est déterminée selon la méthode du rachat d'actions.

8.2.1 Calcul du nombre moyen pondéré d'actions

	31/12/2022	31/12/2021
Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier	28 709 207	28 799 312
Nombre d'actions propres au 1 ^{er} janvier	(308 915)	(412 583)
Moyenne pondérée des actions propres acquises	(14 561)	(10 616)
Moyenne pondérée des actions propres cédées ou annulées	5 190	66 281
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	28 390 921	28 442 394
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	28 390 921	28 442 394

8.2.2 Calcul des résultats par action

Résultat de base par action	31/12/2022	31/12/2021
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	28 390 921	28 442 394
Résultat net – part du groupe (en M€)	33	344
Par action (en €)	1,16	12,10
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées – part du groupe (en M€)	113	(2)
Par action (en €)	3,97	(0,07)
Résultat net des activités poursuivies – part du groupe (en M€)	(80)	346
Par action (en €)	(2,81)	12,17

Résultat dilué par action	31/12/2022	31/12/2021
Nombre moyen pondéré d'actions diluées :	28 390 921	28 442 394
Résultat net – part du groupe (en M€)	33	344
Par action (en €)	1,16	12,10
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées – part du groupe (en M€)	113	(2)
Par action (en €)	3,97	(0,07)
Résultat net des activités poursuivies – part du groupe (en M€)	(80)	346
Par action (en €)	(2,81)	12,17

NOTE 9 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

9.1 PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, ELO S.A. ou l'une de ses filiales a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsqu'une entité du périmètre de consolidation a un plan formalisé et détaillé qui a été notifié aux parties intéressées. Certaines sociétés du périmètre de consolidation proposent des contrats d'extension de garantie pour lesquels les produits et la marge sont reconnus sur la durée de la prestation fournie. Les coûts prévisibles relatifs à la garantie accordée aux clients sont provisionnés lorsque les ventes sont enregistrées, en fonction des statistiques de charges constatées par le passé. Les provisions entrant dans le cycle normal de l'activité et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en passifs courants. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

Provisions non courantes

(en M€)	Litiges commerciaux	Litiges prud'homaux	Litiges fiscaux	Restructuration	IFRS 16	Avantages aux personnels (IFC)	Divers	Total
Au 31 décembre 2021	46	1	27	1	1	94	6	174
Dotations	4	0	4	0	0	19	7	34
Reprises de provisions utilisées	(7)	(0)	(2)	(1)	0	(3)	(10)	(23)
Reprises de provisions non utilisées	(2)	(0)	0	0	0	(0)	0	(2)
Reclassements et autres mouvements	(1)	0	5	(0)	0	(31)	9	(19)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	40	1	34	0	1	78	13	166

Provisions courantes

(en M€)	Litiges commerciaux	Litiges prud'homaux	Litiges fiscaux	Restructuration	IFRS 16	Divers	Total
Au 31 décembre 2021	67	39	9	10	22	135	282
Dotations	37	9	1	0	0	14	62
Reprises de provisions utilisées	(14)	(13)	(3)	(7)	(1)	(69)	(106)
Reprises de provisions non utilisées	(29)	(6)	(5)	(3)	0	(5)	(48)
Reclassements et autres mouvements	3	1	(0)	(0)	(1)	1	5
AU 31 DÉCEMBRE 2022	65	31	1	0	20	76	194

La provision pour garantie est reconstituée en totalité à chaque clôture, la charge étant principalement constatée en « Charges externes ».

9.2 PASSIFS ÉVENTUELS

Les sociétés du périmètre de consolidation sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cadre normal des opérations, dont des procédures avec l'administration fiscale et les autorités de la concurrence. Les charges qui peuvent en résulter, estimées probables par ELO et/ou ses filiales ainsi que leurs experts, ont fait l'objet de

provisions. À la connaissance d'ELO et ses filiales, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou de litige susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière d'ELO et/ou de ses filiales qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice.

NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.1 DETTE FINANCIÈRE NETTE

Principes comptables

L'endettement financier net est constitué des emprunts et des dettes financières courants et non courants, de la juste valeur des dérivés qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net, des intérêts courus afférents à ces éléments, diminués de la trésorerie nette et des appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instrument de couverture d'un élément de l'endettement financier net. Les appels de marge passifs (qui correspondent aux marges reçues de la part des contreparties) sont inclus dans les emprunts et les dettes financières courants.

La notion de dette financière nette utilisée par ELO est constituée de l'endettement financier net et de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier. Elle intègre également les appels de marge portant sur ces dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et les instruments de placements de liquidité à court terme ne répondant pas à la définition de « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Le calcul de l'endettement financier net n'inclut donc pas les passifs liés aux options de vente octroyées aux minoritaires pour 60 millions d'euros au 31 décembre 2022.

10.1.1 Dette financière nette

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	4 970	5 026
• non courants	4 272	4 297
• courants	698	728
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 006)	(2 247)
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(152)	(56)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture	(27)	0
Endettement financier net	2 785	2 723
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	196	(42)
Autres actifs de placement court terme ⁽²⁾	(402)	(500)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	2 579	2 181

(1) Plusieurs accords d'appels de marge ont été mis en place dans le but de réduire le risque de contrepartie. Les montants relatifs aux appels de marge reçus (passif) ou versés (actif) sont inclus dans la dette financière nette. Au 31 décembre 2022, ils représentent un passif de 13 millions d'euros figurant en « Emprunts et dettes financières ».

(2) Les autres actifs de placement court terme comprennent principalement des contrats de capitalisation. Ces actifs sont peu sensibles au risque de taux et de change.

10.1.2 Variation de la dette financière nette

(en M€)	31/12/2021	Variation de la trésorerie	Effets des variations de change	Variations de périmètre	Reclassements et autres	31/12/2022
Emprunts et dettes financières	5 026	(3)	(3)	(3)	(47)	4 970
• non courants	4 297	658	4	0	(688)	4 272
• courants	728	(661)	(7)	(3)	641	698
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 247)	423	3	(191)	5	(2 006)
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(56)	(7)	0	0	(89)	(152)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture	0	(27)	0	0	0	(27)
Endettement financier net	2 723	387	(0)	(194)	(131)	2 785
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(42)	258	(0)	0	(19)	196
Autres actifs de placement court terme	(500)	98	0	0	0	(402)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	2 181	743	(0)	(194)	(150)	2 579

10.2 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut qui inclut les charges d'intérêts, les résultats de couverture de taux et de change afférents à l'endettement financier ;
- la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » qui inclut des produits perçus sur les placements de trésorerie.

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	28	12
Coût de l'endettement financier brut :	(145)	(157)
• Charge d'intérêt	(144)	(147)
• Résultat de couvertures	1	13
• Frais liés aux rachats d'emprunts obligataires	0	(24)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(117)	(145)

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 117 millions d'euros (contre 145 millions d'euros en 2021). La variation est principalement liée aux rachats d'emprunts obligataires qui avaient généré une charge supplémentaire de 24 millions d'euros en 2021.

10.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie, les résultats de

cession des actifs financiers hors trésorerie, les effets d'actualisation, les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net et du coût des ventes et les intérêts financiers relatifs à IFRS 16.

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture ⁽¹⁾	(51)	(16)
Dotations aux provisions et aux dépréciations, nettes des reprises :	(24)	(107)
• Reprise de dépréciation des autres actifs financiers	(1)	0
• Dotation pour dépréciation des autres actifs financiers	(23)	(108)
Coût de l'actualisation des engagements de retraites net du rendement attendu des actifs	(1)	0
Produits des participations	2	2
Charges d'intérêts relatives à IFRS 16	(87)	(90)
Écarts de change relatifs à IFRS 16	(11)	(3)
Autres	(1)	(17)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES	(173)	(230)

(1) Le résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture inclut notamment les résultats de change et les résultats sur les dérivés destinés soit à couvrir les risques de change et/ou de taux sur les prêts intragroupe, soit à garantir un niveau de taux d'intérêt sur la dette globale d'ELO et les sociétés du périmètre de consolidation (swaps de macro-couverture).

10.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Principes comptables

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur au bilan et leurs variations sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets.

Les instruments dérivés dont la maturité résiduelle est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments dérivés sont classés en actifs ou passifs courants. Pour les instruments dérivés, la date de comptabilisation est la date de transaction.

La comptabilité de couverture est applicable si les trois critères suivants sont atteints :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à cette relation ;
- une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture, sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture ;
- la relation de couverture remplit tous les critères d'efficacité suivants :
 - il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture,
 - l'effet du risque de crédit n'est pas l'élément dominant dans les variations de valeur qui résultent de cette relation économique, et
 - le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est approprié.

La plupart des dérivés utilisés par ELO sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

Il existe 3 modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IFRS 9 : la couverture de juste valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace.

Couverture de flux futurs de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en « Autres éléments du résultat global » (réserve de *cash flow hedge*) à hauteur de la partie efficace de la couverture. Ces réserves sont recyclées en résultat lorsque la transaction couverte impacte le résultat ou sont incorporées dans l'actif ou le passif non financier lorsque celui est reconnu au bilan. Les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Couverture d'investissement net

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'investissements nets à l'étranger, la variation de valeur des instruments de couverture est inscrite en autres éléments du résultat global, l'objectif de ces couvertures étant de neutraliser la variation de la valeur en euros d'une partie des actifs nets des filiales en devises

Parmi les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers pour les dérivés de taux, et en résultat d'exploitation pour les options de change en couverture économique de la marge commerciale future.

La variation de juste valeur du *Basis Spread* est exclue de la qualification de couverture. Elle est comptabilisée en réserve de couverture, et amortie en résultat sur la durée de la couverture.

Éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global (après impôts différés)

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Catégories IFRS 9		
Couverture de flux de trésorerie- partie efficace de la variation de juste valeur	107	13
Couverture de flux de trésorerie- reclassées en résultat	(13)	41
Couverture d'investissements nets à l'étranger	(3)	2

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Variation de la réserve de juste valeur	(11)	(18)
Variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie	94	54
Variation de la réserve de couverture d'investissement net à l'étranger	(5)	0

Instruments de couverture

Au 31 décembre 2022 (en M€)	Nature de l'instrument de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Poste dans l'état de situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Variation de juste valeur de l'instrument utilisé	Variation de la réserve d'OCI
			Actif	Passif			

FAIR VALUE HEDGE

Risque de taux d'intérêt

Emprunts obligataires en €	Swap de taux	3 260		257	Instruments dérivés (actif et passif)	(259)	
Emprunts obligataires en CHF	Cross Currency Swap	98	22			0,7	0,4

Au 31 décembre 2022 (en M€)	Nature de l'instrument de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Poste dans l'état de situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Variations de juste valeur de l'élément de couverture reconnues en réserve d'OCI*
			Actif	Passif		

CASH FLOW HEDGE

Risque de taux d'intérêt

Taux variable des emprunts bancaires	Swaps de taux EUR	2 036	140		Instruments dérivés (actif et passif)	136
	Swaptions	0				
	Cap	250	4			

Risque de change

Couverture des ventes futures en devises	Change à terme	606	22	10	Instruments dérivés (actif et passif)	(15)
	Swap de change	(16)	2	8		

NET INVESTMENT HEDGE

Risque de change

Couverture de l'investissement net en devises (RUB)	Cross Currency Swap	101	2	2	Instruments dérivés (actif et passif)	(13)
---	---------------------	-----	---	---	---------------------------------------	------

* Pour les cross currency swaps qualifiés de NIH, l'impact en OCI correspond à la variation de juste valeur de l'instrument depuis la date de qualification de la couverture, et inclut l'impact de l'instrument dérivé échu.

À la date de clôture, les montants relatifs aux éléments désignés comme éléments couverts sont les suivants :

> ELÉMENTS COUVERTS

Au 31 décembre 2022 (en M€)	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Poste dans l'état de situation financière dans lequel l'élément couvert est inclus	Variation de juste valeur sur l'élément couvert	Inefficacité reconnue en P&L	Rubrique qui comprend l'inefficacité de la couverture
	Actif	Passif	Actif	Passif				
FAIR VALUE HEDGE								
Risque de taux d'intérêt								
Emprunts obligataires taux fixe libellés en €		3 010	235		Emprunts et dettes financières	254	(6)	Coût de l'endettement financier net
Emprunts obligataires taux fixe libellés en CHF		120		22		(0,4)	0	

Au 31 décembre 2022 (en M€)	Valeur nominale de l'élément couvert	Montant reclassé de la réserve en résultat	Poste du résultat affecté par le reclassement depuis les OCI	Variation de la réserve d'OCI
CASH FLOW HEDGE				
Risque de taux d'intérêt				
Taux variables des emprunts obligataires variabilisés	2 286		Coût de l'endettement financier	97
Risque de change				
Couverture des ventes futures en devises			17	Autres charges d'exploitation (15)

Au 31 décembre 2022 (en M€)	Valeur comptable de l'élément couvert		Poste du résultat affecté par le reclassement depuis les OCI	Variation de la réserve d'OCI
	Actif	Passif		
NET INVESTMENT HEDGE				
Risque de change				
Couverture de l'investissement net en devises (RUB)	101		Autres produits et charges financiers	12

L'investissement net du Groupe dans sa filiale en Russie, dont la monnaie fonctionnelle est le rouble (RUB), engendre un risque de change résultant des fluctuations du taux de change entre le rouble et l'euro. Ce risque est couvert pour éviter une diminution de la valeur comptable de l'investissement net du Groupe dans sa filiale en cas d'affaiblissement de la devise de la filiale par rapport à l'euro.

Les instruments dérivés sont utilisés comme des instruments de couverture pour prévenir les variations de la valeur de l'investissement net en raison des fluctuations du taux de change. Les impacts de la variation de juste valeur des instruments dérivés qualifiés de NIH sont reconnus en OCI de manière symétrique avec les éléments couverts. En conséquence, l'intégralité de la variation de juste valeur des éléments de couverture est comptabilisée en OCI.

Non-compensation des positions dérivées

ELO contracte des contrats ISDA (*International Swap and Derivatives Association*) ou FBF (*Fédération bancaire française*) dans le cadre de ses opérations de marché. Ces contrats n'atteignent pas les conditions de compensation des positions dérivées au bilan. Le tableau ci-dessous présente les montants comptabilisés qui sont sujets à ces accords, pour les seuls dérivés qualifiés de couverture de taux et de change

	31/12/2022			31/12/2021		
	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant Net	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant Net
Actifs financiers						
Instruments dérivés	238	216	22	88	62	26
TOTAL	238	216	22	88	62	26
Passifs financiers						
Instruments dérivés	283	233	50	51	46	5
TOTAL	283	233	50	51	46	5

10.5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

ELO et les sociétés du périmètre de consolidation sont exposées, au cours de l'exercice normal de leur activité, à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. Elles ont recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

ELO et les sociétés du périmètre de consolidation ont mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché.

Le contrôle et le suivi de la gestion des risques de marché sont assurés par le Comité Finance qui se réunit au moins quatre fois par an. La Direction générale d'ELO est représentée dans cette instance qui est notamment chargée d'apprécier la qualité des différentes contreparties, le niveau des couvertures mises en place et leur adéquation aux sous-jacents, ainsi que le risque de liquidité.

10.5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Concernant les placements, sauf exception, la politique d'ELO et des sociétés du périmètre de consolidation est de placer les excédents auprès de contreparties autorisées en montants et décidés par le Comité finance, selon une grille de notation.

ELO travaille uniquement avec une liste de banques autorisées par la direction d'ELO sur les financements et les opérations de dérivés de taux et change.

Afin d'encadrer les règles de fonctionnement des instruments financiers, des contrats ISDA et FBF ont été signés avec la plupart des contreparties bancaires. En particulier, ces contrats prévoient les modalités de résiliation des opérations et l'application d'un solde net compensé en cas de modification de l'équilibre contractuel initial, incluant la défaillance de la contrepartie.

L'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés portés par ELO et les sociétés du périmètre de consolidation intègre une composante « risque de contrepartie » (CVA) pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » (DVA) pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché tenant compte de données statistiques historiques.

Au 31 décembre 2022, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Les créances clients et autres créances correspondent majoritairement aux créances vis-à-vis des franchisés, aux participations publicitaires et coopérations commerciales des fournisseurs ainsi qu'à diverses charges constatées d'avance. Ces opérations ne présentent pas de risques significatifs.

Pertes de valeur

(en M€)	Instrument de dette à la JV par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers au coût amorti
Solde au 1^{er} janvier 2021	4	170
Perte nette de valeur	6	135
Variation de périmètre	0	72
Écart de conversion	0	1
Autres variations	(1)	5
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	10	384
Solde au 1^{er} janvier 2022	10	384
Perte nette de valeur	12	156
Variation de périmètre	(7)	(19)
Écart de conversion	0	1
Autres variations	0	(0)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	15	522

10.5.2 Risque de liquidité

La politique d'ELO est de disposer en permanence de financements à moyen et long terme suffisants pour financer son besoin au bas de cycle saisonnier et de couvrir une marge de sécurité.

Précisions relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières

Les financements bancaires à moyen et long terme contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles pour ce type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son rang (pari-passu), limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (*Negative Pledge*), limitation de cession substantielle

d'actifs, défaut croisé et changement négatif significatif (*Material Adverse Change*).

Le programme Euro Medium Term note (EMTN) d'ELO S.A., sous lequel sont placées des émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (*Negative Pledge*) et une clause de défaut croisé.

Certains financements bancaires à moyen et long terme (ex : lignes de crédits confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2022) comprennent une clause d'exigibilité anticipée à la date d'arrêté en cas de non-respect, de certains ratios dont le ratio dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3.5. Au 31 décembre 2022, l'ensemble des ratios est respecté.

Aucune dette financière n'incorpore de clause de défaut en lien avec la baisse de la notation d'ELO.

Exposition au risque de liquidité

Les échéances résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris paiement des intérêts).

Opérations en M€ en date du 31 décembre 2022	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	4 362	5 103	554	3 867	682
Emprunts auprès des établissements de crédit	451	451	97	353	1
Dettes financières diverses ⁽¹⁾	181	181	76	105	(0)
Appels de marge	13	13	13	0	0
Concours bancaires courants	22	22	22	0	0
Dettes de locations non courantes	1 121	1 121	0	705	416
Autres dettes non courantes	157	157	0	72	86
Dettes de location courantes	302	302	302	0	0
Dettes fournisseurs	5 033	5 033	5 033	0	0
Autres dettes courantes	1 795	1 795	1 795	0	0
Dettes d'impôts exigibles	47	47	47	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	13 486	14 227	7 940	5 101	1 186
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	(1)	(6)	5	(11)	
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	340	368	105	223	40
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	(5)				
<i>Sortie de trésorerie</i>		784	621	163	
<i>Entrée de trésorerie</i>		(789)	(628)	(161)	
Autres contrats de change à terme :	2				
<i>Sortie de trésorerie</i>		419	419		
<i>Entrée de trésorerie</i>		(417)	(417)		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	335	359	104	214	40

(1) inclut les dettes au titre des options de vente octroyées aux minoritaires pour 60 millions d'euros.

Opérations en M€ en date du 31 décembre 2021	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	4 444	4 444	551	3 190	703
Emprunts auprès des établissements de crédit	425	425	84	213	129
Dettes financières diverses ⁽¹⁾	168	168	154	14	0
Appels de marge	34	34	34	0	0
Concours bancaires courants	35	35	35	0	0
Dettes de locations non courantes	1 187	1 187	0	765	422
Autres dettes non courantes	165	165	0	141	24
Dettes de location courantes	289	289	289	0	0
Dettes fournisseurs	4 904	4 904	4 904	0	0
Autres dettes courantes	1 951	1 950	1 934	14	2
Dettes d'impôts exigibles	82	82	82	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	13 684	13 684	8 068	4 336	1 280
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	(14)	(13)	(2)	(11)	0
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	(27)	(68)	(13)	(44)	(10)
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	(19)				
Sortie de trésorerie		560	521	39	0
Entrée de trésorerie		(579)	(539)	(40)	0
Autres contrats de change à terme :	(2)				
Sortie de trésorerie		586	586	0	0
Entrée de trésorerie		(588)	(588)	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	(62)	(102)	(35)	(56)	(10)

(1) inclut les dettes au titre des options de vente octroyées aux minoritaires pour 81 millions d'euros.

La valeur comptable des passifs financiers dérivés correspond à la valeur hors intérêts courus non échus et les flux de trésorerie attendus de ces passifs correspondent aux flux contractuels.

10.5.3 Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel la variation des taux d'intérêt serait susceptible de générer une augmentation du coût net de l'endettement d'ELO.

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêt a pour seul objet de réduire l'exposition d'ELO à l'évolution des taux d'intérêt sur sa dette. L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture.

Historiquement, compte tenu de la baisse des taux, le groupe variabilisait systématiquement ses emprunts au moment de l'émission. Au regard de l'augmentation significative des taux de ces derniers mois, cette politique a évolué vers une variabilisation systématique plus mesurée (50 % de la dette émise).

Les devises de ces opérations sont l'euro et le franc suisse. La juste valeur nette (hors intérêts courus non échus) de ces instruments inscrits au bilan est de - 235 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le Groupe vient ensuite, via sa politique de macro-couverture, refixer son endettement à taux variable restant sur des maturités plus courtes que l'emprunt sous-jacent. La politique de refixation est fonction de la devise concernée et de la

durée. Par exemple, sur l'année en cours, pour les devises PLN, HUF, RUB et RON, l'objectif de couverture est respectivement de l'ordre de 70 %, 70 %, 70 % et 50 % en N puis de 50 %, 50 %, 50 % et 30 % en N + 1.

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux de la dette du Groupe à taux variable. Elles se composent de *swaps* en euro où ELO est payeur de taux fixe et receveur de taux variable. ELO n'a pas directement d'opération en vie au 31 décembre 2022. En revanche, New Immo Holding dispose d'opérations qualifiées pour une valeur de marché de 143 millions d'euros.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert en fonction des taux d'intérêt de référence, des durées pour lesquelles ils sont établis, des dates de détermination, de l'échéance, ainsi que des montants notionnels ou nominaux. Il utilise un dérivé hypothétique pour déterminer s'il est attendu que le dérivé désigné dans chaque relation de couverture soit efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Autres opérations de « macro-couverture » comptabilisées à la juste valeur par résultat

Certaines opérations dites de « macro-couverture » viennent couvrir le risque de taux et ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Elles sont alors comptablement classées en éléments détenus à des fins de transaction.

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux. Elles se composent soit de *swaps* où ELO est payeur de taux fixe et receveur de taux variable, soit de *caps*, soit de *swaptions*. Ces opérations sont réalisées

en HUF, PLN, RUB et RON. La juste valeur de ces opérations est de 1 million d'euros au 31 décembre 2022 contre 7.2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Exposition au risque de taux (après gestion) ⁽¹⁾

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Passifs financiers à taux fixe	2 858	2 616
Actifs financiers à taux variable	2 470	2 702
Passifs financiers à taux variable	2 112	2 410

Sensibilité sur l'évolution des taux

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés

au 31 décembre reste constant sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes. Les actifs et passifs financiers à court terme sont exclus du périmètre de l'analyse.

La sensibilité à l'évolution des taux se présente comme suit :

Impact en M€	Baisse des taux de 0,50 %		Hausse des taux de 0,50 %	
	Capitaux propres (OCI)	Résultat	Capitaux propres (OCI)	Résultat
31/12/2021	(23)	(49)	24	34
31/12/2022	(26)	(68)	25	69

10.5.4 Risque de change

ELO est exposé au risque de change sur :

- les achats de marchandises (change transactionnel) ;
- les financements internes et externes libellés dans une devise différente de l'euro (change bilantiel) ;
- les contrats de location en devise

Les devises de ces opérations au 31 décembre 2022 sont principalement l'USD, le PLN, le HUF, le RUB, le RON et le NOK.

Change transactionnel

La politique de gestion des risques du Groupe consiste à couvrir à tout moment 100 % de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels au maximum pour les 18 prochains mois. Le Groupe a recours à des contrats à terme de gré à gré pour couvrir son risque de change, ainsi que des stratégies optionnelles notamment pour apporter de la flexibilité sur les volumes. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance supérieure à un an. Ces contrats sont généralement désignés en tant que couverture de flux de trésorerie.

L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture. Les ventes sèches d'option, les stratégies à barrière désactivante et les stratégies avec asymétrie sont interdites par la politique Groupe.

Le Groupe désigne l'élément prix au comptant d'un contrat de change à terme couvrant son risque de change, et y applique un ratio de couverture de 1:1.

Les éléments report/déport des contrats de change à terme ne sont pas désignés comme instruments de couverture et sont enregistrés séparément en « coûts de couverture », dans la réserve de coûts de couverture des capitaux propres. La politique du Groupe consiste à aligner les conditions essentielles du contrat de change à terme avec celles de l'élément couvert.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

Les principales sources d'inefficacité de ces relations de couverture sont :

- l'effet du risque de crédit des contreparties et du Groupe sur la juste valeur des contrats de change à terme, qui n'est pas reflété par la variation de juste valeur des flux de trésorerie couverts attribuable aux variations des taux de change ;
- les modifications du calendrier des transactions couvertes.

Les risques couverts par ces opérations sont principalement des risques EUR/USD.

(1) hors dettes et créances d'exploitation

Exposition d'ELO au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022 (en M€)	USD
Dettes fournisseurs	38
Achats prévisionnels estimés ⁽¹⁾	609
EXPOSITION BRUTE	647
Contrats de change	(585)
Options de change ⁽²⁾	(188)
EXPOSITION NETTE	(126)

(1) Achats prévus pour l'exercice 2023.

(2) Opérations non qualifiées de couverture.

Instruments dérivés couvrant un risque de change transactionnel

Au 31 décembre 2022 (en M€)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de change	(6)				
Entrée de trésorerie		190	161	29	
Sortie de trésorerie		(196)	(166)	(30)	
Contrats de change à terme	11				
Entrée de trésorerie		598	467	131	
Sortie de trésorerie		(587)	(455)	(133)	

Au 31 décembre 2021 (en M€)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de change	3	0			
Entrée de trésorerie		162	162		
Sortie de trésorerie		(159)	(159)		
Contrats de change à terme	(22)	0			
Entrée de trésorerie		399	360	39	
Sortie de trésorerie		(420)	(380)	(40)	

Change bilantiel

Les opérations de change bilantiel concernent les couvertures de prêts en devises effectuées aux filiales à l'étranger. Les devises couvertes sont le HUF, le PLN, le RON, l'USD et le RUB. Bien que ces opérations soient effectuées dans un but de couverture, elles ne sont pas documentées en couverture car une compensation naturelle s'opère en compte de résultat par

l'effet symétrique de revalorisation des dérivés et des financements intragroupe. Depuis 2022, nos opérations de couverture avec la Russie en roubles sont qualifiées de couverture d'investissement net, en raison des incertitudes liées au conflit.

Exposition d'ELO au 31 décembre 2022

> CHANGE BILANTIEL

Au 31 décembre 2022 (en M€)	USD	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intra-groupe	23	170	119	192	188
Dépôts en devise	0	(25)	0	0	0
Exposition bilancielle brute	23	145	119	192	188
Swaps de change	23	145	119	101	188
EXPOSITION NETTE	-	-	-	91	-

Exposition d'ELO au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021 (en M€)	USD	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intra-groupe	22	239	95	245	190
Exposition bilancielle brute	22	239	95	245	190
Swaps de change	22	239	95	245	190
EXPOSITION NETTE	0	0	0	0	0

Sensibilité au taux de change

Cette analyse de sensibilité est réalisée en supposant que les variables hors cours de change (en particulier les taux d'intérêt) sont constantes et concerne principalement l'USD.

Impact en M€	Baisse du cours de + 10 %		Hausse du cours de 10 %	
	Capitaux propres (OCI)	Résultat	Capitaux propres (OCI)	Résultat
31/12/2021				
EUR/USD	(36)	(7)	43	15
31/12/2022				
EUR/USD	(21)	(26)	52	39

Les sensibilités présentées dans le tableau ne tiennent pas compte de l'exposition résultant des achats prévisionnels en USD des filiales. Ainsi, le résultat qui seraient reconnu sur les dérivés est à mettre en face du résultat qui serait réalisé sur les achats en devises, ce qui réduit d'autant la sensibilité réelle au risque de change EUR/USD.

ELO dispose d'une exposition nette de 91M€ sur ses financements intra-groupe avec la Russie en rouble. Nous avons réalisé une analyse de la sensibilité sur le montant de notre exposition en supposant que les variables hors cours de change restent constantes.

L'impact de l'effet change en OCI serait de respectivement +10M€ et -8.3M€, sur la base de choc de +/- 10% sur le cours du rouble.

10.5.5 Autres risques

ELO et les autres sociétés du périmètre de consolidation réalisent d'autres opérations de couverture que les opérations de dérivés de change et de taux, à savoir des couvertures sur le cours des matières premières, pour des montants non matériels.

10.6 ACTIFS FINANCIERS**Principes comptables**

En application d'IFRS 9, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;

- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

En cas d'évaluation ultérieure des pertes et profits, ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû

Lors de la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur du titre. Ce choix est fait pour chaque investissement.

En cas d'évaluation ultérieure des pertes et profits, ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

En cas d'évaluation ultérieure des pertes et profits, ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Évaluation du modèle économique

Le Groupe évalue l'objectif du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention d'un actif financier au niveau du portefeuille parce que c'est ce qui reflète le mieux la manière dont l'activité est gérée et dont les informations sont transmises à la direction. Les informations considérées sont les suivantes :

- les méthodes et objectifs définis pour le portefeuille et leur mise en pratique. Il s'agit notamment de savoir si la stratégie de la direction se concentre sur l'obtention de produits d'intérêt contractuels, le maintien d'un profil spécifique de taux d'intérêt, le fait de faire correspondre la durée de détention des actifs financiers avec celle des passifs qui les financent ou des flux de trésorerie attendus, ou la réalisation de flux de trésorerie en vendant ces actifs ;
- la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la direction du Groupe ;
- les risques qui ont une incidence sur la performance du modèle économique (et des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans ce modèle économique) et la façon dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants de l'entreprise sont rémunérés (par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus) ;
- la fréquence, la valeur et la répartition dans le temps des ventes d'actifs financiers au cours des périodes antérieures, les raisons qui ont motivé ces ventes et les attentes quant aux ventes futures.

Les transferts d'actifs financiers vers des tiers dans le cadre de transactions ne satisfaisant pas aux conditions de décomptabilisation ne sont pas considérés comme des ventes à ces fins, conformément à la méthode comptable du Groupe en matière de comptabilisation de ces actifs.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont la gestion et l'appréciation de la performance sont effectuées sur la base de la juste valeur sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour les instruments de dettes.

Évaluation si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû

Aux fins de cette évaluation, le terme « principal » désigne la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les « intérêts » désignent la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base (par exemple, risque de liquidité et charges administratives), ainsi que d'une marge.

Lorsqu'il doit déterminer si des flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le Groupe considère les modalités contractuelles de l'instrument financier. Il lui faut notamment évaluer si l'actif financier comprend une modalité contractuelle susceptible de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de sorte qu'il ne satisfasse plus à cette condition.

Lors de cette évaluation, le Groupe tient compte des éléments suivants :

- les éventualités qui pourraient modifier le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie ;
- les conditions susceptibles d'ajuster le taux contractuel du coupon, notamment les caractéristiques de taux variable ;
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation ;
- les conditions limitant les recours du Groupe pour obtenir les flux de trésorerie d'actifs déterminés (par exemple, dans le cas d'un actif financier garanti uniquement par sûreté réelle).

Une clause de paiement anticipé peut être cohérente avec le critère « SPPI » (seulement paiement du principal et des intérêts) si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents. Il peut également comprendre un montant complémentaire raisonnable rémunérant la résiliation anticipée du contrat. Par ailleurs, pour un actif financier acquis avec une décote ou une surcote par rapport à sa valeur nominale contractuelle, une clause permettant ou exigeant le remboursement anticipé pour un montant représentant essentiellement la valeur nominale contractuelle et les intérêts contractuels accumulés (mais impayés), ce qui peut comprendre un supplément raisonnable pour compenser la résiliation avant terme du contrat, ne contredit pas ce critère « SPPI », si la juste valeur de la clause de remboursement anticipé est non significative lors de la comptabilisation initiale. Une clause de paiement anticipé peut être cohérente avec le critère « SPPI » si le montant du remboursement anticipé est non significatif lors de la comptabilisation initiale.

Classement des actifs financiers par catégorie

(en M€)		31/12/2022		31/12/2021	
Poste bilan actif	Catégorie IFRS 9	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽¹⁾	43		34	
	Instrument de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	181		106	
Autres actifs financiers non courants	Actif financier au coût amorti ⁽³⁾	103		155	
Autres actifs non courants	Actif financier au coût amorti ⁽⁴⁾	97		53	
Créances clients	Actifs financiers au coût amorti ⁽⁵⁾		507		437
Créances et autres débiteurs	Actifs financiers au coût amorti ⁽⁶⁾		1 312		1 447
Actifs financiers courants	Actifs financiers au coût amorti ⁽³⁾		603		680
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽¹⁾		2 006		2 247
AUTRES ACTIFS FINANCIERS (VALEUR NETTE)		424	4 428	347	4 811
Dépréciation des autres actifs financiers		(198)	(51)	(195)	(54)

(1) Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent :

- pour la partie non-courante, à des placements soumis à restriction d'utilisation par ELO pour des raisons prudentielles ou contractuelles ;
- pour la partie courante, à des placements répondant à la définition de disponibilités et inclus dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ;
- pour la partie courante, à des autres actifs de placement court terme et inclus dans la dette financière (cf. Note 10.1)

(2) Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés essentiellement de titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

(3) Les créances clients enregistrent essentiellement des créances sur des franchisés ainsi que les loyers à encaisser du métier Immobilier.

(4) Les créances financières comprennent essentiellement des dépôts de garantie.

(5) Pour la partie non courante, créances portant intérêts ou faisant l'objet d'une actualisation.

(6) Les autres créances courantes correspondent essentiellement à des créances fiscales et sociales ainsi qu'à des produits à recevoir des fournisseurs.

10.7 PASSIFS FINANCIERS

10.7.1 Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires et de découverts bancaires. Les emprunts portant intérêts sont reconnus à l'origine à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale :

- pour les emprunts et dettes à taux variable, la valorisation retenue est celle du coût amorti avec un amortissement linéaire des frais d'émission sur la durée de l'emprunt, dans la mesure où un étalement linéaire des frais n'a pas d'impact significatif par comparaison avec un étalement actuariel ;

- pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

- les emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti corrigé de la variation de juste valeur au titre du risque couvert. Celle-ci est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés avec les courbes de zéro coupon en vigueur à la date de clôture des exercices et avec un *spread* égal au *spread* à la mise en place du financement.
- les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du « Taux d'intérêt effectif », qui intègre un amortissement actuariel des primes et frais d'émission.

Décomposition des emprunts et dettes financières

(en M€)	31/12/2022		31/12/2021	
	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Emprunts obligataires et placements privés	3 873	489	3 893	551
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	354	97	371	54
Dettes financières diverses	44	76	33	54
Dettes au titre des options de vente octroyées aux minoritaires ⁽¹⁾	60	0	60	21
Appel de marge – Passif		13	0	33
Soldes créditeurs de banques		22	0	35
TOTAL	4 332	698	4 357	749

(1) Engagements d'achats de titres qu'ELO et les autres sociétés du périmètre de consolidation ont consenti à des actionnaires minoritaires de certaines des filiales consolidées par intégration globale ou aux FCP Valauchan, Valfrance dans le cadre des règlements qui régissent le fonctionnement de ces fonds (cf. Note 8.1.3)

Les intérêts courus figurent en « Emprunts et dettes financières courantes ».

Emprunts obligataires et placements privés

Il s'agit d'emprunts émis dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term notes).

En décembre 2022, ELO a émis un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros sur une maturité de 6 ans à travers le programme EMTN.

Opérations de financement

En décembre 2022, ELO a mis en place une nouvelle ligne RCF de 850 millions d'euros à échéance 16 décembre 2027 (avec option de prolongation de deux fois un an), en remplacement de la ligne de crédit syndiqué à échéance 22 juin 2024.

En parallèle, ELO a signé un *term loan* de 400 millions d'euros à échéance 16 décembre 2027 (avec option de prolongation de deux fois un an). Compte tenu de l'importance de la trésorerie au 31 décembre 2022, cet emprunt n'a pas été tiré.

deux fois un an). Compte tenu de l'importance de la trésorerie au 31 décembre 2022, cet emprunt n'a pas été tiré.

Ces financements ont intégré les critères ESG qui se traduisent par un mécanisme d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de marge de crédit en fonction de l'atteinte d'objectifs portant sur les critères de réduction des gaz à effet de serre et le développement de filières responsables.

En avril 2022, ELO a mis en place un nouveau prêt de 304 millions d'euros en faveur de New Immo Holding. Ce prêt permet de compenser l'amortissement d'autres emprunts d'un montant identique.

En septembre 2022, ELO a mis en place un prêt complémentaire de 300 millions d'euros en faveur de New Immo Holding dans le cadre du financement de l'opération de rachat de la galerie commerciale de V2 à Villeneuve d'ascq.

(en M€)	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	31/12/2022		31/12/2021	
				Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Sociétés emprunteuses							
ELO SA	2,250 %	08/04/2013	06/04/2023	267	267	267	277
ELO SA	2,250 %	08/04/2013	06/04/2023	100	100	100	104
ELO SA ⁽¹⁾	1,510 %	03/06/2014	03/06/2024	122	121	116	121
ELO SA	2,625 %	30/01/2019	30/01/2024	746	724	746	769
ELO SA	2,375 %	25/04/2019	25/04/2025	695	658	695	708
ELO SA	2,875 %	29/04/2020	29/01/2026	849	765	849	861
ELO SA	3,250 %	23/07/2020	23/07/2027	716	616	716	713
ELO SA	2,000 %	30/07/2020	10/07/2023	50	50	50	50
ELO SA	4,875 %	08/12/2022	08/12/2028	650	631		
New Immo Holding SA	3,000 %	12/12/2018	11/12/2025	60	60	60	60
New Immo Holding SA	2,750 %	24/11/2019	26/11/2026	300	298	300	298

(1) Emprunt émis initialement pour 120 millions de francs suisses.

4

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

<i>(en M€)</i>				31/12/2022		31/12/2021	
Sociétés emprunteuses	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
LCO1	EUR3M + 1,7 %	11/09/2018	11/09/2026	159	159	163	163
Glorirequinte, Brafero, multi 25, Forum Montijo	2,3500 %	12/21/2018	12/21/2025	90	90	135	135
Glorirequinte, Brafero, multi 25, Forum Montijo	EUR3M + 1,7 %	12/26/2016	12/21/2025	90	90	45	45

Dettes financières diverses

Ce poste enregistre notamment les engagements d'achats de titres auprès des salariés d'ELO et ses filiales pour 30 millions d'euros (cf. Note 8.1.6) et les dettes liées aux comptes bloqués relatifs à la participation des salariés pour 11 millions d'euros.

Ce poste enregistre également des billets de trésorerie. Les principaux encours sont les suivants :

<i>(en M€)</i>			31/12/2022		31/12/2021	
Sociétés emprunteuses	Maturité		Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
ELO SA	moins de 1 mois		0	0	20	20
ELO SA	de 1 à moins de 3 mois		51	51		
ELO SA	de 3 à moins de 6 mois		20	20	20	20
ELO SA	6 mois et +				10	10

10.7.2 Autres dettes courantes et non courantes

Principes comptables

Ces passifs financiers courants sont évalués à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

ELO et les sociétés du périmètre de consolidation ont consenti aux actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe, à dire d'experts, ou établi selon une formule de calcul prédéfinie, fonction des dispositions contractuelles fixant les modalités de valorisation de l'option le cas échéant. Par ailleurs, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

En application de la norme IFRS 10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle direct et indirect exercé par ELO, doivent

être portées directement en capitaux propres. Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis après la date de première application doit également figurer en capitaux propres.

Lors de la comptabilisation initiale, dans ses comptes consolidés, ELO enregistre un passif au titre des engagements d'achat accordés aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêts suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres (y compris effet d'actualisation).

Lorsque l'engagement de rachat n'a pas été accordé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (hors création d'activités), les variations ultérieures de la dette sont enregistrées en résultat financier.

Décomposition des autres dettes courantes et non courantes

(en M€)	31/12/2022		31/12/2021	
	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Dettes fournisseurs ⁽¹⁾	0	5 033	0	4 904
Fournisseurs marchandises	0	4 081	0	3 914
Fournisseurs frais généraux	0	954	0	993
Fournisseurs frais généraux IFRS 16	0	(3)	0	(3)
Autres dettes, dont :	1 279	2 098	1 352	2 240
Dettes sur immobilisations	52	402	57	367
Dettes fiscales et sociales	0	1 143	0	1 263
Produits constatés d'avance	0	53	0	66
Autres dettes	106	198	108	257
Dettes locatives IFRS 16 ⁽²⁾	1 121	302	1 187	289
TOTAL	1 279	7 130	1 352	7 144

(1) ELO a mis en place plusieurs programmes d'affacturage inversé dans ses principaux pays. Ces programmes consistent à faire bénéficier ses fournisseurs de possibilités de paiement par anticipation. En l'espèce, ces programmes sont des opérations de cession de créances commerciales à un établissement financier, une banque partenaire. Plus précisément, les relations entre les parties sont régies par la signature de deux contrats complètement indépendants :

- ELO signe un contrat cadre avec la banque partenaire par lequel il s'engage à payer à la date d'échéance prévue les factures cédées par ses fournisseurs à la banque partenaire et préalablement approuvées. Chaque fournisseur a la liberté de céder ou non chacune de ses factures ;
- les fournisseurs d'ELO, s'ils le souhaitent, signent un contrat cadre avec la banque partenaire par lequel ils se donnent la possibilité de pouvoir céder leurs factures, avant la date d'échéance, à des conditions tenant compte du risque de crédit d'ELO.

Le montant des créances cédées par les fournisseurs d'ELO en 2022 dans le cadre de ces programmes d'affacturage inversé est de 1 184 millions d'euros sur l'exercice. L'en-cours à la clôture est de 167 millions d'euros.

(2) cf. Note 6.4 sur les contrats de location (IFRS 16).

10.8 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS À LA JUSTE VALEUR

Les actifs et passifs financiers sont traités et présentés dans les états financiers selon les dispositions des normes IFRS 9, IAS 32, IFRS 7 et IFRS 13.

IFRS 13 introduit une hiérarchie à 3 niveaux sur les évaluations à la juste valeur.

Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

Catégories IFRS 9 (en M€)	31/12/2022				31/12/2021			
	Valeur de marché			Valeur comptable	Valeur de marché			Valeur comptable
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 006	43	0	2 049	0	2 280	0	2 280
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur		43		43	0	34		34
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 006			2 006	0	2 247		2 247
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments de résultat global	0	181	0	181	0	106	0	106
Titres de participation		181		181	0	106		106
Passif évalués à la juste valeur	4 321	9 032	0	13 394	0	13 602	0	13 602
Emprunts obligataires et placements privés*	4 321			4 362		4 444		4 444
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit, dettes financières diverses et concours bancaires courants		668		668		662		662
Dettes de location non courantes		1 121		1 121		1 187		1 187
Autres dettes non courantes		157		157		165		165
Dettes de location courantes		302		302		289		289
Dettes fournisseurs		5 033		5 033		4 904		4 904
Autres dettes courantes		1 795		1 795		1 951		1 951
Instruments dérivés, dont :	0	(45)	0	(45)	0	98	0	98
Dérivés actifs		239		239		144		144
Dérivés passifs		283		283		46		46

* Les emprunts obligataires et placements privés sont comptabilisés au coût amorti.

Les emprunts obligataires et les SICAV de trésorerie sont évalués sur la base de cotations de marché. Ces valeurs sont considérées comme des actifs et passifs financiers de niveau 1.

ELO a déterminé la juste valeur des dettes de location financement et des emprunts bancaires à partir d'une méthode

d'actualisation des flux contractuels par les courbes de taux de marché, qui sont des données observables. Les instruments dérivés sont valorisés suivant des techniques de valorisation communément acceptées sur la base des données observables sur les marchés des taux et des changes.

NOTE 11 CHARGES ET AVANTAGES DE PERSONNEL

11.1 CHARGES DE PERSONNEL

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations du personnel après charges sociales et main d'œuvre externe	(4 032)	(3 804)
Intéressement et participation	(153)	(207)
Avantages au personnel et paiements en actions	(30)	(34)
MONTANT NET AU COMPTE DE RÉSULTAT	(4 215)	(4 044)

L'effectif moyen en « équivalent temps plein » de l'ensemble constitué par les entreprises intégrées est de 166 397 salariés en 2022, contre 153 005 en 2021 (dont 4 239 à Taïwan).

11.2 AVANTAGES AU PERSONNEL

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages au personnel, l'ensemble des entités du périmètre de consolidation recense et enregistrent l'ensemble des avantages accordés au personnel. Ainsi, ELO et ses filiales participent selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel des entreprises bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi.

Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Les cotisations définies s'élèvent à 202 millions d'euros en 2022 (montant identique à 2021).

Régimes à prestations définies

Les engagements résultant de régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations, réalisées par des actuaires externes, ont lieu chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les caractéristiques propres à chaque société (taux de turnover, progression de salaire) et selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé (taux d'actualisation, inflation).

Les régimes peuvent être soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux d'ELO et ses filiales, soit non financés.

Pour les régimes à prestations définies non financés, le passif comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des obligations. Le coût des services passés, désignant la variation d'une obligation suite à la modification ou à la réduction d'un régime est comptabilisé immédiatement en charges à la date de ces changements.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs ne peut être comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour ELO et/ou l'une de ses filiales. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, le montant de l'actif comptabilisé au bilan est plafonné.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net, le cas échéant). Dans les comptes consolidés, ELO les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice (comptabilisé en charges de personnel), le coût financier net (comptabilisé en autres charges et produits financiers) et le coût des services passés de l'exercice. Dans les comptes consolidés, ELO et ses filiales déterminent la charge d'intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif net.

En 2022, les régimes à prestations définies concernent principalement les indemnités de fin de carrière en France (IFC).

En France, les régimes sont financés ; les actifs sont gérés par le groupe AG2R La Mondiale, mutuelle française d'assurance, notée « À perspective stable ». AG2R La Mondiale a mis en place un double dispositif pour prémunir ses clients du risque de contrepartie. D'une part, en isolant l'activité retraite dans une filiale d'assurance dédiée Arial Assurance et, d'autre part, en accordant à Arial Assurance le nantissement des titres détenus au sein de l'actif général de La Mondiale à hauteur des engagements couverts.

En France, les régimes sont financés ; les actifs sont gérés par le groupe AG2R La Mondiale, mutuelle française d'assurance, notée « À perspective stable ». AG2R La Mondiale a mis en

place un double dispositif pour prémunir ses clients du risque de contrepartie. D'une part, en isolant l'activité retraite dans une filiale d'assurance dédiée Arial Assurance et, d'autre part, en accordant à Arial Assurance le nantissement des titres détenus au sein de l'actif général de La Mondiale à hauteur des engagements couverts.

Les provisions (non courantes et courantes) pour avantages au personnel s'élèvent à 89 millions d'euros au 31 décembre 2022 (contre 108 millions d'euros au 31 décembre 2021) dont 11 millions d'euros au titre des autres avantages à long terme et 78 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation au 1 ^{er} janvier	0,88 %	0,60 %
Taux d'actualisation au 31 décembre	3,75 %	0,88 %
Taux d'augmentation attendu des salaires	de 2,6 % à 3,9 %	de 1,65 % à 2,95 %
Table des taux de mortalité	TF 00-02 et TH 00-02	TF 00-02 et TH 00-02

Le taux d'actualisation a été défini sur la base des principaux référentiels AA de duration équivalente à celle des engagements existants sur le marché.

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles.

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque société du périmètre de consolidation d'ELO.

Sensibilité aux hypothèses

L'abaissement du taux d'actualisation de 50 points de base augmenterait la valeur de l'obligation de 4,4 % (incidence en autres éléments du résultat global).

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation (en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actualisée de l'obligation au 1^{er} janvier	253	278
Coût financier	2	2
Coût des services rendus	16	17
Coût des services passés	1	0
Prestations payées	(11)	(19)
Écarts actuariels	(34)	(17)
Écarts de conversion	(0)	1
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	0	(8)
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 31 DÉCEMBRE	227	253

L'estimation des prestations qui seront payées au titre de 2023 s'élève à 14,9 millions d'euros.

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Juste valeur des actifs au 1^{er} janvier	159	176
Rendements attendus des actifs	1	2
Prestations payées	(9)	(19)
Écarts actuariels	(2)	6
Écarts de conversion	0	1
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	0	(7)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	150	159

La décomposition des actifs des régimes à prestations définies en France par grandes catégories est la suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Actif en euros	74%	72 %
Fonds Club 3	13%	7 %
OPCVM multi-stratégie	12%	21 %

Dans le cadre de la gestion financière de son contrat d'indemnités de fin de carrière, ELO et ses filiales ont retenu une gestion adossée à des actifs en euros avec une garantie de taux plancher pour l'actif général et des unités de comptes actions valorisées en juste valeur. Les rendements bruts attribués au titre de 2022 ont été fixés à 2,50 % pour l'actif en euros. Le taux plancher brut attendu au titre de l'année 2023 est de 0,50 %.

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actualisée des obligations	227	253
Juste valeur des actifs	(150)	(159)
PASSIF NET RECONNU AU BILAN	78	94

La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante :

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Provision au bilan au 1^{er} janvier	94	101
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(32)	(23)
<i>dont écarts actuariels sur les passifs du régime</i>	(34)	(17)
<i>dont écarts actuariels sur les actifs du régime</i>	2	(6)
Charges nettes	18	17
Prestations payées	(2)	(1)
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	0	(1)
PROVISION AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE	78	94

La variation des écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève au 31 décembre 2022 à 24 millions d'euros net d'impôt, contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante :

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Coût des services rendus	(16)	(17)
Coût financier net	(2)	(2)
Coût des services passés	1	(0)
TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES	(17)	(19)
<i>dont charges de personnel</i>	<i>(15)</i>	<i>(17)</i>
<i>dont autres produits et charges financiers</i>	<i>(2)</i>	<i>(2)</i>

11.3 PAIEMENTS BASÉS SUR DES ACTIONS

Principes comptables

En contrepartie des services rendus, la société ELO S.A. a attribué à certains membres du personnel des plans d'options d'achat d'actions, ou des plans d'intéressement long terme.

11.3.1 Plans d'attribution gratuite d'actions par Auchan Retail International S.A.

Plans d'options d'achats d'actions et plans d'attribution gratuite d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée au titre de ces avantages. Cette charge est étalée sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent les droits. La contrepartie de la charge de personnel est constatée en dettes (estimée à chaque clôture avec une contrepartie en résultat) dans la mesure où ELO S.A. ou l'une de ses filiales s'engage à racheter les actions.

Le montant de cette charge est déterminé de la manière suivante :

- détermination de la juste valeur des options à la date de clôture par l'application d'un modèle d'évaluation ;
- application d'un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence.

La juste valeur des options correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est équivalente à la valeur d'un *call* déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- durée résiduelle de l'option ;
- prix d'exercice de l'option ;
- taux d'intérêt (taux d'intérêt sans risque) ;
- valorisation annuelle du titre par un collège d'experts indépendants ;
- volatilité historique observée.

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés.

Les plans d'actions gratuites sont soumis à une condition de présence et, parfois, à une condition de performance. Cette condition de performance est fonction d'évolution moyenne annualisée du titre ELO ou des périmètres Auchan Retail ou New Immo Holding et de l'atteinte ou non de critères économiques. La valorisation des titres ELO ou des périmètres.

Auchan Retail ou New Immo Holding est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

Pour pouvoir être attributaire définitif de tout ou partie des actions gratuites qui y sont soumises, la condition de performance doit atteindre dans un premier temps un seuil minimal. Lorsque le seuil minimal est atteint, le franchissement de palier, établi en pourcentages de l'évolution moyenne annualisée sur la période d'acquisition des droits, détermine le nombre d'actions définitivement attribuées. L'évaluation des services rendus par les bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites est réalisée à l'aide d'une extension du modèle *Black and Scholes* (formule de Merton).

Caractéristiques et évolution des plans d'attribution gratuite d'actions

	1 ^{er} plan	2 ^e plan	3 ^e plan	4 ^e plan	5 ^e plan	6 ^e plan	7 ^e plan	8 ^e plan	9 ^e plan	Total
Date d'attribution	30/11/2020	30/11/2020	30/11/2020	17/12/2020	08/11/2021	13/12/2022	13/12/2022	13/12/2022	13/12/2022	
Juste valeur (Euros)	92,92	92,92	108,81	92,92	67,62	108,81	65,03	82,23	86,92	
Date de livraison	21/11/2023	21/11/2023	21/11/2023	21/06/2023	21/06/2024	14/12/2024	01/07/2026	01/07/2026	01/07/2026	
Fin de la période de conservation	21/06/2025	21/06/2025	21/06/2025	21/06/2025	21/06/2026	14/12/2026	01/07/2028	01/07/2028	01/07/2028	
Conditions de présence	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Conditions de performance	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	oui	
Nombre d'actions attribuées	303 068	12 193	7 034	1 903	75 635	0	0	0	0	399 833
Nombre d'actions annulées ou perdues	(32 037)	0	0	0	0	0	0	0	0	(32 037)
Correction du nombre d'actions gratuites ⁽¹⁾	45 200	2 351	1 045	283	0	0	0	0	0	48 879
Actions gratuites en début d'exercice	316 231	14 544	8 079	2 186	75 635	0	0	0	0	416 675
Nombre d'actions attribués durant l'exercice						2 758	266 434	4 303	6 183	279 678
Nombre de droits ajusté		(539)								(539)
Nombre d'actions annulées ou perdues durant l'exercice	(4 080)									(4 080)
Actions gratuites livrées durant l'exercice										0
Actions gratuites en fin d'exercice	312 151	14 005	8 079	2 186	75 635	2 758	266 434	4 303	6 183	691 734

(1) Ajustement du nombre d'options à l'issue d'opérations intervenues sur les capitaux propres.

Ces conditions de performance sont établies sur :

- l'évolution moyenne annualisée de la valeur du titre Auchan Retail International Un seuil minimal doit être dans un premier temps atteint, puis des paliers établis en pourcentages doivent être franchis pour être attributaire de tout ou partie des actions gratuites ;
- l'atteinte ou non de critères économiques.

Impact en dettes et au compte de résultat

La dette (y compris engagements de rachats auprès des bénéficiaires de plans de stocks options ou plans d'attribution d'actions gratuites) s'élève au 31 décembre 2022 à 31 millions d'euros contre 14 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le montant total des plans comptabilisés en résultat s'élève à 15 millions d'euros en 2022 (12 millions d'euros en 2021).

11.3.2 Plans d'intéressement long terme

Plans d'attribution d'intéressement long terme

ELO a mis en place deux types de plans d'intéressement long terme pour certains salariés :

- intéressement long terme à condition de présence ;
- intéressement long terme à conditions de présence et de performance.

Les intéressements long terme, dénoués en trésorerie, donnent lieu à constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette.

La juste valeur des plans, d'une durée de 4 ans, correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est évaluée à la date d'attribution par un actuaire indépendant et revue chaque année, selon des modèles mathématiques distincts :

- intéressement long terme à condition de présence : application du modèle binomial intégrant un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence ;
- intéressement long terme à conditions de présence et de performance : application d'un modèle *Black & Scholes* (formule de Merton). La condition de performance est fonction de l'évolution annuelle de la valeur d'un périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé, en tenant compte d'un intéressement « plancher » et « plafond ». La valorisation du périmètre de référence est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

À partir de 2015, les plans d'intéressement sous condition de présence ont été remplacés par les plans de « rémunération création de valeur » (RCV) dont les caractéristiques sont définies ci-dessous.

Aucun plan n'a été émis en 2022, ni en 2021.

Le dernier plan en cours, présenté ci-dessous, s'est achevé sur l'exercice 2022 pour un montant total de 4 millions d'euros, dont 2 millions d'euros enregistrés au résultat sur l'exercice.

Nom Plan	Condition	Plan	Date de mise en place	Sous-jacent	Date d'attribution	Durée
RCV*	Présence	2018/2022	01/10/2018	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2022	43 mois

* RCV : rémunération création de valeur

NOTE 12 IMPÔTS

12.1 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Principes comptables

Des impôts différés sont comptabilisés afin de constater l'impôt sur l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs, et leur valeur comptable, à l'exception des *goodwill* non déductibles fiscalement et des différences temporelles liées à des participations dans des coentreprises ou des entreprises associées dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les passifs et actifs d'impôts exigibles et différés sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux (recouvrer auprès des) administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptés à la date d'arrêtés des comptes consolidés. L'effet de

tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres à l'origine.

L'impôt, qu'il soit exigible ou différé, est directement reconnu en capitaux propres lorsqu'il se rattache à un élément qui a été comptabilisé en capitaux propres à l'origine.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'un droit juridique exécutoire de compensation existe et lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les déficits fiscaux et autres différences temporelles ne donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs est probable dans un délai raisonnable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Analyse des impôts exigibles actifs et passifs

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	100	143
Dépréciation	(29)	(3)
CRÉANCE D'IMPÔT EXIGIBLE – VALEUR NETTE	71	140
Dettes d'impôt exigible	47	82

Analyse des impôts différés actifs et passifs comptabilisés

(en M€)	31/12/2022			31/12/2021		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Sur les différences temporelles	204	230	(27)	236	186	50
Provisions non déductibles	28	(69)	97	63	(62)	125
Immobilisations et amortissements	118	132	(14)	82	146	(64)
Immeubles de placement et amortissements	22	116	(94)	28	114	(86)
Stocks	12	(5)	17	7	(5)	12
Avantages au personnel	7	(18)	25	5	(24)	29
Provisions réglementées	(1)	97	(98)	(1)	105	(105)
IFRS 16	35	(31)	65	33	(29)	63
Instruments financiers	15	39	(24)	1	(12)	12
Autres	(32)	(32)	0	18	(48)	66
Sur déficits reportables	115	(63)	179	92	(24)	115
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	319	167	152	328	162	166

Impôts différés non activés

Des actifs d'impôts différés d'un montant de 586 millions d'euros (508 millions d'euros au 31 décembre 2021) relatifs aux déficits fiscaux reportables et aux autres différences temporelles ne sont pas comptabilisés car leur récupération n'est pas jugée probable au sens d'IAS 12. Pour la France, les

impôts différés pour déficits fiscaux reportables sont activés. Ils sont comptabilisés en déduction de l'impôt différé passif d'ensemble constaté au niveau d'ELO et des filiales françaises. Les échéances d'impôts différés non activés se détaillent comme suit :

(en M€)	31/12/2022
Échéance entre 2022 et 2026	20
Échéance entre 2027 et 2031	14
Au delà de 2031	420
Indéfiniment reportable ou sans échéance	133
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NON ACTIVÉS	586

Variation des actifs et passifs d'impôts différés (+ : actif ou produit, () : passif ou charge)

(en M€)	01/01/2022	Inscrits dans le résultat	Inscrits en autres éléments du résultat global	Reclassements	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31/12/2022
Sur les différences temporelles	50	(29)	(32)	(11)	(9)	4	(26)
Provisions non déductibles	125	(26)	0	(4)	0	3	97
Immobilisations et amortissements	(64)	4	0	49	0	(0)	(11)
Immeubles de placement et amortissements	(86)	(19)	0	14	(6)	1	(97)
Stocks	12	2	0	3	0	0	17
Avantages au personnel	29	4	(8)	(0)	0	0	25
Provisions réglementées	(105)	7	0	(0)	0	(0)	(98)
IFRS 16	63	(3)	0	6	(0)	(0)	65
Instruments financiers	12	(6)	(30)	(1)	0	(0)	(24)
Autres	66	8	5	(76)	(3)	0	0
Sur déficits reportables	115	52	0	11	0	0	179
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	166	23	(32)	0	(9)	4	152

12.2 CHARGES D'IMPÔT

Analyse de la charge d'impôt

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Charges/Produits		
Impôt exigible	(170)	(174)
Impôt différé	23	(60)
CHARGE D'IMPÔT	(147)	(233)
dont impôt sur « Autres produits et charges opérationnels »	4	(53)

4

Taux effectif d'impôt (TEI)

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'impôt théorique en France et le montant de l'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante

(en M€)	31/12/2022	TEI 2022	31/12/2021	TEI 2021
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	78		568	
Taux théorique (taux courant français)		25,83 %		28,41 %
Charge fiscale théorique	(20)		(161)	
Écart de taux sur sociétés étrangères	7	(8,9 %)	30	(5,3 %)
Écart du taux d'impôt sur l'impôt différé à l'ouverture	0	0,0 %	(22)	3,9 %
Réduction d'impôt, crédits d'impôt et impôts à taux réduits	(21)	50,9 %	19	(3,4 %)
Pertes fiscales de l'exercice non activées	(37)	47,9 %	(12)	2,0 %
Utilisation de déficits reportables non activés	5	(7,0 %)	17	(3,0 %)
Activation de déficits antérieurs	16	(20,6 %)	18	(3,2 %)
Corrections et rappels d'impôt sur exercices antérieurs	(13)	11,1 %	(31)	5,5 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	(23)	22,7 %	(15)	2,7 %
Éléments comptabilisés en « Autres Produits et Charges Opérationnels »	(42)	54,3 %	(4)	0,7 %
Différences permanentes/Impôts différés non comptabilisés	(10)	12,3 %	(72)	12,7 %
Charge fiscale réelle	(147)		(233)	
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (T.E.I.)		188,4 %		41,1 %

NOTE 13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux engagements donnés ou reçus par les entités du périmètre de consolidation de ELO et non comptabilisés au bilan.

13.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Options sur terrains et immeubles	17	16
<i>dont sur immeubles de placement</i>	11	11
Achats sous condition d'immobilisations futures	8	13
<i>dont sur immeubles de placement</i>	0	0

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de passifs.

13.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT

13.2.1 Engagements reçus

Détail des lignes de crédit à long et moyen terme à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées :

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
À moins de 1 an	124	144
Entre 1 an et 5 ans	2 175	1 759
À plus de 5 ans	0	0
TOTAL	2 299	1 903

Certains financements bancaires à moyen et long terme (lignes de crédit confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2021) comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect, à la date d'arrêté, du ratio suivant : Dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3.5.

Dans le cadre de ses propres financements, d'autres ratios doivent être respectés par New Immo Holding, à savoir Dette Financière/Actifs < 0,5 ; ratio de couverture des intérêts > 2.

Au 31 décembre 2022, ces ratios sont respectés.

Après prise en compte des financements existants et non utilisés et de la trésorerie disponible, ELO estime que l'ensemble des flux prévisionnels liés à l'activité sont suffisants pour couvrir les échéances de dettes et les dividendes.

En décembre 2022, ELO a mis en place un nouveau RCF de 850 millions d'euros à échéance le 16 décembre 2027 (avec option de prolongation de deux fois un an), en remplacement de la ligne de crédit syndiqué à échéance le 22 juin 2024.

En parallèle, ELO a signé un *term loan* de 400 millions d'euros à échéance le 16 décembre 2027 (avec option de prolongation de deux fois un an). Compte tenu de l'importance de la trésorerie au 31 décembre 2022, cet emprunt n'a pas été tiré.

Ces financements intègrent des critères ESG qui se traduisent par un mécanisme d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de marge de crédit en fonction de l'atteinte d'objectifs portant sur les critères de réduction des gaz à effet de serre et le développement de filières responsables.

13.2.2 Engagements donnés

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Cautions données	69	38
Autres engagements donnés	680	883

Les autres engagements donnés diminuent de 209 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de la cession de la participation du groupe Auchan dans Sun Art en 2020, ELO avait apporté une garantie bancaire au groupe Alibaba, en lien avec certains engagements d'indemnisation pris envers l'acquéreur. Celle-ci a pris fin le 9 novembre 2022, elle s'élevait à 318 millions à la clôture de l'exercice 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de la cession d'Auchan Spa (entité mère des activités de distribution en Italie) et de ses filiales, Auchan Retail International, filiale à 100 % ELO, a consenti une garantie de passif. Le cas échéant, en fonction de l'appréciation des risques relatifs à l'activation de la garantie de passif, une provision est comptabilisée dans les comptes consolidés d'ELO.

13.2.3 Dettes assorties de garanties

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes garanties par des cautions	376	404
Dettes garanties par des sûretés	273	323
Crédits documentaires à l'importation	85	115

13.2.4 Options d'achat et de vente d'actions

New Immo Holding Luxembourg dispose d'engagements en matière d'options d'achat d'actions concernant les titres des minoritaires de certaines de ses filiales. Ils s'élèvent au 31 décembre 2022 à 18 millions d'euros (19 millions d'euros au 31 décembre 2021).

NOTE 14 AUTRES

14.1 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

ELO a des relations avec ses filiales (consolidées par intégration globale), avec des coentreprises et entreprises associées (consolidées par mise en équivalence).

Parties liées ayant un contrôle sur ELO

Aucune transaction significative avec les actionnaires de référence n'est à noter à l'exception, le cas échéant, du dividende versé à l'ensemble des actionnaires (cf. Note 8.1.7).

Rémunération des dirigeants

La charge comptabilisée en 2022 au titre de la rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'Administration) s'élève à 1,0 million d'euros et inclut 0,2 million de jeton de présence.

Co-entreprises/Entreprises associées

Les informations relatives aux co-entreprises et entreprises associées consolidées par mise en équivalence sont données en note 7.

Les transactions réalisées avec ces entreprises sont effectuées aux conditions de marché. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagement significatif avec ces sociétés.

Activités conjointes

Aucun accord répondant aux caractéristiques des activités conjointes au sens d'IFRS 11 n'a été identifié.

14.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au Règlement n° 2016-09 émis par l'Autorité des normes comptables (ANC), le tableau suivant présente le montant hors taxes des honoraires (hors débours) versé par ELO et ses filiales françaises au titre des mandats des commissaires aux comptes :

(en M€)	2022				2021			
	PWC	KPMG	Autres	Total	PWC	KPMG	Autres	Total
Certification des comptes	3,0	2,2	0,5	5,7	3,3	2,1	0,0	5,4
Services autres que la certification des comptes (SACC)	0,9	0,5	0,0	1,4	0,4	0,3	0,0	0,7
TOTAL	3,9	2,7	0,5	7,1	3,7	2,4	0,0	6,1

Les services autres que la certification des comptes intègrent les honoraires relatifs à des travaux requis par la loi, notamment autorisation d'attributions d'actions gratuites,

augmentations de capital réservées aux salariés, réductions de capital, ainsi qu'aux attestations, lettres de confort et procédures convenues et « due diligences ».

NOTE 15 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Variation du besoin en fonds de roulement :	(313)	19
• Stocks	(324)	(110)
• Créances clients	(72)	(17)
• Dettes fournisseurs	169	354
• Autres actifs et passifs	(85)	(208)
Variation des prêts et avances consentis :	(17)	(45)
• Augmentation des prêts et avances consentis	(96)	(84)
• Diminution des prêts et avances consentis	79	39
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :	(201)	(758)
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(198)	(747)
• Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées	(3)	(11)
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle⁽¹⁾ :	(23)	16
• Acquisitions	(53)	(23)
• Cessions	30	39
Dettes financières nettes :	234	(1 858)
• Émissions d'emprunts	1 976	1 692
• Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	(1 742)	(3 550)
Trésorerie nette :	1 984	2 211
• Placements à moins de 3 mois	566	963
• Disponibilités	1 440	1 284
• Soldes créditeurs de banque (cf. Note 10.6)	(22)	(35)

(1) Les acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle comprennent principalement les achats et cessions de titres auprès des salariés ELO et ses filiales.

NOTE 16 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

NOTE 17 LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Pays	Branche/activité	Sociétés	% intérêt	
			2022	2021
France	Holding	ELO S.A.	100,0	100,0
	Auchan Retail international	Auchan Retail International et ses filiales	100,0	100,0
		Sogepar	99,7	99,7
		Auchan Retail France	98,5	98,3
		Auchan Hypermarché et ses filiales	98,5	98,3
		Auchan E-commerce France	98,5	98,3
		Auchan Carburant	98,5	98,3
		Eurauchan	94,3	94,2
		Auchan Retail Agro	98,5	98,3
		Organisation Internationale des Achats	100,0	100,0
		Auchan Supermarché et ses filiales	98,5	98,3
	Chronodrive	100,0	100,0	
	New Immo Holding	New Immo Holding	100,0	100,0
		New Immo Holding France et ses filiales	100,0	100,0
Ceetrus France et ses filiales		98,5	98,3	
Belgique	New Immo Holding	Ceetrus Finance	100,0	100,0
Cote d'Ivoire	Auchan Retail international	Cote d'Ivoire Supermarchés	100,0	0,0
	New Immo Holding	New Immo Holding Service Côte d'Ivoire	100,0	0,0
Espagne	Auchan Retail international	Alcampo et ses filiales	96,7	96,8
		Valespaña	8,1	7,8
		Zenalco	100,0	100,0
	New Immo Holding	New Immo Holding Spain et ses filiales	100,0	96,8
		Ceetrus Urban Player et ses filiales	96,7	96,8
Italie	New Immo Holding	New Immo Holding Italy et ses filiales	100,0	100,0
		Ceetrus Italy et ses filiales	100,0	100,0
Luxembourg	Auchan Retail international	Auchan Luxembourg	100,0	100,0
		Auchan International	100,0	100,0
		Patinvest	100,0	100,0
		Christal	100,0	100,0
	New Immo Holding	New Immo Holding Luxembourg et ses filiales	100,0	100,0
		Ceetrus Luxembourg et ses filiales	100,0	100,0
Hongrie	Auchan Retail international	Auchan Magyarorszàg et ses filiales	99,7	99,7
		Valhungary International	78,6	78,5
	New Immo Holding	New Immo Holding Hungary et ses filiales	100,0	100,0
		Ceetrus Hungary KFT et ses filiales	100,0	100,0
Pologne	Auchan Retail international	Auchan Polska et ses filiales	99,5	99,5
		Hyperoil	99,6	100,0
		Valpoland	10,3	8,8
	New Immo Holding	New Immo Holding Poland et ses filiales	100,0	100,0
		Ceetrus Polska et ses filiales	99,5	99,5

Pays	Branche/activité	Sociétés	% intérêt	
			2022	2021
Portugal	Auchan Retail international	Auchan Portugal et ses filiales	98,3	98,5
		Valportugal	20,6	13,1
	New Immo Holding	New Immo Holding Portugal et ses filiales	100,0	98,4
		Ceetrus Portugal et ses filiales	98,3	98,4
Roumanie	Auchan Retail international	Auchan Roumanie et ses filiales	100,0	100,0
	New Immo Holding	New Immo Holding SRL et ses filiales	100,0	100,0
		Ceetrus Romania et ses filiales	100,0	100,0
Russie	Auchan Retail international	Auchan Russie OIAH et ses filiales	99,7	99,7
		Valrussie	61,0	60,3
		Atak et ses filiales	99,7	99,7
	New Immo Holding	New Immo Holding et ses filiales	100,0	100,0
		Ceetrus LLC et ses filiales	99,7	99,7
Sénégal	Auchan Retail international	Senas	100,0	100,0
Taiwan	Auchan Retail international	RT Mart International	0,0	64,8
Ukraine	Auchan Retail international	FCAU et ses filiales	100,0	100,0
	New Immo Holding	New Immo Holding et ses filiales	100,0	100,0
		Ceetrus Ukraine et ses filiales	100,0	100,0

4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

À l'assemblée générale

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ELO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Test de dépréciation des actifs immobilisés (hors immeubles de placement)

(Note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2022, les valeurs des goodwill, autres immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et droits d'utilisation (les « Actifs Immobilisés ») du Groupe s'élèvent à 8,2 milliards d'euros (soit 40 % du total des actifs). Ces Actifs Immobilisés sont détaillés dans les notes 6.1 à 6.4 des comptes consolidés.

Ces Actifs Immobilisés sont testés dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Par ailleurs, le test de dépréciation est effectué obligatoirement une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie. La valeur recouvrable d'un actif est définie en note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, ces Actifs Immobilisés (hors goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéfinie) sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »). Le Groupe a défini comme UGT le magasin pour le Retail.

Quant aux goodwill et aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ils sont testés par pays et par activité. Le groupe d'UGT constitué pour les besoins de ce test comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles, les droits d'utilisation et le goodwill rattachés au pays et à l'activité ainsi que son besoin en fonds de roulement.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces Actifs Immobilisés constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur importance dans les comptes du Groupe, et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui reposent très largement sur le jugement de la Direction.

Au 31 décembre 2022, les charges de dépréciation sur les actifs immobilisés des activités Retail se sont élevées à 227 M€. Comme indiqué dans la note 6.1 des annexes, une charge de dépréciation de 126 M€ a été comptabilisée sur le goodwill Retail France dont le solde s'élève à 1 014 M€ au 31 décembre 2022. Comme indiqué dans la note 2.1 des annexes portant sur l'impact du conflit russo-ukrainien, les tests de dépréciation réalisés sur les actifs de Auchan Retail Russie ont conduit à l'enregistrement d'une charge de dépréciation de 35 M€. S'agissant des actifs de l'activité Retail Ukraine, une charge de dépréciation de 52 M€ a été enregistrée dont 30 M€ au titre de la totalité du goodwill.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- analyser les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, en appréciant l'identification des indices de perte de valeur ainsi que la pertinence des modèles de calculs utilisés ;
- apprécier la pertinence de l'approche retenue par la direction pour déterminer les UGT ou groupes d'UGT au niveau desquels les goodwill et autres actifs sont testés par le Groupe ;
- analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie et leur évolution au regard des environnements économiques dans lesquels opère le Groupe ;
- apprécier, avec l'aide de nos propres experts, le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en examinant notamment si les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT ou groupe d'UGT sont cohérents avec les taux retenus pour des sociétés considérées comme comparables, sur la base de participants au marché pour des activités similaires ;
- évaluer les résultats des analyses de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuelle préparées par la direction et leurs impacts sur la charge de dépréciation de l'exercice ;
- et vérifier l'exactitude de l'information donnée à ce titre dans la note 6.6.

Evaluation des ristournes et coopérations commerciales

(Note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de ses fournisseurs sont comptabilisées en réduction du coût des ventes et résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du Groupe avec leurs fournisseurs.

Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume des achats des marchandises effectués ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume.

Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévus selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

L'évaluation des ristournes et coopérations commerciales constitue un point clé de l'audit en raison du grand nombre de contrats fournisseurs, de leurs spécificités, des montants concernés et des estimations sur lesquelles repose cette évaluation.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des contrôles (y compris les contrôles généraux informatiques) relatifs à la contractualisation et l'évaluation des ristournes et coopérations commerciales,
- apprécier la conformité des méthodes comptables appliquées, telles que décrites dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'UE,
- tester, sur la base d'échantillons, les données renseignées dans les systèmes d'information contribuant à la détermination des ristournes et coopérations commerciales. Ces tests incluent la vérification et la concordance (i) des termes et conditions avec les accords contractuels, (ii) des volumes et des montants des marchandises achetées avec les données d'achat du Groupe et (iii) du calcul des ristournes et coopérations commerciales,
- vérifier, sur la base d'échantillons, le caractère recouvrable des créances à recevoir des fournisseurs en analysant en particulier leur ancienneté,
- comparer les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe au cours de l'exercice avec les créances comptabilisées à la clôture de l'exercice précédent afin d'apprécier la fiabilité des estimations de la Direction,
- vérifier la correcte prise en compte des remises et coopérations commerciales dans la valorisation des stocks de marchandises.

Valorisation des immeubles de placement

(Note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2022, la valeur des immeubles de placement, comptabilisés selon le modèle du coût au bilan du Groupe conformément à la norme IAS 40 Immeubles de placement, s'élève à 3,6 milliards d'euros. Leur juste valeur (hors droits), communiquée en note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés, représente un montant de 7,4 milliards d'euros. Des dépréciations ont été comptabilisées au 31 décembre 2022 pour un montant de 81 M€, dont 66 M€ portant sur des actifs situés en Russie et en Ukraine, comme détaillé dans la note 2.1 des annexes..

La Direction a mis en place un processus d'évaluation du patrimoine immobilier pour estimer la juste valeur de ces actifs par référence à des évaluations externes réalisées par des experts indépendants.

L'évaluation des immeubles de placement requiert une part de jugement et d'estimation significative de la part de la direction et des évaluateurs indépendants. Notamment, ces évaluateurs tiennent compte :

- d'informations spécifiques à chaque actif telles que la nature de chaque bien, son emplacement, ses revenus locatifs, son taux de vacance, ses dépenses d'investissement,
- des taux de rendement et d'actualisation, des valeurs locatives de marché et des transactions comparables intervenues sur le marché.

Comme indiqué dans la note 6.5, les évaluations de juste valeur sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des actifs immobiliers, dont l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) a été définie comme la galerie commerciale.

La valorisation des immeubles de placement est considérée comme un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe ELO, de son incidence éventuelle sur le résultat et de sa sensibilité aux hypothèses retenues par la Direction.

Notre réponse au risque

Les principales procédures mises en œuvre ont consisté à :

- Obtenir les lettres de mission signées avec les experts immobiliers, prendre connaissance de la nature et de l'étendue de leurs diligences ;
- Apprécier la compétence, l'indépendance et l'intégrité des évaluateurs indépendants mandatés par la société ;
- Prendre connaissance du processus mis en place par la Direction pour la transmission des données aux experts immobiliers et pour sa revue critique des valeurs d'expertises établies par ces derniers ;
- Nous entretenir avec la Direction et les experts immobiliers afin d'apprécier si l'évaluation globale du patrimoine et les valeurs d'expertise des actifs présentant les variations les plus significatives ou atypiques sont cohérentes avec notre connaissance du marché ;
- Obtenir les rapports d'expertise immobilière, apprécier la cohérence en lien avec nos propres experts des paramètres (taux de rendement, taux d'actualisation, valeurs locatives de marché) retenus avec les données observables de marché et apprécier la cohérence des hypothèses propres à certains actifs (notamment pour les projets de rénovation/extension) avec notre connaissance du dossier ;
- Réconcilier sur la base de sondages, les informations fournies par la Direction aux experts indépendants et utilisées par ceux-ci dans leurs évaluations avec la documentation appropriée, comme les contrats de location ;
- Comparer les valeurs définitives des expertises immobilières avec les valeurs retenues dans les comptes consolidés ;
- Apprécier l'incidence de la crise sanitaire sur les hypothèses de valorisation
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés, notamment l'information sur la juste valeur et la note 6.6 concernant les dépréciations des actifs au coût historique.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ELO (ex. Auchan Holding) par votre assemblée générale du 21 mai 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 août 1961 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 62^{ème} année, dont respectivement 10 et 20 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense,
le 28 février 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers

François Jaumain

Audit KPMG S.A.

Caroline Bruno Diaz

4.4 DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

FAIT À CROIX, LE 27 FÉVRIER 2023

"J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. Le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées"

Edgard Bonte
Directeur général d'ELO S.A.

4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Crédits photos : photo de couverture : ©L.Zylberman/Graphix.



| Auchan | Nhood | Oney |

ELO
40, avenue de Flandre - 59 170 Croix
www.groupe-elo.com

Mars 2023

Crédits photo de couverture : DR